

République Française

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU TARN

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL BUDGET PRIMITIF 2021

Article L.3131-3 du Code général des collectivités territoriales :

« Les actes réglementaires pris par les autorités départementales sont publiés dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

N° 4.2 – Avril 2021

Publié le 20 avril 2021

WWW.TARN.FR



RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU DÉPARTEMENT DU TARN

n° 4.2 – Avril 2021

Sommaire **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

| | |
|--|-----|
| Compte-rendu des délibérations du Jeudi 1 ^{er} avril 2021 | 7 |
| Compte-rendu des délibérations du Vendredi 2 avril 2021 | 198 |

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN



Budget Primitif 2021

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2021



TABLE DES MATIÈRES



| N° | Affaires à examiner par la Commission Finances et Administration départementale | Page |
|------|---|------|
| 0/01 | Compte administratif et de gestion - Année 2020 | 7 |
| 0/02 | Projet du Budget primitif pour 2021 | 33 |
| 0/03 | Approbation des autorisations de programme inscrites au BP pour 2021 | 79 |
| 0/04 | Finances : gérer de manière active la dette | 83 |
| 0/05 | Garantie d'emprunt accordée par le Département | 85 |
| 0/06 | Rapport annuel des marchés publics 2020 | 90 |
| 0/07 | Gestion des ressources humaines | 111 |
| 0/08 | Un Département responsable - Gestion du patrimoine hors bâtiments scolaires | 160 |
| 0/09 | Systèmes d'information | 164 |
| 0/10 | Service départemental d'incendie et de secours - Contribution 2021 | 166 |

| N° | Affaires à examiner par la Commission Cohésion Sociale | Page |
|------|---|------|
| 1/02 | Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement | 168 |
| 1/03 | Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles | 172 |
| 1/05 | Participation du Département à la campagne de vaccination | 174 |

| N° | Affaires à examiner par la Commission Cohésion Territoriale | Page |
|------|---|------|
| 2/01 | Faciliter la mobilité des Tarnais | 176 |
| 2/02 | Assurer une solidarité territoriale | 180 |

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN



Budget Primitif 2021

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021



TABLE DES MATIÈRES



| N° | Affaires à examiner par la Commission Cohésion Sociale | Page |
|------|---|------|
| 1/01 | Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles | 198 |
| 1/04 | Adoption du schéma départemental enfance et famille 2021 - 2025 | 204 |

| N° | Affaires à examiner par la Commission Cohésion Territoriale | Page |
|------|--|------|
| 2/03 | Agir en faveur de la création et du maintien d'emploi de proximité | 253 |
| 2/04 | Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement | 256 |
| 2/05 | Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement - Volet 1 | 263 |
| 2/06 | Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement - Volet 2 | 265 |
| 2/07 | Accord départemental de relance : validation et signature avec l'Etat de l'accord départemental de relance dans le cadre de France relance | 267 |

| N° | Affaires à examiner par la Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative | Page |
|------|---|------|
| 3/01 | Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite | 284 |
| 3/02 | Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse | 295 |
| 3/03 | Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales | 302 |
| 3/04 | Dissolution de l'établissement public du Musée Maurice et Eugénie de Guérin | 309 |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/01. COMpte ADMINISTRATIF ET DE GESTION ANNÉE 2020

Présidente : Mme Claudie BONNET, 1^{ère} Vice-Présidente

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu les articles L1612-12, L3312-5 et L3312-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M22 applicable pour le budget du foyer départemental de l'enfance et de la famille,

Vu le compte de gestion de M. le Payeur départemental,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission des Finances et de l'Administration départementale,

Après en avoir délibéré

– **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de sa communication relative au compte administratif pour 2020,

– **DECIDE** la clôture, au sein du budget principal, du compte TVA, « location de la salle des Moulins Albigeois »,

– **PREND** acte de l'emploi des crédits prélevés sur les chapitres de dépenses imprévues tels que détaillés en annexe,

– **ARRÊTE** le compte de gestion et APPROUVE le compte administratif du Département pour 2020,

– **DÉCIDE** de l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes telle que proposée dans le rapport ci-annexé,

– **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement 2020 du Foyer départemental de l'Enfance, soit 176 171,28 €, sur l'exercice 2022.

Résultat des votes :

- n'a pas pris part au vote : 1 (M. le Président),
- ont voté pour : 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc136635d8eb13-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

COMpte ADMINISTRATIF ET DE GESTION ANNÉE 2020



L'Assemblée Départementale est tenue d'arrêter chaque année habituellement avant le 30 juin (et 31 juillet pour cette année), en application de l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, les comptes du Département.

Cette obligation, précisée à l'article L 3312-5 de ce même code, doit se traduire par le vote du compte administratif 2020 présenté par le Président du Conseil départemental après avoir arrêté le compte de gestion établi par le comptable public.

De plus, dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M52, en application de l'article L 3312-6, il appartient à notre Assemblée d'affecter les résultats de 2020 sur l'exercice suivant. Ils seront repris dans le cadre du Budget Primitif pour 2021.

I – DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2020

Le compte administratif inclut le budget principal du Département ainsi que 7 budgets annexes. Pour ceux-ci, leur constitution répond soit à une obligation légale, soit à une décision de notre Assemblée d'individualiser des actions menées par notre collectivité.

Le compte administratif permet de constater l'ensemble des opérations, relatives aux dépenses et recettes du Département, effectuées au cours de l'exercice 2020.

1.1 - LE BUDGET PRINCIPAL :

Dans ce cadre les comptes du budget principal sont arrêtés en mouvements budgétaires (réels et d'ordre) comme suit :

| | DÉPENSES (EN M€) | RECETTES (EN M€) |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Reprise des résultats antérieurs | 22 997 028,36 | 18 696 238,03 |
| Section investissement | 96 608 514,05 | 94 313 880,54 |
| Section fonctionnement | 430 591 922,49 | 462 921 148,14 |
| Total..... | 550 197 464,90 | 575 931 977,78 |
| Résultat global de l'exercice | | 25 733 801,81 |

Les mouvements réels du budget principal se décomposent comme suit :

| | DÉPENSES (EN M€) | RECETTES (EN M€) |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section investissement | 83 338 330,45 | 50 819 303,22 |
| Section fonctionnement | 397 752 038,05 | 460 305 657,42 |
| Total | 481 090 368,50 | 511 124 960,64 |

1.2 - LES BUDGETS ANNEXES :

Pour chacun des 7 budgets annexes, le total des opérations pour l'exercice 2020 s'établit comme suit :

| | DÉPENSES (EN €) (1) | | RECETTES (EN €) (1) | |
|----------------------------|------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| | MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES | MOUVEMENTS RÉELS | MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES | MOUVEMENTS RÉELS |
| Foyer Départ. De l'Enfance | 3 482 145 | 3 482 145 | 3 549 297 | 3 549 055 |
| Labo. Oenologique départ. | 397 741 | 381 664 | 395 388 | 379 311 |
| Labo. Départ. D'analyses | 3 199 267 | 2 953 200 | 2 941 764 | 2 695 697 |
| SATESE | 456 866 | 433 420 | 413 781 | 390 335 |
| Réseau Haut Débit | 4 370 741 | 1 247 498 | 7 300 717 | 4 177 474 |
| Bases départementales | 717 992 | 677 079 | 779 419 | 738 506 |
| Production d'énergie | 6 042 | 6 042 | 63 147 | 63 147 |

(1) Données arrondies

Une présentation plus détaillée viendra compléter notre information avec le vote du compte administratif et l'affectation des résultats.

II – PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Concernant le budget principal, et en incluant l'ensemble des opérations de l'exercice (mouvements réels et d'ordre ainsi que la reprise des résultats de l'exercice antérieur), le résultat des comptes se traduit par un excédent de clôture de l'ordre de 25,7 M€ pour 2020. Il correspond à la différence entre 550,2 M€ de dépenses et 575,9 M€ de recettes.

Pour les seuls mouvements réels de l'exercice 2020, tels que repris dans le présent rapport, les recettes s'établissent à 511,1 M€ et les dépenses à 481,1 M€.

2.1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le solde des opérations réelles pour la section de fonctionnement s'élève à 62,5 M€. Il correspond à la différence entre 460,3 M€ de recettes et 397,8 M€ de dépenses.

A – Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement atteint **460,3 M€** pour 452,9 M€ en 2019. (Il peut être rappelé que la mise en œuvre de l'aide sociale nette, sur une partie du secteur personnes handicapées, amène une recette, et dépense, moindre de l'ordre de 6 M€ par rapport à l'exercice 2019). La répartition des ressources est détaillée ci-après.

1) - Les produits fiscaux et parafiscaux

Depuis la réforme de la fiscalité mise en œuvre en 2010, les produits fiscaux, parafiscaux et assimilés, pour un montant total de **228,2 M€**, peuvent être ventilés en trois grandes catégories.

La première regroupe les impôts et taxes ayant une assiette locale et pour lesquels notre Assemblée en détermine le taux. Elle se décompose comme suit :

- 116,7 M€ au titre du produit des contributions directes (taxe foncière sur les propriétés bâties et quelques rôles complémentaires) qui constituait jusqu'en 2020 la première ressource en fonctionnement (25,3 %) du budget départemental.
- 50,7 M€ de produits des droits de mutation et de taxe de publicité foncière, pour un montant de 48,4 M€ en 2019, soit pour le Tarn une progression de l'ordre de 4,7 %. Après une première partie d'année plutôt difficile pour les Départements, il a été constaté une forte reprise au cours du dernier trimestre 2020. Pour la France entière, avec un produit global autour de 13 Milliards d'Euros, soit un recul de – 2,2 % (- 290 M€), la progression nationale a été, par rapport à 2019, très importante en novembre (+ 27 %) et décembre (+ 17 %). Si le produit augmente pour les 2/3 des départements, il a été constaté des écarts importants. Ainsi, neuf départements connaissent une baisse supérieure à 5 %.
- 7,3 M€ pour le produit des autres taxes (aménagement et électricité) soit un montant en légère baisse par rapport à 2019.

La deuxième catégorie concerne les impôts ayant une assiette locale mais dont le taux est fixé nationalement avec :

- 15,2 M€ au titre de la part départementale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), soit un montant quasi équivalent à celui de 2019,
- 1,9 M€ concernant l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R.).

De plus, les produits fiscaux et parafiscaux sont complétés par différents fonds, instaurés progressivement entre 2010 et 2019, issus de ressources affectées par l'État ou de la péréquation entre départements.

- 10,1 M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ce montant constitue une ressource figée attribuée aux départements « perdants » par prélèvement sur les ressources des départements « gagnants » à l'issue de la réforme de la fiscalité locale de 2010,
- 1 M€ reçus au titre du fonds de péréquation de la CVAE instauré en 2013,
- 8,4 M€, pour notre quote-part sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'État et répartis depuis 2014 entre les départements en fonction des

restes à charge pour les allocations individuelles de solidarité ainsi que d'indices de ressources et charges,

- 16,9 M€ au titre du nouveau fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (reversement de ressources entre Départements) réparti en 3 parts sur des critères de ressources ou de charges dont l'une d'elle doit permettre une réduction du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité.

2) - Les taxes partagées

Il s'agit de taxes parafiscales (TSCA et TICPE) dont l'assiette, les taux et les quotes-parts attribuées sont entièrement définis par l'État.

Le Département ne dispose d'aucune marge de manœuvre et l'Etat ne communique aucune information sur le rendement de ces impôts et leurs évolutions ponctuelles.

Pour 2020, le montant de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) progresse pour atteindre **61,2 M€**(13,3 % des recettes de fonctionnement). Ce produit comprend :

- Une première part de taxe spéciale sur les contrats d'assurance, pour un montant de 8,2 M€, qui doit contribuer au financement des SDIS. Dans les faits, cette taxe s'est substituée à partir de 2005 à une partie de la DGF compensation qui constitue à l'origine une ressource pour financer les dépenses sociales d'hébergement. Elle connaît depuis son affectation à notre Département une évolution modérée (moins de 150 000 € par an en moyenne), bien inférieure au montant de la progression de la contribution au SDIS qu'elle est sensée financer.
- La TSCA seconde part, pour un montant de 19,8 M€, a été attribuée pour le financement des compétences transférées en application de la loi du 13 août 2004.
- Enfin, dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2010, les départements pour lesquels le nouveau panier de ressources après réforme était inférieur à 90 % du montant des 4 impôts locaux antérieurs se sont vus attribuer une nouvelle quote-part de cette taxe dite « TSCA fiscalité ». Pour le Tarn, le montant perçu en 2020 est de 33,2 M€.

En ce qui concerne la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), son montant global est de **33,3 M€**également composé de 3 parts :

- 25 M€ perçus pour contribuer au financement du RSA socle. Cette somme est stable depuis le transfert de l'allocation RMI/RSA en 2004. Elle est, de plus en plus, en fort décalage avec le montant de la dépense (57,9 M€ au CA en 2020),
- 4,1 M€ participant depuis 2009 au financement du RSA socle majoré (ex API), dont la dépense en 2020 est de l'ordre de 8,7 M€,
- 4,2 M€ constituant une dotation complémentaire à la TSCA pour participer au financement des compétences transférées par la loi de 2004, pour laquelle nous percevons le minimum prévu par la loi.

3) - Les dotations versées par l'État

Elles s'établissent à **110,4 M€** et représentent 24 % des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2020. Elles regroupent des ressources habituelles pour les départements :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), pour une somme de 62,1 M€, demeure une ressource importante pour le Département (13,5 % des recettes de fonctionnement). Elle a été stabilisée en 2018 par le Gouvernement après 4 années de diminution. Son montant était de 78,5 M€ en 2013.
- La Dotation Globale de Décentralisation (D.G.D.) pour un montant limité et stable à 2,3 M€,
- Les compensations versées par l'État, au titre de la fiscalité locale, toujours en baisse pour un montant de 3,1 M€ en 2020,
- La participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le financement de l'APA s'établit à 21,7 M€. Elle reste stable et doit être comparée au montant des charges (51 M€) supportées par notre Département,
- Le financement de mesures nouvelles (1 M€) prévues par la loi ASV dans le cadre de la conférence des financeurs et au titre du forfait autonomie,
- Les contributions de la CNSA au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (0,5 M€) et de la prestation de compensation du handicap (3,8 M€), équivalentes à celles de 2019,
- Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion pour un montant total de 2,7 M€,
- Le Département a reçu également plusieurs participations autres de l'État (1,7 M€) concernant principalement le domaine social avec des subventions relevant du secteur de l'aide à l'enfance (0,55 M€) et au titre du plan pauvreté (0,83 M€). Nous avons également perçu une dotation pour l'achat des masques de protection (0,24 M€).

Depuis 2011, il faut y ajouter la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) attribuée initialement, à hauteur de 13 M€, pour assurer la « neutralité » financière de la réforme de la fiscalité. Elle a constitué, jusqu'en 2016, un montant définitif qui n'était pas susceptible de progresser. En 2017, elle a été incluse dans les variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des dotations aux collectivités et son montant s'établit à un peu moins de 11,5 M€ pour 2020.

4) - Les recouvrements et participations

Ils s'élèvent à **18,5 M€** et se décomposent comme suit :

- 14,8 M€ de remboursements de particuliers ou institutions au titre des prestations d'aide sociale, cela concerne principalement les reversements de ressources par les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement, le recouvrement d'indus (APA, RSA,...) ou encore les recours sur succession,
- 1 M€ de participations diverses en provenance des communes, d'autres collectivités publiques de l'Agence de l'Eau, ou encore au titre du Fonds de solidarité pour le logement,

- 0,9 M€ versés par les Établissements Publics Locaux d'Enseignement au titre de la contribution des familles aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et de restauration,
- 1,8 M€ de récupérations de rémunérations.

5) - Les autres recettes

Les recettes diverses totalisent un montant global de **8,7 M€** Parmi celles-ci, il peut être noté les prestations de service, redevance et ventes diverses pour 0,8 M€. Les revenus des immeubles sont limités à 0,1 M€. Les produits financiers et exceptionnels atteignent 5,4 M€ qui recouvrent à titre principal des pénalités sur contrat et le produit des cessions d'immobilisations.

Enfin, nous avons reçu près de 2,3 M€ au titre de la gestion de la subvention globale du fonds social européen.

B – Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement mandatées, au titre de l'exercice 2020, sur le budget principal s'élèvent à **397,8 M€** pour 396,3 M€ en 2019 (avant passage à l'aide sociale à l'hébergement nette pour les frais d'internat des personnes handicapées).

Après retraitement pour être sur des périmètres semblables, la progression reste inférieure à 2 % ; étant précisé que cette augmentation repose pour plus de la moitié sur la majoration du versement de l'allocation RSA, liée à la dégradation de la situation économique.

De plus, nous pouvons relever, à titre informatif, que le Département serait resté en deçà du plafond des dépenses fixées par le Pacte financier édicté par l'État et suspendu en 2020.

Ces dépenses se décomposent en plusieurs masses réparties comme suit :

1) - Les charges à caractère général

Elles ont été arrêtées à **16,7 M€** (soit 4,2 % des dépenses de fonctionnement) soit un montant qui reste très proche de celui de 2019 (16,3 M€). Ces crédits ont permis de financer des achats, prestations et autres dépenses permettant de contribuer au fonctionnement de la collectivité. A ce titre, peuvent être mentionnés les prestations de formation (0,30 M€), les frais de déplacement (0,56 M€), les frais d'assurance (0,51 M€), les frais liés aux fluides (0,85 M€) ou aux carburants (0,88 M€) ; étant précisé que ce dernier poste concerne essentiellement les véhicules et engins de la direction des routes. Les achats directs liés à la crise sanitaire (masques, produits d'entretien, prestations de nettoyage...) portent sur un montant de l'ordre de 1,6 M€.

Toutefois, une bonne part de ces dépenses est consacrée à la mise en œuvre des politiques publiques relevant de notre champ de compétence. A ce titre, elles comprennent notamment :

- 2,2 M€ pour l'ensemble des dépenses d'entretien de la voirie soit confiées à l'entreprise, soit réalisées par les services,

- 1,9 M€ pour des prestations liées à l'aide sociale (services ménagers, mesure d'accompagnement social personnalisé, aide sociale à l'enfance, actions dans le domaine de la PMI),
- 0,45 M€ pour l'achat de fournitures, livres et prestations pour permettre l'exercice de nos missions dans le domaine de la culture et plus particulièrement pour celles concernant la médiathèque et les musées départementaux,
- 0,3 M€ pour l'opération « chéquier collégien »,
- 1,1 M€ pour assurer le transport, vers leur établissement scolaire, des élèves handicapés.

2) - Les charges concernant la gestion du personnel

Elles représentent une dépense, qui s'établit à **84,7 M€** (21,3 % des dépenses de fonctionnement) dont 10,9 M€ pour les agents départementaux des collèges et 13,4 M€ pour les agents des routes. Nous constatons une stabilité de la masse salariale consacrée à la rémunération des assistantes familiales (13,8 M€).

Globalement, l'année 2020 est marquée par une légère augmentation de la masse salariale tenant d'une part à la prise en charge à partir de juillet des tickets repas gérés auparavant par le COS (avec une amélioration de la prestation proposée aux agents), d'autre part à des dépenses directement liées à la crise sanitaire (primes aux agents et remplacements pour assurer la continuité du service surtout dans les collèges).

3) - Le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Le montant des dépenses, sur ce chapitre, est stable par rapport à 2019 et s'établit à **52,2 M€** (13,1 % des dépenses de fonctionnement).

De manière plus précise, il doit être relevé une légère progression de l'APA pour les personnes en établissements (22,1 M€). En ce qui concerne le versements au titre de l'APA à domicile, la dépense s'établit à 30,1 M€, somme incluant le maintien des dotations (même si les heures prévues au plan d'aide n'étaient pas réalisées) pendant la période du premier confinement et la prime versée au profit des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

4) - Les dépenses relatives au RSA

Elles se sont élevées à **69,9 M€** (17,6 % des dépenses de fonctionnement) et se décomposent tout d'abord en :

- 57,9 M€ pour l'allocation RSA socle, en progression en 2020,
- 8,7 M€ au profit des bénéficiaires de l'allocation socle majoré.

Les autres mesures, plus particulièrement axées sur l'insertion, portent sur une somme de 3,3 M€ au sein de laquelle nous pouvons mentionner :

- 1,2 M€ pour des actions d'insertion sociale ou professionnelle,

- 0,47 M€ pour les aides versées via l'Agence de services et paiement ou directement aux sociétés et structures employeurs des bénéficiaires du RSA,
- 1,3 M€ dans le cadre de la gestion du FSE au nom et pour le compte de l'État.

5) – les crédits consacrés aux interventions en direction des tiers

Ces crédits ont été arrêtés à **164,7 M€** (41,4 % des dépenses de fonctionnement) et se décomposent comme suit :

- 16,7 M€ pour les aides à la personne dont 2,7 M€ au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), 10,05 M€ pour la PCH et 1,8 M€ pour des aides à la dépendance (hors APA) mais aussi 0,55 M€ reversés à la MDPH et 0,65 M€ pour des interventions principalement au titre de l'ASE ainsi que 0,4 M€ pour l'aide à la restauration scolaire ou encore 0,55 M€ pour les aides liées au F.S.L,
- 97 M€ pour les services d'accompagnement, les frais de séjour et d'hébergement en matière sociale (hors APA), répartis entre nos actions en faveur de l'enfance (34,7 M€), des personnes handicapées (51 €) et des personnes âgées (11,3 M€),
- 14,5 M€ pour notre contribution au profit du SDIS,
- 12,6 M€ pour les autres contributions obligatoires au premier rang desquelles les dotations en faveur des collèges publics et privés (5,65 M€) mais également la dotation de 5,5 M€ versée à la Région au titre de la compensation suite au transfert de la compétence transport ou encore 0,55 M€ de versement de la taxe d'aménagement au CAUE et 0,6 M€ de contribution dans le cadre de nos compétences sociales.
- 20,1 M€ pour les participations et subventions en faveur des collectivités publiques et structures de droit privé dont 6,5 M€ de participations statutaires et 10,7 M€ pour les associations et tiers de droit privé aussi que 2,9 M€ au profit de diverses structures publiques,
- 1,8 M€ pour les indemnités, frais de missions et de formation des élus départementaux,
- 2 M€ pour des charges diverses d'activité constituées principalement des participations à l'équilibre des budgets annexes.

6) - Les charges financières et exceptionnelles

Ces charges représentent une dépense de **6,2 M€** (soit 1,5 % des dépenses de fonctionnement) dont 5,9 M€ concernent les intérêts des emprunts et dettes.

7) - les atténuations de produits

Le Fonds de péréquation au titre des DMTO constitue une dotation issue de la péréquation verticale c'est-à-dire financée par les Départements. Le TARN y participe à travers un prélèvement sur ses recettes liées aux droits de mutation à hauteur de **3,4 M€** en 2020.

2.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section d'investissement pour les opérations réelles se traduit par un besoin de financement de 58,5 M€ correspondant à la différence entre les dépenses enregistrées (**83,3 M€**) et les recettes réelles recouvrées (**24,8 M€**), hors affectation du résultat 2019 (26 M€).

A - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement du Département sont gérées pour leur plus grande partie suivant la procédure des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme :

Ce dispositif a pour objet de permettre d'engager juridiquement et financièrement des opérations dont la réalisation est programmée au-delà d'un seul exercice budgétaire. Il permet donc une programmation pluriannuelle sans pour cela mobiliser des crédits dont il est certain qu'ils ne seront pas utilisés au cours de cette même année budgétaire.

La comptabilité de ces AP au 31 décembre 2020 se traduit de la façon suivante :

| AP (EN M€) | 31/12/2018 | | 31/12/2019 | | 31/12/2020 | |
|------------------|------------|------|------------|------|------------|------|
| | MONTANT | % | MONTANT | % | MONTANT | % |
| En cours (1) | 316,0 | | 316,0 | | 309,6 | |
| Engagées | 216,4 | 68,5 | 216,4 | 68,5 | 217,9 | 70,4 |
| Crédits Paiement | 171,6 | 54,3 | 171,6 | 54,3 | 168,1 | 54,3 |

(1) dont AP 31 M€ : LACT

Les autorisations de programme en cours retracent les décisions de notre Assemblée concernant les programmes sur notre patrimoine et nos interventions en faveur des tiers publics ou privés. Les engagements concrétisent la mise en œuvre effective de ces programmes directs ou indirects dont le pourcentage élevé demeure un critère d'appréciation de leur efficience. Les paiements sont naturellement échelonnés en raison, d'une part, pour les subventions, des modalités de versement et, d'autre part, des délais de réalisation des opérations concernées.

Les crédits de paiement :

Ce sont les crédits budgétaires consacrés au mandatement des dépenses notamment prévues dans le cadre des autorisations de programme et réalisées au cours de l'exercice. Pour cette année 2020, les crédits de paiement mandatés s'élèvent à **83,3 M€** pour 77,1 M€ en 2019.

Cette somme peut se répartir en 3 grandes masses dans les conditions mentionnées ci-après.

- a) Les investissements réalisés au profit des équipements départementaux qui constituent le patrimoine de notre collectivité ont mobilisé des crédits de paiement en augmentation avec **39,4 M€** (soit 47,3 % des dépenses d'investissement). Ils se répartissent entre :

- Les travaux en cours (voirie, bâtiments, ..) pour un montant total de 33,8 M€ qui concernent :
 - o Le réseau routier départemental avec une dépense globale de 23 M€,
 - o Les collèges publics pour un montant de 8,1 M€ dont 7,1 M€ pour les constructions et 1 M€ pour les autres réparations et équipements divers,
 - o Les bâtiments administratifs, culturels, sportifs et sociaux ainsi que des équipements départementaux à hauteur de 2,1 M€ avec notamment 0,4 M€ concernant les bâtiments des services administratifs, 1,1 M€ au profit des bâtiments abritant des services sociaux dont les maisons du Département et 0,45 M€ pour les centres d'exploitation,
 - o Les opérations liées au plan vélo et voies vertes pour 0,6 M€.
 - Les immobilisations incorporelles (études, frais d'insertion et logiciels) pour un montant de 1,7 M€,
 - Les immobilisations corporelles (acquisitions de terrains, de véhicules, de mobilier et de matériel informatique) pour une somme de 3,9 M€ dont près de 1,2 M€ concernant la voirie départementale, 0,74 M€ les collèges, 1 M€ pour l'acquisition du bâtiment destiné à accueillir la Maison départementale de l'autonomie, 0,5 M€ pour des équipements informatiques et 0,46 M€ de matériel, véhicule et mobilier pour les services et autres secteurs d'activité.
- b) Les subventions d'équipement, c'est-à-dire les aides aux collectivités territoriales et tiers privés soit sous forme de subventions dans le cadre des programmes départementaux, soit sous forme de participations statutaires aux structures dont nous sommes membres, sont en progression et s'établissent à **17,7 M€** (soit 21,2 %) des dépenses d'investissement. Cette somme se décompose en :
- 0,4 M€ pour favoriser les investissements du SDIS,
 - 1,42 M€ incluant d'une part notre soutien aux collèges (0,88 M€) dont notre participation pour les travaux à la cité scolaire Bellevue d'Albi et d'autre part à l'enseignement supérieur (0,54 M€),
 - 0,47 M€ pour nos interventions dans le secteur sportif, socio-éducatif et culturel,
 - 0,57 M€ en faveur du secteur social (modernisation des maisons de retraite et aides pour le logement très social),
 - 2,49 M€ de subventions au profit de la voirie communale, et 0,25 M€ de fonds de concours pour la voirie nationale,
 - 3,03 M€ dans le domaine de l'environnement comprenant 2,23 M€ pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable, 0,7 M€ pour les actions en matière de traitement des déchets et 0,10 M€ pour des interventions en faveur des milieux naturels,

- 8,20 M€ pour nos interventions en direction des communes, des structures intercommunales, des tiers de droit privé, relatives à l'aménagement et au développement du territoire,
 - 0,87 M€ de soutien aux opérations de développement agricole et touristique.
- c) Les opérations financières s'élèvent à **26,2 M€** (31,5 % des dépenses d'investissement). Ce montant se décompose en 25,6 M€ de remboursement du capital des emprunts, et 0,6 M€ de créances et avances diverses incluant les prêts au titre du FSL.

Enfin, le montant des restes à réaliser, pour les dépenses d'investissement, s'établit à 25,45 M€ dont 14,08 M€ concernant les immobilisations en cours, 10,55 M€ les subventions, 0,08 M€ pour les immobilisations financières et 0,74 M€ pour l'opération d'aménagement foncier.

Les restes à réaliser sont en progression et correspondent à 30,5 % des dépenses réalisées en 2020. Ils concernent pour une partie importante les travaux en cours, et plus particulièrement les bâtiments départementaux, mais surtout les subventions d'équipement (41,4 % par rapport au montant total de ces reports).

B – Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2020 s'élèvent à **24,8 M€** et se décomposent en quatre masses principales :

- Les ressources propres du Département pour un montant de **6,5 M€** qui correspond au Fonds de compensation de la TVA perçu en 2020 pour les travaux réalisés en 2019,
- Les subventions d'investissement reçues qui s'établissent à **4,3 M€** et incluent la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C.), une subvention de la Région (1,35 M€) pour les travaux de la RD 612, la dotation de soutien à l'investissement des départements, le produit des amendes des radars automatiques et diverses subventions perçues par le Département,
- Le produit de l'emprunt mobilisé en 2020 pour un montant limité de **13,4 M€**
- Les autres dettes et autres recettes portent sur un montant de **0,6 M€**

Il peut être précisé que l'affectation du résultat 2019 pour un montant de **26 M€** constitue en terme comptable une recette réelle de l'exercice 2020.

Le montant des restes à réaliser, pour les recettes d'investissement, s'élève à 24,22 M€ dont notamment 4,78 M€ de subventions à percevoir et 18,8 M€ d'emprunts non appelés et 0,64 M€ pour l'opération d'aménagement foncier.

Il nous appartiendra de statuer sur l'affectation du résultat après avoir pris en compte le solde des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS
CLÔTURE D'UN COMPTE TVA

En application des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

Par ailleurs dans le cadre de l'application de l'instruction comptable M52, l'article L 3312-6 précise que le résultat de l'exercice en cours, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- au résultat de la section d'investissement (besoin d'autofinancement) de l'année en cours, corrigé du résultat de l'année antérieure et des restes à réaliser de l'année,
- au résultat de la section de fonctionnement de l'année en cours, corrigé du résultat de l'année antérieure et du rattachement éventuel des charges et des produits de l'année en cours.

Il est précisé que l'Assemblée Départementale doit affecter le résultat de l'exercice clos sur l'exercice suivant.

3.1 – BUDGET PRINCIPAL :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|--------------------------|
| Recettes | 94 313 880,54 € |
| Dépenses | 96 608 514,05 € |
| Reprise du résultat antérieur | - 22 997 028,36 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | <i>- 25 291 661,87 €</i> |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de - 25 291 661,87 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|--------------------------|
| Recettes | 462 921 148,14 € |
| Dépenses | 430 591 922,49 € |
| Reprise du résultat antérieur | + 18 696 238,03 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | + 51 025 463,68 € |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture identique de + 51 025 463,68 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de + 25 733 801,81 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à – 25 291 661,87 €. Le solde des restes à réaliser est de – 1 228 555,90 €. Il en ressort un besoin de financement de la section d'investissement de 26 520 217,77 €.

Aussi, je vous propose, compte tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement de 51 025 463,68. €, d'affecter la somme de **26 520 217,77** € en section d'investissement et le solde **24 505 245,91** € en excédent de fonctionnement reporté.

3.2 – FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE :

A - Approbation des comptes de l'exercice :

Section d'investissement

| | |
|--|---------------------|
| En recettes | 241,78 € |
| En dépenses | 0 € |
| Solde d'excédent d'investissement reporté..... | 43 514,65 € |
| <i>Soit un excédent de clôture de.....</i> | 43 756, 43 € |

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 43 756,43 €.

Section d'exploitation

| | |
|--|---------------------|
| En recettes | 3 549 055,98 € |
| En dépenses | 3 482 145,83 € |
| Reprise du résultat antérieur (n-2)..... | 109 261,13 € |
| <i>Soit un excédent de</i> | 176 171,28 € |

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 176 171,28 €.

Le résultat global de clôture, tant au niveau du compte administratif que du compte de gestion, se traduit par un excédent de 219 927,71 €.

B - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

L'instruction comptable M22, applicable au Foyer Départemental de l'Enfance, prévoit que l'Assemblée Départementale se prononce sur l'affectation comptable **du résultat de fonctionnement** de l'année N qui doit être repris l'année N + 2.

En application de cette instruction, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à reporter le résultat de fonctionnement 2020 du Foyer de l'Enfance, soit un excédent de 176 171,28 €, sur l'exercice 2022.

3.3 – LABORATOIRE OENOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Recettes | 16 076,89 € |
| Dépenses | 6 000,20 € |
| Reprise du résultat antérieur | + 153 844,30 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | + 163 920,99 € |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de + 163 920,99 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|---------------|
| Recettes | 379 311,73 € |
| Dépenses | 391 741,13 € |
| Reprise du résultat antérieur | + 44 188,47 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | + 31 759,07 € |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture identique de + 31 759,07 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de + 195 680,06 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 163 920,99 €. Le solde des restes à réaliser est égal à zéro. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 163 920,99 €.

Aussi, je vous propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de + 31 759,07 € en excédent de fonctionnement reporté.

3.4 – SATESE :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|---------------|
| Recettes | 23 445,83 € |
| Dépenses | 17 269,43 € |
| Reprise du résultat antérieur | + 48 124,66 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | + 54 301,06 € |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de + 54 301,06 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|--------------|
| Recettes | 390 335,69 € |
| Dépenses | 439 597,31 € |
| Reprise du résultat antérieur | 102 261,68 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | 53 000,06 € |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 53 000,06 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 107 301,12 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 54 301,08 €. Le solde des restes à réaliser est de – 20 405,79 €. Il en résulte un excédent de financement de la section d'investissement de + 33 885,27 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à 53 000,06 €, que je vous propose d'affecter en excédent de fonctionnement reportée.

3.5 – LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Recettes | 125 740,22 € |
| Dépenses | 383 243,13 € |
| Reprise du résultat antérieur | + 898 469,26 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | + 640 966,35 € |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de + 640 966,35 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Recettes | 2 816 023,87 € |
| Dépenses | 2 816 023,87 € |
| Reprise du résultat antérieur | 0 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | <i>0 €</i> |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à zéro.

Le résultat global de clôture du compte administratif et celui du compte de gestion s'établit à 640 966,35 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 640 966,35 €. Le solde des restes à réaliser est de – 48 916,33 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de + 592 050,02 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement étant égal à zéro dans le compte administratif, il est constaté l'absence d'excédent de fonctionnement.

3.6 – RÉSEAU HAUT DÉBIT :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|-------------------------|
| Recettes | 5 209 283,24 € |
| Dépenses | 2 619 825,19 € |
| Reprise du résultat antérieur | - 3 655 319,00 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | <i>- 1 065 860,95 €</i> |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de – 1 065 860,95 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|-----------------------|
| Recettes | 2 091 434,30 € |
| Dépenses | 1 750 916,49 € |
| Reprise du résultat antérieur | + 6 349,72 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | <i>+ 346 867,53 €</i> |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à + 346 867,53 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de – 718 993,42 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à - 1 065 860,95 €. Le solde des restes à réaliser est de + 718 993,42 €. Il en ressort un besoin de financement de la section d'investissement de 346 867,53 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à + 346 867,53 €. Aussi, je vous propose compte tenu du résultat de la section de fonctionnement, d'affecter la somme de 346 867,53 € en section d'investissement. Le solde de la section de fonctionnement est égal à zéro.

3.7 – BASES DE LOISIRS DÉPARTEMENTALES :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|----------------------|
| Recettes | 40 913,24 € |
| Dépenses | 11 083,87 € |
| Reprise du résultat antérieur | + 61 864,94 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | <i>+ 91 694,31 €</i> |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de + 91 694,31 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

| | |
|---|----------------------|
| Recettes | 738 506,64 € |
| Dépenses | 706 909,00 € |
| Reprise du résultat antérieur | - 11 749,34 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | <i>+ 19 848,30 €</i> |

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à + 19 848,30 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 111 542,61 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 91 694,31 €. Le solde des restes à réaliser est de – 8 793,58 €. Le résultat cumulé d'investissement est de 82 900,73 €.

Aussi, je vous propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 19 848,30 € en excédent de fonctionnement reporté.

3.9 –PRODUCTION D'ENERGIE :

A - Approbation des comptes

En section d'exploitation, le compte administratif se traduit comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Recettes | 63 147,26 € |
| Dépenses | 6 042,83 € |
| Reprise du résultat antérieur | 107 078,27 € |
| <i>Soit un résultat de clôture de</i> | 164 182,70 € |

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 164 182,70 €.

Le résultat global de clôture, tant au niveau du compte administratif que du compte de gestion, se traduit donc par un excédent de 164 182,70 €.

B - Affectation des résultats

Je vous propose, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 164 182,70 € en excédent de fonctionnement reporté.



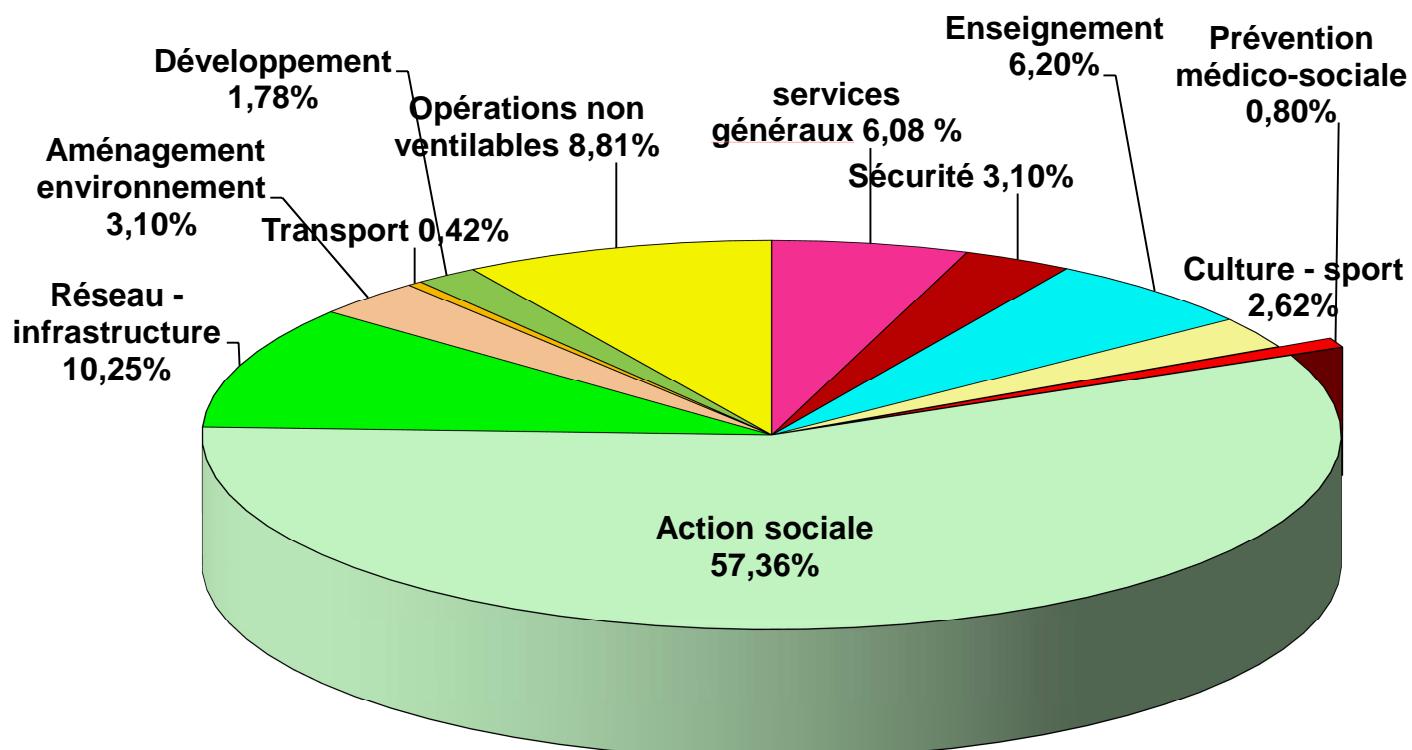
En 2020, le Département a procédé à la cession de l'ensemble immobilier des Moulins Albigeois. Au sein de celui-ci pour permettre la location ponctuelle des salles du rez-de-chaussée, il avait soumis cette activité à TVA. Il nous appartient de clôturer ce compte.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2020 – BUDGET PRINCIPAL

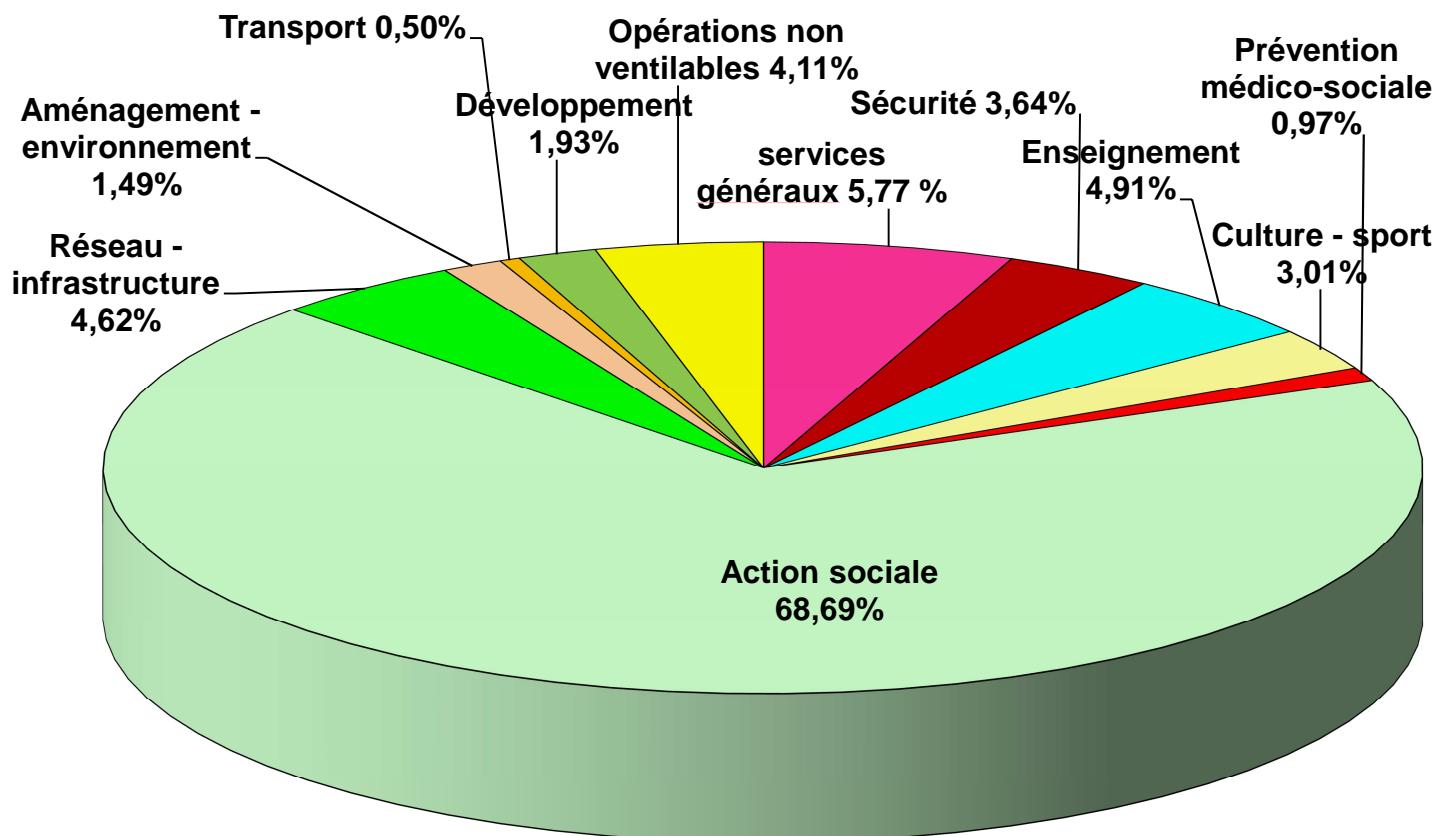
DEPENSES PAR FONCTION

| Fonction | Intitulé | DEPENSES (M€) (1) | | | | |
|----------|------------------------------|-------------------|---------------|---------------|----------------|--|
| | | Invest. | Fonct. | Total | | |
| 0 | Services généraux | 2,43 | 24,42 | 26,85 | 5,58% | |
| 1 | Sécurité | 0,41 | 14,48 | 14,89 | 3,10% | |
| 2 | Enseignement | 10,32 | 19,51 | 29,83 | 6,20% | |
| 3 | Culture, Sports | 0,63 | 11,98 | 12,61 | 2,62% | |
| 4 | Prévention médico-sociale | | 3,84 | 3,84 | 0,80% | |
| 5 | Action sociale | 2,71 | 273,22 | 275,93 | 57,36% | |
| 6 | Réseaux et infrastructures | 30,94 | 18,37 | 49,31 | 10,25% | |
| 7 | Aménagement et environnement | 8,98 | 5,93 | 14,91 | 3,10% | |
| 8 | Transports | | 2,00 | 2,00 | 0,42% | |
| 9 | Développement | 0,88 | 7,66 | 8,54 | 1,78% | |
| | Opérations non ventilées | 26,04 | 16,34 | 42,38 | 8,81% | |
| | TOTAL | 83,34 | 397,75 | 481,09 | 100,00% | |

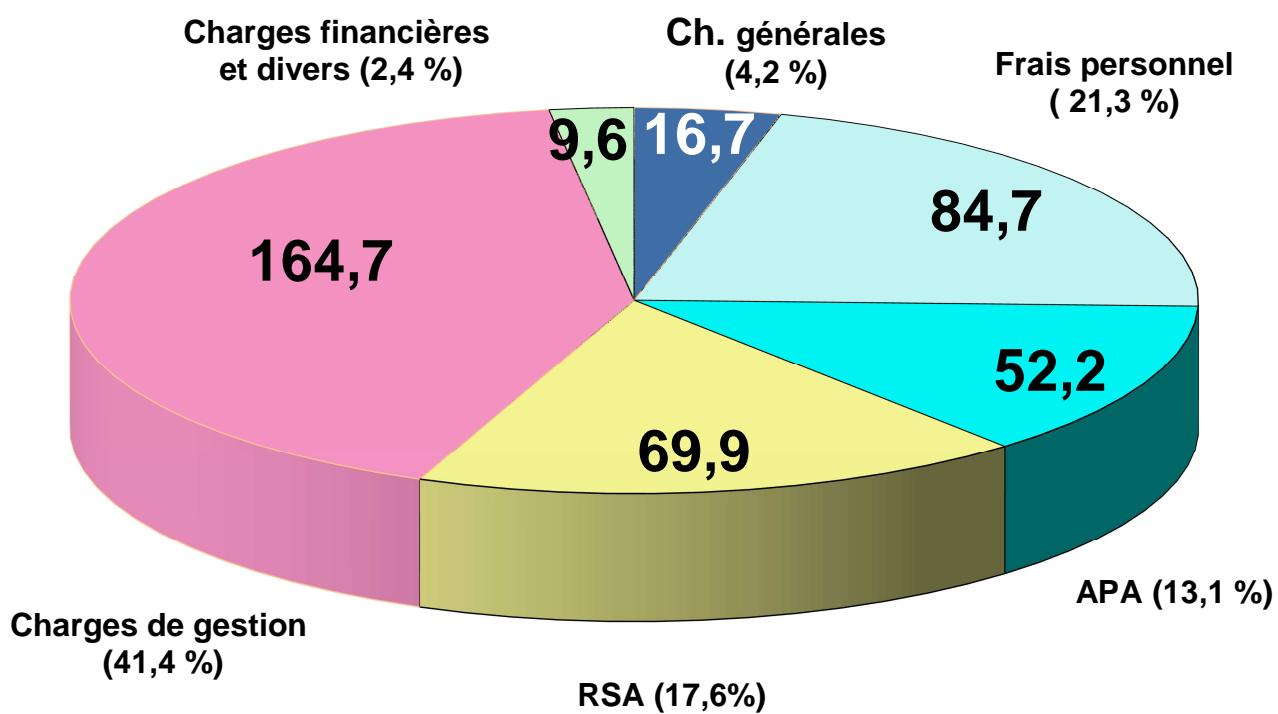
(1) données arrondies



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES PAR FONCTION

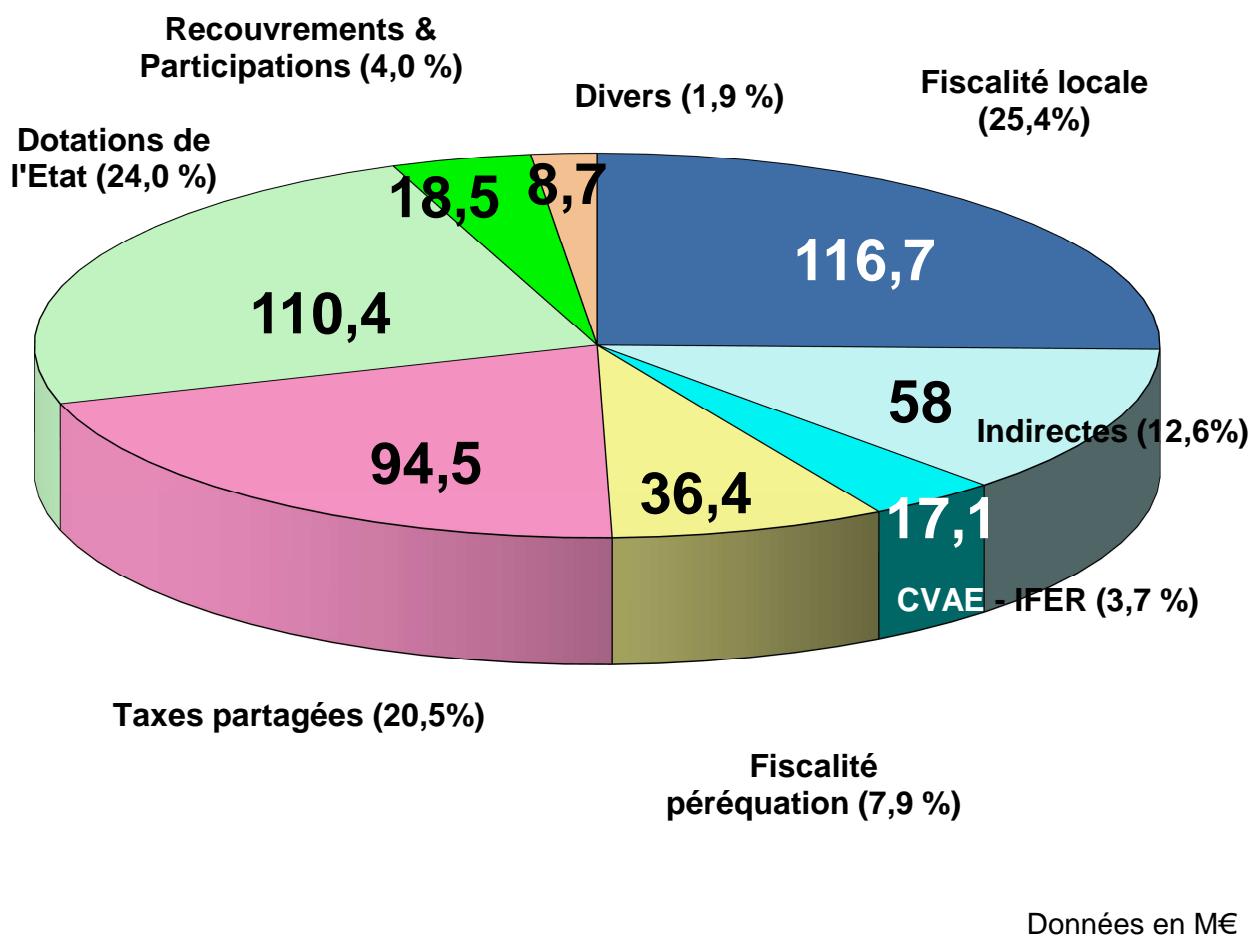


SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR NATURE

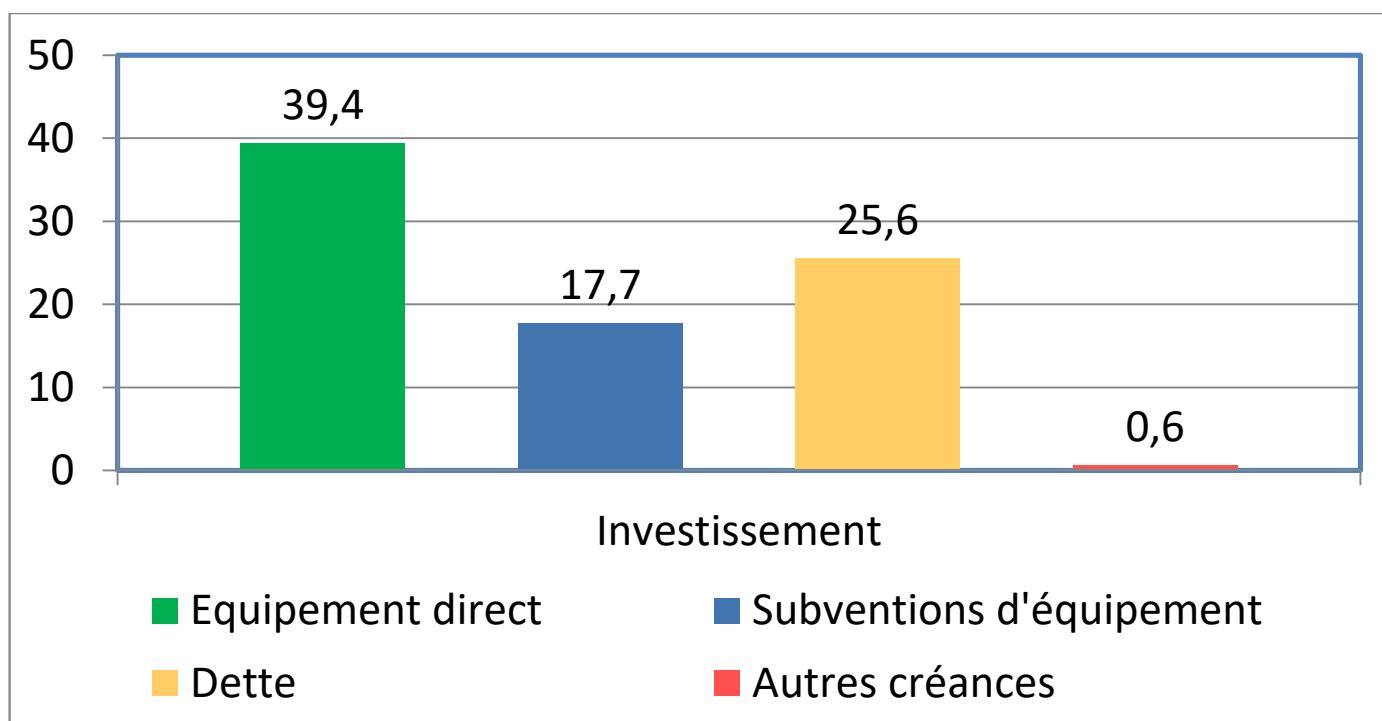


Données en M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES PAR NATURE



SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES PAR NATURE



FINANCEMENT DES AIS

| RMI/RSA | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| DEPENSES en M€ | 40,2 | 43,0 | 46,9 | 52,6 | 56,1 | 56,1 | 58,7 | 62,4 | 62,6 | 66,6 |
| Financement par l'Etat en M€ | 32,8 | 29,9 | 31,5 | 31,4 | 31,6 | 31,6 | 33,3 | 31,7 | 32,7 | 32,6 |
| Taux de participation de l'Etat | 81,6% | 69,5% | 67,2% | 59,7% | 56,3% | 56,3% | 56,7% | 50,8% | 52,2% | 48,9% |
| recette : compensation RSA, FMDI et FAPI - 2017 aide excep. - plan pauvreté | | | | | | | | | | |
| APA | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| DEPENSES en M€ | 47,9 | 48,2 | 48,8 | 49,7 | 50,5 | 52,1 | 52,7 | 53,0 | 52,4 | 51,0 |
| Financement par l'Etat en M€ | 16,3 | 16,1 | 17,0 | 17,8 | 18,3 | 20,3 | 23,2 | 22,8 | 21,6 | 21,7 |
| Taux de participation de l'Etat | 34,0% | 33,4% | 34,8% | 35,8% | 36,2% | 39,0% | 44,0% | 43,0% | 41,2% | 42,5% |
| Recette : dotation CNSA - 2016 : mise en œuvre loi ASV | | | | | | | | | | |
| PCH | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| DEPENSES en M€ | 6,1 | 6,1 | 6,3 | 6,8 | 7,0 | 7,5 | 8,2 | 8,5 | 9,0 | 10,1 |
| Financement par l'Etat en M€ | 3,4 | 3,4 | 3,6 | 3,6 | 3,6 | 3,6 | 3,8 | 3,9 | 3,8 | 3,8 |
| Taux de participation de l'Etat | 55,7% | 55,7% | 57,1% | 52,9% | 51,4% | 48,0% | 46,3% | 45,6% | 42,4% | 37,6% |
| Recette : dotation CNSA | | | | | | | | | | |
| Total | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| DEPENSES en M€ | 94,2 | 97,3 | 102,0 | 109,1 | 113,6 | 115,7 | 119,6 | 123,9 | 124,0 | 127,7 |
| Financement direct par l'Etat en M€ | 52,5 | 49,4 | 52,1 | 52,8 | 53,5 | 55,5 | 60,3 | 58,4 | 58,1 | 58,1 |
| Fds solidarité mutation - Fds frais gestion foncier et fds stabilisation en M€ | | | | 11,9 | 11,0 | 9,7 | 9,3 | 8,6 | 11,8 | 12,8 |
| Part Département en M€ | 41,7 | 47,9 | 49,9 | 44,4 | 49,1 | 50,5 | 50 | 57,0 | 54,1 | 56,9 |
| En % | 44,3% | 49,2% | 48,9% | 40,7% | 43,2% | 43,6% | 41,8% | 46,0% | 43,6% | 44,5% |
| Part Etat en M€ | 52,5 | 49,4 | 52,1 | 64,7 | 64,5 | 65,2 | 69,6 | 67,0 | 69,9 | 70,9 |
| Taux de participation de l'Etat | 55,7% | 50,8% | 51,1% | 59,3% | 56,8% | 56,4% | 58,2% | 54,0% | 56,4% | 55,5% |

EVOLUTION TSCA DITE "SDIS"**CONTRIBUTION AU SDIS**

| | TSCA | évolution annuelle | | |
|-----------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|------------------|
| ELEVEMENT DGF 2005 | | | | |
| OTE PART TSCA 2005 | 5 762 572 € | | | |
| GUL. 2006 TSCA 2005 | 276 185 € | | | |
| | 6 038 757 € | | | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2006 | 5 937 698 € | 98,33% | -101 059 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2007 | 5 851 048 € | 98,54% | -86 650 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2008 | 6 271 280 € | 107,18% | 420 232 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2009 | 6 076 855 € | 96,90% | -194 425 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2010 | 6 386 355 € | 105,09% | 309 500 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2011 | 6 571 301 € | 102,90% | 184 946 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2012 | 6 764 352 € | 102,94% | 193 051 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2013 | 6 822 297 € | 100,86% | 57 945 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2014 | 6 820 886 € | 99,98% | -1 411 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2015 | 6 892 434 € | 101,05% | 71 548 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2016 | 7 175 584 € | 104,11% | 283 150 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2017 | 7 519 688 € | 104,80% | 344 104 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2018 | 7 786 391 € | 103,55% | 266 703 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2019 | 7 963 649 € | 102,28% | 177 258 € | |
| | | | | |
| OTE PART TSCA 2020 | 8 230 846 € | 103,36% | 267 197 € | |
| | | | | |
| TOTAL AUGMENTATION | | | 2 192 089 € | |
| | | | | |
| ÉVOLUTION MOYENNE ANNUELLE | | | 146 139 € | 384 933 € |

**ETAT DES PRELEVEMENTS SUR DEPENSES IMPREVUES
CREDITS DE PAIEMENT**

| PRELEVEMENT | | NOUVELLE IMPUTATION | | | | | | |
|--------------------------------|----------------|----------------------------|-----------------|-----------------|----------------|---|--|---------------------------|
| Chapitre | Montant | Article | Fonction | Chapitre | Montant | Objet | | N° de Décision |
| | | | | | | | | |
| LABORATOIRE OENOLOGIQUE | | | | | | | | |
| 022 | 2 000.00 | 6541 | | 65 | 2 000.00 | ADMISSION EN NON VALEUR | | 200 |
| BUDGET PRINCIPAL | | | | | | | | |
| 022 | 325 000.00 | 64111 | 0201 | 012 | 325 000.00 | REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE | | 201 |
| 022 | 3 000.00 | 65734 | 041 | 017 | 3 000.00 | REVERSEMENT COMMUNES FSE 2015-2020 | | 203 |
| 022 | 5 400.00 | 65734 | 48 | 065 | 5 400.00 | SUBV DIVERS SANTE | | 204 |
| RESEAU HAUT DEBIT | | | | | | | | |
| 022 | 1 600.00 | 6215 | | 012 | 1 600.00 | REMBOURSEMENT PERSONNEL | | 202 |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/02. PROJET DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu l'article L 3311-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2003 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52,

Vu sa délibération du 12 février 2021 relative aux Orientations budgétaires pour 2021,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

– **DONNE ACTE** à M. le Président de sa communication ci-annexée relative à la présentation du projet de budget primitif pour 2021, étant précisé que les dépenses et les recettes correspondantes donneront lieu à un vote séparé concernant le budget principal et les budgets annexes.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc136665d8eb23-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

PROJET DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021



Dans cette période de crise sanitaire qui génère de fortes incertitudes dans les domaines social et économique, le projet de budget primitif pour 2021 est marqué, cette année encore, par une profonde volonté de se mobiliser aux profits de nos concitoyens et de nos territoires conformément aux priorités et axes de travail, arrêtés par notre Assemblée, lors du débat d'orientation budgétaire du 12 février 2021.

Il est important de montrer notre détermination à aller de l'avant et de se projeter dans l'avenir au service de nos concitoyens durement impactés par la pandémie et ses conséquences économiques et psychologiques.

Le projet de budget a été construit en s'appuyant sur un volume d'investissement une nouvelle fois en progression tant pour les opérations sur notre patrimoine (collèges, bâtiments des services, voirie départementale...) que pour les programmes en faveur des communes et établissements publics locaux. L'investissement est un des moyens principaux pour soutenir l'activité.

Cette volonté d'agir ne doit pas, pour autant, nous faire oublier les principes que je me suis fixé, dès ma prise de fonctions, concernant la gestion budgétaire de notre Département :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une forte pression concernant les charges sociales avec l'obligation, à l'égard des tarnaises et tarnais, d'assurer plus que jamais nos compétences dans ce domaine,
- La poursuite de l'amélioration de l'autofinancement dégagé pour préserver nos marges de manœuvre,
- Un recours à l'emprunt modéré venant bonifier le désendettement de la collectivité mené ces dernières années et permettant de nous assurer du financement de nos engagements futurs.



Comme de coutume, le projet de budget primitif pour 2021 est présenté à travers deux thèmes principaux :

- les grands équilibres budgétaires,
- la présentation du budget principal par nature.

Il est complété par une présentation synthétique permettant de mieux valoriser nos politiques publiques avec une structuration autour de 4 axes :

- Un Département solidaire de l'ensemble des tarnais,
- Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire,
- Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre,
- Un département responsable.

La présentation générale du projet de budget puis les rapports par politique publique ou sur une thématique plus précise démontreront toutes l'étendue de nos compétences et de notre action au quotidien au profit de l'ensemble des acteurs socio-économiques et des habitants de notre département et ceci dans un cadre maîtrisé permettant d'améliorer nos grands agrégats budgétaires conformément, ainsi que je l'ai déjà indiqué, aux engagements que j'ai pris et que je compte poursuivre au cours des prochains exercices.

I – LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Le projet de budget primitif pour 2021 inclut les crédits de report et les écritures d'intégration résultant du vote du compte administratif. Le résultat du CA 2020 repris en recette de fonctionnement (24,5 M€) participe à l'équilibre du budget 2021.

1-1 - LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

Ce projet de budget primitif principal s'équilibre en mouvements budgétaires (réels et d'ordre), en incluant les crédits de report et la reprise des résultats, à hauteur de 656,7 M€ dont 191,6 M€ en investissement et 465,1 M€ en fonctionnement.

Hors les crédits de report et la reprise des résultats, ces mouvements budgétaires se décomposent en dépenses comme en recettes, en mouvements réels, qui se traduisent par des flux financiers, et en mouvements d'ordre sans incidence sur la trésorerie du Département.

De plus, ces mouvements d'ordre, qui sont égaux en dépenses et recettes, sont sans incidence sur l'équilibre global du budget. Cependant, ils jouent sur celui de chacune des deux sections (investissement et fonctionnement).

A - Les mouvements d'ordre budgétaires

Ces mouvements concernent tout d'abord les opérations de transfert entre sections relatives aux amortissements (pour les subventions, frais d'études, immobilisations corporelles...) retracées au chapitre 040 en investissement et au chapitre 042 en fonctionnement, ensuite les opérations, à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041), nécessaires à la tenue de la comptabilité patrimoniale.

L'ensemble de ces mouvements se traduit de la manière suivante :

| section | dépenses (en m€) | recettes (en m€) |
|----------------|------------------|------------------|
| Investissement | 30 | 89 |
| Fonctionnement | 60,9 | 1,9 |
| Total | 90,9 | 90,9 |

B - Les mouvements réels budgétaires

Les mouvements réels du projet de budget principal pour 2021 se décomposent de la manière suivante :

| section | dépenses (en M€) | recettes (en M€) |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Investissement (hors report) | 110,9 | 51,9 |
| Fonctionnement | 404,3 | 438,8 |
| Excédent 2020 | | 24,5 |
| Total | 515,2 | 515,2 |

Dans le cadre d'une gestion active de la dette, ces mouvements réels incluent, en dépense comme en recette d'investissement, un montant de 20 M€ permettant éventuellement de futurs refinancements d'emprunts.

Une fois ces crédits (sans incidence budgétaire réelle) déduits, il peut être établi une comparaison avec les budgets précédents :

| Données B.P. | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | MONTANT EN M€ | ÉVOLUTION EN % |
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | | | | | | | | |
| - Dépenses | 392,8 | - | 397,1 | 1,1 | 395,1 | - 0,6 | 404,3 | + 2,3 |
| - Recettes | 434,7 | 0,2 | 444,8 | - 2,3 | 449,1 | 1,0 | 463,3 | + 14,2 |
| (sans reprise du résultat) | (419,5) | 0,5 | (427,0) | 1,8 | (430,4) | 0,8 | (438,8) | + 2 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | | | | | | | | |
| - Dépenses | 77,6 | 1,6 | 74,8 | - 3,6 | 86,3 | 15,4 | 90,9 | + 5,3 |
| - Recettes | 35,7 | - 1,4 | 27,1 | - 24,2 | 31,8 | 17,3 | 31,9 | + 0,3 |
| TOTAL BUDGET | 470,4 | 0,08 | 471,9 | | 481,4 | 1,9 | 495,2 | + 2,9 |

Concernant les évolutions constatées, il faut rappeler qu'à partir de 2020, nous avons opté pour une partie de l'aide sociale à l'hébergement (personnes handicapées en internat) pour le système de la dépense nette (les ressources des bénéficiaires ne sont plus reversées au Département mais aux établissements). Celui-ci a entraîné des dépenses et recettes de fonctionnement moindres de l'ordre de 6 M€.



Cette présentation permet de constater une nouvelle évolution positive de notre autofinancement, dégagé au profit de la section d'investissement, qui s'établit à 59 M€ pour 54,5 M€ en 2020.

1-2 – VENTILATION DU BUDGET PRINCIPAL PAR FONCTION

L'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit une présentation croisée du budget par fonction quand le mode de vote retenu est celui par nature (approche comptable).

Une telle ventilation par fonction permet de classer les dépenses et recettes du Département sur la base de nos politiques publiques, en incluant dans chacune de ces fonctions, non seulement le coût des interventions directes, mais également celui du fonctionnement du service (personnel, moyens, ...).

Pour les recettes, l'analyse "par fonction" prend en compte le principe budgétaire de la non affectation des recettes aux dépenses, ce qui conduit la grande majorité des recettes à se retrouver dans les services généraux ou au titre des "opérations non ventilées" (près de 80 % des recettes).

Pour les dépenses réelles, cette présentation par fonction donne la répartition suivante :

| Fonction | Intitulé | DEPENSES (M€) | | | |
|----------|------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | | Invest. | Fonct. | Total | |
| 0 | Services généraux | 3,49 | 25,04 | 28,53 | 5,76% |
| 1 | Sécurité | 0,62 | 15,08 | 15,70 | 3,17% |
| 2 | Enseignement | 10,87 | 19,91 | 30,78 | 6,22% |
| 3 | Culture, Sports | 2,00 | 12,27 | 14,27 | 2,88% |
| 4 | Prévention médico-sociale | | 3,91 | 3,91 | 0,79% |
| 5 | Action sociale | 2,53 | 273,69 | 276,22 | 55,79% |
| 6 | Réseaux et infrastructures | 34,55 | 18,46 | 53,01 | 10,71% |
| 7 | Aménagement et environnement | 9,46 | 6,35 | 15,81 | 3,19% |
| 8 | Transports | | 2,15 | 2,15 | 0,43% |
| 9 | Développement | 1,27 | 7,51 | 8,78 | 1,77% |
| | Opérations non ventilées | 26,09 | 19,88 | 45,97 | 9,28% |
| | TOTAL | 90,88 | 404,25 | 495,13 | 100,00% |

(1) Données arrondies

1-3 – LES BUDGETS ANNEXES

Le projet de budget primitif pour 2021 inclut sept budgets annexes dont l'existence résulte :

- soit d'une obligation légale en raison d'un cadre comptable spécifique (foyer départemental de l'enfance et production d'énergie) ou d'activités soumises à TVA (Laboratoires d'Analyses et Cœnologique, SATESE, Réseau Haut Débit, ...),
- soit d'une décision de notre Assemblée pour individualiser des actions menées par notre collectivité (bases départementales de loisirs).

Le montant total des dépenses réelles inscrites dans ces sept budgets annexes, hors crédits de report, s'élève à 10,13 M€ ainsi répartis :

| | |
|--|-------------|
| – Foyer départemental de l'enfance | 3 732 956 € |
| – Laboratoire œnologique départemental | 605 582 € |
| – SATESE | 467 997 € |
| – Laboratoire départemental d'analyses | 3 085 460 € |
| – Réseaux haut débit..... | 983 700 € |
| – Bases départementales | 1 062 751 € |
| – Production d'énergie..... | 194 182 € |

Concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses, son contenu évolue en raison de la mutualisation de ses activités avec celles de 3 autres départements au sein du GIP Publics Labo. Aussi, il retrace pour l'essentiel la gestion des frais de personnel qui reste des agents du Département et les contributions dues au Groupement.

Pour le budget annexe Réseau Haut Débit, son volume diminue fortement. Il est inscrit les dernières recettes à recevoir au titre de la gestion directe par le Département et les redevances dues par le bénéficiaire de la mise en affermage des biens propriétés du Département. Pour cet exercice, il en résulte un volume des recettes supérieur aux besoins réels en matière de dépenses.

II – PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL PAR NATURE

Notre Assemblée, par délibération du 6 février 2003, a décidé du vote (et de l'exécution) du budget par nature et une individualisation par chapitre.

Le projet de budget primitif pour 2021 soumis à votre examen, s'équilibre en dépenses et recettes réelles (hors refinancement de la dette) à hauteur de **495,2 M€**

Pour la section de fonctionnement, les recettes réelles représentent un montant de **463,3 M€** (en y incluant la reprise de l'excédent de l'exercice 2020 de **24,5 M€**). Compte-tenu d'un montant de dépenses de fonctionnement de **404,3 M€** il est dégagé une capacité de financement de la section d'investissement de **59 M€**

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes réelles sont inscrites pour un montant total de **31,9 M€** tandis que les dépenses atteignent **90,9 M€**; ce qui traduit un besoin de financement de 59 M€.

2-1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Même si nous restons sur un périmètre de ressources proches de celui de 2020, avec l'affectation de la taxe foncière sur les propriétés bâties au seul profit du bloc communal, et compensée par l'attribution d'une fraction de TVA, nous constatons, au terme d'un processus engagé dès 2010, un quasi effacement des impositions directes dans les budgets des Départements, ce qui constitue une atteinte au principe d'autonomie fiscale des collectivités.

Si une majorité des recettes de fonctionnement est basée sur un montant prédéterminé et notifié par l'État, certaines peuvent être impactées par la situation économique. Pour celles-ci, il a été fait preuve d'une relative prudence pour en déterminer le montant inscrit dans le projet de budget avec cependant une augmentation globale de l'ordre de 2 % des ressources de cette section.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le Département a parfaitement maîtrisé l'évolution des dépenses sur ces 3 dernières années. Dans le cadre du projet de budget, il a été fait, autant que possible, une juste appréciation des besoins à couvrir tant pour nos dépense obligatoires que pour conduire les politiques volontaristes.

Pour 2021, nous constatons une évolution des dépenses supérieures à celles des budgets précédents liée principalement à la seule progression du RSA, étant précisé qu'il est en la matière bien difficile d'établir une projection de ce que sera la dépense en 2021 tant l'aggravation de la situation économique, si elle est certaine, n'est pas prévisible quant à son ampleur.

D'une manière plus générale, nous pourrons relever une accélération des dépenses de fonctionnement, pour les Départements, due au contexte actuel comme déjà constaté aux comptes administratifs 2020. Si pour le TARN, elle s'est limitée à 2 %, les premières tendances nationales portent sur une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à 4 % en 2020. L'ADF a missionné le cabinet Ressources Consultants Finances afin de procéder à un chiffrage, pour l'année 2020, du coût de la crise sanitaire pour les Départements. Il ressort des remontées d'informations obtenues auprès de 49 Départements, dont le nôtre, que le coût net total de cette crise oscille entre 1,6 et 1,8 milliards d'euros. Combiné à une progression des recettes inférieure à 3 %, cela se traduira par une baisse de l'épargne brute et une augmentation de l'encours de dette en opposition avec la situation constatée pour notre collectivité.

A – les recettes de fonctionnement

Ces recettes portent sur un montant de **438,8 M€** pour 430,8 M€ au BP pour 2020 et il faut y ajouter 24,5 M€ au titre de l'excédent de fonctionnement 2020 soit un total de 463,3 M€.

Je vous propose d'examiner de manière plus détaillée l'ensemble des recettes de fonctionnement qui peuvent être décomposées en 6 masses :

- les impositions directes,
- les produits parafiscaux,
- les dotations de l'État,

- les recouvrements et participations,
- le Fonds Social Européen,
- les produits divers.

1 - Impositions directes

Pour le chapitre 731, le montant global des impôts est ramené à **36,0 M€** (8,2 % des recettes de fonctionnement) qui se ventilent comme suit :

- 14,4 M€ concernant le produit de la cotisation sur la valeur ajouté pour laquelle de Département perçoit une quote-part de 47 % versée par les entreprises ou compensée par l'État. Elle est basée sur la CVAE déclarée et versée par les entités imposées en 2020. Au regard de la situation économique et des indications nationales données, nous avons fait preuve d'une certaine prudence dans la somme inscrite en retrait par rapport à celle perçue en 2020, étant précisé que le montant définitif sera connu au moment du vote du budget primitif ;
- 1,87 M€ pour les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- 10,06 M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les départements dont le montant des ressources nouvelles (dont la CVAE) issu de la réforme de la fiscalité locale était supérieur en 2010 au produit des précédentes taxes professionnelles et d'habitation. Ce montant constitue une recette fixe et définitive ;
- 0,97 M€ relatif au fonds de péréquation de la CVAE. Le Département du Tarn en est bénéficiaire, depuis sa création en 2013. Schématiquement, il est abondé par deux prélèvements sur le produit des départements ayant d'une part un revenu par habitant supérieur au revenu médian de l'ensemble des départements et d'autre part une évolution du produit supérieur à la moyenne nationale. Le crédit proposé est celui perçu en 2020. La notification pour 2021 interviendra plus tard dans l'année ;
- 8,7 M€ correspondant au dispositif de compensation péréqué (DCP) alimenté par les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'État. Cette ressource a été attribuée à partir de 2014 pour compenser une partie des restes à charges des allocations individuelles de solidarité. Le montant attribué à chaque département provient de 3 parts réparties selon des critères de richesses et de charges. En terme comptable, en raison de l'origine de la ressource, celle-ci a été classée dans le chapitre « impositions directes » alors que ses modalités d'affectation et de répartition l'apparente à une dotation de l'Etat, comme d'ailleurs le FNGIR.

Il en résulte que les impôts directs perçus sur la base d'une assiette locale, mais sans pouvoir de taux, se limitent à la CVAE et à l'IFER, soit moins de 4 % des ressources pour notre Département. Comment peut-on encore parler d'autonomie fiscale ?

2 - Les produits parafiscaux

Les produits parafiscaux portent sur un montant de **275,4 M€** (62,8 % des recettes de fonctionnement).

Outre les impôts indirects traditionnels, cette catégorie de ressources inclut les quotes-parts de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (T.I.C.P.E.) et de taxe spéciale sur les contrats d'assurance (T.S.C.A.) attribuées par le législateur aux

départements pour financer les transferts de compétence issus de la loi du 13 août 2004, l'allocation RSA et, à partir de 2011, la réforme de la fiscalité.

Il s'y ajoute à partir de cette année une fraction de TVA venant compenser la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce Chapitre comprend également les attributions du fonds de péréquation des DMTO et une nouvelle dotation de péréquation verticale financée par l'Etat (fraction complémentaire de TVA).

a) Les impôts indirects traditionnels (chapitre 73)

Le produit de ces impôts indirects ressort à **47,3 M€**. Il est constitué des droits de mutation, attribués aux départements en compensation de compétences transférées par la loi de décentralisation en 1982, mais également de contributions pour assurer des actions particulières telle la taxe d'aménagement dont une partie du produit est reversée au CAUE et l'autre doit servir au financement des interventions en lien avec les espaces naturels sensibles.

Pour les droits de mutation, il est proposé une inscription de 40,6 M€ en progression au regard du montant prévu au BP pour 2020.

Nous avons voulu prendre en compte le dynamisme constaté, pour le TARN, l'année passée. Cependant, il est comme toujours difficile d'anticiper le rendement de cet impôt. Le seul élément d'appréciation dont nous disposons est celui relatif au durcissement des conditions d'accès aux crédits immobiliers auquel vont s'ajouter les difficultés économiques rencontrées par une partie de la population.

Pour les 2 autres taxes (électricité et aménagement) les montants inscrits sont identiques à ceux de ces dernières années, soit 7,1 M€.

b) La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) (chapitre 73)

A partir de 2004, afin de participer au financement des transferts de compétence mais aussi à la réforme de la fiscalité, le choix a été fait d'affecter aux départements une quote-part de produits parafiscaux. Ces taxes sont considérées par la loi comme des produits fiscaux alors que notre collectivité ne dispose d'aucun pouvoir de décision en la matière (ni sur le taux, ni sur le pourcentage attribué) et ne peut pas connaître avec précision le montant qui sera perçu.

Les différentes lois de finances, jusqu'en 2011, sont venues ajouter des quotités successives concernant différents produits assurés. Par la suite, et en 2016 notamment, les bases de certaines taxes d'assurance attribuées aux départements ont été modifiées.

Le montant prévu pour la TSCA et la TICPE est de **94,6 M€** au BP pour 2021

1. A travers ces taxes, il est pris en compte :

- **le financement des SDIS** : Une première fraction de la TSCA a été attribuée en 2005, après diminution équivalente de la DGF compensation (initialement destinée à couvrir des dépenses sociales) pour participer au financement du S.D.I.S. Il est proposé 8,2 M€, montant équivalent à celui constaté au compte administratif 2020.
- **le financement des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004** : Le législateur a affecté progressivement aux départements la totalité de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance relatifs aux véhicules terrestres à moteur. Les transferts opérés ayant conduit à épuiser le produit disponible de cette taxe sans parvenir à couvrir la compensation due aux départements, la loi de finances pour 2008 (article 38) a complété le dispositif avec d'autres assiettes de TSCA (telles celles concernant à titre d'exemple la navigation maritime et fluviale) puis par le transfert d'une partie de la TICPE.

Dans ce cadre, la base légale de compensation est fixée à 18,8 M€.

Au regard des données du compte administratif 2020, je vous propose d'inscrire un crédit de 24,1 M€ pour l'exercice 2021 dont 19,8 M€ au titre de la TSCA et 4,3 M€ pour la TICPE complémentaire.

2. **Parmi les dispositions concernant la réforme de la fiscalité**, la loi de finances pour 2010 a prévu d'attribuer une quote-part de TSCA aux départements dont les ressources après réforme étaient inférieures à 90 % des recettes antérieures. Ainsi, tous les départements ne sont pas bénéficiaires de cette ressource. A ce titre, il nous a été attribué une dotation de 25,4 M€ en loi de finances rectificative pour 2011. Pour 2021, nous prévoyons d'inscrire une somme de 32,2 M€, équivalente à celle perçue en 2020 et en progression de seulement 1,25 % sur une année.

3. Par ailleurs, la TICPE assure :

- **le financement du RSA socle** : la loi du 1er décembre 2008 portant généralisation du revenu de solidarité active comprend tout d'abord une allocation de base (ou socle) équivalente à la compensation du RMI.

Compte-tenu de l'absence de tout dynamisme de cette ressource, l'État verse chaque année le minimum imposé par la loi soit 25 M€ et, comme souvent signalé, en décalage croissant avec la charge constatée, **en précisant que le Gouvernement a refusé pour 2021 toute attribution d'une ressource complémentaire pour prendre en compte la forte augmentation du RSA due au contexte économique dégradé en raison de la crise sanitaire**.

- **le financement du RSA majoré :** l'allocation de base est augmentée pour les personnes isolées assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou bien enceintes. Pour cette compétence, transférée depuis le 1^{er} juin 2009, la loi de finances pour 2008 modifiée par celle pour 2012 énonce que la compensation sera égale à la dépense réelle constatée en 2010 dans *les comptes de la CAF et de la MSA diminuée des dépenses ayant incomblé en 2008 aux départements au titre de l'intéressement relevant de l'article L 262-11 du code de l'action sociale et des familles relatif au RMI dans sa rédaction antérieure.* **A ce titre le TARN reçoit une compensation annuelle de 4,1 M€**

c) la fraction de Taxe sur la valeur ajoutée (chapitre 73)

Pour 2021, l'État nous attribue une fraction de la TVA, qu'il perçoit, égale au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 majoré de la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires 2018 à 2020 et des compensations d'exonération de taxe foncière de propriétés bâties pour 2020.

Aussi, il s'agit d'une ressource dont le montant est prédéterminé par l'État sans aucun effet de dynamique pour 2021.

En l'absence de toute pré-notification, il a été inscrit **116,9 M€** au BP, pour ce qui devient la principale recette du Département.

d) Péréquation des droits de mutation

La loi de finances pour 2020 a repris un dispositif, proposé par l'ADF, de refonte des trois fonds de péréquation basés sur les DMTO perçus par les Départements pour dégager une somme globale d'au moins 1,6 milliard, somme garantie par l'État pour 2021.

Ce nouveau fonds est alimenté de la façon suivante :

- de manière proportionnelle (pour 850 M€) avec un prélèvement, de 0,34 % de l'assiette des DMTO sur tous les départements, estimé à 3,6 M€ pour le TARN,
- et de manière progressive (pour 750 M€) avec une contribution des départements dont l'assiette DMTO par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette DMTO moyenne, constituée de trois « tranches » progressives en fonction de l'écart avec le montant par habitant de l'assiette pour l'ensemble des départements. En principe, le Tarn n'est pas concerné.

Cette ressource est répartie au sein de 3 enveloppes, étant précisé que le TARN est bénéficiaire au titre de chacune d'entre elles.

De manière schématique pour 2 enveloppes la répartition entre Départements s'effectue en fonction d'une part de critère de « richesses » comme le potentiel financier, les revenus par habitant ou le taux de pauvreté et d'une part des montants de DMTO.

La troisième enveloppe est répartie en 2 parts sur la base de plusieurs critères avec pour objectif de réduire les restes à charge concernant les allocations individuelles de solidarité.

Il est proposé d'inscrire une somme globale de **14,1 M€** en recette ; étant précisé que la notification de la dotation de 2021 interviendra au cours du deuxième trimestre.

e) fraction de TVA supplémentaire

Devant l'insatisfaction des Départements, en raison de la suppression de la perception de la taxe foncière et de son remplacement par une quote-part de TVA, le Gouvernement a fait voter, en loi de finances pour 2020, une dotation nouvelle de 250 M€ constituée par une fraction de TVA supplémentaire.

Il s'agit d'un outil de péréquation verticale financé par l'Etat au profit d'environ 2/3 des Départements pour lesquels l'éligibilité repose sur des DMTO par habitant inférieur à la moyenne nationale et un taux de pauvreté supérieur à 12 %. Elle sera répartie entre les départements en fonction de critères de ressources et de charges : nombre d'allocataires pour les AIS et revenus de la population.

Sur la base d'une simulation communiquée par l'ADF, le TARN pourrait percevoir **2,5 M€**

Il peut être précisé qu'à partir de 2022 cette fraction de TVA doit évoluer comme la TVA nationale et sera répartie en 2 enveloppes :

- Une figée à hauteur de 250 M€,
- Une seconde appelée fonds de sauvegarde qui sera dotée d'un montant évolutif égal à la croissance de la TVA assise sur les 250 M€ mentionnés ci-dessus. Cette dernière enveloppe pourra être utilisée en cas de dégradation sensible de la situation financière des départements.

3 - Les dotations versées par l'État

Les dotations de l'État devraient atteindre **107 M€** (24,4 % des recettes de fonctionnement), pour 106,4 M€ inscrits au BP 2020.

a) *La dotation globale de fonctionnement (chapitre 74)*

La DGF ne connaît aucun changement dans sa structure divisée en 3 parts et dans son mode calcul avec un montant stabilisé depuis 2018. Elle demeure, encore dans ce budget, la deuxième ressource pour notre Département avec un montant estimé à **62,1 M€** ainsi répartis :

- 35,66 M€ pour la partie forfaitaire qui devrait augmenter très légèrement car basée sur la population DGF (74,02 par habitant),
- 14,76 M€ pour la part compensation qui devrait rester identique à celle reçue en 2020,
- 11,68 M€ pour la part péréquation qui est stable depuis 3 ans.

b) *La dotation générale de décentralisation (chapitre 74)*

Le contenu de la DGD a été fortement réduit depuis 2004 après intégration de la majeure partie des compensations dans la DGF. De plus, son montant, limité à **2,3 M€**, n'est plus actualisé.

c) *Les compensations versées par l'État (chapitre 74)*

Ces compensations sont versées en atténuation de dégrèvements ou abattements législatifs relatifs à nos anciens impôts locaux. Leur montant était traditionnellement calculé à partir des compensations notifiées l'année précédente pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, celles sur les propriétés non bâties et celles qui concernaient la taxe professionnelle. Avec la réforme de la fiscalité, ces compensations ont été « redécoupées » et maintenues malgré le retrait de ces impôts pour le Département. En 2021, la compensation relative à la taxe foncière (0,1 M€) est intégré à la Fraction de TVA.

Au-delà, il faut rappeler que ces allocations sont incluses dans l'enveloppe normée de dotations de l'Etat et qu'elles servent de valeur d'ajustement à la baisse pour compenser l'augmentation d'autres dotations. Ainsi leur montant inscrit au BP pour 2021 ne représente plus que **2,8 M€**

d) *La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle*

Elle avait été attribuée aux départements pour assurer l'équilibre avant / après réforme de la fiscalité et constituait normalement une ressource stable et définitive de 13 M€. Depuis la loi de finances pour 2017, cette dotation est désormais incluse parmi celles servant de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe des dotations versées par l'État. Elle a subi une forte diminution en 2017 pour être ramenée à 11,7 M€. Pour 2021, il peut être prévu une somme très légèrement inférieure à celle de 2020, soit **11,45 M€**

e) *Les financements de la CNSA (chapitres 74 et 016)*

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est notamment chargée d'assurer le financement pour l'État, des aides instaurées en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Pour les ressources reversées aux départements, cette caisse est financée par une contribution (au taux de 0,3 %) due par les employeurs privés et publics, basée sur l'assiette des cotisations patronales d'assurance maladie (journée chômée travaillée) et pour le financement de l'APA par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) décidée en vue de financer la réforme de la dépendance mise en œuvre en 2016. Cette taxe est due par les retraités payant l'impôt sur le revenu avec un taux de 0,3 % depuis 2014.

Enfin, en 2019 une quote-part de la contribution sociale généralisée (C.S.G.) est venue remplacer la fraction de prélèvements sociaux sur les revenus de placement et du patrimoine affectée à la CNSA.

De manière plus précise, la CNSA participe au financement de l'APA, de la PCH, et du budget du GIP «Maison départementale des personnes handicapées » et des actions de prévention en faveur des personnes âgées. Il est proposé d'inscrire un montant de **22,4 M€** qui se ventile comme suit :

- 18,5 M€ au titre du financement de l'APA, soit un montant en baisse par rapport au BP pour 2020,
- 3,4 M€ pour le financement de la PCH,

- 0,5 M€ de participation destinée à contribuer au fonctionnement de la MDPH, Au-delà de ces dotations, la CNSA assure le financement, du forfait autonomie et des actions de prévention soumises à la conférence des financeurs. Un crédit de **0,8 M€** est prévu.

f) *Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion et le programme de lutte contre la précarité*

Depuis 2006, les départements bénéficient du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) qui est doté d'un montant total 500 M€ répartis en trois parts (compensation, péréquation et insertion) ayant chacune des règles de répartition qui leurs sont propres. Il est proposé de reconduire le crédit de **2,2 M€** déjà inscrit les années précédentes.

En 2019, le Département a contractualisé avec l'État dans le cadre du programme de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ». Pour 2021, une somme de **0,45 M€** est proposée, identique à celle du budget primitif pour 2020.

g). Le fonds de stabilisation

Il s'agit d'une dotation financée par l'État d'abord pour une période de 3 ans (2019-2021) et prolongée pour 2021 avec un crédit global porté à 200 M€. Il doit concourir à financer les restes à charge des allocations de solidarité des départements qui sont éligibles en remplissant 3 conditions cumulatives :

- Un reste à charge supérieur à la moyenne nationale,
- Un potentiel fiscal corrigé par habitant ou un revenu par habitant inférieur à leur moyenne nationale,
- Un taux d'épargne brut inférieur à 18 % (contre 12 % auparavant).

Le montant attribué est calculé en prenant en compte l'écart de restes à charge par rapport à la moyenne nationale pondéré par un indice synthétique prenant notamment en compte les critères d'éligibilité.

Au regard des simulations communiquées un crédit de **1,6 M€** est inscrit au BP pour 2021.

h) Les autres dotations

Elles représentent une ressource de **0,9 M€** Il peut plus particulièrement être mentionné la réinscription de l'aide de la CNSA, de 0,6 M€ non perçue en 2020, pour financer 50% de la prime COVID versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile. Enfin une recette de 0,2 M€ est prévue au titre de l'accueil des mineurs non accompagnés ou encore une de 50 000 € concernant le FCTVA.

4 - Les recouvrements et participations

Ils représentent un montant de **17,7 M€** (4 % des recettes de fonctionnement) et se décomposent comme suit :

- 14,5 M€ de recouvrements au titre de l'ensemble de nos compétences en matière sociale, étant précisé que leur montant baisse avec la mise en place de l'aide sociale à l'hébergement nette,

- 1,4 M€ de reversement, par les collèges publics, d'une quote-part de la participation des familles aux dépenses de restauration et d'hébergement,
- 1,8 M€ de remboursement de rémunérations provenant pour une majeure partie de la MPDH.

5 - Le Fonds Social Européen (F.S.E.)

Dans le cadre de la délégation de gestion globale pour la période 2014-2020 dont le Département du Tarn bénéficie pour assurer la gestion du F.S.E. en matière d'action d'insertion, un crédit de **0,8 M€** est inscrit au BP 2021, correspondant à des remboursements pour les dossiers engagés par le Département et validés par les autorités de contrôle.

6 - Les recettes diverses

Elles portent pour un montant de l'ordre de **1,9 M€**. Nous y retrouvons diverses participations, dotations (1,0 M€) telles des aides de l'Agence de l'Eau ou des participations au FSL. Elles comprennent également le produit de locations et de l'activité des services (0,66 M€) et enfin des recettes financières et exceptionnelles (0,22 M€).

B – Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement, inscrit au projet de budget pour 2021, s'établit à **404,3 M€**(pour 395,1 M€ en 2020).

Elles se décomposent en plusieurs masses réparties entre les chapitres globalisés qui permettent de disposer d'une vision générale pour un ensemble de dépenses homogènes (charges à caractère général, rémunération du personnel) et des chapitres individualisés (charges courantes, financières et exceptionnelles...).

La présentation des dépenses de fonctionnement s'appuie sur cette répartition comptable, étant précisé qu'une présentation plus détaillée est proposée au sein des rapports par politique publique.

1 - Les charges à caractère général (Chapitre 011)

Leur montant s'établit à **17,5 M€**(4,3 % des dépenses de fonctionnement) soit un montant en léger recul par rapport à celui du BP pour 2020 (17,8 M€).

Ce chapitre présente la particularité de regrouper des dépenses liés au fonctionnement de la collectivité (7,7 M€) mais également des crédits pour assurer le financement d'actions menées par le Département (9,8 M€).

Concernant les charges générales courantes, il est notamment pris en compte 0,58 M€ pour les frais de déplacements, 0,42 M€ pour des actions de formation hors du CNFPT ou encore 1,15 M€ pour les frais de téléphonie, internet et affranchissement. Il est également réservé 0,92 M€ pour les fluides, 1,05 M€ pour les carburants, 0,46 M€ pour les primes d'assurance ou encore 0,75 M€ pour des locations immobilières.

Au sein de ces charges générales, il a été réservé 2,3 M€ pour contribuer à l'entretien de la voirie départementale (dépenses pour les petites interventions : locations et achats de matériaux, pièces pour les véhicules, prestations à l'entreprise, ...). Par ailleurs, 1,4 M€ de crédits ont été prévus pour des actions dans les domaines de la culture, des sports et de la jeunesse avec en premier lieu les actions de la bibliothèque départementale (dont l'achat de livres) et les musées ou encore le financement du chéquier collégien.

Les prestations à réaliser pour suivre le déploiement du réseau haut débit et ses utilisations futures mobilisent une somme de 0,33 M€.

Un montant de 0,95 M€ sera consacré à diverses interventions et actions en faveur des collèges ou des collégiens.

Certains crédits couvrent des interventions dans le secteur médico-social et social (2,3 M€), comme les services ménagers, des actions au titre de l'aide sociale à l'enfance (dont les frais de déplacements des assistants familiaux) ou encore dans le domaine de la PMI. Une dépense de 1,25 M€ est consacrée au transport des élèves handicapés vers leur établissement scolaire.

2 - Les charges relatives à la gestion du personnel (Chapitre 012)

Leur montant est de **85,6 M€** (21,2 % des dépenses de fonctionnement) pour 84 M€ au BP pour 2020. Si nous neutralisons la reprise en gestion directe des tickets repas (0,7 M€) en année pleine pour le personnel (compensé par ailleurs par une dépense moindre et une recette nouvelle) nous sommes sur une augmentation de la masse salariale de 1,5 %.

Pour la rémunération des assistants familiaux nous mobiliserons 13,8 M€ de crédits. Il est relevé pour les effectifs dits statutaires une dépense globale de 71,1 M€. La progression, outre le Glissement Vieillissement Technicité (GVT), est liée à deux mesures de nature règlementaire avec l'application du protocole « parcours professionnel carrières et rémunérations » mais également l'instauration d'une prime de précarité pour les contrats courts. Ces trois éléments pèsent pour plus d'1 M€.

Enfin, nous ne pouvons pas ignorer les besoins spécifiques de remplacement dans certains secteurs comme les collèges que peut imposer la situation sanitaire. La crise du COVID a impliqué en effet de nombreux remplacements dans les collèges pour faire face à l'absence des agents atteints par le COVID, cas contact ou placés en autorisation spéciale d'absence (ASA).

Cependant, comme pourra le démontrer le rapport thématique sur les ressources humaines, nous restons très attentifs à développer des mesures pouvant assurer une réelle maîtrise de la masse salariale. Ainsi, hors prise en charge des tickets restaurants, des mesures réglementaires et de crédits de remplacement pour certains personnels nous sommes sur une masse salariale quasi-stable.

3 - L'allocation personnalisée pour l'autonomie (chapitre 016)

Le montant des crédits réservé pour cette prestation s'établit à **52 M€** (12,9 % des crédits de fonctionnement).

L'APA à domicile est versée principalement depuis 2020 aux services d'aide et d'accompagnement à domicile après accord des bénéficiaires. Les crédits prévus à hauteur de 29,1 M€ sont en légère progression par rapport à la dépense constatée en 2020.

L'APA en établissement, depuis quelques années, est versée sous forme de dotation globale pour les EHPAD tarnais. L'enveloppe budgétaire pour cette aide s'établit à 22,7 M€ marquant une progression notamment pour tenir compte de l'évolution du taux directeur encadrant l'augmentation des tarifs.

Les autres crédits pour 0,2 M€ sont réservés pour les aides techniques décidées dans le cadre de la conférence des financeurs et pour réaliser le plan départemental de soutien aux aidants.

4 - Le Revenu de Solidarité Active (Chapitre 017)

Le montant global proposé pour ce chapitre est porté à **70,4 M€** (17,4 % des dépenses de fonctionnement).

Nous avons déjà abordé, notamment au moment du débat sur les orientations budgétaires, et nous aurons l'occasion d'y revenir, l'impact immédiat de la crise sanitaire sur le niveau de l'allocation socle versée aux bénéficiaires du RSA (alors que l'allocation socle majorée versée au profit des familles monoparentales attendant un enfant ou élevant seule un enfant de moins de 3 ans est en légère baisse).

Il est bien difficile d'apprécier quelle sera la situation réelle sur 2021, ainsi est-il proposé un crédit global de 66,7 M€ (+ 6,5 % de BP à BP).

Les autres dépenses de ce chapitre concernent les mesures d'insertion et d'accompagnement des personnes titulaires des minima sociaux (3,7 M€).

Les crédits départementaux pour ces actions comprennent principalement 0,68 M€ pour les contrats d'insertion et primes à l'emploi et 1,6 M€ pour l'ensemble des autres actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle de ce public incluant la prise en charge des frais de transport.

Une somme de 1,3 M€ est inscrite dans le cadre de la délégation de la gestion du Fonds Social Européen (F.S.E.) au titre de la programmation 2015-2020.

5 - Les interventions en direction des tiers (Chapitre 65)

Leur montant a été arrêté à **164,5 M€** (40,7 % des dépenses de fonctionnement) contre 162 M€ en 2020.

Ce chapitre regroupe les moyens financiers dédiés aux allocations, interventions et dotations versées dans le cadre de nos missions obligatoires ainsi que les subventions attribuées aux collectivités territoriales et tiers de droit privé.

Les inscriptions les plus importantes sont liées à l'exercice de nos compétences sociales que ce soit les allocations individuelles mais surtout les frais d'hébergement et de placements pour lesquels nous devons trouver un juste équilibre entre les besoins exprimés et la nécessaire maîtrise des moyens dégagés.

Les crédits se décomposent comme suit :

- 17,1 M€ pour les aides à la personne qui comprennent à titre principal des allocations sociales et des secours d'urgence. Nous trouvons tout d'abord un crédit de 2,6 M€ au titre de l'ACTP et un autre de 10,4 M€ pour assurer le financement de la PCH. Par ailleurs, il est prévu un ensemble de crédit au titre de l'aide sociale à l'enfance (0,58 M€), pour les frais de dépendance hors APA (1,76 M€) ou encore à reverser à la MDPH (0,52 M€). De plus il est prévu un crédit de 0,72 M€ pour les aides individuelles relevant du FSL. Enfin, il est réservé 0,42 M€ pour l'aide à la restauration scolaire.
- 96,5 M€ pour les frais de séjour, d'hébergement et de placement en matière sociale (hors APA) avec au premier rang nos dépenses au profit des personnes handicapées (50,9 M€) puis l'hébergement des personnes âgées (11,1 M€) ainsi que nos interventions en faveur de l'enfance (34,5 M€),
- 1,9 M€ pour les indemnités, frais de mission et de formation des élus départementaux,
- 22 M€ pour des contributions obligatoires : financement du SDIS (14,9 M€), financement d'actions relevant de la PMI, versement de la taxe aménagement au CAUE, dotations aux collèges publics et privés (5,8 M€),
- 5,5 M€ au titre de la compensation définitive pour le transfert des transports à la Région,
- 20,75 M€ pour les participations statutaires et subventions aux collectivités et tiers de droit privé telles que détaillées dans le document budgétaire soumis à votre approbation,
- 0,75 M€ pour des charges diverses d'activité dont les participations à l'équilibre des budgets annexes à caractère administratif.

6 - Les charges financières, exceptionnelles et autres dépenses (Chapitres 66, 67, 68 et 022)

Leur montant représente environ **10,7 M€** (2,6 % des dépenses de fonctionnement). Ce total se décompose principalement entre 6,2 M€ pour le paiement des intérêts des emprunts et 3,05 M€ portant constitution d'une provision. Il s'y ajoute 0,9 M€ au titre des dépenses imprévues.

7 - Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Il a déjà été évoqué la réforme des fonds de péréquation liés au DMTO qui sont financés par un prélèvement sur cette ressource perçue par les Départements. Dans ce cadre, est inscrit une dépense prévisionnelle de **3,6 M€**

2-2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année encore les dépenses d'investissement continuent de progresser avec l'inscription de 90,9 M€ soit une augmentation supérieure à 20 % en 2 ans.

Je vous invite à noter notre engagement au profit des Communes, EPCI et autres structures publiques avec un volume de subvention d'équipement qui évolue favorablement (+ 10,7 % sur le chapitre 204).

Pour les engagements départementaux, les crédits progressent également avec de nombreuses opérations immobilières qui se concrétisent en 2021 tant en ce qui concerne les collèges que les bâtiments administratifs.

S'agissant des routes départementales, outre l'importance du projet concernant la RD 612 avec un nouveau créneau en cours de réalisation, les opérations et interventions couvrent l'ensemble de notre territoire avec un programme particulier portant sur les ouvrages d'art. Ainsi les crédits importants consacrés à la RD 612 n'ont pas entraîné de baisse sur les autres investissements routiers.

Pour financer ces dépenses d'investissement, il est possible de s'appuyer sur un fort autofinancement de 59 M€ (+ 8,2 %) amenant un recours très modéré à l'emprunt.

A - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors crédits de report, s'établissent à **31,9 M€** soit un montant équivalent à celui de 2020. La présentation de ces recettes d'investissement peut se répartir comme suit :

1- Les dotations de l'État (chapitres 10 et 13)

Elles sont estimées à **10,10 M€** (contre 9,7 M€ en 2020) et se répartissent en 4 dotations :

- 6,6 M€ au titre du Fonds de Compensation de la TVA calculé à partir des investissements réalisés en 2020,
- 1,35 M€ de dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), montant identique de par la loi à celui perçu ces dernières années,
- 0,65 M€ au titre du produit des amendes des radars automatiques qui doit être utilisé pour des opérations améliorant la sécurité du réseau routier départemental,
- 1,5 M€ (montant estimé) au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements.

2 - Les subventions reçues (chapitre 13)

Le montant des subventions à percevoir s'établit à **5,30 M€** avec :

- 2 M€ de l'État et également 1,95 M€ de la Région Occitanie au titre de leur participation au financement du réseau haut débit réalisé dans le cadre de la DSP,
- 1 M€ de soutien de la Région pour l'opération d'aménagement de la RD 612,
- 0,35 M€ au titre de financement par l'État des opérations d'aménagement foncier,

3 - Le remboursement d'avances (chapitre 27)

D'un montant de **0,4 M€**, cette somme correspond aux remboursements de prêts attribués au titre du FSL et à diverses avances financières consenties par le Département (personnel, associations, ...).

4 - L'emprunt (chapitre 16)

Avec seulement **15,1 M€**, le recours à l'emprunt pour ce budget est particulièrement modéré permettant une poursuite du désendettement du Département ; ce qui à constitué une priorité au cours de cette mandature.

5 - Le produit de cessions (chapitre 024)

Il est inscrit une ressource de **1 M€** en contrepartie de cession en cours ou programmées en 2021.

B - Les dépenses d'investissement

Dans le cadre du présent projet de budget, la gestion des dépenses d'investissement en Autorisations de Programme (AP) concerne les opérations d'équipement dont la réalisation présente un caractère pluriannuel. Les AP soumises à votre approbation portent sur un montant de **87,6 M€**.

L'ensemble des propositions concernant les subventions d'équipement porte sur 49,75 M€ avec en premier lieu le renouvellement de nos programmes triennaux (37,3 M€) de soutien aux Communes et EPCI au titre de la solidarité territoriale.

Au-delà nous retrouvons nos programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement mais aussi dans le secteur social (aménagement des EHPAD et logement très social).

Nous affirmons également notre soutien au projet d'usine de méthanisation de TRIFYL en ouvrant une AP de 6 M€ correspondant à notre engagement financier au profit de ce projet.

Ensuite les AP s'établissent à 37,6 M€ pour les équipements départementaux qui viennent couvrir les investissements au profit de la voirie départementale (15,1 M€) ou encore les programmes pour les collèges (15,5 M€) et les autres bâtiments (1,7 M€). Je propose également une AP de 0,5 M€ pour engager le programme « un arbre par collégien ». Enfin, différentes AP pour un total de 4,8 M€ concernent des programmes de renouvellement des logiciels et d'équipements informatiques tant pour nos services qu'au profit des collèges.

*

En terme de crédits de paiement (CP) et sans prendre en compte les crédits de report, les dépenses réelles d'investissement (qui incluent les remboursements du capital de la dette) s'élèvent à **90,9 M€**(dont **0,25 M€**de dépenses imprévues).

Les rapports thématiques permettront un examen détaillé de ces crédits qui peuvent être regroupés en 4 masses de dépenses.

1 - Les dépenses d'équipement direct (chapitres 018, 20, 21 et 23)

Elles concernent les opérations et interventions en faveur du patrimoine de la collectivité (routes, immeubles...). Pour 2021, il vous est proposé l'inscription d'un montant global de **43,7 M€ en CP**, contre 40,6 M€ en 2020, pour le financement des équipements programmés (48,1 % des dépenses d'investissement).

Ces crédits se répartissent en 3 grandes catégories distinctes :

a) les immobilisations incorporelles

Elles incluent les études, les frais d'insertion ainsi que l'acquisition des logiciels nécessaires au bon fonctionnement des services. Les inscriptions en CP portent sur un montant de **2,25 M€**, elles doivent notamment permettre de financer des diagnostics et études préalables pour la voirie départementale (0,55 M€) ou pour les bâtiments (0,18 M€) et, pour l'essentiel, l'acquisition des logiciels (1,45 M€).

b) les immobilisations corporelles

Elles prennent en compte les acquisitions de biens immobiliers, mobilier, matériels et aménagement de terrain pour un montant global de l'ordre de **2,65 M€**. Les crédits se répartissent entre 0,1 M€ pour l'acquisition de terrains de voirie, 0,2 M€ pour les matériels et outillages techniques utilisés pour la gestion de la voirie ou encore 0,7 M€ pour l'équipement informatique des services et 0,57 M€ pour diverses dotations de matériels et mobilier.

Enfin, une somme globale de 1,08 M€ est réservée pour l'équipement informatique et mobilier des collèges tarnais dont le nouvel établissement de Castres.

c) les travaux en cours

Ils donnent lieu à une inscription de **38,8 M€** en CP, pour 35,2 M€ au BP pour 2020. Cette somme prend en compte :

- 8,3 M€ de crédits pour les travaux et aménagements dans les collèges,
- 25,2 M€ pour les opérations concernant les routes départementales,
- 4,3 M€ pour réaliser un ensemble d'investissement sur les bâtiments départementaux, avec plus particulièrement 1 M€ pour les centres d'exploitation dont la rénovation marque la volonté du Département de maintenir l'implantation de ses services sur l'ensemble du territoire tarnais,
- 1 M€ pour diverses interventions incluant en premier lieu les opérations liées au plan vélo voie verte (0,8 M€).

2 - Les subventions d'équipement (chapitre 204)

Le montant du financement des subventions d'équipement s'établit à **20,6 M€** en CP (22,7 % des dépenses d'investissement) pour **18,6 M€** au BP pour 2020.

L'inscription de ces crédits concerne plus particulièrement :

- notre participation au contrat de Plan État / Région pour les routes nationales (0,15 M€),
- la contribution, pour la partie collège, au projet d'aménagement de la Cité Bellevue à Albi pour 0,7 M€,
- notre soutien au financement du budget du SDIS, pour 0,61 M€,
- les subventions destinées aux collectivités locales dont les communes et structures intercommunales, au titre de nos programmes d'intervention, pour un montant global de 11,07 M€,
- les subventions versées aux Établissements publics locaux au titre de notre participation aux investissements à hauteur de 3,51 M€,
- les subventions versées à des tiers privés (maisons de retraite privées, associations, agriculture, tourisme,...) qui s'élèvent à 1,5 M€,
- les subventions réservées aux collèges publics (informatique, équipement mobilier et matériel de cuisine) qui s'établissent à 0,26 M€.

Il est également inscrit un crédit de 2,80 M€ correspondant à une partie de la subvention d'équilibre due au titulaire de la délégation de service public pour les travaux de construction du réseau très haut débit.

3 - Le remboursement du capital de la dette et autres dépenses financières (chapitres 16 et 27)

Le montant de ces crédits s'élève **26 M€** en CP (28,6 % des dépenses d'investissement). A titre principal, il se décompose en 25,47 M€ de remboursement de la dette et 0,53 M€ pour des participations financières et prêts divers, donc ceux relatifs au FSL.

4 - Opérations pour le compte de tiers

Un crédit de **0,35 M€** est prévu au titre des opérations d'aménagement foncier, liées au projet autoroutier Castres-Toulouse, réalisées par le Département au nom et pour le compte de l'État.

III – PRESENTATION SUCCINCTE PAR POLITIQUE PUBLIQUE

D'un montant global de **495,2 M€** les dépenses et recettes réelles du projet de budget primitif pour 2021 peuvent également être ventilées, à titre d'information, sur la base des orientations par politiques publiques définies dans le cadre du rapport sur les orientations budgétaires et qui seront reprises dans nos rapports budgétaires. Une présentation synthétique est également jointe au présent rapport.

(NB : les arrondis dans les données peuvent donner de légers écarts par rapport aux totalisations).

III - 1 : UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE DE L'ENSEMBLE DES TARNAIS

Les interventions du Département pour accompagner les tarnais en situation d'obtenir une aide ou un accompagnement dans le domaine de l'action sociale sont mises en œuvre autour de 4 politiques publiques qui mobilisent **256,30 M€** de dépenses (51,8 % du budget) hors frais de personnel et de structure. Les recettes directement affectées sont de **71,80 M€** Hormis, pour l'orientation « assurer une présence de proximité en partenariat avec en fonctionnement 0,06 M€ de dépenses et 0,02 M€ de recettes, ces sommes sont réparties sur les 3 politiques présentées ci-après.

III - 1-1 : Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles

Cette politique publique correspond à nos actions au titre de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) et de l'aide sociale à l'enfance.

a – Les dépenses :

Les crédits d'investissement se limitent à **6 800 €** essentiellement pour du matériel de P.M.I.

Les crédits de fonctionnement s'établissent à **51,10 M€**. Les orientations politiques « conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité » et « développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant... » mobilisent un crédit global de l'ordre de 3,7 M€. Elle regroupe notamment nos interventions au titre de la PMI (0,80 M€) mais également les actions de prévention dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance avec les services éducatifs de jour (2,20 M€), les interventions des travailleuses familiales (0,4 M€) et diverses actions de soutien aux familles (0,3 M€).

Pour l'orientation « mieux repérer et traiter l'urgence », il est réservé un crédit de 5,6 M€ avec notamment une enveloppe de 1,2 M€ pour les actions de mises à l'abri et d'évaluation de la situation des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés et 4,4 M€ pour l'accueil d'urgence notamment avec la dotation pour le foyer départemental de l'enfance et de la famille.

L'orientation « adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leur famille » regroupe un ensemble de crédits pour 41,40 M€. Parmi les différentes actions, il peut être mis en avant les crédits réservés pour adapter l'accueil familial (14,70 M€) concernant la rémunération des assistants familiaux et l'ensemble des frais engagés au profit des enfants accueillis. Les autres mesures concernent les interventions à domicile (3,05 M€) ou doivent garantir la mise en œuvre des décisions d'accueil (21,9 M€). Il est également prévu des crédits pour l'accueil spécifique des enfants de moins de 3 ans (0,84 M€) ou encore des jeunes présentant un profil « complexe » (0,53 M€). Enfin, cette orientation inclut les dispositifs d'accueillants bénévoles (0,38 M€).

Enfin, pour l'orientation « favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte », il est réservé un crédit de 0,40 M€.

b – Les recettes :

Il s'agit uniquement de recettes de fonctionnement pour un montant de **0,82 M€** liées à l'activité de la P.M.I. (0,08 M€), au placement des enfants (0,54 M€) ou au mineurs non accompagnés (0,2 M€).

III - 1-2 : Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles

Cette politique publique regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre par notre collectivité en direction des personnes handicapées, âgées, dépendantes et en situation de vulnérabilité.

a – Les dépenses :

Les crédits d'investissement de **1,15 M€** concernent notre programme d'aide aux établissements pour personnes âgées.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à **130,75 M€**

1/ En premier lieu, l'orientation « prévenir la perte d'autonomie » conduit à une dépense de 1,1 M€ qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un programme coordonné de financement d'actions collectives et individuelles de prévention.

2/ En deuxième lieu, l'orientation « favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles » amène une dépense de 46,6 M€.

Elle se répartit entre les objectifs stratégiques « accompagner les bénéficiaires et les familles » qui regroupe un crédit de 0,70 M€ pour le financement de la MDPH et 60 000 € pour élaborer le Plan départemental de soutien aux aidants et « soutenir le maintien à domicile des personnes les plus fragiles » qui génère une dépense de 45,85 M€. Cette somme se répartit entre le maintien à domicile :

- des personnes handicapées (16,6 M€) avec notamment l'allocation compensatrice tierce personne, la prestation de compensation du handicap et les services d'accueil à la vie sociale ;
- des personnes âgées (29,25 M€) qui concerne l'allocation personnalisée d'autonomie pour l'essentiel et les services ménagers.

3/ En troisième lieu, l'orientation « offrir un hébergement de qualité en établissement et en famille d'accueil » conduit à une dépense de 82,9 M€ qui se ventile entre le soutien :

- des personnes handicapées en établissement (37,3 M€) ;
- des personnes handicapées vieillissantes ou accueillies en EHPAD (10,6 M€) ;
- des personnes âgées et dépendantes (35 M€) avec notamment l'APA en établissement, les frais de dépendance et l'hébergement en maison de retraite.

4/ Enfin, 80 000 € sont versés aux organismes tutélaires au titre de la protection des personnes majeures vulnérables.

b – Les recettes :

Les recettes de fonctionnement affectées directement à ces politiques publiques sont de **37,1 M€**. Elles participent au financement pour 0,8 M€ d'actions de prévention et pour 0,50 M€ de la MDPH. Elles incluent les dotations pour 0,58 M€ de la CNSA (« Prime COVID ») pour 3,35 M€ de la P.C.H. et pour 18,5 M€ de l'APA. Les reversements de ressources portent sur un montant de 4,85 M€ pour les personnes handicapées, 6 M€ pour les personnes âgées tandis que les recouvrements sur successions et autres récupérations représentent de l'ordre de 2,52 M€.

III - 1-3 : Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement

Cette politique publique définit l'ensemble de nos interventions concernant les dispositifs liés au RSA et à l'insertion par le logement.

a - Les dépenses :

Les crédits d'investissement sont de l'ordre de **0,7 M€** et concernent notre soutien en faveur du logement très social et des prêts au titre du FSE.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à **72,6 M€**

La 1^{ère} orientation politique « renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité » mobilise un montant global de 66,8 M€ qui permettent d'assurer le financement du RSA et quelques frais connexes.

La 2^{ème} orientation « renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté » regroupe des crédits à hauteur de 4,25 M€ consacrés à nos actions en matière d'insertion sociale et professionnelle (2,47 M€), à la gestion du Fonds Social Européen (1,33 M€) et à diverses interventions (0,45 M€) dont les aides concernant les animateurs jeunes.

Les orientations « favoriser l'insertion par et dans le logement » et « lutter contre les exclusions et discriminations » nécessitent des crédits pour 1,55 M€ affectés pour l'essentiel à la gestion du FSL (0,82 M€), au Programme d'Intérêt Général (0,24 M€) au financement du guichet unique énergie (0,32 M€) et à diverses actions et subventions (0,17 M€).

b – Les recettes :

Les recettes d'investissement se limitent à **0,17 M€** (pour l'essentiel remboursement au titre du FSL).

Les recettes de fonctionnement, de **33,7 M€**, sont relatives au financement du RSA (31,33 M€), à diverses participations et remboursements liés au logement et au FSL (0,34 M€), aux ressources pour la gestion du FSE (0,79 M€), à la dotation au titre du Plan pauvreté (0,45 M€) au financement par la Région le « guichet unique » énergie (0,29 M€) et à diverses récupérations (0,50 M€).

III – 2 : UN DEPARTEMENT MOBILISÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'AMENAGEMENT DE SON TERRITOIRE

Dans le cadre de cet axe d'intervention, le Département à travers la définition de 4 politiques publiques génère une dépense en réelle augmentation avec **61,20 M€**. Les recettes directes sont de **9,2 M€**

III – 2-1 : Agir en faveur de la création et du maintien d'emploi de proximité

Cette politique publique, qui comprend uniquement des dépenses, est centrée autour de nos actions en matière de développement touristique et agricole qui demeure un champ d'intervention significatif malgré les limites posées par la loi NOTRÉ. A part une recette de 30 000 €, cette orientation comporte uniquement des dépenses.

Les crédits d'investissement, pour **0,92 M€** concernant notre soutien au milieu agricole (0,60 M€) et à l'hébergement touristique (0,32 M€).

Les crédits de fonctionnement portent sur un montant de **6,21 M€** qui se répartissent entre :

- 4,01 M€ pour soutenir le développement touristique incluant le fonctionnement du CDT (1,8 M€) et de différentes structures à vocation départementale ou locale (2,21 M€),
- 2,20 M€ en faveur du développement agricole et rural prenant en compte notre subvention à Agropoint (0,38 M€), notre soutien par des actions et subventions au profit de différentes structures (0,56 M€), au financement de la prophylaxie animale (0,56 M€) et de manière plus générale à la protection de la santé animale et humaine à travers la subvention d'équilibre au budget annexe du laboratoire d'analyses (0,70 M€).

III – 2-2 : Faciliter la mobilité des tarnais

Cette politique publique prend en compte une seule orientation concernant l'amélioration et l'entretien des liaisons routières.

a- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **28,2 M€** et se répartissent comme suit :

- 14,8 M€ doivent permettre d'assurer le développement des réseaux routiers sur le territoire avec les crédits pour les opérations sur la voirie départementale (12,5 M€), mais aussi le soutien à la voirie locale (2,15 M€) et la participation à l'aménagement des routes nationales (0,15 M€) ;
- 13,2 M€ sont prévus pour assurer le renouvellement et l'entretien du patrimoine routier avec des études (0,2 M€), les programmes de revêtement (11,5 M€) la réalisation de grosses opérations de rénovation du réseau (1,36 M€) et diverses acquisitions de véhicules et matériel (0,14 M€) pour les opérations en régie ;
- 0,20 M€ sont affectés aux achats liés à la sécurité du réseau routier départemental.

Grâce à ces investissements c'est le secteur du BTP qui trouve un soutien conséquent de notre collectivité.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **2,12 M€** consacrées à l'orientation « améliorer et entretenir les liaisons routières » qui concerne à titre principal les opérations d'entretien courant et de viabilisation hivernale sur les routes départementales.

b- Les recettes :

Elles portent sur un montant de **2,07 M€** soit 1,66 M€ en investissement (produit des amendes de radars et subvention de la Région) et 0,41 M€ en fonctionnement concernant la voirie (redevance d'occupation du domaine public et contributions aux dégradations de la voirie).

III – 2-3 : Assurer la solidarité territoriale

Cette politique publique permet la poursuite des aménagements dans le domaine du numérique, le soutien au développement territorial, l'accès aux services pour tous, de favoriser la qualité du service public de l'eau et de développer l'ingénierie territoriale.

a- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement sont de **11,55 M€**

En 1^{er} lieu, l'orientation « poursuivre les aménagements stratégiques essentiels pour l'économie tarnaise dans le domaine du numérique » mobilise un crédit de 2,8 M€ concernant notre participation à la délégation de service public (DSP).

En 2^{ème} lieu, l'orientation « soutenir le développement territorial » nécessite un montant de 6,54 M€ ainsi répartis :

- 2,18 M€ pour accompagner les communes de moins de 2 000 habitants dans leurs projets d'investissement ;
- 4,01 M€ pour aider les territoires à réaliser des projets structurants (contrats Atouts TARN et Portes du TARN) ;
- 0,35 M€ pour les premières actions d'aménagement foncier liées au projet d'autoroute.

Pour les autres orientations les crédits de paiement sont de 2,21 M€ dont 1,25 M€ pour les programmes d'AEP et 0,96 M€ pour les interventions en matière d'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **6,2 M€** ventilées entre les différentes orientations :

- 3,4 M€ pour des actions liées à la mise en œuvre du réseau très haut débit ;
- 1,48 M€ en faveur du développement territorial avec notamment notre soutien au désenclavement aérien (0,89 M€), nos participations au Parc Régional du Haut-Languedoc (0,36 M€), au syndicat mixte des Portes du TARN (0,15 M€) et diverses interventions à finalité territoriale (0,08 M€) ;
- 0,28 M€ pour favoriser la qualité du service public de l'eau et qui concerne pour l'essentiel la subvention au budget annexe du SATESE ;
- 1,04 M€ pour développer l'ingénierie territoriale à travers notre soutien à plusieurs structures (CAUE, Agence des Maires, développement local).

b- Les recettes :

Les recettes prévues portent sur un montant de **4,3 M€** en investissement avec les subventions de l'Etat et de la Région pour le réseau haut débit (3,94 M€) et pour l'opération d'aménagement foncier (0,36 M€) liée à la future autoroute. Les recettes sont limitées à **0,19 M€** en fonctionnement.

III – 2-4 : Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement

Cette politique publique a pour orientations d'agir en faveur de l'environnement des milieux naturels et de la ressource en eau, de préserver et valoriser le cadre de vie, d'agir en faveur de la transition écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique.

a- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement sont de **3,17 M€** ainsi ventilés :

- 0,56 M€ pour « agir en faveur de l'environnement... » (participations et subventions dans les domaines de l'environnement, de la gestion de l'eau et de milieu aquatique...) ;
- 2,61 M€ pour « agir en faveur de la transition écologique » et « valoriser le cadre de vie » avec notre contribution aux programmes mis en œuvre par TRIFYL (1,0 M€) et les investissements liés au Plan vélo – voies vertes (1,61 M€).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **2,90 M€** comprenant :

- 0,61 M€ pour diverses interventions pour agir en faveur de l'environnement incluant plus particulièrement 0,13 M€ pour le dispositif RDSEA, 0,28 M€ pour des actions permettant de s'assurer de la ressource en eau et de soutenir les structures de bassin et 0,20 M€ pour préserver les ressources et habitats naturels ;
- 0,22 M€ pour la gestion des sentiers d'intérêt départemental ;
- 1,68 M€ pour agir en faveur de la transition énergétique concernant en tout premier lieu notre participation statutaire à TRIFYL (1,65 M€) ;
- 0,39 M€ pour développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement à travers notre soutien au CPIE et à diverses associations.

b- Les recettes :

Les recettes de fonctionnement portent sur une somme de **2,62 M€** dont 2,4 M€ au titre de la taxe d'aménagement à laquelle s'ajoutent différentes subventions notamment de l'Agence de l'Eau et enfin divers produits d'activité.

III – 3 : UN DEPARTEMENT QUI ACCOMPAGNE SA JEUNESSE ET LES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DU PLUS GRAND NOMBRE

Dans le cadre de cet axe, notre collectivité s'appuie sur 3 politiques publiques qui mobilisent **de l'ordre de 28,80 M€** de dépenses tandis qu'il est prévu **2,90 M€** de recettes.

III – 3-1 : Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite

Cette politique publique se décline en 5 orientations pour contribuer à la réussite éducative de tous, favoriser l'éducation citoyenne, assurer le mieux-être et mieux vivre ensemble, favoriser l'autonomie des jeunes et investir dans l'enseignement supérieur.

a- Les dépenses :

Les crédits d'investissement de **10,9 M€** (dont 10,45 M€ pour contribuer à la réussite éducative pour tous) sont ainsi répartis :

- 8,50 M€ pour les opérations de construction et de rénovation des collèges ;
- 0,95 M€ pour les interventions de grosses réparations en faveur des collèges ;
- 1,17 M€ pour les équipements en mobilier, matériel informatique, le plan numérique des collèges et des études avec notamment un ensemble d'achats pour le nouveau collège de CASTRES ;
- 0,28 M€ pour une subvention en faveur de l'enseignement supérieur (syndicat mixte).

Les dépenses de fonctionnement sont de **10 M€** L'orientation « contribuer à la réussite éducative pour tous... » mobilise 8,5 M€ et parmi les différentes actions, peuvent être notamment mises en avant les dotations aux collèges publics (3,50 M€) et privés (2,28 M€) mais aussi l'aide à la restauration scolaire (0,42 M€), la mise à disposition de ressources informatiques (0,20 M€), les opérations de maintenance et d'exploitation dans les collèges (0,43 M€) ou encore le transport des élèves handicapés vers les établissements scolaires (1,26 M€).

Un crédit de 1,5 M€ est réservé pour les autres orientations soit 0,05 M€ pour favoriser l'éducation citoyenne, 0,19 M€ pour soutenir le mieux-être et le vivre ensemble, 0,82 M€ pour favoriser l'autonomie des jeunes et 0,44 M€ pour nos participations au profit de l'enseignement supérieur.

b- Les recettes :

Les recettes d'investissement sont de **1,35 M€** concernant la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges.

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à **1,45 M€** constituées pour l'essentiel par la participation des familles au fonds de restauration.

III – 3-2 : Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse

Cette politique publique repose sur 3 orientations afin de contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre, pour favoriser les loisirs sportifs et touristiques ainsi que soutenir les acteurs œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes.

Les dépenses d'investissement se limitent à **0,1 M€** pour du soutien aux associations sportives et de jeunesse.

Celles de fonctionnement s'établissent à **2,4 M€** dont 0,98 M€ pour contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives avec le soutien aux comités sportifs et associations ou encore 0,92 M€ pour « mettre le sport au service de l'animation, l'attractivité et le rayonnement du TARN », incluant un crédit de 0,37 M€ consacré à la gestion des bases départementales. Pour soutenir les acteurs œuvrant à l'épanouissement et l'accès à l'autonomie une somme de 0,53 M€ est proposée tout particulièrement pour aider les mouvements de jeunesse.

III – 3-3 : Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales

Cette politique publique tend d'une part à rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre et d'autre part à accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais.

a- Les dépenses :

Les crédits d'investissements sont de **0,7 M€** concernant l'ensemble des domaines de cet axe avec notre soutien aux syndicats mixtes (0,37 M€) et aux acteurs du territoire (0,11 M€) mais aussi la mise en œuvre de moyens pour l'exercice direct de nos compétences (0,22 M€) à travers nos musées, les archives départementales et la médiathèque départementale.

Les crédits de fonctionnement se montent à **4,7 M€** dont 3,85 M€ pour accompagner le développement culturel à travers les actions de la bibliothèque départementale (0,3 M€), la participation au CMDT (1,51 M€) et à l'ADDA (0,51 M€) ainsi que le soutien aux actions mises en œuvre par le milieu associatif (1,52 M€).

Pour les autres orientations, les crédits permettent plus particulièrement la valorisation des Archives (0,11 M€) et du patrimoine tarnais (0,18 M€) mais aussi le développement des musées du Département (0,1 M€) et enfin les aides aux musées et espaces d'interprétation (0,44 M€).

b- Les recettes :

Les recettes de fonctionnement se limitent à 0,1 M€

III – 4 : UN DEPARTEMENT RESPONSABLE

Cet axe regroupe nos actions autour de 14 thématiques soit transversales au sein de la collectivité (citoyenneté, développement durable, Europe et pilotage-évaluation), soit portant sur les fonctions supports et enfin concernant notre intervention dans le domaine de la sécurité. Le montant des dépenses s'établit à **148,9 M€** Enfin, le principe de « non affectation » des recettes aux dépenses implique sur cet axe un volume de ressources de **411,3 M€**

III – 4-1 : La gestion des ressources humaines

Elle doit favoriser une démarche GPEC, le dialogue social et le bien-être au travail, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ainsi que, pour l'essentiel, la gestion administrative du personnel.

a- Les dépenses :

Les crédits d'investissement se limitent à 140 000 €(avances accordées au personnel).

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à **73,86 M€** dont la part la plus importante concerne la gestion administrative du personnel avec la rémunération (70,82 M€) et les frais de déplacements (0,59 M€). Les autres dépenses portent sur les missions liées au développement des compétences (0,76 M€), l'action sociale en direction des agents (1,58 M€) et les actions de prévention (0,11 M€).

Cette année encore ces dépenses sont maîtrisées.

b- Les recettes :

En investissement, elles se limitent à **140 000 €** (remboursement des avances par le personnel).

En fonctionnement, elles s'élèvent à **1,77 M€** (principalement remboursement et recouvrement de traitement et participation des agents pour les tickets restaurants).

III – 4-2 : Les finances

La gestion des finances a notamment pour objectif d'assurer la qualité des comptes, de gérer la dette et les garanties d'emprunt ainsi que de promouvoir une culture de gestion des recettes.

a- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement portent sur **25,96 M€** concernant pour l'essentiel la gestion de la dette (25,45 M€), le paiement de diverses avances (0,26 M€) et une provision dépenses imprévues (0,25 M€).

Les dépenses de fonctionnement sont de **16,9 M€** pour couvrir les intérêts de la dette (6,24 M€), constituer une provision pour dépenses imprévues (0,9 M€) et subventions liées à la crise sanitaire (0,25 M€) mais aussi pour régler différents impôts et charges financières (0,36 M€). Il est également pris en compte le prélèvement sur les DMTO pour un montant de 3,62 M€ et la compensation versée à la Région Occitanie (5,53 M€) pour le transfert de la compétence transport.

b- Les recettes :

En investissement, les recettes de 23,26 M€ regroupent le produit des emprunts (15,1 M€), le FCTVA (6,6 M€), le nouveau fonds de soutien à l'investissement (1,5 M€) et diverses ressources financières (0,06 M€).

En fonctionnement, le montant des recettes est de 384,9 M€ Elles comprennent la fraction de TVA (116,9 M€) et les produits issus des impôts (35,03 M€) incluant le FNGIR et le fonds des frais de gestion de la taxe foncière. Les autres recettes se ventilent entre les impôts indirects (44,9 M€), les 3 fonds de péréquation des droits de mutation (14,1 M€), les fractions d'impôts partagés (65,5 M€) avec des quotes-parts de TSCA et TICPE, des dotations de l'État (79,67 M€) et des redevances et produits de gestion (0,20 M€). Il est également compris le fonds de stabilisation (1,6 M€) et la fraction complémentaire de TVA (2,5 M€). De plus, le résultat de fonctionnement reporté (24,50 M€) constitue également une recette contribuant à l'équilibre du budget 2021.

III – 4-3 : La sécurité

Cette orientation comprend uniquement des dépenses en investissement (**0,62 M€**) et en fonctionnement (**14,9 M€**) qui correspondent à notre contribution au budget du SDIS.

III – 4-4 : Gestion du patrimoine – hors bâtiments scolaires

a- Les dépenses :

En investissement, les dépenses pour 4,42 M€ vont permettre de mener diverses opérations sur les bâtiments administratifs (1,12 M€). Il est également prévu des crédits pour les opérations dans les bâtiments des services sociaux (0,8 M€) : maisons du Département, foyer de l'enfance et future maison de l'autonomie. Les travaux concernent également les centres d'exploitation (1,05 M€), les bâtiments de l'ancienne école normale (0,25 M€), des services culturels et de loisirs (0,12 M€) et les musées (1,08 M€).

En fonctionnement, des crédits de 1,29 M€ sont nécessaires pour l'entretien et la maintenance des bâtiments et installations (0,41 M€) et la gestion des locations (0,88 M€).

b- Les recettes :

En Investissement, les ressources sont de **1 M€** correspondant aux produits des cessions.

En fonctionnement, les recettes se limitent à **0,09 M€** constituées pour l'essentiel de produits de location.

III – 4-5 : La citoyenneté

Cette orientation prend en compte en dépense d'investissement un crédit de **0,1 M€** au titre de la mise en œuvre du budget participatif.

III – 4-6 : Les autres orientations

Elles portent sur un ensemble de fonctions supports au sein de la collectivité (systèmes d'information, moyens des services, affaires juridiques, communication et fonctionnement de l'assemblée départementale).

a- Les dépenses :

En investissement, il est proposé **2,35 M€** répartis entre les crédits concernant nos systèmes d'information (1,9 M€), les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules (0,42 M€) et les frais de publication et insertion des marchés (0,03 M€).

En fonctionnement, le montant des crédits s'élève à **8,35 M€**. Ces dépenses comprennent 6,35 M€ pour assurer le fonctionnement des services (administration générale, fluides, fournitures, communication, affaires juridiques, systèmes d'information) et 2,0 M€ pour les indemnités et les frais de gestion des élus.

b- Les recettes :

Il s'agit de recettes de fonctionnement pour un montant de **0,10 M€** (remboursement des assurances et loyers perçus).

ANNEXES AU RAPPORT

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2021

**PRESENTATION PAR FONCTION
ET PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

**RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR CHAQUE
FONCTION – BUDGET PRINCIPAL**

(Hors services communs)

| FONCTION | REPARTITION | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | BP 2021 |
|------------|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| FONCTION 1 | 11- <u>Gendarmeries</u> * Investissement * Fonctionnement | 33 609 | | | | 195 000 |
| SECURITE | 12- <u>Incendie et Secours</u> * Investissement * Fonctionnement | 13 400 000 | 13 700 000 | 162 000 13 864 000 | 404 543 14 484 000 | 616 262 14 884 000 |
| FONCTION 2 | 21- <u>Enseignement</u> <u>1^{er} degré</u> * Investissement * Fonctionnement | 111 160 | 99 977 | 105 396 | 105 261 | 110 000 |
| | 221- <u>Collèges</u> * Investissement * Fonctionnement | 6 064 350 17 570 934 | 8 563 656 17 625 872 | 8 914 582 18 151 726 | 9 786 564 17 897 211 | 10 590 000 18 240 700 |
| | 23- <u>Enseignement</u> <u>supérieur</u> * Investissement * Fonctionnement | 183 510 444 650 | 525 700 444 650 | 370 301 444 650 | 535 000 444 650 | 280 000 444 650 |
| | 28- <u>Autres services</u> * Investissement * Fonctionnement | 423 854 | 457 112 | 404 063 | 378 307 | 420 000 |
| FONCTION 3 | 311- <u>Activités artistiques</u> <u>et actions</u> <u>culturelles</u> * Investissement * Fonctionnement | 17 191 3 799 917 | 15 998 3 953 243 | 68 490 3 991 325 | 103 202 4 195 636 | 125 500 4 235 850 |
| | 312- <u>Patrimoine</u> * Investissement * Fonctionnement | 144 944 | 153 132 | 175 255 | 126 658 | 140 627 |
| | 313- <u>Bibliothèque</u> * Investissement * Fonctionnement | 15 004 295 033 | 14 159 294 510 | 34 048 292 927 | 8 782 277 321 | 24 500 297 200 |
| | 314- <u>Musées</u> * Investissement * Fonctionnement | 226 862 333 511 | 300 636 282 972 | 278 494 291 928 | 236 993 265 289 | 1 440 500 290 500 |
| | 315- <u>Archives</u> * Investissement * Fonctionnement | 88 608 76 443 | 126 195 64 541 | 87 898 68 507 | 98 408 93 940 | 138 000 99 200 |
| | 32- <u>Sports</u> * Investissement * Fonctionnement | 59 101 1 047 004 | 39 655 1 321 694 | 41 639 1 329 980 | 44 464 1 511 658 | 50 000 1 510 000 |
| | 33- <u>Jeunesse</u> * Investissement * Fonctionnement | 133 567 1 119 794 | 175 842 1 163 189 | 63 857 1 251 521 | 15 705 1 468 467 | 86 900 1 339 500 |

| FONCTION | REPARTITION | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | BP 2021 |
|--|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| FONCTION 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE | 41- <u>PMI</u> * Investissement * Fonctionnement | 795 221 | 781 932 | 771 345 | 827 042 | 842 990 |
| | 42 - Prévention et éducation pour la santé * Investissement * Fonctionnement | | | | 11 700 | 30 000 |
| | 48 – <u>Autres</u> * Investissement * Fonctionnement | 32 600 | 34 550 | 38 000 | 9 000 | |
| FONCTION 5 ACTION SOCIALE (HORS RMI & APA) | 51- <u>Famille et enfance</u> * Investissement * Fonctionnement | 67 823 46 277 165 | 31 401 47 228 034 | 39 339 48 541 523 | 349 916 50 779 501 | 293 600 50 622 190 |
| | 52- <u>Personnes handicapées</u> * Investissement * Fonctionnement | 14 794 73 659 374 | 8 407 69 828 668 | 17 526 70 940 208 | 16 038 65 151 057 | 65 211 796 |
| | 531- <u>Forfait autonomie</u> * Investissement * Fonctionnement | | 125 653 | 93 205 | 91 125 | 99 920 |
| | 532- <u>Actions prévention</u> * Investissement * Fonctionnement | | 937 687 | 858 119 | 852 368 | 969 000 |
| | 538- <u>Personnes âgées</u> * Investissement * Fonctionnement | 332 679 13 609 714 | 385 251 13 135 857 | 448 778 13 529 074 | 372 684 12 681 309 | 1 155 090 12 570 200 |
| | 58 – <u>Autres interventions</u> * Investissement * Fonctionnement | 738 033 | 720 561 | 698 958 | 825 968 | 737 000 |
| FONCTION 5-5 ACTION SOCIALE (APA) | 551- <u>APA à domicile</u> * Investissement * Fonctionnement | 32 021 805 | 32 166 709 | 31 215 019 | 30 023 404 | 29 161 000 |
| | 552- <u>APA versée au bénéficiaire en établissement</u> * Investissement * Fonctionnement | 1 996 153 | 1 996 249 | 2 110 651 | 2 052 298 | 2 060 000 |
| | 553- <u>APA versée à l'établissement</u> * Investissement * Fonctionnement | 18 645 810 | 18 797 032 | 18 976 993 | 20 037 831 | 20 600 000 |
| FONCTION 5-6 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) | 561- <u>Insertion sociale</u> * Investissement * Fonctionnement | 527 910 | 511 426 | 557 730 | 569 430 | 588 000 |
| | 563 - <u>Logement</u> * Investissement * Fonctionnement | 521 300 | 172 500 15 120 | 289 650 47 580 | 195 250 | 381 500 |
| | 564- <u>Insertion professionnelle</u> * Investissement * Fonctionnement | 1 787 004 | 1 925 030 | 1 676 360 | 1 272 865 | 1 660 000 |
| | 567- <u>Allocations RSA</u> * Investissement * Fonctionnement | 58 765 736 | 62 569 964 | 62 685 890 | 66 726 879 | 66 817 000 |

| FONCTION | REPARTITION | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | BP 2021 |
|--|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| FONCTION 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES | 61- <u>Eaux et assainissement</u> * Investissement * Fonctionnement | 2 787 107 291 081 | 2 333 341 377 190 | 3 326 531 322 008 | 2 331 590 220 757 | 2 608 000 306 500 |
| | 621- <u>Réseau routier</u> * Investissement * Fonctionnement | 21 223 118 15 579 556 | 21 891 915 15 551 743 | 22 311 983 15 596 971 | 25 038 077 15 444 754 | 26 845 000 15 780 050 |
| | 622- <u>Viabilité hivernale</u> * Investissement * Fonctionnement | 123 107 | 105 739 | 140 351 | 82 224 | 163 000 |
| | 628- <u>Autres réseaux de voirie</u> * Investissement * Fonctionnement | 2 383 266 | 1 807 757 | 2 711 092 | 2 747 648 | 2 300 000 |
| | 68- <u>Autres réseaux</u> * Investissement * Fonctionnement | 317 795 | 443 533 | 748 000 | 823 477 775 590 | 2 800 000 330 000 |
| FONCTION 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT | 71- <u>Développement urbain</u> * Investissement * Fonctionnement | 238 000 891 370 | 706 278 | 658 285 | 66 000 680 411 | 45 000 655 000 |
| | 72- <u>Logement</u> * Investissement * Fonctionnement | 262 930 1 187 701 | 409 571 1 091 402 | 328 558 961 370 | 213 867 850 203 | 292 000 1 424 800 |
| | 731- <u>Déchets</u> * Investissement * Fonctionnement | 1 572 237 2 365 060 | 998 409 2 328 006 | 1 015 303 2 054 529 | 691 862 2 124 467 | 1 000 000 1 684 617 |
| | 738- <u>Milieu naturel</u> * Investissement * Fonctionnement | 608 880 1 187 484 | 527 054 979 360 | 339 716 984 523 | 733 546 1 005 847 | 1 874 300 1 225 440 |
| | 74- <u>Aménagement rural</u> * Investissement * Fonctionnement | 6 567 504 415 204 | 6 360 985 415 961 | 7 246 542 410 698 | 7 269 025 346 748 | 6 250 000 |
| FONCTION 8 TRANSPORTS | 81- <u>Transports scolaires</u> * Investissement * Fonctionnement | 12 143 814 | 1 067 972 | 1 141 661 | 1 087 990 | 1 261 000 |
| | 821- <u>Transports routiers</u> * Investissement * Fonctionnement | 37 016 | | | | |
| | 825- <u>Transport aérien</u> * Investissement * Fonctionnement | 921 542 | 930 070 | 952 840 | 915 535 | 892 820 |

| FONCTION | REPARTITION | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | BP 2021 |
|---|---|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| FONCTION 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | 91- <u>Structures d'animation</u> * Investissement * Fonctionnement | 54 438 | 28 863 | 5 369 | | |
| | 921- <u>Laboratoires</u> * Investissement * Fonctionnement | 1 344 395 | 976 469 | 1 004 451 | 1 115 116 | 1 145 000 |
| | 928- <u>Agriculture</u> * Investissement * Fonctionnement | 135 114 951 508 | 278 810 1 017 132 | 354 710 996 616 | 410 026 1 100 133 | 938 900 1 036 000 |
| | 93- <u>Industries, commerces, artisanat</u> * Investissement * Fonctionnement | 305 499 | 137 803 | | 200 000 | 50 000 |
| | 94- <u>Tourisme</u> * Investissement * Fonctionnement | 114 752 4 438 952 | 114 053 4 339 620 | 38 864 4 043 600 | 466 017 4 051 995 | 325 000 4 033 800 |
| | 95- <u>Maintien services publics</u> * Investissement * Fonctionnement | 354 730 | 350 500 | 350 500 | 369 576 | 395 500 |

| FONCTION | REPARTITION | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | BP 2021 |
|----------|---|---------|---------|-----------|-----------|-----------|
| | 041 – <u>Subvention globale FSE</u> * Fonctionnement | 731 757 | 921 016 | 1 085 347 | 1 290 582 | 1 329 000 |

Un Département solidaire de l'ensemble des Tarnais

Assurer une présence de proximité en partenariat

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Connaître pour agir | Développer les outils de pilotage sociaux et médico-sociaux | | | | |
| Elaborer et suivre les schémas sociaux départementaux en lien avec les partenaires | Elaborer et suivre les schémas sociaux et médico-sociaux départementaux en lien avec les partenaires | 11 796 € | | | |
| Favoriser la cohésion sociale et la solidarité à chaque échelon territorial | Mettre en place un dispositif partenarial avec les territoires Assurer la coordination avec les partenaires institutionnels (CAF, CARSAT,...) Impulser une dynamique de développement social local Assurer la coordination, la cohérence et la cohésion croisée entre directions thématiques et directions de territoire | | 44 000 € | | |
| Assurer un accueil de proximité pour favoriser l'information et l'orientation | Maintenir un solide ancrage territorial à travers le maillage des maisons du Département en lien avec le schéma d'accèsibilité des services au public Lutter contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes | | | 20 300 € | |
| Assurer un accompagnement global des personnes et des familles | Assurer un accompagnement global des personnes et des familles en proximité | | | | |

Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---|---|--|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité | Optimiser et renforcer les dispositifs de prévention précoce en périnatalité Soutenir l'exercice de la fonction parentale de façon individuelle et collective Promouvoir la santé comme outil global de prévention | 2 855 990 € 802 190 € | 77 000 € | 6 000 € | |
| Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales tant en matière d'accueil individuel que collectif | Contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'accueil du jeune enfant | 37 500 € | | | |
| Mieux repérer et traiter les situations d'urgence | Améliorer le traitement des informations préoccupantes Assurer la mission d'accueil d'urgence | 15 000 € 5 581 500 € | 200 000 € | | |
| | Donner une famille à un enfant Assurer le suivi et la recherche de places disponibles Améliorer l'accueil des femmes enceintes ou du/des parent(s) avec enfant de moins de 3 ans | 10 000 € | | | |
| Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles | Adapter l'accueil familial Renforcer les dispositifs constituant une alternative au placement Diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement en établissement Diversifier les modalités d'accueil chez des tiers Accompagner et prendre en charge les jeunes au profil "complexe" Créer une instance pluriinstitutionnelle positionnée sur les situations problématiques Favoriser la participation des familles à l'accueil des enfants et autres tiers (CAF, MSA, autres départements) | 825 000 € 14 695 500 € 3 050 000 € 21 890 000 € 375 000 € 530 000 € | | | |
| Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte | Faciliter l'accès à l'autonomie des 16-25 ans suivis ou ayant été suivis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance Préparer et présenter les consultations des dossiers | 419 000 € | | 800 € | |

Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|--|----------------------------|--|---------------------------|---------------------------|
| Assurer l'information des personnes âgées et handicapées | Assurer l'information des personnes handicapées Assurer l'information des personnes âgées | | | | |
| Prévenir la perte d'autonomie | Elaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de financement d'actions individuelles et collectives de prévention | 1 099 820 € | 804 700 € | | |
| Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles | Accompagner les bénéficiaires et leurs familles Favoriser le développement de la qualité de service à la personne à un coût maîtrisé Soutenir financièrement le maintien à domicile des personnes les plus fragiles | 755 300 € 45 871 700 € | 515 300 € 584 000 € 22 485 000 € | | |
| Offrir un hébergement de qualité en établissement ou en famille d'accueil | Favoriser un hébergement de qualité à un coût maîtrisé Soutenir financièrement les personnes les plus fragiles en établissement Soutenir financièrement la modernisation et l'adaptation des établissements PA dans le cadre de la solidarité sociale et territoriale Renforcer le bien-être des résidents en EHPAD en s'appuyant sur la ressource Occitane | 11 300 € 82 880 000 € | | 1 155 090 € | |
| Assurer les recouvrements et la gestion des reversements | Assurer les recouvrements et la gestion des reversements | 32 000 € | 12 650 000 € | | |
| Participer à la protection des personnes majeures vulnérables | Promouvoir la prévention de la maltraitance et concourir à la protection des personnes vulnérables Accompagner les majeurs vulnérables en matière sociale et budgétaire | 76 000 € | | | |

Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité | Favoriser l'accès aux droits et l'exercice des droits d'un public en difficulté Gérer l'allocation RSA dans le cadre de la convention qui nous lie avec la CAF et la MSA | 66 817 000 € 23 000 € | 29 626 690 € | | |
| Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté | Développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté, orienter et réorienter Assurer un accompagnement personnalisé pour lever les freins sociaux à l'emploi, à l'insertion sociale ou professionnelle | 836 000 € 3 391 600 € | 3 458 000 € | | |
| Lutter contre les exclusions et les discriminations | Mobiliser les mesures de l'emploi, des partenaires et outils au profit des publics en difficulté Répondre aux problèmes d'isolement social, économique, culturel et éducatif Garantir une solidarité départementale complémentaire aux publics en difficultés | 55 000 € 60 000 € | | | |
| Favoriser l'insertion par et dans le logement | Piloter les politiques de logement Favoriser l'accès à l'information et aux conseils en matière de logement Permettre l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficultés Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique | 356 000 € 817 500 € 251 300 € | 285 000 € 237 000 € 100 000 € | 170 000 € 10 000 € | 170 000 € |
| Soutenir l'investissement et aider aux opérations de bâti en matière de logement social | Développer du logement très social Réhabiliter les quartiers prioritaires et lutter contre la précarité énergétique | | | 381 500 € 112 000 € | |

Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire

Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|---|------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Soutenir le développement touristique | Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement touristique départemental répondant aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière et soutenir l'ingénierie touristique | 4 011 800 € | 30 000 € | 325 000 € | |
| Soutenir le développement agricole et rural | Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement agricole et agro-alimentaire en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Mettre en oeuvre la compétence d'aménagement foncier agricole et forestier Contribuer à la protection de la santé publique grâce à l'action du laboratoire départemental d'analyses | 1 501 000 € 695 400 € | | 589 900 € 3 000 € | |

Faciliter la mobilité des Tarnais

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Assurer un développement du réseau en respectant les territoires | 150 € | 1 000 € | 14 800 000 € | 1 000 000 € |
| | Assurer le renouvellement, l'entretien et la réparation du patrimoine routier départemental | 1 899 700 € | | 13 195 000 € | |
| Améliorer et entretenir les liaisons routières | Explorer, maintenir et améliorer la viabilité et la traficabilité du réseau | 163 000 € | | | |
| | Avoir une connaissance des déplacements et améliorer la sécurité du réseau | 19 000 € | | 200 000 € | 660 000 € |
| | Gérer le domaine public routier | 40 400 € | 410 000 € | | |
| | Etre un interlocuteur attentif des usagers du réseau routier | | | | |

Assurer une solidarité territoriale

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|--|------------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Poursuivre les aménagements stratégiques essentiels pour l'économie tarnaise dans le domaine du numérique | Définir et mettre en œuvre le SDTN Développer les infrastructures de haut et très haut débit Développer les usages du numérique au service du développement des territoires tarnais Améliorer les communications électroniques mobiles et la couverture de téléphonie mobile | 6 115 € 3 297 125 € 90 000 € | 183 700 € | 2 800 000 € | 3 940 000 € |
| Soutenir le développement territorial | Favoriser la solidarité à chaque échelon territorial Favoriser le développement communal et intercommunal en matière d'équipement Soutenir le développement d'un territoire Participer au désenclavement aérien | | | 6 150 000 € 391 000 € | 346 000 € |
| Favoriser l'accès des services pour tous | Mettre en œuvre conjointement le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public avec l'Etat, en associant les EPCI | 30 000 € | | | |
| Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire | Favoriser l'accès équitable pour chaque tarnais à une eau potable de bonne qualité et à un coût acceptable Favoriser la mise en conformité et le fonctionnement des systèmes d'assainissement existants, l'organisation maîtrisée des zones d'habitation agglomérées, la limitation de l'impact des rejets urbains sur la qualité écologique des milieux aquatiques | 279 000 € | | 955 000 € | |
| Développer l'ingénierie territoriale | Conforter l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de projets de construction, d'amélioration énergétique, d'accessibilité, de valorisation du patrimoine ou de l'espace public, d'assainissement, de protection de la ressources en eau, de voirie et d'habitat,... Soutenir l'ingénierie locale | 850 500 € 193 000 € | | | |

Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|---|---|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau | Préserver les ressources et les habitats naturels Contribuer au maintien ou retour au bon état écologique et à l'équilibre qualitatif et quantitatif des ressources en eau, à la gestion intégrée des milieux aquatiques dans le Département | 196 000 € 414 500 € | 2 415 000 € 210 000 € | 129 300 € 433 000 € | |
| Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire | Préserver et valoriser les paysages Aménager et structurer des lieux récréatifs de pleine nature (touristique et/ou proximité) | 133 400 € 80 000 € | | 42 000 € 1 561 000 € | |
| Agir en faveur de la transition écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique | Promouvoir la mobilité douce et du quotidien et l'itinérance Développer l'implantation d'aires multimodales Faciliter les accès à la route aux modes alternatifs Accompagner la transition écologique et énergétique Appuyer des démarches associatives contribuant à la sensibilisation et à l'ancre local des politiques environnementales Eduquer à l'environnement et au développement durable Promouvoir la santé environnementale | 1 680 600 € 155 000 € 202 700 € 30 000 € | | 1 000 000 € | |

Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre

Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Contribuer à la réussite éducative pour tous et à la lutte contre le décrochage scolaire | Rendre l'école accessible à tous, accompagner les familles | 1 767 000 € | 34 000 € | | |
| | Faire vivre les écoles primaires | 110 000 € | | | |
| | Construire, rénover et adapter les collèges | | | 8 470 000 € | |
| | Maintenir et faciliter l'exploitation du patrimoine collèges | 425 000 € | 1 000 € | 950 000 € | |
| | Favoriser le fonctionnement et l'équipement des collèges | 5 970 000 € | | 379 000 € | 1 348 720 € |
| Favoriser l'éducation citoyenne | Contribuer au développement de l'informatique, du numérique et de ses usages dans les collèges | 194 000 € | | 647 000 € | |
| | Favoriser la participation des collégiens à l'exercice de la démocratie représentative | 38 500 € | | | |
| | Permettre aux jeunes de devenir acteurs de la sécurité civile | 12 000 € | | | |
| Mieux être et mieux vivre ensemble | Offrir une restauration scolaire de qualité | 145 000 € | 1 390 000 € | 130 000 € | |
| | Promouvoir le bien manger - Eduquer à la consommation de produits frais, de qualité et locaux | 60 000 € | | | |
| | Favoriser un égal accès de tous les jeunes aux activités scientifiques, artistiques, culturelles et sportives | 829 000 € | | | |
| Favoriser l'autonomie des jeunes pour une ouverture sur le monde | Donner à l'art et à la culture une place essentielle dans le parcours scolaire des jeunes tarnais | | | 5 000 € | |
| | Développer la connaissance du patrimoine occitan et les atouts du bilinguisme | | | | |
| | Investir dans l'enseignement sup. pour offrir aux jeunes tarnais la possibilité de suivre des études de proximité dans des conditions de vie de qualité | 444 650 € | | 280 000 € | |

Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|--|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire | Favoriser un développement équilibré des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire, la prise en compte des diversités de pratiques et contribuer à réduire les inégalités d'accès à la pratique | 982 000 € | | | |
| | Contribuer à un équipement sportif de qualité | | | 50 000 € | |
| Mettre le sport au service de l'animation, l'attractivité et le rayonnement du Tarn | Soutenir le développement des sports de nature pour inciter les Tarnais à la pratique et attirer les touristes amateurs | 10 000 € | | | |
| | Favoriser les loisirs sportifs et touristiques | 392 000 € | | 36 900 € | |
| | Favoriser l'animation et l'attractivité du territoire | 90 000 € | | | |
| Soutenir les acteurs départementaux et locaux oeuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes | Favoriser le rayonnement du territoire à travers l'excellence sportive | 428 000 € | | | |
| | Etre partenaire de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse | 533 000 € | | | |

Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais / Favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre | Structurer une politique culturelle départementale en prenant appui sur les associations et organismes culturels tarnais. | 3 542 050 € | | 120 500 € | |
| | Permettre aux tarnais, et plus particulièrement aux jeunes, d'accéder à une offre culturelle de proximité et de qualité | 297 200 € | 25 000 € | | |
| Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre | Permettre aux Tarnais d'accéder à un service de lecture publique de proximité et de qualité dans le cadre du schéma directeur de lecture publique | 103 900 € | 6 400 € | 59 000 € | |
| | Assurer la gestion et la valorisation des archives du territoire tarnais | 180 000 € | 60 000 € | 60 627 € | |
| | Inventorier, conserver et promouvoir le patrimoine tarnais | 67 250 € | 6 000 € | 155 000 € | |
| | Gérer et développer les musées départementaux | 469 350 € | 8 000 € | 295 500 € | |
| | Soutenir les musées et les espaces d'interprétation tarnais | | | | |

Un Département responsable

Développement durable

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Orienter les politiques départementales pour préserver les ressources, favoriser l'économie durable et responsable, la cohésion territoriale et l'égalité sociale | Accompagner la mise en œuvre du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques du Département | 4 440 € | | | |

Citoyenneté

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|---|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Favoriser et développer la participation citoyenne sur le Département du Tarn | Accompagner la mise en œuvre de la charte de la Participation dans l'ensemble des politiques publiques du Département Favoriser l'initiative et la participation de toutes les parties prenantes pour le développement du territoire tarnais | | | 100 000 € | |

Sécurité

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Favoriser la protection des Tarnais et des Tarnaises | Soutenir le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans ses missions de prévention, de protection et lutte contre les incendies, de protection des personnes, des biens, de l'environnement Répondre à l'urgence sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 | 14 884 000 € | | 616 262 € | |

Europe

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|-------------------------|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Europe | Développer et promouvoir la politique de coopération européenne et internationale | | | | |

Finances

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|-------------------------|---|---|--|--|---------------------------|
| Finances | Préserver les grands équilibres et la sincérité des comptes Assurer la qualité des comptes Gérer de manière active la dette Gérer les participations au capital et les garanties d'emprunt Promouvoir une culture de gestion des recettes Assurer le suivi des groupements | 1 146 280 € 9 503 707 € 6 240 000 € 2 000 € 360 259 589 € | 24 505 246 € 167 000 € 25 667 400 € 20 000 € 890 000 € | 250 000 € 15 161 000 € 8 100 000 € | |

Système d'information

| Orientations Politiques | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|-------------------------|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Système d'information | Fournir une infrastructure informatique et téléphonique performante, fiable et sécurisée Fournir des outils bureautiques, collaboratifs, de gestion électronique de documents d'archivage Accompagner la modernisation de l'administration par la mise en œuvre de systèmes d'information efficaces | 840 000 € 537 750 € | | 710 000 € 300 000 € | |

| Marchés | | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|--|------------------------|--|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Orientations Politiques | | | | | | |
| Marchés publics | Assurer la sécurité juridique des marchés Développer l'achat groupé | | 93 400 € | | 35 000 € | |
| Communication | | | | | | |
| Orientations Politiques | | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| Communication interne | Développer le sentiment d'appartenance et faire partager les objectifs et les réalisations de la collectivité | | | | | |
| Communication externe | Assurer la communication institutionnelle | | 844 400 € | | | |
| Moyens | | | | | | |
| Orientations Politiques | | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| Moyens | Proposer aux agents des fournitures, des services et équipements de qualité, au meilleur coût, dans le respect des marchés publics et des principes de l'Agenda 21 | | 3 311 000 € | 50 000 € | 421 300 € | |
| Juridique & contentieux | | | | | | |
| Orientations Politiques | | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| Juridique et contentieux | Assurer la sécurité juridique des actes de la collectivité | | 740 500 € | 61 000 € | | |
| Pilotage - Evaluation | | | | | | |
| Orientations Politiques | | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| Pilotage-Evaluation | Favoriser le pilotage et l'évaluation des politiques publiques Contribuer à la sécurisation de l'exercice des compétences et des relations avec les satellites | | 11 000 € | | | |
| Assemblée Départementale | | | | | | |
| Orientations Politiques | | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| Assemblée Départementale | Assurer la gestion des indemnités et des défraiements des élus Assurer l'organisation des commissions permanentes et des assemblées départementales | | 1 949 950 € 11 000 € | | | |
| Gestion des ressources humaines | | | | | | |
| Orientations Politiques | | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| Gestion des ressources humaines | Favoriser une démarche de GPEC Favoriser le dialogue, le bien-être au travail, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail Garantir la maîtrise de la gestion administrative du personnel | | 760 650 € 1 644 090 € 71 447 895 € | 12 000 € 313 000 € 1 450 002 € | 135 000 € | 140 000 € |
| Gestion du patrimoine - hors bâtiments scolaires | | | | | | |
| Orientations Politiques | | Objectifs stratégiques | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| Gestion du patrimoine - hors bâtiments scolaires | Mettre en oeuvre et actualiser le schéma directeur immobilier Maintenir et assurer l'exploitation du patrimoine bâti | | 904 000 € 389 800 € | 90 400 € | 3 840 000 € 580 000 € | 1 000 000 € |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/03. APPROBATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME INSCRITES AU BP POUR 2021

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu les articles L3312-4 et R3312-3 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport du Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE, conformément aux documents ci-annexés, les autorisations de programme créées, abondées ou clôturées dans le cadre du budget primitif pour 2021.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc136685d8eb54-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Etat des Autorisations de Programme créées ou abondées au BP 2021
Télétransmis en Préfecture le : 8 Avril 2021
N° AR : 081-228100012-20210401-lmc1366 Budget Principal

| Programme | Mill | N° AP | Libellé | Proposition AP |
|--|------|-------|---|----------------|
| PROGRAMMES DE SUBVENTION | | | | |
| CULTUR | 2021 | 1 | SUBV ACQUISITION DE PETIT MATERIEL | 40 000 |
| CULTUR | 2021 | 2 | SUNBV MONUMENTS HISTORIQUES | 40 000 |
| CULTUR | 2021 | 3 | SUBV PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE | 30 000 |
| JEUNESSE | 2021 | 1 | SUBV POUR CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS | 110 000 |
| RETRAITE | 2021 | 1 | SUBV MAISONS DE RETRAITE PRIVEES | 266 846 |
| RETRAITE | 2021 | 2 | SUBV MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES | 1 300 000 |
| LOGEMT | 2021 | 2 | SUBV CONSTRUCTION LOGEMENTS PLA I | 1 100 000 |
| EAU | 2021 | 1 | SUBV POUR AEP | 1 200 000 |
| EAU | 2021 | 2 | SUBV POUR ASSAINISSEMENT | 1 000 000 |
| FCROUT | 2015 | 1 | FONDS DE CONCOURS A L'ETAT CPER 2015-2020 | 110 000 |
| VOICOM | 2021 | 1 | FDT - VOIRIE D'INTERET LOCAL | 7 300 000 |
| VOICOM | 2021 | 2 | SUBV POUR DEGATS CAUSES PAR LES INTEMPERIES | 300 000 |
| LOGEMT | 2021 | 1 | FONDS D'INTERVENTION POUR LE LOGEMENT | 160 000 |
| EAU | 2021 | 3 | GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES | 140 000 |
| ENVIRO | 2021 | 2 | FDS INTERVENTION POUR ENVIRONNEMENT | 60 000 |
| FDT/ETUDES | 2021 | 1 | SUBV POUR ETUDES IMMOBILIER COMMUNAL | 100 000 |
| FDT/FAPIC | 2021 | 1 | FDS DEPART AIDE AU PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL | 10 000 000 |
| SOLTER | 2021 | 1 | SOLIDARITE TERRITORIALE | 20 000 000 |
| AGRICO | 2021 | 1 | FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE | 400 000 |
| TOURIS | 2021 | 3 | SUBV ACCUEIL ET MISE EN VALEUR PATRIMOINE TOURISTIQUE | 100 000 |
| ENVIRO | 2021 | 1 | SUBV SM TRIFYL USINE METHANISATION | 6 000 000 |
| DEPIMP | 2021 | 1 | DEPENSES IMPREVUES | 250 000 |
| PROGRAMMES EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX | | | | |
| INDLOG | 2021 | 1 | ACQ LOGICIELS | 1 500 000 |
| INDIVE | 2021 | 1 | ACQ MATERIEL INFORMATIQUE | 1 500 000 |
| INDTEL | 2021 | 1 | SYSTEMES DE TELEPHONIE | 200 000 |
| COLLEG | 2018 | 2 | PLAN DEPARTEMENTAL DU NUMERIQUE | 125 000 |
| COLLEG | 2021 | 2 | PLAN DEPARTEMENTAL DU NUMERIQUE | 1 500 000 |
| COLLEG | 2021 | 3 | CASIERS CARTABLES | 500 000 |
| VEHVOI | 2017 | 1 | ACQ DE VEHICULES-VOIRIE | 300 000 |
| GRDIVE | 2021 | 1 | TRAVAUX AMENAGEMENT LOCAUX DU LAIT | 1 200 000 |
| HOTDEP | 2021 | 1 | RESTRUCTURATION HOTEL DU DEPARTEMENT | 500 000 |
| COLLEG | 2021 | 1 | GROSSES REPARATIONS-COLLEGES | 1 200 000 |
| PPIC | 2020 | 1 | PPIC-CONSTRUCTION COLLEGE OUEST TARN | 5 000 000 |
| PPIC | 2020 | 2 | PPIC-RESTRUCTURATION COLLEGE DE GRAULHET | 3 800 000 |
| PPIC | 2021 | 1 | PPIC-VOLET ENERGIE 2020-2030 | 5 000 000 |
| VOIRIE | 2018 | 1 | PLAN PLURIANNUEL RD 612 | 3 000 000 |
| VOIRIE | 2021 | 1 | AMENAGEMENT RD 172 TUNELS AMBIALET | 5 300 000 |
| VOIRIE | 2021 | 2 | REPARATION RD 49 PONT DE VITERBE | 1 200 000 |
| VOIRIE | 2021 | 3 | REPARATION RD 60 PONT DE HAUTERIVE | 700 000 |
| VOIRIE | 2021 | 4 | REPARATION RD 16 PONT SUR LE VIAU | 600 000 |
| VOIRIE | 2021 | 5 | AMENAGEMENT DES RD | 4 000 000 |
| ENVIRO | 2021 | 3 | PROGRAMME UN ARBRE PAR COLLEGIEN | 500 000 |
| 87 631 846 | | | | |

82
AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLOTUREES

Budget principal

| Référence de l'AP | | Libellé | Montant voté | Mise à jour AP | Total cumulé |
|-------------------|------|---|--------------|----------------|--------------|
| AGRICO | 2017 | 1 FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE | 120 523,37 | -7 385,00 | 113 138,37 |
| AMART | 2018 | 1 AMENAGEMENT OUVRAGES D'ART | 140 000,00 | -116 535,95 | 23 464,05 |
| COLLEG | 2018 | 1 GROSSES REPARATIONS-COLLEGES | 996 028,20 | -31 713,05 | 964 315,15 |
| CULTUR | 2017 | 2 SUBV MONUMENTS HISTORIQUES | 26 161,00 | -1 196,00 | 24 965,00 |
| CULTUR | 2017 | 3 SUBV PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE | 21 613,00 | -628,00 | 20 985,00 |
| CULTUR | 2018 | 1 SUBV ACQUISITION DE PETIT MATERIEL | 21 278,00 | -177,00 | 21 101,00 |
| CULTUR | 2019 | 1 SUBV ACQUISITION DE PETIT MATERIEL | 40 000,00 | -1 642,00 | 38 358,00 |
| DEPIMP | 2020 | 1 DEPENSES IMPREVUES | 300 000,00 | -300 000,00 | 0,00 |
| EAU | 2015 | 3 SUBV POUR ASSAINISSEMENT | 861 680,68 | -10 167,70 | 851 512,98 |
| EAU | 2018 | 4 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES | 111 572,80 | -2 720,00 | 108 852,80 |
| ENVIRO | 2019 | 1 SUBV SYNDICAT MIXTE TRIFYL | 1 500 000,00 | -318 973,61 | 1 181 026,39 |
| FDT/ETUDES | 2016 | 1 SUBV POUR ETUDES IMMOBILIER COMMUNAL | 35 586,24 | -5 376,24 | 30 210,00 |
| FDT/ETUDES | 2017 | 1 SUBV POUR ETUDES IMMOBILIER COMMUNAL | 2 379,50 | -2 379,50 | 0,00 |
| FDT/ETUDES | 2018 | 1 SUBV POUR ETUDES IMMOBILIER COMMUNAL | 22 918,00 | 0,00 | 22 918,00 |
| FOYER | 2014 | 1 AMENAGEMENT FOYER DE L'ENFANCE | 300 000,00 | -273 398,13 | 26 601,87 |
| GRDIVE | 2011 | 1 HOTEL REYNES-REAMENAGEMENT EXTENSION | 2 300 000,00 | -102 713,22 | 2 197 286,78 |
| GRDIVE | 2011 | 2 AMENAGEMENT MAISON DU VERGER PUYCELCI | 550 000,00 | -36 399,97 | 513 600,03 |
| GRDIVE | 2014 | 2 AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DIVERS BATIMENTS | 700 000,00 | -1 377,87 | 698 622,13 |
| GRDIVE | 2014 | 3 REFECTTION TOITURE USSPA | 300 000,00 | -10 916,41 | 289 083,59 |
| INDIVE | 2014 | 1 ACQ MATERIEL INFORMATIQUE | 973 215,36 | 0,00 | 973 215,36 |
| JEUNESSE | 2019 | 1 SUBV POUR CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS | 21 348,00 | 0,00 | 21 348,00 |
| SUBENS | 2012 | 2 EXTENSION BIBLIOTHEQUE ET LABO POSTURE ET MOUVEMENT | 225 000,00 | -9 699,00 | 215 301,00 |
| SUBENS | 2015 | 3 CPER 2015-2020 ESPE | 1 000 000,00 | -1 000 000,00 | 0,00 |
| SUBENS | 2017 | 1 CPER 2015-2020 CASTRES | 330 000,00 | -330 000,00 | 0,00 |
| TOURIS | 2018 | 1 AMENGT SITE ACCUEIL ET INFO TOURISTIQUE | 50 000,00 | -49 891,48 | 108,52 |
| TOURIS | 2020 | 1 SUBV ACCUEIL ET MISE EN VALEUR PATRIMOINE TOURISTIQUE | 100 000,00 | -95 000,00 | 5 000,00 |

Budget Réseau Haut Débit

| Référence de l'AP | | Libellé | Montant voté | Mise à jour AP | Total cumulé |
|-------------------|------|-------------------------------|--------------|----------------|--------------|
| RESEAU | 2014 | 3 THD-CASTRES BRASSAC LACAUNE | 891 000,00 | -5 083,01 | 885 916,99 |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/04. FINANCES : GÉRER DE MANIÈRE ACTIVE LA DETTE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 septembre 2017 accordant une délégation de compétence à M. le Président,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale,

Après en avoir délibéré,

– DECIDE :

- DE DONNER ACTE que la Commission permanente disposera d'un compte rendu détaillé des opérations réalisées en matière d'emprunt, d'opérations financières liées et des lignes de trésorerie,
- DE FIXER à 30 M€ le plafond autorisé des lignes de trésorerie pour l'exercice 2021,
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2021 les sommes suivantes :

En recettes du budget principal :

- Au compte 1641, une recette d'emprunt de 15 100 000 € pour couvrir les besoins prévisionnels de l'exercice,
- Au compte 166, une recette d'emprunt de 20 000 000 € pour couvrir les refinancements éventuels (également inscrits en dépense pour le même montant),
- Aux comptes 76811 et 76812, une recette globale de 167 000 € pour enregistrer l'aide du fonds de soutien aux emprunts.

En dépenses du budget principal, pour faire face aux remboursements des emprunts :

- En investissement au chapitre 16 pour l'amortissement du capital

| | |
|--|--------------|
| – remboursement à échéance des emprunts | 25 380 000 € |
| – remboursement de l'avance financière de l'Agence de l'Eau | 92 700 € |
| – refinancements de dettes éventuels (également inscrits en recette pour un montant équivalent)..... | 20 000 000 € |
- En fonctionnement au chapitre 66, les crédits pour les frais financiers qui se composent comme suit :

| | |
|--|-------------|
| – intérêts à régler à l'échéance..... | 5 950 000 € |
| – I.C.N.E. | 0 € |
| – Intérêts à court terme..... | 40 000 € |
| – frais financiers liés aux couvertures de taux..... | 215 000 € |

En dépenses du budget annexe du HAUT DEBIT, pour faire face aux remboursements des emprunts :

- En investissement au chapitre 16 pour l'amortissement du capital

| | |
|---|-----------|
| – remboursement à échéance des emprunts | 410 000 € |
|---|-----------|
- En fonctionnement au chapitre 66, les crédits pour les frais financiers qui se composent comme suit :

| | |
|--|----------|
| – Intérêts à régler à l'échéance | 65 000 € |
| – I.C.N.E. | 40 000 € |

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc136935d8eb6e-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/05. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LE DÉPARTEMENT

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Jean-Luc ALIBERT

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu les articles L 3231-4 et L 3231-4-1, D 1511-32 et D 1511-35 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 312-3-1 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article 238 bis du Code général des impôts,

Vu les articles L 300-1 à L 300-4 du Code de l'urbanisme,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

Organismes d'Habitation à Loyer Modéré

– DÉCIDE :

de prendre en compte, comme suit, pour 2021, les droits de tirage demandés par les organismes constructeurs de logements sociaux :

| | |
|--|-------------|
| • 3 F Occitanie | 6 896 381 € |
| • Coopérative d'Habitations | 663 750 € |
| • Habitat Social Pact 81 | 1 300 000 € |
| • Les Maisons Claires | 2 852 509 € |
| • Office Public de l'Habitat de la Com. Agglo. Castres-Mazamet | 3 450 000 € |
| • Patrimoine SA Languedocienne..... | 9 716 245 € |
| • Solihà..... | 150 000 € |
| • Tarn Habitat..... | 4 568 000 € |

Le montant global des emprunts susceptibles d'être garantis en 2021 s'élève donc à **29 596 885 €**

– PREND ACTE :

- que le Département ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.
- que sur la base du projet de budget 2021 le montant limite ainsi défini s'établit à **438 766 081 x 50 % = 219 383 040,50 €**
- que le montant global des annuités garanties par le Département, majoré du montant net des annuités de la dette s'établit à **36 169 029,57 €** au 1^{er} janvier 2021, soit, **8,24 %** des recettes de fonctionnement, ainsi réparti :

| | |
|---|------------------------|
| Communes..... | 35 705,93 € |
| Organismes ou Établissements Publics | 691 062,12 € |
| Organismes Privés..... | 4 517 561,52 € |
| TOTAL des annuités garanties..... | 5 244 329,57 € |
| Montant net des annuités de la dette départementale | 30 924 700,00 € |
| TOTAL | 36 169 029,57 € |

- que ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du ratio les garanties d'emprunt accordées pour les opérations réalisées par les organismes HLM dont le montant global annuel des annuités garanties représente **16 934 848,23 €**

Résultat des votes :

- sur 3F Occitanie :
 - n'a pas pris part au vote : 1 (M. HOULES, membre du CA),
 - ont voté pour : 45
- sur OPH CACM :
 - n'a pas pris part au vote : 1 (M. MONSARRAT, membre du CA),
 - ont voté pour : 45
- sur TARN HABITAT :
 - n'ont pas pris part au vote : 7 (Mme CLAVERIE, Présidente, Mmes BIBAL-DIOGO, BORGHESE, MM. BEDIER, FABRE, RAYNAUD, membres titulaires du CA),
 - ont voté pour : 39
- sur SOLIHA :
 - n'ont pas pris part au vote : 3 (Mme CLAVERIE, M. TURLAN, M. DALLA-RIVA, membres titulaires du CA),
 - ont voté pour : 43
- sur les autres points de la délibération :
 - ont voté pour : 46.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc1363a5d8eb07-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

ETAT DE LA DETTE GARANTIE AU 1ER JANVIER 2021

| ORGANISMES PUBLICS - COMMUNE | CAPITAL À L'ORIGINE | ENCOURS AU 01/01/2021 | INTÉRÊT | AMORT | ANNUITÉ |
|-------------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| CENTRE HOSPITALIER GAILLAC | 4 580 000,00 | 2 680 908,62 | 85 300,99 | 185 514,65 | 270 815,64 |
| COMMUNE DE LAGRAVE | 610 000,00 | 333 166,82 | 13 659,84 | 22 046,09 | 35 705,93 |
| ITEP LE BRIOL - VIANE | 548 386,16 | 349 367,97 | 11 364,61 | 21 515,48 | 32 880,09 |
| MAIS.RETR.ST PIERRE TRIVISY | 1 326 000,00 | 384 972,40 | 15 295,24 | 83 050,54 | 98 345,78 |
| MAISON RETRAITE REALMONT CCAS | 3 000 000,00 | 2 727 719,24 | 84 558,63 | 46 989,21 | 131 547,84 |
| MAISON RETRAITE RABASTENS | 3 148 799,05 | 2 275 144,79 | 66 552,91 | 88 919,86 | 157 472,77 |
| T O T A L | 13 213 185,21 | 8 751 279,84 | 278 732,22 | 448 035,83 | 726 768,05 |

| SOCIETES DE DROIT PRIVE | CAPITAL À L'ORIGINE | ENCOURS AU 01/01/2021 | INTÉRÊT | AMORT | ANNUITÉ |
|----------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| THEMELIA | 2 400 000,00 | 1 482 703,69 | 68 090,38 | 160 535,54 | 228 625,92 |
| SPLA 81 LES PORTES DU TARN | 7 700 000,00 | 5 886 455,13 | 109 602,80 | 303 969,78 | 413 572,58 |
| T O T A L | 10 100 000,00 | 7 369 158,82 | 177 693,18 | 464 505,32 | 642 198,50 |

| ORGANISMES PRIVES D'INTERET GENERAL - AUTRES | CAPITAL À L'ORIGINE | ENCOURS AU 01/01/2021 | INTÉRÊT | AMORT | ANNUITÉ |
|---|---------------------|-----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 3 F OCCITANIE - GENDARMERIE GAILLAC ET CORDES | 4 659 291,65 | 4 063 881,51 | 65 406,43 | 130 443,22 | 195 849,65 |
| A.D.P.C. - ALBI | 54 000,00 | 41 598,10 | 2 272,75 | 1 426,86 | 3 699,61 |
| BEL ASPECT MAIS.FAMIL.RURALE - GAILLAC | 250 000,00 | 124 881,94 | 4 831,14 | 11 034,61 | 15 865,75 |
| SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - ALBI | 250 000,00 | 193 176,01 | 7 386,85 | 8 283,06 | 15 669,91 |
| U.S.S.P.A. - ALBI | 85 000,00 | 68 971,08 | 1 006,98 | 8 190,40 | 9 197,38 |
| T O T A L | 5 298 291,65 | 4 492 508,64 | 80 904,15 | 159 378,15 | 240 282,30 |

| ORGANISMES PRIVES D'INTERET GENERAL - SECTEUR SOCIAL | CAPITAL À L'ORIGINE | ENCOURS AU 01/01/2021 | INTÉRÊT | AMORT | ANNUITÉ |
|--|----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| A.G.I.R - EHPAD PAMELONNE | 6 248 611,82 | 5 440 342,13 | 124 528,65 | 165 111,83 | 289 640,48 |
| A.G.I.R. (ASS. GERONTOLOGIQUE) CASTRES | 6 152 936,61 | 4 958 195,98 | 102 845,74 | 220 971,46 | 323 817,21 |
| A.P.A.J.H. - LA PLANESIE - CASTRES | 4 657 372,50 | 3 594 490,24 | 103 678,93 | 186 173,20 | 289 852,13 |
| A.R.S.E.A.A. | 1 339 100,00 | 730 950,19 | 34 330,31 | 58 307,94 | 92 638,25 |
| ADAPEI 81 | 4 740 000,00 | 3 591 397,66 | 83 552,38 | 136 784,78 | 220 337,16 |
| ADEPAPE 81 - ETRE | 120 000,00 | 94 853,40 | 2 078,98 | 5 377,46 | 7 456,44 |
| AGE SANS FRONTIERES | 4 053 003,00 | 1 986 360,29 | 44 249,45 | 217 329,20 | 261 578,65 |
| AIDE ET ACCUEIL EN ALBigeois | 38 112,50 | 15 842,48 | 546,57 | 1 753,35 | 2 299,92 |
| ASS.LES QUIETUDES LAUTREC | 3 087 086,00 | 2 452 947,60 | 43 576,81 | 183 389,49 | 226 966,30 |
| BON SAUVEUR (CENTRE P. JAMET) | 3 254 873,50 | 1 328 617,80 | 27 503,91 | 249 780,01 | 277 283,92 |
| C.E.F.R. (Français Rapatriés) | 2 300 000,00 | 1 552 500,07 | 36 570,00 | 76 666,66 | 113 236,66 |
| ENVOI TARN | 2 409 935,00 | 990 812,96 | 24 683,60 | 108 600,17 | 133 283,77 |
| FEDERATION APAJH | 4 669 673,17 | 1 486 970,14 | 48 209,61 | 283 525,18 | 331 734,79 |
| FONDATION ARMEE DU SALUT | 249 660,00 | 107 369,15 | 1 073,69 | 10 262,56 | 11 336,25 |
| FOYER LEO LAGRANGE - GRAULHET | 60 000,00 | 25 803,71 | 258,04 | 2 466,37 | 2 724,41 |
| FOYER NOTRE DAME - MAZAMET | 42 000,00 | 14 702,06 | 147,02 | 2 882,17 | 3 029,19 |
| FOYER PROTESTANT CASTRES | 244 080,00 | 64 769,41 | 804,00 | 16 388,51 | 17 192,51 |
| FOYER ST-JOSEPH ALBI | 150 612,50 | 56 641,64 | 971,41 | 6 875,40 | 7 846,81 |
| ISOP-TARN | 105 822,56 | 70 484,73 | 2 128,99 | 4 255,73 | 6 384,72 |
| LA LANDELLE ASS. EDUC.POPULAIRE - REALMONT | 340 000,00 | 288 887,79 | 6 261,45 | 11 456,11 | 17 717,56 |
| MAIS.DE RETR. DOURGNE ARCADES | 1 980 708,06 | 1 229 001,88 | 30 072,77 | 73 527,56 | 103 600,33 |
| MAIS.RETR.ST JOSEPH-GALIB.FERRET | 3 529 041,84 | 2 528 510,26 | 29 610,78 | 167 682,08 | 197 292,86 |
| MAISON DE L'AMITIE - ALBI | 1 266 631,02 | 910 634,76 | 27 687,84 | 47 939,57 | 75 627,41 |
| MAISON DE RETRAITE DU BOUTGE - ALBI | 1 302 119,60 | 501 716,02 | 17 040,45 | 64 501,82 | 81 542,27 |
| MAISON RETRAITE CADALEN | 1 640 000,00 | 1 108 893,61 | 46 022,09 | 50 647,43 | 96 669,52 |
| MAISON RETRAITE ST JOSEPH - BRASSAC | 1 465 179,00 | 1 244 005,95 | 45 450,25 | 33 946,57 | 79 396,82 |
| MAISON ST JOSEPH - CASTRES | 2 700 000,00 | 1 858 695,54 | 81 405,98 | 78 260,88 | 159 666,86 |
| REFUGE PROTESTANT - EHPAD - CASTRES | 871 000,00 | 515 542,28 | 25 624,78 | 35 461,66 | 61 086,44 |
| REFUGE PROTESTANT MAZAMET | 806 000,00 | 647 959,22 | 16 522,96 | 16 136,58 | 32 659,54 |
| STE ALBigeoise D'ASSISTANCE - ALBI | 1 693 315,24 | 1 024 581,41 | 36 050,51 | 75 131,04 | 111 181,54 |
| T O T A L | 61 516 873,92 | 40 422 480,36 | 1 043 487,95 | 2 591 592,77 | 3 635 080,72 |

| TOTAL ORGANISMES PRIVES | 76 915 165,57 | 52 284 147,82 | 1 302 085,28 | 3 215 476,24 | 4 517 561,52 |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|--------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|

| LOGEMENTS SOCIAUX | CAPITAL À L'ORIGINE | ENCOURS AU 01/01/2021 | INTÉRÊT | AMORT | ANNUITÉ |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| 3 F OCCITANIE | 67 373 538,98 | 53 008 195,60 | 790 469,51 | 1 605 258,95 | 2 395 728,46 |
| ALAJ | 29 357,00 | 13 820,05 | 138,20 | 1 194,81 | 1 333,01 |
| COLOMIERS HABITAT - ALTEAL | 4 444 100,00 | 3 870 720,36 | 102 973,78 | 93 334,08 | 196 307,86 |
| COOPERATIVE D'HABITATIONS | 4 012 250,00 | 3 060 407,03 | 14 354,05 | 294 433,58 | 308 787,63 |
| HABITAT SOCIAL PACT 81 | 8 015 758,07 | 4 495 414,71 | 44 228,63 | 321 926,24 | 366 154,87 |
| LES MAISONS CLAIRES | 38 935 938,11 | 32 446 060,38 | 439 079,39 | 1 344 530,12 | 1 783 609,51 |
| LOGER JEUNES TARN | 87 168,02 | 41 612,61 | 358,29 | 3 948,65 | 4 306,94 |
| MESOLIA | 842 707,50 | 825 430,99 | 7 657,85 | 19 387,05 | 27 044,90 |
| NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL | 2 756 394,60 | 2 211 919,88 | 86 927,16 | 68 620,39 | 155 547,55 |
| OPH DE LA CA DE CASTRES-MAZAMET | 28 611 942,24 | 16 967 320,50 | 243 377,98 | 984 188,16 | 1 227 566,14 |
| PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE | 26 469 157,27 | 24 234 416,92 | 301 974,64 | 550 597,00 | 852 571,64 |
| PROMOLOGIS | 1 553 095,00 | 973 408,02 | 17 091,05 | 62 581,58 | 79 672,63 |
| RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE - 3 F RESIDENCE | 1 032 068,50 | 912 724,93 | 11 332,11 | 20 895,82 | 32 227,93 |
| SA HLM LES CHALETS | 2 886 162,30 | 2 541 066,06 | 58 990,95 | 41 163,25 | 100 154,20 |
| SOLIHA TARN | 630 899,10 | 390 682,57 | 6 260,82 | 28 182,30 | 34 443,12 |
| TARN HABITAT | 185 838 199,58 | 115 719 601,97 | 1 819 413,43 | 7 549 978,41 | 9 369 391,84 |
| T O T A L | 373 518 736,27 | 261 712 802,58 | 3 944 627,84 | 12 990 220,39 | 16 934 848,23 |

| | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| T O T A L G E N E R A L | 463 647 087,05 | 322 748 230,24 | 5 525 445,34 | 16 653 732,46 | 22 179 177,80 |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/06. RAPPORT ANNUEL DES MARCHÉS PUBLICS 2020

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLÉ.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu l'article L.3221-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 septembre 2017 portant délégation de compétences à M. le Président,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale,

Après en avoir délibéré,

– **DONNE ACTE** à M. le Président, conformément aux états récapitulatifs ci-annexés qui font partie intégrante de la présente délibération :

1/ des marchés passés par le Département (Annexe 1),

2/ des marchés confiés par mandat à THEMELIA (Annexe 2),

3/ des avenants passés par le Département (Annexes 3 et 4).

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

8 Avril 2021

Affichée le :

8 Avril 2021

N° AR :

081-228100012-20210401-lmc136925d8f214-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

DEPARTEMENT DU TARN

INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT) Entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|---|-----------------------------------|--|-------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C147 | Évolution et maintenance en condition opérationnelle d'une solution de GED EMC-DOCUMENTUM et de son système d'acquisition CAPTIVA (Services) | 411 085,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | AVEOTYS | 31180 | 17/12/2020 |
| 2020C148 | Evolution et maintenance de la solution de gestion des marchés publics "SIS-MARCHES" (Services) | Mini 12 000,00 Maxi 150 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | SIS MARCHES | 34790 | 17/12/2020 |
| 2020C149 | Évolution et maintenance de la solution GFI ASTRE (Services) | Mini 30 000,00 Maxi 0,00 | Accord-cadre à bons de commande | INETUM SOFTWARE FRANCE | 93400 | 17/12/2020 |
| 2020C143 | Achat de fournitures de bureau pour les services du Département du Tarn et le Service Départemental d'Incendie et de Secours. (Fournitures) | 54 022,80 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOREP | 81000 | 16/12/2020 |
| 2020C144 | Travaux de réfection structurelle des galeries du musée-mine à Cagnac-les-Mines - Terrassements, déconstructions et étanchéité (Travaux) | 185 547,30 | Marché ordinaire | EIFFAGE ROUTE GRAND SUD | 81100 | 16/12/2020 |
| 2020C145 | Travaux de réfection structurelle des galeries du musée-mine à Cagnac-les-Mines - Gros-œuvre (Travaux) | 204 638,10 | Marché ordinaire | EIFFAGE ROUTE GRAND SUD | 81000 | 16/12/2020 |
| 2020C139 | Maintenance des installations thermiques de l'Hôtel du Département et des Archives Départementales à Albi - Hôtel du département (Services) | Mini 45 000,00 Maxi 450 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | DALKIA | 31200 | 14/12/2020 |
| 2020C140 | Maintenance des installations thermiques de l'Hôtel du Département et des Archives Départementales à Albi - Archives départementales (Services) | Mini 30 000,00 Maxi 255 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | IDEXX ENERGIES | 33270 | 14/12/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|--|-----------------------------------|---------------------------------|--|-------------|-------------------|
| 2020C141 | Maintenance des ascenseurs des bâtiments du Département du TARN (Services) | Mini 48 000,00 Maxi 320 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | OTIS | 81000 | 14/12/2020 |
| 2020C138 | FOURNITURE DE 2 CAMIONS 16T 4X2 D'OCCASION TYPE CHANTIER à 20 000 KM (Fournitures) | 224 880,00 | Marché ordinaire | MECALOUR GIE | 81103 | 12/12/2020 |
| 2020C142 | Etudes générales portant sur l'aménagement, la construction et la réparation d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art – Marché subséquent Mise au point du projet de réparation et suivi des travaux de réparation du pont de Viterbe (Services) | 180 300,00 | Marché ordinaire | SETEC INTERNATIONAL | 13127 | 07/12/2020 |
| 2020C126 | Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue (Travaux) Marché subséquent | 6 950,00 | Marché ordinaire | AXIMUM ETABLISSEMENT DE TOULOUSE | 31120 | 27/11/2020 |
| 2020C127 | Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue (Travaux) Marché subséquent | 11 725,51 | Marché ordinaire | AER ETS EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS | 13802 | 27/11/2020 |
| 2020C135 | Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue (Travaux) Marché subséquent | 12 300,00 | Marché ordinaire | AXIMUM ETABLISSEMENT DE TOULOUSE | 31120 | 27/11/2020 |
| 2020C136 | Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue (Travaux) Marché subséquent | 20 877,28 | Marché ordinaire | AER ETS EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS | 13802 | 27/11/2020 |
| 2020C131 | Création et fabrication d'un jeu Eco-gestes - création et fabrication d'un jeu Eco-gestes (Services) | Mini 4 000,00 Maxi 80 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | ABEILLES | 31670 | 24/11/2020 |
| 2020C137 | Expérimentation pour le repérage des fragilités des personnes (Services) | 39 420,00 | Marché ordinaire | LA POSTE | 81040 | 24/11/2020 |
| 2020C130 | Fourniture de 3 Tracteurs 4x4 équipés de 3 Epareuses Ventrales (Fournitures) | 375 000,00 | Marché ordinaire | AGRI PARTNER | 81600 | 06/11/2020 |
| 2020C117 | Etude d'aménagement foncier - Liaison autoroutière Castres/ Toulouse (Services) | 239 250,00 | Marché à tranches | VALORIS GEOMETRE EXPERT | 31250 | 03/11/2020 |
| 2020C128 | Formation des assistants maternels 2021-2024 (Services) | Mini 50 000,00 Maxi 213 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | Croix-rouge française IRFSS/CRFP Midi Pyrénées | 31300 | 03/11/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C132 | Acquisition de supports de communication - objets publicitaires (Fournitures) | Mini 60 000,00 Maxi 520 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | VENDREDI 13 | 81500 | 03/11/2020 |
| 2020C133 | Acquisition de supports de communication - textiles publicitaires (Fournitures) | Mini 20 000,00 Maxi 240 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | VENDREDI 3 / COOPERAROCK | 81000 | 03/11/2020 |
| 2020C134 | Etude de faisabilité en vue de la création d'une résidence pour les internes au Bon Sauveur à Albi (Services) | 19 980,00 | Marché ordinaire | THEMELIA | 81012 | 30/10/2020 |
| 2020C129 | ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES (Services) | Mini 55 000,00 Maxi 150 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | SAS TACTIS | 94300 | 27/10/2020 |
| 2020C121 | Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans plusieurs collèges du département du Tarn (13 collèges) (Travaux) | 270 926,00 | Marché à tranches | SPB | 81400 | 26/10/2020 |
| 2020C125 | Assurances flotte véhicules pour les besoin du Département du Tarn (Services) | 109 932,98 | Marché ordinaire | ASSURANCES SECURITE LA SAUVEGARDE | 59000 | 26/10/2020 |
| 2020C112 | RD 964 - PR 36+100 à 36+815 - travaux de rectification et calibrage (Travaux) | 1 011 385,20 | Marché ordinaire | COLAS SUD OUEST SA | 81000 | 20/10/2020 |
| 2020C120 | Acquisition de postes de travail informatique (Fournitures) | 375 776,60 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | QUADRIA | 31850 | 14/10/2020 |
| 2020C122 | ACQUISITION DE DEUX DEBITMETRES - DEBITMETRE BULLE A BULLE (Fournitures) | 4 000,00 | Marché ordinaire | 2G METROLOGIE | 38130 | 08/10/2020 |
| 2020C123 | ACQUISITION DE DEUX DEBITMETRES - DEBITMETRE TEMPS DE TRANSIT (Fournitures) | 6 013,20 | Marché ordinaire | HYDREKA | 69009 | 08/10/2020 |
| 2020C118 | Travaux de Scellement de fissures sur le réseau routier du Département du Tarn (Travaux) | 107 274,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | NEOVIA | 91070 | 01/10/2020 |
| 2020C119 | Prestation de services de clubs sportifs professionnels Sporting Club Albigeois Saison sportive et phases finales 2020/2021 (Services) | Mini 54 980,00 Maxi 129 980,00 | Accord-cadre à bons de commande | SPORTING CLUB ALBIGEOIS | 81000 | 01/10/2020 |
| 2020C114 | Achat d'espaces publicitaires dans les supports commercialisés par Pages Jaunes pour les services du Département du Tarn (Services) | 4 924,00 | Marché ordinaire | Solocal | 92100 | 29/09/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|--|-----------------------------------|--|------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C115 | Évolution et Maintenance d'un outil de gestion du Fonds Solidarité Logement et du Suivi de demandes d'enquêtes liées au logement (Services) | Mini 20 000,00 Maxi 200 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | INETUM SOFTWARE FRANCE | 93400 | 29/09/2020 |
| 2020C116 | EVOLUTION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES AGREMENTS DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX (Fournitures) | Mini 14 000,00 Maxi 160 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | INETUM SOFTWARE FRANCE | 93400 | 29/09/2020 |
| 2020C111 | Développement d'un outil d'inspection automatisée des chaussées et dépendances pour les réseaux de 2nde et 3ème catégories du Département du Tarn-Expérimentation du procédé ROAD AI Vaisala (Fournitures) | Mini 50 000,00 Maxi 97 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | VAISALA | 91400 | 08/09/2020 |
| 2020C092 | Fourniture de liants bitumineux pour les services du Département du Tarn - Fourniture de liants bitumineux pour le lot Nord (Fournitures) | 316 900,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | COLAS SUD-OUEST | 31200 | 25/08/2020 |
| 2020C093 | Fourniture de liants bitumineux pour les services du Département du Tarn - Fourniture de liants bitumineux pour le lot Sud (Fournitures) | 323 900,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | C3L | 81100 | 25/08/2020 |
| 2020C094 | Visites subaquatiques des ouvrages d'art du département du Tarn (Services) | 89 251,20 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CTSM | 69002 | 25/08/2020 |
| 2020C095 | Travaux de technique à froid pour les services du Département du Tarn - Fourniture de grave émulsion, travaux de reprofilage et de retraitement de chaussées - Lot n° 1 (Travaux) | 2 464 293,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | COLAS SUD OUEST | 81000 | 25/08/2020 |
| 2020C096 | Travaux de technique à froid pour les services du Département du Tarn - Fourniture de grave émulsion, travaux de reprofilage et de retraitement de chaussées - lot n° 2 (Travaux) | 2 166 472,20 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | ENTREPRISE MALET | 81000 | 25/08/2020 |
| 2020C097 | Travaux de technique à froid pour les services du Département du Tarn - Fourniture de grave émulsion, travaux de reprofilage et de retraitement de chaussées - Lot n° 3 (Travaux) | 2 689 500,60 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | ENTREPRISE MALET | 81000 | 25/08/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|---|------------------------------------|--|-------------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C098 | Travaux de technique à froid pour les services du Département du Tarn - Fourniture de grave émulsion, travaux de reprofilage et de retraitement de chaussées - lot n° 4 (Travaux) | 2 423 391,70 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | ENTREPRISE MALET | 81000 | 25/08/2020 |
| 2020C099 | Travaux de technique à froid pour les services du Département du Tarn - Fourniture de grave émulsion, travaux de reprofilage et de retraitement de chaussées - lot n° 5 (Travaux) | 1 938 329,60 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EIFFAGE ROUTE GRAND SUD | 81100 | 25/08/2020 |
| 2020C100 | Travaux de technique à froid pour les services du Département du Tarn - Fourniture de grave émulsion, travaux de reprofilage et de retraitement de chaussées - lot n° 6 (Travaux) | 2 152 792,60 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EIFFAGE ROUTE GRAND SUD | 81100 | 25/08/2020 |
| 2020C101 | Travaux de technique à froid pour les services du Département du Tarn - Réalisation d'enduits superficiels d'usure - lot n° 7 (Travaux) | 580 000,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | ENTREPRISE CARCELLER | 81120 | 25/08/2020 |
| 2020C110 | Marché de prestations similaires au marché 2019B158 relatif à l'étude démographique et d'urbanisme en vue de l'implantation d'un nouveau collège dans le Tarn (Services) | 7 950,00 | Marché ordinaire | CEFUAM | 82800 | 25/08/2020 |
| 2020C105 | Prestation de services de clubs sportifs professionnels - Castres Olympique saison sportive 2020-2021 (Services) | Mini 150 000,00 Maxi 200 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | CASTRES OLYMPIQUE | 81290 | 07/08/2020 |
| 2020C109 | Fourniture de signalétique de communication pour les opérations de travaux routiers (Fournitures) | Mini 40 000,00 Maxi 50 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | SUD OUEST SIGNALISATION SAS | 81150 | 07/08/2020 |
| 2020C070 | ÉVOLUTION ET MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL GESTOENO (Services) | Mini 2 000,00 Maxi 12 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | MBO INFORMATIQUE | 71100 | 03/08/2020 |
| 2020C102 | Travaux d'aménagement de la laverie du collège Jacques Durand à Puylaurens (Travaux) | 49 499,52 | Marché ordinaire | SODICOM | 81100 | 03/08/2020 |
| 2020C106 | Etude écologique Espaces Naturels Sensibles du Tarn (Services) | 4 166,67 | Marché ordinaire | Ligue Protection Oiseaux Tarn | 81290 | 29/07/2020 |
| 2020C107 | Etude écologique Espaces Naturels Sensibles du Tarn (Services) | 4 166,67 | Marché ordinaire | Ligue Protection Oiseaux Tarn | 81290 | 29/07/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|--|-----------------------------------|--|----------------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C108 | Etude écologique Espaces Naturels Sensibles du Tarn - Elaboration d'un plan de gestion de milieux naturels pour le site ENS du Vallon de l'Audoulo (Services) | 7 500,00 | Marché ordinaire | Conservatoire d'espaces naturels | 31076 | 29/07/2020 |
| 2020C091 | Évolution et maintenance des modules de gestion du RSA et des aides financières (Services) | Mini 20 000,00 Maxi 80 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | CITYZEN SAS | 22190 | 22/07/2020 |
| 2020C089 | Etudes générales portant sur l'aménagement, la construction et la réparation d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art et de tunnels Marché subséquent RD 612 section 7 du PR 58+1040 à 62+800 (Services) | 298 175,00 | Marché ordinaire | ARCADIS | 31676 | 10/07/2020 |
| 2020C090 | Prestations de services - Compétition cycliste professionnelle La Route d'Occitanie - Edition 2020 (Services) | 40 000,00 | Marché ordinaire | ROUTE D'OCCITANIE | 81290 | 10/07/2020 |
| 2020C084 | Impression et fourniture de carnets de liaison et de flyers "chéquiers collégiens" pour les collégiens du Département du Tarn (Fournitures) | Mini 60 000,00 Maxi 100 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | ESCOURBIAC SA | 81304 | 08/07/2020 |
| 2020C087 | Prestations sylvicoles en forêts départementales (Services) | 1 770,00 | Marché ordinaire | Agri-Forêts CS | 81400 | 06/07/2020 |
| 2020C088 | Prestations sylvicoles en forêts départementales - Forêt départementale de Sivens (Services) | 1 456,00 | Marché ordinaire | Agri-Forêts CS | 81400 | 06/07/2020 |
| 2020C075 | Travaux de technique à chaud pour les services du Département du TARN - Secteurs de Carmaux et de Cordes (Travaux) | 997 561,53 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | COLAS SUD OUEST | 81000 | 30/06/2020 |
| 2020C076 | Travaux de technique à chaud pour les services du Département du TARN - Secteur de Réalmont (Travaux) | 1 030 180,50 | Accord-cadre à bons de commande | EUROVIA MIDI-PYRENEES | 81011 | 30/06/2020 |
| 2020C077 | Travaux de technique à chaud pour les services du Département du TARN - Secteurs de Gaillac et de Graulhet (Travaux) | 1 037 872,50 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EUROVIA MIDI-PYRENEES | 81011 | 30/06/2020 |
| 2020C078 | Travaux de technique à chaud pour les services du Département du TARN - Secteurs de Lavaur et de Graulhet (Travaux) | 1 036 830,50 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EUROVIA MIDI-PYRENEES | 81011 | 30/06/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|---|-----------------------------------|--|--------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C079 | Travaux de technique à chaud pour les services du Département du TARN - Secteurs de Castres et de Mazamet (Travaux) | 1 045 243,25 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EIFFAGE ROUTE Grand-Sud | 81115 | 30/06/2020 |
| 2020C080 | Travaux de technique à chaud pour les services du Département du TARN - Secteurs de Brassac et de Lacaune (Travaux) | 1 050 417,25 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EIFFAGE ROUTE Grand-Sud | 81115 | 30/06/2020 |
| 2020C085 | Elaboration du Schéma Enfance famille 2020-2024 Département du Tarn (Services) | 39 950,00 | Marché ordinaire | Agence Indivisible | 75011 | 30/06/2020 |
| 2020C081 | Conception du chéquier collégien année scolaire 2020-2021 (Services) | 1 350,00 | Marché ordinaire | HITE DESIGN GRAPHIQUE | 13200 | 26/06/2020 |
| 2020C082 | Impression et livraison du chéquier collégien année scolaire 2020-2021 (Services) | Mini 8 000,00 Maxi 25 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | IMPRIMERIE RELIEFDOC | 31130 | 26/06/2020 |
| 2020C083 | Fourniture de calculatrices type collège pour les collégiens du Département du Tarn (Fournitures) | Mini 80 000,00 Maxi 140 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | MANUTAN COLLECTIVITES | 79000 | 26/06/2020 |
| 2020C074 | ÉVOLUTION, MAINTENANCE ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DU PORTAIL AGENTS AMETYS (Services) | Mini 5 000,00 Maxi 48 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | ANYWARE SERVICES AMETYS | 31670 | 02/06/2020 |
| 2020C067 | Etudes générales portant sur l'aménagement, la construction et la réparation d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art et de tunnels (Services) | 253 382,50 (Estimation) | Accord-cadre à marchés subséquents Sans minimum ni maximum | ARCADIS ESG | 31522 | 29/05/2020 |
| 2020C068 | Etudes générales portant sur l'aménagement, la construction et la réparation d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art et de tunnels (Services) | 274 934,00 (Estimation) | Accord-cadre à marchés subséquents Sans minimum ni maximum | Egis Villes & Transports | 31130 | 29/05/2020 |
| 2020C069 | Etudes générales portant sur l'aménagement, la construction et la réparation d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art et de tunnels (Services) | 562 837,00 (Estimation) | Accord-cadre à marchés subséquents Sans minimum ni maximum | SETEC INTERNATIONAL | 13127 | 29/05/2020 |
| 2020C071 | Elaboration d'un plan de gestion de milieux naturels pour le plan d'eau de Fourogue (Services) | 21 945,00 | Marché ordinaire | RURAL CONCEPT | 12000 | 18/05/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|--|----------------------------|--|-------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C073 | Travaux de grenaiillage des couches de roulement du réseau routier du département du Tarn (Travaux) | 585 840,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EUROJOINT | 69530 | 18/05/2020 |
| 2020C050 | Travaux d'installation de SSI sur les collèges Madeleine Cros à DOURGNE et Louis Pasteur à GRAULHET - Mise en place de SSI au collège Madeleine Cros à DOURGNE (Travaux) | 27 640,54 | Marché ordinaire | CEMIS | 33700 | 12/05/2020 |
| 2020C051 | Travaux d'installation de SSI sur les collèges Madeleine Cros à DOURGNE et Louis Pasteur à GRAULHET - Mise en place de SSI au collège Louis Pasteur à GRAULHET (Travaux) | 31 916,60 | Marché ordinaire | CEMIS | 33700 | 12/05/2020 |
| 2020C052 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Carmaux (Fournitures) | 45 363,96 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CARRIERES DE PEYREBRUNE | 81360 | 12/05/2020 |
| 2020C053 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Cordes (Fournitures) | 50 689,00 | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SAS ROUQUETTE | 81170 | 12/05/2020 |
| 2020C054 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Réalmont (Fournitures) | 27 192,10 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CRAYON TARN SAS | 81530 | 12/05/2020 |
| 2020C055 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Gaillac (Fournitures) | 35 178,70 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CRAYON TARN SAS | 81530 | 12/05/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|---------------|---|--------------------------|--|------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| 2020C056 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Graulhet (Fournitures) | 35 178,70 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CRAYON TARN SAS | 81530 | 12/05/2020 |
| 2020C057 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Lavaur (Fournitures) | 34 525,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SAS CARRIERES DE LA MONTAGNE NOIRE | 81110 | 12/05/2020 |
| 2020C058 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Brassac (Fournitures) | 26 896,30 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CRAYON TARN SAS | 81530 | 12/05/2020 |
| 2020C059 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Castres (Fournitures) | 31 185,40 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CRAYON TARN SAS | 81530 | 12/05/2020 |
| 2020C060 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - secteur de Lacaune (Fournitures) | 27 487,90 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CRAYON TARN SAS | 81530 | 12/05/2020 |
| 2020C061 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Secteur de Mazamet (Fournitures) | 30 002,20 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CRAYON TARN SAS | 81530 | 12/05/2020 |
| 2020C062 | Fourniture et transport de graves non traitées pour les services du Département du Tarn - Fourniture GNT Voies Vertes et Déplacement Doux (sur l'ensemble du Département) (Fournitures) | 33 744,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SAS CARRIERES DE LA MONTAGNE NOIRE | 81110 | 12/05/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|--|----------------------------------|--|------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C065 | Fourniture (location), lavage et entretien des vêtements de travail des agents des parcs routiers du Département du Tarn (Fournitures) | 3 806,92 | Marché ordinaire | Elis Services | 92210 | 12/05/2020 |
| 2020C072 | conception graphique du guide broché "ma maison sans perturbateurs endocriniens" (Services) | 1 416,67 | Marché ordinaire | STUDIO TAXIE | 81800 | 11/05/2020 |
| 2020C063 | FOURNITURE DE 3 TRACTEURS 4X4 EQUIPES D'UNE EPAREUSE ET D'UN TRACTEUR 4X4 EQUIPE D'UN CHARGEUR FRONTAL - FOURNITURE D'UN TRACTEUR 4X4 EQUIPE D'UNE EPAREUSE (Fournitures) | 318 900,00 | Marché à tranches | ALBI MOTOCULTURE SAS | 81990 | 06/05/2020 |
| 2020C064 | FOURNITURE DE 3 TRACTEURS 4X4 EQUIPES D'UNE EPAREUSE ET D'UN TRACTEUR 4X4 EQUIPE D'UN CHARGEUR FRONTAL - FOURNITURE D'UN TRACTEUR 4X4 EQUIPE D'UN CHARGEUR FRONTAL (Fournitures) | 63 300,00 | Marché ordinaire | ALBI MOTOCULTURE SAS | 81990 | 06/05/2020 |
| 2020C066 | RD 612 PR 69 +600 à 75 +205 Rectification, calibrage, aménagement de carrefours tourne à gauche et aménagement d'un créneau de dépassement (Travaux) | 4 571 502,89 | Marché ordinaire | SPIE BATIGNOLLES MALET | 81000 | 06/05/2020 |
| 2020C046 | Acquisition de petits matériels et logiciels informatiques (Fournitures) | Mini 10 000,00 Maxi 60 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | BECHTLE DIRECT | 67120 | 08/04/2020 |
| 2020C049 | Fourniture et gestion des titres restaurant pour les agents du Département du Tarn (Services) | 1 200 000,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EDENRED FRANCE | 92240 | 26/03/2020 |
| 2020C034 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Carmaux (Fournitures) | 53 263,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CARRIERES DU SUD OUEST | 33600 | 17/03/2020 |
| 2020C035 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Cordes (Fournitures) | 41 508,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CARRIERES DU SUD OUEST | 33600 | 17/03/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|---|---------------------------|--|-------------------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C036 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Gaillac (Fournitures) | 64 446,30 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CARRIERES DU SUD OUEST | 33600 | 17/03/2020 |
| 2020C037 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Réalmont (Fournitures) | 60 877,20 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE | 81360 | 17/03/2020 |
| 2020C038 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Graulhet (Fournitures) | 51 361,20 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE | 81360 | 17/03/2020 |
| 2020C039 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Lavaur (Fournitures) | 42 795,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE | 81360 | 17/03/2020 |
| 2020C040 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Brassac (Fournitures) | 27 587,60 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE | 81360 | 17/03/2020 |
| 2020C041 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Castres (Fournitures) | 27 121,50 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE | 81360 | 17/03/2020 |
| 2020C042 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Lacaune (Fournitures) | 21 108,80 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE | 81360 | 17/03/2020 |
| 2020C043 | Fourniture et transport de granulats pour les services du Département du Tarn - Secteur de Mazamet (Fournitures) | 26 691,90 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOCIETE DES CARRIERES DE PEYREBRUNE | 81360 | 17/03/2020 |
| 2020C048 | RD 964 PR 33 +040 à 34 +865 Rectification, calibrage et aménagement d'un carrefour (Travaux) | 1 048 014,69 | Marché ordinaire | COLAS SUD OUEST | 81000 | 17/03/2020 |

| Numéro | Objet du marché | Montant € HT* | Forme du marché | Titulaire | Code postal | Date de signature |
|----------|---|---------------------------------|--|----------------------------------|-------------|-------------------|
| 2020C045 | Maintenance de postes informatiques Apple (Services) | 12 000,00 | Marché ordinaire | Maintronic | 69800 | 16/03/2020 |
| 2020C047 | PRESTATIONS DE VALORISATION DU DEPARTEMENT LORS DES "SEPTUORS DU TARN" (Services) | 10 000,00 | Marché ordinaire | L'OCCITANE DE PUBLICITE | 31000 | 10/03/2020 |
| 2020C044 | Interventions sur les Ouvrages d'Art, confortement, soutènement de terrain et travaux d'urgence sur le patrimoine du département du Tarn (Travaux) | 1 290 256,40 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | EIFFAGE ROUTE GRAND SUD | 81000 | 05/03/2020 |
| 2020C031 | Évolution et maintenance Progiciel GIMAWEB (Fournitures) | Mini 4 000,00 Maxi 80 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | INETUM SOFTWARE FRANCE | 93400 | 29/02/2020 |
| 2020C033 | Plan de prévention du bruit dans l'environnement des routes départementales du Tarn (Services) | 10 800,00 | Marché ordinaire | SAS CEREG Ingénierie | 34080 | 29/02/2020 |
| 2020C032 | Schéma d'organisation de la mobilisation et de la gestion de la ressource potentielle en eau dans la vallée du Tescou - Phase 2 et 3 (Services) | 47 775,00 | Marché ordinaire | ISL INGENIERIE | 64500 | 26/02/2020 |
| 2020C029 | Prestations de formation CACES, AIPR et permis de conduire - Prestations de formation pour CACES, AIPR et Permis de conduire, centre d'ALBI (Services) | 46 542,63 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | COUZI Formation | 81990 | 17/02/2020 |
| 2020C030 | Prestations de formation CACES, AIPR et permis de conduire - Prestations de formation pour CACES, AIPR et Permis de conduire, centre de CASTRES (Services) | 40 385,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | CFPR | 81100 | 17/02/2020 |
| 2020C028 | Prestation de services championnat de France Elite 1 Albi Rugby League 13 - Saison sportive 2019-2020 (Services) | 28 000,00 | Marché ordinaire | ALBI RUGBY LEAGUE XIII | 81000 | 24/01/2020 |
| 2019B235 | Démolition de deux bâtiments à l'ESPE d'ALBI (Travaux) | 24 240,00 | Marché ordinaire | SAS BENEZECH TP | 81000 | 17/01/2020 |
| 2019-17 | Acquisition de papier d'hygiène, matériels et produits d'entretien au bénéfice des personnels du SDIS du Tarn et du Conseil Départemental du Tarn (Fournitures) | Mini 0,00 Maxi 200 000,00 | Accord-cadre à bons de commande | SABATIE SARL | 81000 | 16/01/2020 |
| 2019B234 | Investigations préalables sur enrobés bitumineux pour déterminer l'absence ou la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (Services) | 98 882,00 (Estimation) | Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum | SOCOTEC Environnement & Sécurité | 31400 | 12/01/2020 |

* On prend en compte le montant indicatif pour les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum.

Marchés confiés par mandat à THEMELIA en 2020

| N° op. | Nom de l'opération | Intitulé (lot, mission...) | Montant HT | Titulaire | N° du marché |
|--------|---|--|--------------|---|--------------|
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Maîtrise d'œuvre Groupe A | 43 000,00 € | ALBINET / IB2M / ETB / ETB ENVIRONNEMENT | 20-004 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Contrôle technique Groupe A | 5 280,00 € | SOCOTEC | 20-005 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Mission SPS Groupe A | 11 700,00 € | CONSEILS COORDINATION | 20-006 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Repérage amiante avant travaux Groupe A | 1 458,00 € | ETB ENVIRONNEMENT | 20-008 |
| 2029 | Nouveau collège de Castres | Vidéo d'un timelapse de toute la phase construction | 21 027,00 € | AERIAL DRONE SYSTEM | 20-017 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Caractérisation des sols CE Roquecourbe | 2 300,00 € | SOLS ET EAUX | 20-033 |
| 2978 | Collèges du Tarn mise aux normes Accéssibilité et Energie | Mise en place de pièges à son sur des extracteurs | 8 640,00 € | ENGIE COFELY | 20-034 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 01 - VRD | 60 001,54 € | COLAS SO | 20-047 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 02 - Gros-œuvre | 165 000,00 € | BILSKI | 20-048 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 03 - Désamiantage | 11 897,80 € | SAS BENEZECH TP | 20-049 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 06 - Menuiseries intérieures | 4 350,10 € | MENUISERIE THERON | 20-050 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 07 - Plâtrerie, faux-plafonds | 12 057,95 € | TRUJILLO | 20-051 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 08 - Plomberie, sanitaire, CVC | 18 280,10 € | JMT IZARD | 20-052 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 09 - Electricité CFO / CFA | 22 890,00 € | AS ENERGIE | 20-053 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 11 - Peinture | 3 096,71 € | SARL GUIBAL | 20-054 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 04 - Charpente métallique, couverture | 59 904,00 € | BORIES METALLERIE | 20-055 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 10 - Carrelage, faïence | 10 818,85 € | ALBI CARRELAGE | 20-056 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Lot 05 - Menuiseries extérieures, serrurerie | 41 324,33 € | CP ENTREPRISE | 20-057 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Etude de sols G2 AVP - CE Vabre | 3 782,02 € | GEOSOLS | 20-079 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Location container CE Pampelonne | 1 343,33 € | KILOUTOU | 20-081 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Etude de sols - CE Roquecourbe | 2 530,00 € | SOLS ET EAUX | 20-094 |
| 2978 | Collèges du Tarn mise aux normes Accéssibilité et Energie | Maîtrise d'œuvre capteurs photovoltaïques dans 19 collèges | 92 000,00 € | TECSOL | 20-102 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Maîtrise d'œuvre Groupe B | 74 543,00 € | 3. ARCHITECTES / J. ROBERT INGENIERIE / GT INGENIERIE / ETB / ETB ENVIRONNEMENT | 20-118 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Mission SPS Groupe B | 19 205,00 € | PHILIPPE VIES | 20-125 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Contrôle technique Groupe B | 10 752,50 € | APAVE SUDEUROPE | 20-126 |
| 2029 | Nouveau collège de Castres | Test d'étanchéité à l'air | 15 275,00 € | CETII | 20-143 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Repérage amiante avant travaux Groupe B | 1 899,00 € | ETB ENVIRONNEMENT | 20-145 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Brassac - Etude de sols G2 AVP | 2 000,00 € | GFC | 20-168 |
| 2029 | Nouveau collège de Castres | Modification réseau électrique de distribution publique | 9 468,55 € | ENEDIS | 20-172 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Maîtrise d'œuvre CE Roquecourbe | 41 860,00 € | ALBINET / IB2M / ETB / ETB ENVIRONNEMENT | 20-184 |
| 2978 | Collèges du Tarn mise aux normes Accéssibilité et Energie | Mission contrôle technique | 12 960,00 € | BTP CONSULTANT | 20-224 |
| 2978 | Collèges du Tarn mise aux normes Accéssibilité et Energie | Mission SPS | 8 280,00 € | BUREAU VERITAS | 20-225 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Alban - Etudes de sols G2 AVP PRO | 5 750,00 € | GFC | 20-232 |
| 2978 | Collèges du Tarn mise aux normes Accéssibilité et Energie | Réalisation d'un générateur photovoltaïque en autoconsommation totale - Collège de Labastide Rouairoux | 26 890,00 € | FAUCHE | 20-240 |
| 2038 | Rénovation des centres d'exploitation des routes | Pampelonne - Assurance DO | 4 490,24 € | SMABTP | 20-244 |

Annexe 3

Avenants ayant été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres

| MARCHE INITIAL | | | | | | AVENANT | | | |
|----------------|----------------------------|--|--|----------|--------------|---------|--------------|---------------------------|------------------------|
| N° | Procédure | Libellé | Attributaire | N°Marché | Montant HT | N° | Montant HT | Nouveau Montant du marché | Avis de la Cao |
| 1 | Appel d'Offres Ouvert | Mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la rénovation des collèges d'Alban , Brassac et Lacaune | THEMELIA | 2016-056 | 199 000,00 | 1 | 29 390,00 | 228 390,00 | jeudi 6 février 2020 |
| 2 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet | TARN ALU | 2019B033 | 64 274,52 | 2 | 3 062,60 | 67 337,12 | jeudi 5 mars 2020 |
| 3 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet | SAS VIALARET | 2019B026 | 160 174,94 | 3 | 2 680,00 | 162 854,94 | jeudi 5 mars 2020 |
| 4 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet | SCOP FLAGEAT | 2019B034 | 16 259,25 | 2 | 1 439,48 | 17 698,73 | jeudi 5 mars 2020 |
| 5 | Marché à Procédure Adaptée | Démolition de deux batiments à l'ESPE d'Albi | SAS BENEZECH TP | 2019B235 | 24 240,00 | 2 | 2 800,00 | 27 040,00 | jeudi 14 mai 2020 |
| 6 | Appel d'Offres Ouvert | RD612-PR69+600 A 75+205-RECTIFICATION | Groupement - SPIE-BATIGNOLES-MALLET-EUROVIA-GUINTOLI | 2020C066 | 4 571 502,89 | 2 | 1 128 200,00 | 5 699 702,89 | jeudi 3 septembre 2020 |

Avenants Non Soumis à la Commission d'Appel d'Offres

| MARCHE INITIAL | | | | | | AVENANT | | | |
|----------------|---------------------------------------|--|-----------------------------|---------------------|----------------------------------|---------|--|--|--|
| N° | Procédure | Libellé | Attributaire | N°Marché | Montant HT | N° | Nature | Montant HT | Nouveau Montant du Marché |
| 1 | Sans publicité ni mise en concurrence | Maintenace du Scanner de livres Copibook des Archives Départementales du Tarn | SPIGRAPH | 2019B051 | 9 920,00 | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 2 | Sans publicité ni mise en concurrence | Acquisition et maintenance de la solution Ressources Humaines CEGID PUBLIC RH et prestations complémentaires | CEGID PUBLIC | 2018A113 | Minimun 60 000 Maximum 600 000 | 2 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 3 | Appel d'Offres Ouvert | RD612 - Rectification calibrage - aménagements TAG et créneaux de dépassement PR 55 + 000 et 59 + 200 | EIFFAGE | 2019B053 | 4 367 620,83 | 1 | Prolongation du délai et augmentation du montant | 57 270,58 | 4 424 891,41 |
| 4 | Sans publicité ni mise en concurrence | Evolution et maintenance d'une solution de gestion des agréments des assistants maternels et familiaux et de la formation des assistants maternels | GFI PROGICIELS | 16TD03 | Minimun 16 000 Maximum 200 000 | 2 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 5 | Sans publicité ni mise en concurrence | Evolution et maintenance évolutive d'un outil de gestion du Fonfs Solidarité Logement et du Suivi de demandes d'enquêtes liées au logement | GFI PROGICIELS | 2016-024 | Minimun 20 000 Maximum 400 000 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 6 | Sans publicité ni mise en concurrence | Evolution et maintenance de la solution ASTRE -GF | GFI PROGICIELS | 2015-027 | Minimun 145 000 Sans Maximum | 3 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 7 | Marché à Procédure Adaptée | Mission de maîtrise d'œuvre - confortement et réfection structurelle partielle des galeries du Musée de la Mine | BE BEMA | 2019B194 | 32 200,00 | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 8 | Appel d'Offres Ouvert | Démolition de deux batiments à ESPE d'Albi | SAS BENEZECH TP | 2019B235 | 24 240,00 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 9 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs de sérologie et de bactériologie | IDEXX | 2018A130 à 2018A138 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 10 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs de sérologie et de bactériologie | IDEXX | 2018A175 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 11 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de Kits d'analyses | IDEXX | 16TL04 | Sans Minimum Avec Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 12 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs de sérologie | IDEXX | 2018A063 à 2018A070 | Sans Minimum Avec Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 13 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques Lot 8 Brucella identification | TECTON DICKINSON France SAS | F15720-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |

| N° | Procédure | Libellé | Attributaire | N°Marché | Montant HT | N° | Nature | Montant HT | Nouveau Montant du Marché |
|----|-----------------------------------|--|-----------------------------------|----------------------|-------------------------------------|----|---------------------------------|--|--|
| 14 | Marché à Procédure Adaptée | Prestations de transports d'échantillons pour diagnostic et colis Lots 5 et 6 | CALBERSON SO SAS | 17TL04 à 17TL05 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 15 | Appel d'Offres Ouvert | Location longue durée avec entretien d'un véhicule dans la catégorie Utilitaire moyen | CREDIPART | 2019B008 | | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 16 | Marché à Procédure Adaptée | Acquisition de consommables pour chromatographie ionique | THERMO ELECTRON SAS | 17TL09 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 17 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques Lot 29, 39, 40 et 45 | BIORAD | F15718-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 18 | Marché à Procédure Adaptée | Prestations de transports d'échantillons pour diagnostic et colis Lots 1 et 2 | SAS PAULIN | 17TL01 à 17TL02 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 19 | Appel d'Offres Ouvert | Fournitures d'emballages , collecte , transports et élimination des déchets Lot 2 | TRIADIS SERVICES | 2018A033 | Avec Minimum Avec Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 20 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs de sérologie lots 1 2 3 et 4 | IDVET SARL | 2018A039 à 2018A040 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 21 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs de sérologie lot 25 | IDVET SARL | 2018A179 | Sans Minimum Avec Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 22 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs de sérologie lots 1 16 21 24 | IDVET SARL | 2018A0126 à 2018A127 | Sans Minimum Avec Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 23 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de Kits d'analyse pour la réalisation des tests de détection E,S,B Lot 1 et 2 | LIFE TECHNOLOGIES SAS | 16TL02 à 16TL03 | Sans Minimum et / ou Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 24 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs de sérologie et de bactériologie lots 4 et 20 | LIFE TECHNOLOGIES SAS | 2018A177 à 2018A178 | Sans Minimum Avec Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 25 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs de sérologie et de bactériologie lot 19 | LIFE TECHNOLOGIES SAS | 2018A141 | Sans Minimum Avec Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 26 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques | THERMOPISCHE R DIAGNOSTICS | F15715-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 27 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques | I2A SA | F15723-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 28 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques lots 12,19,27,44,46,et 48 | BIOMERIEUX | F15717-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 29 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques lot 14 | BIOMERIEUX | F15717-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 3 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |

| N° | Procédure | Libellé | Attributaire | N°Marché | Montant HT | N° | Nature | Montant HT | Nouveau Montant du Marché |
|----|-----------------------------------|---|------------------------------------|------------|----------------------------------|----|---|--|--|
| 30 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques lots 34 et 38 | MAST DIAGNOSTIC | F15722-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 31 | Marché à Procédure Adaptée | Aménagement de laveries dans 3 collèges | ATF | 2019B117 | 85 153,78 | 2 | Augmentation du montant du marché | 680,45 | 85 834,23 |
| 32 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture , transport et mise en œuvre d'enrobés bitumeux à chaud et d'enrobés coulés à froid pour le département du Tarn | COLAS SUD OUEST | 2016-035 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 33 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture , transport et mise en œuvre d'enrobés bitumeux à chaud et d'enrobés coulés à froid pour le département du Tarn | EUROVIA MIDI PYRENES | 2016-036 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 34 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture , transport et mise en œuvre d'enrobés bitumeux à chaud et d'enrobés coulés à froid pour le département du Tarn | EUROVIA MIDI PYRENES | 2016-037 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 35 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture , transport et mise en œuvre d'enrobés bitumeux à chaud et d'enrobés coulés à froid pour le département du Tarn | EUROVIA MIDI PYRENES | 2016-038 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 36 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture , transport et mise en œuvre d'enrobés bitumeux à chaud et d'enrobés coulés à froid pour le département du Tarn | EIFFAGE TP SUD OUEST | 2016-039 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 4 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 37 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture , transport et mise en œuvre d'enrobés bitumeux à chaud et d'enrobés coulés à froid pour le département du Tarn | EIFFAGE TP SUD OUEST | 2016-040 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 5 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 38 | Appel d'Offres Ouvert | Intervention sur les Ouvrages d'Art , confortement , soutènement de terrain et travaux d'urgence sur le patrimoine du département du tarn | SNC EIFFAGE ROUTE SUD OUEST | 2020C044 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 39 | Appel d'Offres Ouvert | RD 964 PR 33+040 à 34+865 Rectification calibrage et aménagement d'un carrefour | COLAS SUD OUEST | 2020C048 | 1 048 014,69 | 1 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 40 | Appel d'Offres Ouvert | RD 612 PR 69+600 à 75+205 Rectification calibrage et aménagement d'un carrefourt , tourne à gauche et aménagement d'un créneau de dépassement | SPIE BATIGOLLES MALET | 2020C066 | 4 571 502,89 | 1 | Prolongation de durée + modification condition de versement de l'avance durant la crise sanitaire | Avance de 5% portée à 70% | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 41 | Appel d'Offres Ouvert | Acquisition de réactifs sérologie et bactériologie lot n°7 | PIOSELLAL | 2018A139 | Sans Minimum Avec Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 42 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques lot 33 | 3M SANTE | F155719-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 43 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques lots 1,4,11,13,17,21,24,25,26,28,30,31 et 47 | SOLABIA BIOKAR DIAGNOSTICS | F15716-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 44 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques lot 32 | SOLABIA BIOKAR DIAGNOSTICS | F15721-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 45 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture de milieux et réactifs pour analyses bactériologiques lots 18,35 et 38 | BIOMERIEUX | F15717-81 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 4 | Transfert au GIP "Public Labos" | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |

| N° | Procédure | Libellé | Attributaire | N°Marché | Montant HT | N° | Nature | Montant HT | Nouveau Montant du Marché |
|----|---------------------------------------|--|-----------------------------|----------|----------------------------------|----|-----------------------|--|--|
| 46 | Sans publicité ni mise en concurrence | Achat d'espaces publicitaires pour des opérations de communication | O2PUB | 17M032 | Sans Minimum Maximum 175 000 | 1 | Ajout de prix au BPU | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 47 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 1 | SAS VILARET | 2019B026 | 160 174,94 | 4 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 48 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 2a | BORIES METTALERIE | 2019B032 | 32 248,00 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 49 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 2b | SARL ALU TARN | 2019B033 | 64 724,52 | 3 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 50 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 3 | SCOP FLAGEAT | 2019B034 | 16 259,25 | 3 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 51 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 4 | SAS MASSOUTIER | 2019B027 | 48 870,00 | 2 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 52 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 5 | SCOP FLAGEAT | 2019B035 | 31 092,29 | 2 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 53 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 6 | TALAZAC | 2019B028 | 36 542,32 | 2 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 54 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 7 | TALAZAC | 2019B029 | 15 941,78 | 3 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 55 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 8 | SAS AET TESTE | 2019B030 | 62 548,40 | 2 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 56 | Marché à Procédure Adaptée | Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet lot 9 | ETS CARCELLES | 2019B031 | 135 250,00 | 2 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 57 | Marché à Procédure Adaptée | MMO Travaux d'aménagement de la Maison Départementale de Mazamet | SELARL JACQUES ESCOURROU | 15TB43 | 37 500,00 | 3 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 58 | Marché à Procédure Adaptée | Etude de programmation sur les collèges publics du tarn Lot 2 | OTEIS | 2019B228 | 13 795,00 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 59 | Appel d'Offres Ouvert | RD 964 PR 33+040 à 34+865 Rectification calibrage et aménagement d'un carrefour - Canton les 2 Rives | COLAS SUD OUEST SAS | 2020C048 | 1 048 014,69 | 2 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 60 | Appel d'Offres Ouvert | RD 612 PR 69+600 à 75+205 Rectification calibrage et aménagement tourne à gauche et aménagement d'un créneau de dépassement PR51+150 et 59+200 | SNC EIFFAGE ROUTE SUD OUEST | 2019B053 | 4 367 621,00 | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 61 | Appel d'Offres Ouvert | Intervention sur les Ouvrages d'Art , confortement , soutènement de terrain et travaux d'urgence sur le patrimoine du département du tarn | SNC EIFFAGE ROUTE SUD OUEST | 2020C044 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |

| N° | Procédure | Libellé | Attributaire | N°Marché | Montant HT | N° | Nature | Montant HT | Nouveau Montant du Marché |
|----|---------------------------------------|---|---|----------|----------------------------------|----|-------------------------------------|--|--|
| 62 | Appel d'Offres Ouvert | RD 612 - PR 69+600 à 75+200 Rectification Calibrage Aménagement de carrefours tourne à gauche et aménagement d'un créneau de dépassement | SPIE BATIGOLLES MALET | 2020C066 | 4 571 502,89 | 2 | Ajout de prix au BPU | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 63 | Appel d'Offres Ouvert | RD 964 - PR 33+040 à 34+865 Rectification Calibrage Aménagement de carrefours | COLAS SO | 2020C048 | 1 048 010,53 | 3 | Ajout de prix au BPU | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 64 | Appel d'Offres Ouvert | Signalisation Verticale | SUD OUEST SIGNALISATION | 2016-061 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 3 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 65 | Appel d'Offres Ouvert | Signalisation Verticale | SIGNALS GIROD SA | 2016-062 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 66 | Appel d'Offres Ouvert | Signalisation Verticale | SIGNALS GIROD SA | 2016-063 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 3 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 67 | Marché à Procédure Adaptée | Conduite et Maintenance des installations thermiques des batiments du Conseil Départemental du Tarn - Tarn Sud | DALKIA | 17TB27 | 7 440,00 | 1 | Augmentation du montant du marché | 985,00 | 8 425,00 |
| 68 | Marché à Procédure Adaptée | Prestations de services juridiques - Représentation MNA auprès du TGI de Castres et Albi | Me BEX FABIENNE | 2019B209 | Sans Minimum Maximum 100 000 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 69 | Marché à Procédure Adaptée | Prestations de services juridiques - Représentation MNA auprès du TGI de Castres et Albi | SCP CANTIER ET ASSOCIES | 2019B210 | Sans Minimum Maximum 100 000 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 70 | Marché à Procédure Adaptée | Prestations de services juridiques - Représentation MNA devant la Cour d'Appel de Toulouse | SCP CANTIER ET ASSOCIES | 2019B211 | Sans Minimum Maximum 100 000 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 71 | Marché à Procédure Adaptée | Prestations de services juridiques - Représentation MNA devant la Cour d'Appel de Toulouse | SCP VPNG | 2019B212 | Sans Minimum Maximum 100 000 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 72 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture et pose de signalisation verticale pour le Département du Tarn | SIGNALS GIROD SA | 2016-062 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 3 | Ajout de prix au BPU | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 73 | Appel d'Offres Ouvert | Intervention sur les Ouvrages d'Art , confortement , soutènement de terrain et travaux d'urgence sur le patrimoine du département du tarn | EIFFAGE RTE GRAND SUD / GAUTHIER / MTPS | 2020C044 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Ajout de prix | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 74 | Sans publicité ni mise en concurrence | Mandat d'études et de réalisation pour la restructuration du FDEF à Albi | SPL AUDEO | 2020C103 | 157 055,00 | 1 | Précision des modalités d'exécution | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 75 | Sans publicité ni mise en concurrence | Mandat d'études et de réalisation pour la restructuration de la MDA à Albi | SPL AUDEO | 2020C104 | 158 605,00 | 1 | Précision des modalités d'exécution | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 76 | Appel d'Offres Ouvert | Travaux pour les batiments du Tarn Lot 16 | SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE SAS | 2019B155 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 2 | Ajout de prix au BPU | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 77 | Appel d'Offres Ouvert | Travaux pour les batiments du Tarn Lot 17 | SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE SAS | 2019B156 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Ajout de prix au BPU | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |

| N° | Procédure | Libellé | Attributaire | N°Marché | Montant HT | N° | Nature | Montant HT | Nouveau Montant du Marché |
|----|-----------------------------------|--|--|----------|----------------------------------|----|-----------------------|--|--|
| 78 | Appel d'Offres Ouvert | Travaux pour les batiments du Tarn Lot 18 | SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE SAS | 2019B157 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 79 | Marché à Procédure Adaptée | Elaboration du Shéma Enfance Famille 2020-2024 | AGENCE INDIVISIBLE | 2020C085 | 39 950,00 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 80 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture signalisation temporaire verticale métallique | SIGNALS GIROD SUD | 2018A104 | Sans Minimum Maximum 83 333,33 | 3 | Ajout de prix au BPU | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 81 | Appel d'Offres Ouvert | GNF | SAS ROUQUETTE | 2020C053 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Ajout de prix au BPU | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 82 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture d'équipements de travail et de sécurité pour les services et les colléges du Département du Tarn - Lot 5 | SAS CEVENOLE DE PROTECTION | 2018A165 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 83 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture d'équipements de travail et de sécurité pour les services et les colléges du Département du Tarn - Lot 13 | SAS CEVENOLE DE PROTECTION | 2018A173 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 84 | Marché à Procédure Adaptée | Mission de prestations de sténotypie | Mde ODILE VETEAU | 17AL01 | 15 000,00 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 85 | Appel d'Offres Ouvert | Travaux de Technique à Chaud | COLAS SUD OUEST | 2020C075 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 86 | Appel d'Offres Ouvert | Travaux de Technique à Froid | COLAS SUD OUEST | 2020C095 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 87 | Appel d'Offres Ouvert | RD 964 PR 36+100 à 36+815 | COLAS SUD OUEST | 2020C112 | 1 011 385,20 | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 88 | Appel d'Offres Ouvert | RD 964 PR 36+100 à 36+815 | COLAS SUD OUEST | 2020C112 | 1 011 385,20 | 1 | Prolongation de durée | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |
| 89 | Appel d'Offres Ouvert | Fourniture Liants bitumeux | COLAS SUD OUEST | 2020C092 | Sans Minimum Sans Maximum Annuel | 1 | Transfert | Sans Incidence financière sur le montant du marché | Sans Incidence financière sur le montant du marché |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/07. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : Mme Florence BELOU

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 et 34 ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi du 26 janvier 1984 susvisée, notamment son article 7 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 9-1 paragraphe III ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 février 2021 relative à la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2021 ;

Vu l'avis du Comité technique du 11 février 2021 relatif au plan de formation de l'année 2021 ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire du 8 octobre 2020 relatif aux promotions internes au titre de l'année 2020 ;

Vu le rapport de M. le Président ;

Après avis de la Commission finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la politique de ressources humaines de la collectivité vise notamment à rendre les agents départementaux acteurs de la transition numérique et des mutations de leurs métiers, à piloter la masse salariale pour définir une politique salariale dynamique mais maîtrisée, et à favoriser la qualité de vie au travail pour un meilleur service public ;
- que l'ensemble des emplois de la collectivité doivent être créés par délibération de l'Assemblée départementale et qu'il y a lieu, au vu des besoins des services pour l'année 2021 et de la poursuite de la politique de promotion sociale et de résorption de l'emploi précaire, de procéder à des créations et des suppressions d'emplois permanents ainsi qu'à des créations d'emplois non permanents (renforts, saisonniers, contrats de projet, contrats d'engagement éducatif, assistants familiaux) ;
- qu'il y a également lieu de recourir ponctuellement à du personnel vacataire en vue d'assurer la réalisation d'actes déterminés, discontinus dans le temps et non réguliers ;
- que le Département est tenu d'établir et de présenter à l'Assemblée délibérante un plan de formation annuel ou pluriannuel déterminant le programme des actions de formation en faveur du personnel départemental (formations d'intégration et de professionnalisation, de perfectionnement, de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique, et de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française) ;
- que les conditions de la mise à disposition d'un véhicule aux membres du Conseil départemental ou aux agents du Département, lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie, sont fixées par une délibération annuelle ;

– **APPROUVE** les grandes orientations de la politique de ressources humaines pour l'année 2021.

– **APPROUVE** les créations et suppressions d'emplois (permanents et non permanents) énumérées en annexe 1, et **ACTUALISE** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité.

– **AUTORISE** M. le Président à procéder aux recrutements des agents contractuels correspondants et à recourir, en tant que de besoin, à du personnel vacataire pour la réalisation d'actes déterminés, discontinus dans le temps et non réguliers.

– **APPROUVE** le plan de formation pour l'année 2021 joint en annexe 2.

– **INSCRIT** au budget primitif 2021 les crédits nécessaires à la rémunération et à la mise en œuvre de la politique de ressources humaines du Département.

– **AUTORISE** M. le Président à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

– **DÉCIDE** de fixer comme suit, pour l'année 2021, les conditions de la mise à disposition d'un véhicule aux membres du Conseil départemental et aux personnels du Département dont l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

1/ Liste des mandats et des fonctions permettant la mise à disposition d'un véhicule

- Président du Conseil départemental
- 1^{er} Vice-Président chargé de la politique départementale en faveur de la solidarité
- Vice-Président chargé de la politique culturelle départementale
- Vice-Président chargé de la politique départementale en faveur du sport
- Directeur général des services
- Directeur général adjoint des services

2/ Conditions d'utilisation des véhicules mis à disposition

Compte tenu du caractère permanent de la mise à disposition des véhicules, les membres du Conseil départemental et les personnels du Département qui en bénéficient sont autorisés à en avoir une utilisation privée, qui sera par suite évaluée et soumise à cotisations sociales.

L'avantage en nature sera évalué dans le respect du cadre juridique en vigueur. Conformément à la réglementation, l'évaluation sera appliquée avec effet au 1^{er} janvier 2021 et notifiée aux intéressés par arrêté du Président du Conseil départemental.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc1368a5d8eb66-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

ANNEXE 1**I/ Tableaux récapitulatifs**

| EMPLOIS PERMANENTS | |
|---|--|
| <p>8 créations nettes d'emplois pour répondre à de nouveaux besoins.</p> <p>Dont 2 à la MDA financées par l'État.</p> <p>En effet, la DDCSPP et l'Éducation nationale mettaient 2 agents à disposition ; ceux-ci partant à la retraite, le Département a été avisé de leur non-remplement par courrier.</p> <p>En revanche, <u>ces 2 emplois seront financés à hauteur de 30 000 € annuels par poste.</u></p> | <p>1 A au Service Comptabilité et Gestion patrimoniale pour venir en appui, dans le domaine comptable, aux services opérationnels.</p> <p>1 B à la Direction de l'Eau et de l'Environnement pour assurer le déploiement du « plan vélo ».</p> <p>6 C :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 au Service Aide sociale – Récupérations pour tenir compte de l'aménagement de poste d'un agent titulaire, - 2 à la MDA pour pallier le départ en retraite de deux agents mis à disposition par les services de l'État, - 3 en collèges (V. Hugo de Carmaux / J. Jaurès de Castres / R. Taillefer de Gaillac) pour renforcer les équipes respectives d'agents polyvalents d'entretien et d'accueil. |
| <p>21 transformations d'emplois (suppressions / créations).</p> | <p>4 pour permettre la nomination d'agents inscrits sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne (1 au Service Aménagement du territoire, 1 au collège J. Jaurès d'Albi, 1 au Service Tarification et Planification et 1 au Service Coordination technique / Protection de l'enfance).</p> <p>4 pour permettre la mise en œuvre de réorganisations de services ou d'évolutions de missions (1 au collège J. Durand de Puylaurens, 1 au Service Valorisation des données, 1 au Pôle Parc routier et 1 à la Maison du Département de Graulhet).</p> <p>4 pour permettre l'évolution de postes à temps non complet en postes à temps complet (1 au collège du Montalet de Lacaune, 2 au collège J.-M. G. Le Clézio de Lisle-sur-Tarn et 1 au collège M. Cros de Dourgne).</p> <p>3 pour permettre l'augmentation de la quotité de temps de travail de postes à temps non complet (1 au collège M. Cros de Dourgne, 1 au Musée de la Mine et 1 à la Maison du Département de Carmaux).</p> <p>6 pour actualiser le tableau des emplois (1 à la Médiathèque départementale, 1 au Service de l'Assemblée, 1 au Service Gestion administrative du personnel, 1 au collège J. Durand de Puylaurens, 1 à la Maison du Département de Brassac et 1 au Centre parental de Lavaur).</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS

| | |
|--|---|
| <p>337 créations d'emplois d'agents contractuels pour répondre <u>aux besoins ponctuels</u> et <u>limités dans le temps</u> des services.</p> | <p>17 pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire d'activité (3 dans les Musées départementaux, 3 en collèges, 1 à la Maison du Département de Castres « 1^{er} mai », 1 à la Maison du Département de Mazamet, 1 au COS, 1 au Service Administration et Finances et 7 aux Bases départementales).</p> <p>19 pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité (3 dans les Musées départementaux, 7 aux Bases départementales et 9 au Foyer de l'Enfance).</p> <p>3 pour permettre le recrutement d'agents contractuels en contrat de projet (1 à la Mission Numérique et 2 aux Bases départementales).</p> <p>290 pour permettre le recrutement d'assistants familiaux au Service Accueil familial.</p> <p>8 pour permettre le recrutement d'agents contractuels en contrat d'engagement éducatif aux Bases départementales.</p> |
| <p>1 transformation d'emploi (suppression / création) pour actualiser le tableau des emplois (modification de la période de recrutement d'un agent contractuel au Service Gestion administrative du personnel).</p> | |

II/ Détail des créations et suppressions d'emplois

| EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL | |
|--|--|
| <u>Pour faire face à de nouveaux besoins</u> | |
| Suppression | Création |
| DGS | |
| | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service Comptabilité et Gestion patrimoniale (Direction des Finances)</p> <p>↳ poste n° 3189</p> |
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | |
| | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Renée Taillefer de Gaillac</p> <p>↳ poste n° 3190</p> |

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Pour faire face à de nouveaux besoins

| Suppression | Création |
|--|--|
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | |
| | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès de Castres ↗ poste n° 3191</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Victor Hugo de Carmaux ↗ poste n° 3192</p> |
| DGA des Services techniques et de l'Environnement | |
| | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B / filière technique) à la Direction de l'Eau et de l'Environnement ↗ poste n° 3193</p> |
| DGA de la Solidarité | |
| | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) au Service Aide sociale – Récupérations (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) ↗ poste n° 3194</p> <p>2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) à la Maison départementale de l'Autonomie ↗ postes n° 3239 et 3240</p> |
| <u>Pour permettre la nomination d'agents inscrits sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne</u> | |
| Suppression | Création |
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) au Service Aménagement du territoire ↗ poste n° 202</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès d'Albi ↗ poste n° 847</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service Aménagement du territoire ↗ poste n° 202</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès d'Albi ↗ poste n° 847</p> |

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Pour permettre la nomination d'agents inscrits sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne

| Suppression | Création |
|--|---|
| DGA de la Solidarité | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) au Service Tarification et Planification (Direction d'Appui à la coordination et à la planification des politiques sociales) ↳ poste n° 1796</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) au Service Coordination technique / Protection de l'enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 1390</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service Tarification et Planification (Direction d'Appui à la coordination et à la planification des politiques sociales) ↳ poste n° 1796</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) au Service Coordination technique / Protection de l'enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 1390</p> |
| <u>Pour permettre la mise en œuvre de réorganisations de services ou d'évolutions de missions</u> | |
| Suppression | Création |
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jacques Durand de Puylaurens ↳ poste n° 1428</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jacques Durand de Puylaurens ↳ poste n° 1428</p> |
| DGA des Services techniques et de l'Environnement | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au Service Valorisation des données (Direction des Systèmes d'information) ↳ poste n° 608</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B / filière technique) au Pôle Parc routier (Direction des Routes) ↳ poste n° 2008</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B / filière technique) au Service Valorisation des données (Direction des Systèmes d'information) ↳ poste n° 608</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au Pôle Parc routier (Direction des Routes) ↳ poste 2008</p> |
| DGA de la Solidarité | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) à la Maison du Département de Graulhet (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 1592</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) à la Maison du Département de Graulhet (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 1592</p> |

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Pour permettre la transformation de postes à temps non complet en postes à temps complet

| Suppression | Création |
|---|--|
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | |
| 1 emploi à TNC à raison de 21/35 ^e d'un temps complet (60%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège du Montalet de Lacaune ↳ poste n° 1813 | 1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège du Montalet de Lacaune ↳ poste n° 1813 |
| 1 emploi à TNC à raison de 28/35 ^e d'un temps complet (80%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ↳ poste n° 1858 | 1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ↳ poste n° 1858 |
| 1 emploi à TNC à raison de 28/35 ^e d'un temps complet (80%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ↳ poste n° 1855 | 1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ↳ poste n° 1855 |
| 1 emploi à TNC à raison de 31,5/35 ^e d'un temps complet (90%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 1772 | 1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 1772 |

Pour permettre l'augmentation de la quotité de temps de travail de postes à temps non complet

| Suppression | Création |
|---|--|
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | |
| 1 emploi à TNC à raison de 14/35 ^e d'un temps complet (40%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 2016 | 1 emploi à TNC à raison de 28/35 ^e d'un temps complet (80%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 2016 |
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport / DGA de la Solidarité | |
| 1 emploi à TNC à raison de 21/35 ^e d'un temps complet (60%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au Musée de la Mine (Conservation des Musées) ↳ poste n° 1889 | |

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Pour permettre l'augmentation de la quotité de temps de travail de postes à temps non complet

| Suppression | Création |
|--|--|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport / DGA de la Solidarité | |
| <p>2 emplois à TNC à raison de 19,5/35^e d'un temps complet (55,71%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) à la Maison du Département de Carmaux (Direction Action sociale territoriale)</p> <p>↳ postes n° 1343 et 1639</p> | <p>2 emplois à TNC à raison de 31,5/35^e d'un temps complet (90%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) à la Maison du Département de Carmaux (Direction Action sociale territoriale) et au Musée de la Mine (Conservation des Musées)</p> <p>↳ postes n° 1343 et 1639</p> |

Pour actualiser le tableau des emplois

| Suppression | Création |
|---|--|
| DGS | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) au Service de l'Assemblée</p> <p>↳ poste n° 1678</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) au Service de l'Assemblée</p> <p>↳ poste n° 1678</p> |
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques (catégorie A / filière culturelle) à la Médiathèque départementale</p> <p>↳ poste n° 1194</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au Service Gestion administrative du personnel (Direction des Ressources humaines)</p> <p>↳ poste n° 1818</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A / filière culturelle) à la Médiathèque départementale</p> <p>↳ poste n° 1194</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au Service Gestion administrative du personnel (Direction des Ressources humaines)</p> <p>↳ poste n° 1818</p> |
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jacques Durand de Puylaurens</p> <p>↳ poste n° 1428</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jacques Durand de Puylaurens</p> <p>↳ poste n° 1428</p> |

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

[Pour actualiser le tableau des emplois](#)

| Suppression | Création |
|--|--|
| DGA de la Solidarité | |
| <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Maison du Département de Brassac (Direction Action sociale territoriale)</p> <p>↳ poste n° 1548</p> <p>2 emplois à TNC à raison de 8/35^e d'un temps complet (22,86%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) à la Maison du Département de Lavaur</p> <p>↳ postes n° 2023 et 2024</p> | <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Maison du Département de Brassac (Direction Action sociale territoriale)</p> <p>↳ poste n° 1548</p> |

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : FOYER DE L'ENFANCE

[Pour actualiser le tableau des emplois](#)

| Suppression | Création |
|----------------------|---|
| DGA de la Solidarité | <p>1 emploi à TNC à raison de 17,5/35^e d'un temps complet (50%) relevant des grades du corps des personnels ouvriers (catégorie C / filière ouvrière et technique / FPH) au Centre parental de Lavaur (Foyer de l'Enfance / Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3195</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

[Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire d'activité](#)

| Suppression | Création |
|--|--|
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2021 au 15/07/2021 inclus (4 mois et 15 jours), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et d'accueil au collège La Montagne noire de Labruguière</p> <p>↳ poste n° 3196</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire d'activité

| Suppression | Création |
|---|--|
| DGA des Politiques territoriales et éducatives | |
| | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2021 au 15/07/2021 inclus (4 mois et 15 jours), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et d'accueil au collège Jean Monnet de Castres ↳ poste n° 3197</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2021 au 15/07/2021 inclus (4 mois et 15 jours), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et d'accueil au collège Eustache de Beaumarchais de Valence-d'Albigeois ↳ poste n° 3198</p> |
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2021 au 31/12/2021 inclus (10 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B / filière culturelle), pour occuper les fonctions de gestionnaire des inventaires au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3199</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2021 au 30/11/2021 inclus (8 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), pour occuper les fonctions de médiateur au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3200</p> <p>1 emploi à TNC à raison de 15/35^e d'un temps complet (42,86%), pour la période allant du 01/03/2021 au 31/12/2021 inclus (10 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent d'entretien au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3201</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire d'activité

| Suppression | Création |
|----------------------|---|
| DGA de la Solidarité | |
| | <p>1 emploi à TNC à raison de 17,5/35^e d'un temps complet (50%), pour la période allant du 01/01/2021 au 30/06/2021 inclus (6 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social), pour occuper les fonctions d'éducateur spécialisé à la Maison du Département de Castres « 1^{er} mai » (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3202</p> <p>1 emploi à TNC à raison de 17,5/35^e d'un temps complet (50%), pour la période allant du 01/01/2021 au 30/06/2021 inclus (6 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social), pour occuper les fonctions d'éducateur spécialisé à la Maison du Département de Mazamet (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3203</p> <p>1 emploi à TNC à raison de 17,5/35^e d'un temps complet (50%), pour la période allant du 01/01/2021 au 30/06/2021 inclus (6 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative), pour occuper les fonctions de gestionnaires de dossiers au Service Administration et Finances (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 3204</p> |
| Autres | |
| | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/12/2020 au 30/06/2021 inclus (7 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative), pour occuper les fonctions de gestionnaire de dossiers au COS ↳ poste n° 3205</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité

| Suppression | Création |
|--|--|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 15/06/2021 au 30/09/2021 inclus (3 mois et 16 jours), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), pour occuper les fonctions de médiateur au Musée du Cayla (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3206</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), pour occuper les fonctions de médiateur au Musée du Cayla (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3207</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), pour occuper les fonctions de médiateur au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3208</p> |
| | |

Pour permettre le recrutement d'un agent contractuel en contrat de projet

| Suppression | Création |
|--|---|
| DGA des Services techniques et de l'Environnement | |
| | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/05/2021 au 30/04/2024 inclus (3 ans), relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B / filière technique), pour assurer la réalisation du projet de cartographie des implantations et de déploiement de la fibre (Mission Numérique) ↳ poste n° 3209</p> |

Pour permettre le recrutement d'assistants familiaux

| Suppression | Création |
|-----------------------------|--|
| DGA de la Solidarité | |
| | <p>290 emplois d'assistants familiaux, pour la période allant du 01/07/2021 au 30/06/2022 inclus (1 an) pour occuper les fonctions d'assistant familial au Service Accueil familial (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ postes n° 3244 à 3533</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Pour actualiser le tableau des emplois

| Suppression | Création |
|--|--|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| 1 emploi à TC, pour la période allant du 01/10/2020 au 31/03/2021 inclus (6 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative), pour occuper les fonctions de gestionnaire de dossiers au Service Gestion administrative du personnel (Direction des Ressources humaines), afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité  | 1 emploi à TC, pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2021 inclus (1 an et 3 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative), pour occuper les fonctions de gestionnaire de dossiers au Service Gestion administrative du personnel (Direction des Ressources humaines), afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité  |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : BASES DÉPARTEMENTALES

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire d'activité

| Suppression | Création |
|--|---|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| | 1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2021 au 30/04/2021 inclus (1 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent d'entretien aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports)  1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2021 au 30/04/2021 inclus (1 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B / filière sportive), pour occuper les fonctions de responsable d'une base aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports)  1 emploi à TNC à raison de 24,5/35 ^e d'un temps complet (70%), pour la période allant du 01/02/2021 au 31/12/2021 inclus (11 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent polyvalent de maintenance aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports)  |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : BASES DÉPARTEMENTALES

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire d'activité

| Suppression | Création |
|---|---|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| | <p>1 emploi à TNC à raison de 28/35^e d'un temps complet (80%), pour la période allant du 15/04/2021 au 30/11/2021 inclus (7 mois et 16 jours), relevant des grades du cadre d'emplois adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent d'entretien aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3213</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2021 au 30/11/2021 inclus (8 mois), relevant des grades du cadre d'emplois adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions de cuisinier aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3214</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 15/04/2021 au 30/11/2021 inclus (7 mois et 16 jours), relevant des grades du cadre d'emplois adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent polyvalent de cuisine aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3215</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2021 au 30/11/2021 inclus (8 mois), relevant des grades du cadre d'emplois adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent d'entretien polyvalent aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3216</p> |
| | <u>Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité</u> |

| Suppression | Création |
|---|--|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 inclus (3 mois), relevant des grades du cadre d'emplois adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent d'entretien aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3217</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : BASES DÉPARTEMENTALES

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité

| Suppression | Création |
|---|---|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 inclus (3 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B / filière sportive), pour occuper les fonctions de responsable d'une base aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3218</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/06/2021 au 30/09/2021 (4 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions de second de cuisine aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3219</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 30/09/2021 (3 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et de cuisine aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3220</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/06/2021 au 31/08/2021 inclus (3 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B / filière animation), pour occuper les fonctions de directeur de séjour aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3221</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions d'agent d'entretien aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3222</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions de second de cuisine aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3223</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : BASES DÉPARTEMENTALES

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en contrat de projet

| Suppression | Création |
|---|--|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| | <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/05/2021 au 30/04/2022 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B / filière sportive), pour occuper les fonctions d'éducateur sportif aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3224</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/05/2021 au 30/04/2022 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique), pour occuper les fonctions de référent polyvalent aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3225</p> |

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en contrat d'engagement éducatif

| Suppression | Création |
|---|---|
| DGA des Ressources, de la Culture et du Sport | |
| | <p>3 emplois, pour la période allant du 01/04/2021 au 30/09/2021 inclus (6 mois), pour occuper les fonctions d'animateur aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ postes n° 3226 à 3228</p> <p>3 emplois, pour la période allant du 01/04/2021 au 30/09/2021 inclus (6 mois), pour occuper les fonctions d'animateur qualifié aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ postes n° 3229 à 3231</p> <p>1 emploi, pour la période allant du 01/04/2021 au 31/05/2021 inclus (2 mois), pour occuper les fonctions de directeur aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3232</p> <p>1 emploi, pour la période allant du 01/09/2021 au 30/09/2021 (1 mois), pour occuper les fonctions de directeur aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3233</p> |

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : FOYER DE L'ENFANCE

Pour permettre le recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité

| Suppression | Création |
|----------------------|--|
| DGA de la Solidarité | |
| | <p>3 emplois à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du corps des assistants socio-éducatifs (catégorie A / filière socio-éducative / FPH), pour occuper les fonctions d'éducateur spécialisé au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ postes n° 3234 à 3236</p> <p>2 emplois à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés (catégorie C / filière soins, médico-technique, rééducation / FPH), pour occuper les fonctions de surveillant de nuit au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ postes n° 3237 et 3238</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du corps des personnels ouvriers (catégorie C / filière ouvrière et technique / FPH), pour occuper les fonctions de maîtresse de maison au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3241</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du corps des personnels ouvriers (catégorie C / filière ouvrière et technique / FPH), pour occuper les fonctions de cuisinier au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3242</p> <p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021 inclus (2 mois), relevant des grades du corps des animateurs (catégorie B / filière socio-éducative / FPH), pour occuper les fonctions d'animateur au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3243</p> |

ANNEXE 2



DGA des Ressources, de la Culture et du Sport
Direction des Ressources Humaines
Service Emploi / Compétences

PLAN DE FORMATION 2021



*Présenté en Commission Formation
du 7 janvier 2021*

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| PREAMBULE | 4 |
| CONSTRUCTION DU PLAN | 5 |
| ORIENTATIONS DU PLAN | 6 |
| FORMATIONS STATUTAIRES OBLIGATOIRES | 7 |
| FORMATIONS FACULTATIVES | 8 |
| DEMANDES DE FORMATION | 9 |
| FORMATIONS TRANSVERSALES | 10 |
| FORMATIONS PREVENTION & SECURITE | 13 |
| FORMATIONS LOGICIELLES ET BUREAUTIQUES | 18 |
| FORMATIONS COLLECTIVES – DGS | 21 |
| FORMATIONS COLLECTIVES – DGAPTE | 22 |
| FORMATIONS COLLECTIVES – DGARCS | 23 |
| FORMATIONS COLLECTIVES – DGAS | 25 |
| FORMATIONS COLLECTIVES – DGASTE | 30 |

PREAMBULE

La formation est un élément essentiel dans la mise en œuvre des politiques de service public. Elle est un droit et un devoir pour les agents mais surtout, elle est un outil d'accompagnement des changements (réglementaires, organisationnels, de pratique...) qui peuvent intervenir tout au long de la vie de la collectivité.

C'est donc un levier indispensable pour s'adapter à un environnement territorial en mouvement constant de par l'évolution des métiers, des techniques, des organisations du travail et de la réglementation.

Les besoins en développement des compétences prennent de l'ampleur d'année en année. C'est dans ce contexte que ce plan de formation a été pensé et rédigé comme une traduction concrète des besoins de professionnalisation exprimés par les agents, les services et la collectivité.

Les actions ainsi prévues dans ce programme doivent permettre :

- à la collectivité de continuer à assurer ses missions de service public, d'atteindre les objectifs qui ont été fixés et de développer ses projets en conséquence,
- aux agents de continuer à progresser dans leurs métiers et à s'adapter aux différentes évolutions qui les touchent dans leur vie professionnelle.

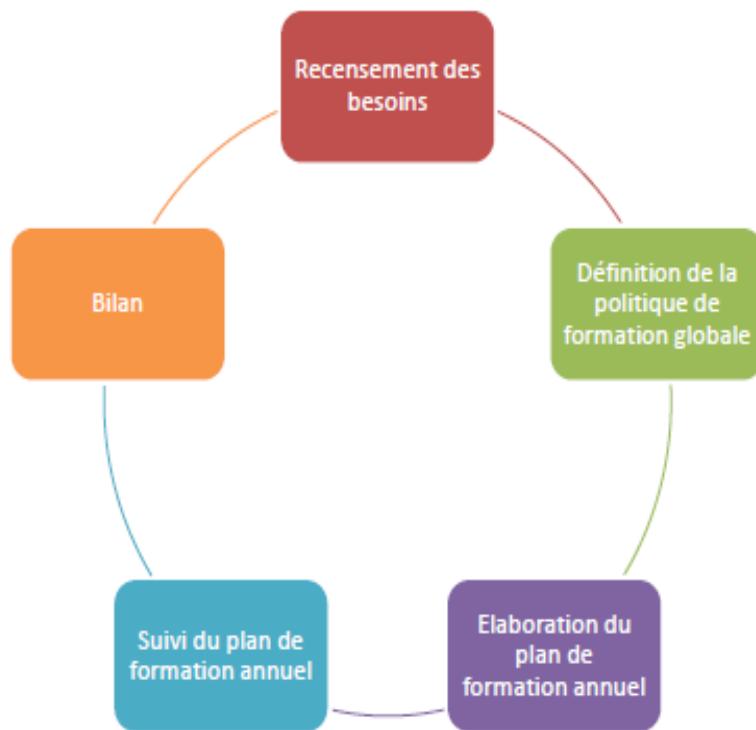
Ce plan de formation s'adresse à tous les agents de la collectivité.

LA CONSTRUCTION DU PLAN

La construction du plan de formation est effectuée selon un cycle, composé de cinq étapes tout au long de l'année :

- recensement des besoins auprès des DGA,
- définition de la politique de formation globale,
- élaboration du plan de formation annuel,
- suivi du plan de formation annuel,
- bilan des actions de formation.

Le bilan intervient pour mesurer l'efficacité du plan et ajuster les actions de formation à mettre en œuvre année après année.



LES ORIENTATIONS DU PLAN

Dans un contexte de mutations profondes des collectivités et de leur fonctionnement, le Département du Tarn élabore un plan de formation annuel pour ses agents.

L'administration se modernise, la transition numérique englobe aujourd'hui tous les domaines d'intervention, tous les métiers, et la crise sanitaire est venue bouleverser certaines pratiques. C'est en ce sens que la collectivité doit sans cesse s'adapter au mieux aux évolutions et que le plan de formation vient accompagner cette adaptation aux changements.

Plusieurs types de formations interviendront tout au long de l'année 2020 afin de répondre à quatre orientations principales :

- poursuivre la définition d'un cadre commun de référence pour les agents encadrants de la collectivité,
- rendre nos collaborateurs acteurs de la transition numérique et des mutations de leurs métiers,
- favoriser la qualité de vie au travail et la prévention des risques pour un meilleur service public,
- proposer la meilleure adaptation possible des agents à leur poste de travail.

Pour s'adapter aux mieux aux différents besoins, ce plan est organisé en quatre grandes catégories.

Les formations transversales générales poursuivent des objectifs pluriannuels de modernisation et d'adaptation de la collectivité au contexte et aux évolutions par le biais notamment de :

- la démarche managériale, en apportant un appui aux cadres dans l'appropriation de leur rôle,
- l'adaptation aux évolutions réglementaires,
- la formation à la gestion budgétaire, financière et des marchés publics.

Les formations de prévention et de sécurité permettent aux agents réalisant des activités à risque, d'exercer leurs fonctions en toute sécurité. Cela comprend les formations des Assistants de prévention, de Sauveteur secouriste du travail et d'apprentissage des gestes de premiers secours ; mais également toutes les formations relatives aux risques professionnels orientées vers des métiers précis.

Les formations logicielles et bureautiques accompagnent les agents dans la transition numérique, vers une meilleure utilisation des outils informatiques et une meilleure prise en main du matériel informatique. Dans un contexte de travail de plus en plus informatisé, ces formations sont devenues essentielles en accompagnement de ces évolutions continues.

Les formations collectives mises en œuvre au sein de chaque DGA en concertation avec les différents responsables et directeurs permettent d'apporter une réponse adaptée aux contextes et enjeux spécifiques des différentes Directions de la collectivité.

LES FORMATIONS STATUTAIRES OBLIGATOIRES

La formation d'intégration (FI)

Elle permet de faciliter l'intégration des agents par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial, à l'organisation et au fonctionnement des collectivités et des services publics locaux et au déroulement de carrière dans la fonction publique territoriale. Pour les agents de catégorie C, 5 jours sont à réaliser au CNPFT. Pour les agents de catégories B et A, 10 jours sont à réaliser à l'INSET. Cette formation est à réaliser dans l'année suivant la mise en stage et la réalisation de celle-ci conditionne la titularisation.

Depuis la Loi de transformation de la Fonction publique, les contractuels recrutés sur poste vacant pour une durée supérieure à 1 an doivent également effectuer une formation d'intégration.

La formation de professionnalisation au 1er emploi (PPE)

Le contenu de cette formation est adapté au poste que l'agent a vocation à occuper et doit être en lien direct avec celui-ci. Sa durée est de 3 jours pour les agents de catégorie C et 5 jours pour les agents de catégories A et B. Elle est à réaliser après la formation d'intégration et dans les 2 ans qui suivent la nomination.

La formation pour prise de poste à responsabilité (PPR)

Cette formation concerne les emplois fonctionnels, les fonctions de direction et d'encadrement, et les emplois déclarés comme tels par la collectivité. Trois à dix jours de formation seront à effectuer dans les six mois qui suivent l'affectation.

La formation de professionnalisation tout au long de la carrière (FPTLC)

Cette formation a pour but de permettre au fonctionnaire de s'adapter à son emploi et de maintenir ses compétences à niveau tout au long de sa carrière. Sa durée est de 2 à 10 jours à réaliser par période de 5 ans à la suite de la Formation d'Intégration (FI) et de la Formation de Professionnalisation au Premier Emploi (PPR). L'agent a l'obligation de réaliser au moins 2 jours avec le CNPFT. La réalisation des différentes périodes de formation conditionne la promotion interne.

LES FORMATIONS FACULTATIVES

Les formations de perfectionnement

Ces formations sont destinées à développer les compétences de l'agent ou à en acquérir de nouvelles. Tous les agents, contractuels ou titulaires sont concernés.

Pour les agents non titulaires, la formation est comptabilisée grâce à la notion de formation de perfectionnement.

Pour les agents titulaires, la formation de perfectionnement se situe au-delà des obligations réglementaires des agents.

Les formations de préparation aux concours et examens professionnels

Ces formations ont pour objet de permettre aux fonctionnaires de se préparer à un avancement de grade ou de cadre d'emplois par la voie des examens professionnels et des concours.

La formation personnelle à l'initiative de l'agent

Dans le cadre de la formation personnelle, les fonctionnaires peuvent bénéficier pour effectuer des études ou recherches présentant un caractère d'intérêt général, de la mobilisation de leur compte personnel de formation (CPF), de la disponibilité du congé de formation professionnelle (CFP) et du congé pour validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française

Ces actions de formation sont mises en œuvre sous réserve des nécessités du service et sans préjudice des dispositions relatives au droit individuel à la formation. Elles peuvent être suivies à l'initiative de l'agent ou de l'employeur.

LA DEMANDE DE FORMATION

Avec le CNFPT :

La demande de formation catalogue par le CNFPT se fait en ligne via le site <https://inscription.cnfpt.fr>, l'agent peut accéder à l'ensemble des formations proposées par le CNFPT. Il est nécessaire de motiver les demandes qui seront transmises par courriel au supérieur hiérarchique, puis au Service Emploi et Compétences. L'agent recevra par courriel les convocations et attestations.

La création du compte CNFPT se fait via le lien <https://inscription.cnfpt.fr>.

Attention : Sans création de compte, aucune inscription, y compris l'inscription à la formation d'intégration, ne pourra avoir lieu. Une fois le compte créé, il sera validé par le service Emploi et Compétences, ce qui permettra de demander les formations en ligne.

Avec un autre organisme :

Elle se fait grâce à un formulaire spécifique délivré par le Service Emploi et Compétences.

Elle ne sera recevable que si l'agent l'avait inscrite dans son plan individuel de formation lors de l'entretien professionnel.

Ce besoin en formation doit être motivé par l'agent et ses supérieurs hiérarchiques.

L'inscription à la formation est réalisée par le service Emploi et Compétences en fonction du budget.

Avec IDEALCO :

IdealCO (<https://www.idealco.fr>) est un réseau social et de formation regroupant plus de 40 collectivités territoriales et plus de 100 000 agents à travers la France. Ce site permet de se créer un profil et d'échanger des pratiques, des questionnements avec des agents faisant partie de « communautés » correspondant à des domaines de compétences.

Egalement, il offre la possibilité de s'inscrire à des formations en format « web conférence » à suivre en direct ou bien à regarder en rediffusion directement sur le site.

FORMATIONS TRANSVERSALES

| Thématique de formation | Intitulé de l'action | Objectifs attendus | Public visé | Durée du stage | Intervenant | Dates pressenties |
|-------------------------|---------------------------------|---|---------------------------|----------------|------------------|---|
| Démarche managériale | Conférences "management" | Aider les managers à s'approprier leur rôle en intégrant l'importance des fonctions managériales dans un contexte de changement généralisé (GPEC, budgets contraints, évolutions réglementaires...) | Cadres de la collectivité | 1j | Externe | 1 ^{er} et 2 nd semestre |
| | Formation-ateliers "management" | Formation en groupes restreints privilégiant réflexions et échanges de pratique sur un thème relatif au management d'équipe. | | 2j | CNFPT | 2 nd semestre |
| | Le management à distance | Comprendre les enjeux du télétravail et du management à distance. Savoir détecter les problématiques et les résoudre ; savoir mobiliser les agents. | | 1j | CNFPT ou externe | 1 ^{er} semestre |

| | | | | | | |
|--|---|--|---|------|------------------|--------------------------|
| Accompagnement individuel et bien-être au travail | Session d'information : mieux connaître sa collectivité | Donner aux nouveaux agents les informations nécessaires afin d'appréhender au mieux les missions et le contexte d'intervention de la collectivité. | Agents nouvellement recrutés | 2j | Interne | 1 ^{er} semestre |
| | Techniques de recrutement et d'entretien | Méthodes et conseils de rédaction de documents en vue d'une candidature (Lettre de motivation et CV) et préparation à l'entretien de recrutement. | Agents intéressés par une mobilité | 0,5j | Interne | 2 nd semestre |
| | Préparation au départ à la retraite | Anticiper et préparer sa retraite. | Agents de la collectivité | 0,5j | Interne | A déterminer |
| | Communication non violente | Formations bien-être au travail. Permettre d'envisager de nouvelles manières de communiquer et de se réunir en conciliant bien-être et efficacité. | Tous les agents | 1j | Externe | Tout au long de l'année |
| Cadre et évolutions réglementaires | Rédaction de documents administratifs (notes, courriers) | Porter à connaissance / rappel des règles de rédaction de documents administratifs (structuration, forme, style, etc.) | Tous les agents concernés par la rédaction administrative | 1j | Interne ou CNFPT | A déterminer |
| | Droit numérique : confidentialité des données | Connaître le cadre de la protection des données et comprendre les obligations inhérentes au traitement et à la transmission des données | Agents concernés par la conservation de données des administrés | 1j | DSI ou externe | Tout au long de l'année |

| | | | | | | |
|--|--|---|---|--------|---------|--------------------------|
| Gestion budgétaire et comptable | Fonctionnement des régies et obligations réglementaires | Respecter les obligations légales et les règles de fonctionnement interne relatives aux régies. | Régisseurs et suppléants | 1 à 2j | Interne | 1 ^{er} semestre |
| | Evolutions et remise à niveau des connaissances sur ASTRE | Etre autonome avec l'application Astre pour assurer les tâches relatives à sa fonction de gestionnaire. | Gestionnaires des services de la collectivité | 2j | Interne | A déterminer |

FORMATIONS PREVENTION ET SECURITE

| Thématique | Intitulé de l'action de formation | Objectifs attendus | Public visé | Durée du stage | Intervenant | Dates pressenties |
|--|--|---|---|----------------|---------------------------------------|-------------------------|
| Garantir les obligations réglementaires en matière de prévention | Conseillers en prévention - initiale | Formation initiale pour les conseillers en prévention. | Nouveaux conseillers en prévention | 7j | CNFPT | Tout au long de l'année |
| | Assistants de prévention - initiale | Formation initiale pour les assistants de prévention. | Nouveaux assistants de prévention | 5j | CNFPT | Tout au long de l'année |
| | Conseillers et assistants de prévention - continue | Formation continue pour les conseillers et assistants de prévention. | Conseillers et AdP (collèges compris) | 2j | CNFPT ou Rectorat Toulouse (collèges) | Tout au long de l'année |
| | Développement professionnel continu des professionnels de santé - DPC | Maintien et actualisation des connaissances et compétences et amélioration des pratiques. | Professionnels médicaux et paramédicaux | A déterminer | CNFPT | Tout au long de l'année |
| Garantir les obligations réglementaires en matière de sécurité des biens et des personnes | Formation aux gestes de 1er secours | Mise en conformité avec la circulaire jusqu'à atteindre 80% d'agents formés. | Agents n'ayant pas suivi la formation | 0,5j | SDIS | Tout au long de l'année |
| | Formation initiale "Sauveteur secouriste du travail" | Donner aux agents les moyens de dispenser les premiers secours dans le cadre de leur activité professionnelle et au-delà. | En fonction des nouveaux besoins | 2j | CNFPT ou externe | Tout au long de l'année |
| | Formation recyclage "Sauveteur secouriste du travail" | Donner aux agents les moyens de dispenser les premiers secours dans le cadre de leur activité professionnelle et au-delà. | Agents SST | 1j | CNFPT ou externe | Tout au long de l'année |

| | | | | | | |
|--|---|---|---|--------|------------------|--------------------------|
| | Qualification "soudure" | Apprendre à exercer en toute sécurité. | Agents concernés par ce type d'activité | 2 à 3j | A définir | 1 ^{er} semestre |
| | Recyclage AFGSU (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence) | Mettre à jour les connaissances des professionnels de santé pour les diplômés avant 2010 et répondre à la réactualisation obligatoire des connaissances pour ceux possédant l'attestation de formation aux gestes d'urgence (AFGSU niveau 2). | Médecins, puéricultrices, sages-femmes | 1j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| | Sécurité & Incendie | Connaitre les matériels de lutte contre l'incendie et la maîtrise des différents feux. | Agents d'accueil et ERP | 1j | Externe | Tout au long de l'année |
| Garantir les obligations réglementaires en matière de risques électriques | Formation initiale "Habilitations Electriques BS" | Savoir intervenir en toute sécurité lors de travaux non électriques dans un environnement électrique. | Agents non électriens | 2j | CNFPT ou externe | Tout au long de l'année |
| | Formation recyclage "Habilitations Electriques BS" | Savoir intervenir en toute sécurité lors de travaux non électriques dans un environnement électrique. | Agents non électriens | 1j | CNFPT ou externe | Tout au long de l'année |
| | Formation initiale "Habilitations Electriques BR" | Savoir intervenir en toute sécurité lors de travaux électriques dans un environnement électrique. | Agents électriens | 3j | CNFPT ou externe | Tout au long de l'année |
| | Formation recyclage "Habilitations Electriques BR" | Savoir intervenir en toute sécurité lors de travaux électriques dans un environnement électrique. | Agents électriens | 2j | CNFPT ou externe | Tout au long de l'année |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--------|----------------------|--------------------------|
| Garantir les obligations réglementaires en matière d'autres risques spécifiques | CACES | Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des différents véhicules (initial et recyclage) utilisés par les agents du Département. | Nouveaux arrivants et agents titulaires d'un CACES | 1 à 4j | COUZI Formation CFPR | Tout au long de l'année |
| | Signalisation d'urgence et des chantiers programmés sur section à 3 voies | Intervenir en sécurité sur les routes bidirectionnelles à 3 voies. | Agents nouvellement affectés sur secteur à 3 voies | 2j | CNFPT | 1 ^{er} semestre |
| | Signalisation d'urgence et des chantiers programmés sur section à 2x2 voies | Intervenir en sécurité sur les routes bidirectionnelles à 2x2 voies. | Agents nouvellement affectés sur secteur à 2x2 voies | 3j | CNFPT | 1 ^{er} semestre |
| | Signalisation temporaire | Connaître la réglementation et savoir l'appliquer lors de la mise en œuvre d'un chantier mobile. | Nouveaux arrivants des routes | 1,5j | Interne | 2 nd semestre |
| | Viabilité hivernale théorie | Connaître les principes fondamentaux de la mise en œuvre et du fonctionnement de la VH au Département. | Nouveaux arrivants des routes | 1j | Interne | 2 nd semestre |

| | | | | | | |
|--|---|---|---|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Garantir les obligations réglementaires en matière d'autres risques spécifiques | Viabilité hivernale pratique | Savoir utiliser les matériels relatifs à la VH. | Nouveaux arrivants des routes | 1j | Interne | 2nd semestre |
| | Formation tronçonneuse | Utiliser les tronçonneuses en toute sécurité dans le cadre d'opérations de bûcheronnage et de débroussaillage. | Nouveaux arrivants des routes | 2j | CNFPT | Tout au long de l'année |
| | Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) | Intervenir à proximité des réseaux en toute sécurité. | Agents des routes | 2j de préparation 1h QCM | CNFPT COUZI Formation & CFPR | Tout au long de l'année |
| | Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) | Identifier et caractériser les risques. Utiliser des gestes et des postures adaptés pour atténuer la fatigue et éviter les accidents. | Agents des collèges et des routes en priorité | 2j | CNFPT | Tout au long de l'année |
| | Utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) | Connaître la réglementation et la respecter. | Agents utilisant des EPI | 0,5j | Interne | Tout au long de l'année |
| | Prévention des risques liés aux travaux en hauteur | Prévenir les risques liés à un travail en hauteur | Agents des collèges | 2j | CNFPT | Tout au long de l'année |
| | Paquet Hygiène - Audit | Audit hygiène sur site. | Agents des collèges et des bases | 0,5j | GIP Public Labos | Tout au long de l'année |

| | | | | | | |
|--|--|--|---|------|------------------|--------------------------|
| | Paquet Hygiène - Initial | Se familiariser avec les exigences du paquet hygiène et savoir les transcrire quotidiennement. | Agents des collèges et des bases | 1j | GIP Public Labos | 1 ^{er} semestre |
| | Paquet Hygiène - Recyclage | Se familiariser avec les exigences du paquet hygiène et savoir les transcrire quotidiennement. | Agents des collèges et des bases | 0,5j | GIP Public Labos | Tout au long de l'année |
| | CERTIPHYTE - applicateur de produits phytosanitaires (initiale) | Connaître les risques des produits phytosanitaires et savoir les utiliser. | Agents achetant et manipulant ce type de produits | 2j | Externe | Au cours de l'année |

FORMATIONS LOGICIELLES ET BUREAUTIQUES

| Intitulé de l'action de formation | Objectifs attendus | Public visé : nom des agents s'ils sont déjà identifiés | Durée du stage | Intervenant | Dates pressenties |
|---|--|---|----------------|-------------|--------------------------|
| Formation logicielle parcours insertion | Maitriser les outils de suivi de l'insertion professionnelle. | CIP | 2j | Externe | 2 nd semestre |
| ASTRE SEM | Savoir utiliser le module SEM du logiciel ASTRE. | Gestionnaires finances et Direction finances | 6j | Externe | 2 nd semestre |
| Formation GIMA | Mise en œuvre du module gestion des stocks et du mobilier. | Direction des Bâtiments | 2j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| Formation logicielle NEEVA entretiens | Information à tous et formation de 3 jours pour les gestionnaires. | Gestionnaires RH, SAF et Direction de l'Education | 2j | Externe | 2 nd semestre |
| Formation logicielle NEEVA formation | Mise en œuvre du module formation du logiciel NEEVA. | Gestionnaires RH | 5j | Externe | 2 nd semestre |
| Formation à EKSAE | Savoir utiliser le logiciel pour les nouveaux arrivants en gestion RH. | Gestionnaires RH | 2j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| Formation à Kdélis | Maîtriser le nouvel outil de gestion et suivi des rapports et délibérations. | Agents de l'Assemblée et assistantes de Direction | 1j | Externe | 2 nd semestre |

| | | | | | |
|---|--|--|----------|---------|--------------------------|
| E-parapheur | Savoir utiliser le logiciel dans la gestion courante. | Secrétaires, comptables | 0,5j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| GED exécution marchés | Savoir utiliser le logiciel dans la gestion courante. | Secrétaires-comptables, chefs de secteur et collaborateur, chargés ETN | 0,5j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| Utilisation spécificités logiciel métier Neptune | Exploiter les fonctionnalités de la nouvelle version. | Agents du SATESE | 1j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| Progiciel "SIS MARCHES" - Rédaction et passation des marchés | Améliorer la fiabilité juridique des marchés. Permettre une plus grande autonomie de la part des utilisateurs. | Agents du service des marchés et utilisateurs des services et Directions | 2 à 3j | Externe | 2 nd semestre |
| Formation suivi et comptabilisation des immobilisations - IMMONET | Être autonome dans la saisie d'une fiche immobilisation. Connaitre les possibilités de paramétrage et toutes les actions possibles sur l'applicatif. | Gestionnaires des services Direction des Finances | 1j 3j | Externe | 2 nd semestre |
| Accompagnement INETUM dans le projet de refonte de la nomenclature comptable M57 | Mieux appréhender, dans le cadre de cette refonte, les points de vigilances sur les aspects budgétaires, mais aussi sur la comptabilité patrimoniale, l'exécution comptable, et les nombreuses interfaces y relatives. | Agents de la direction des finances et chefs de projets DSI | 2 à 3j | Externe | 1 ^{er} semestre |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---|---|------|-----|-------------------------|
| Initiation Microsoft Word | Connaître et exploiter les fonctionnalités de base de Microsoft Word. | En fonction des besoins | 2j | DSI | Tout au long de l'année |
| Initiation Excel - Bases | Connaître et exploiter les fonctionnalités de base de Microsoft Excel. | En fonction des besoins | 2j | DSI | Tout au long de l'année |
| Initiation Excel - Calculs | Connaître et utiliser des formules de calcul et des fonctions. | En fonction des besoins | 2j | DSI | Tout au long de l'année |
| Outlook & Calendrier | Connaître et utiliser la messagerie et le calendrier Outlook. | En fonction des besoins | 0,5j | DSI | Tout au long de l'année |
| Prendre en main son ordinateur | Appréhender les fonctions de base de Windows 10. Utiliser Outlook et Icare. Savoir effectuer une demande de formation en ligne. | Assistants familiaux Agents des collèges | 1j | DSI | Tout au long de l'année |
| Initiation à Windows 10 | Découvrir et pratiquer l'environnement Windows 10. | En fonction des besoins | 1j | DSI | Tout au long de l'année |

FORMATIONS COLLECTIVES – DGS

| Service | Intitulé de l'action de formation | Objectifs attendus | Public visé | Durée du stage | Intervenant | Dates pressenties |
|--|--|---|---|----------------|-------------|--------------------------|
| Appui au pilotage et évaluation des politiques publiques | Choix d'une politique associative et animation de la relation avec les associations | Sensibiliser et mobiliser les différents services d'une collectivité. Définir la nature du partenariat et le degré d'implication de la collectivité. Animer et faire vivre un partenariat de qualité dans la durée. | Directeurs et Cadres chargés des relations avec les associations (sport, jeunesse, culture, social) | 2j | CNFPT | 1er semestre |
| | Travailler en mode projet | Avoir recours au mode projet dans des situations adéquates. Connaître et maîtriser les outils nécessaires au management de projet. | Directeurs, Chefs de service, Chargés de mission | 3j | Externe | 2 nd semestre |
| | Prise en main du Système d'Information Décisionnel | Comprendre le principe et le fonctionnement du système d'information décisionnel. Appréhender les tableaux de bord disponibles (navigation, compréhension...). | DGA, Directeurs, Chefs de service, Gestionnaires comptables et financiers | 0,5j | Interne | 2 nd semestre |
| | Prise en main de Plan Tarn, outil de suivi de plan ou schéma | Comprendre le principe et le fonctionnement de Plan Tarn Intégrer un nouveau plan ou schéma dans Plan Tarn Appréhender les tableaux de bord associés | Référents de plans ou de schémas départementaux | 0,5j | Interne | 1er semestre |

FORMATIONS COLLECTIVES – DGAPTE

| Service | Intitulé de l'action de formation | Objectifs attendus | Public visé | Durée du stage | Intervenant | Dates pressenties |
|--------------------------|--|--|-----------------------------|----------------|-------------|--|
| Direction de l'Education | Animer une équipe de travail | Améliorer la capacité à animer et à coordonner une équipe de travail dans les collèges. | Référents polyvalents | 2j | CNFPT | 1 ^{er} trimestre |
| | Améliorer sa communication / Communication non violente | Apprendre et utiliser à bon escient les techniques de communication non violente au sein d'une équipe de travail. | Agents des collèges | 1 j | CNFPT | du 07/07 au 13/07 du 30/08 au 31/08 |
| | Articulation Chefs de cuisine/ Seconds de cuisine | Comprendre le rôle de l'un et de l'autre (mission, position hiérarchique). Adopter le bon positionnement au sein de l'équipe de travail. | Chefs de cuisine et Seconds | 1j | CNFPT | 2 nd semestre |

FORMATIONS COLLECTIVES – DGARCS

| Service | Intitulé de l'action de formation | Objectifs attendus | Public visé | Durée du stage | Intervenant | Dates pressenties |
|---------|---|---|---|----------------|-------------|--------------------------|
| DRH | La gestion des agents contractuels de droit public | Maîtriser le statut des agents contractuels (acquisition ou actualisation) notamment après la loi de transformation FPT. Connaître la réglementation et le suivi du recrutement à la cessation d'activité. | Agents de la DRH nouvellement arrivés ou ayant besoin d'une actualisation des connaissances | 1 à 2j | CNFPT | 2 nd semestre |
| | Les fondamentaux de la gestion RH | Acquérir et maîtriser les fondamentaux du statut FPT et de la gestion des ressources humaines du recrutement à la cessation d'activité. | Agents de la DRH nouvellement arrivés ou ayant besoin d'une actualisation des connaissances | 2j | CNFPT | 1 ^{er} semestre |
| | La rédaction et la sécurisation des actes administratifs en gestion du personnel territorial | Préparer et élaborer les actes. Savoir vérifier leur fiabilité juridique. | Agents de la DRH nouvellement arrivés ou ayant besoin d'une actualisation des connaissances | 2j | CNFPT | 1 ^{er} semestre |
| | La communication en Ressources humaines | Savoir adapter son positionnement en fonction de l'interlocuteur et des enjeux, Réagir et communiquer efficacement dans une relation professionnelle. | Agents de la DRH | 3j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| | Analyse et prévention de l'absentéisme | Analyser les différents types d'absentéisme, leurs raisons et origines. Savoir quels leviers utiliser et comment mettre en œuvre un plan de prévention. | Agents de la DRH concernés par la gestion des absences et de l'absentéisme | 2j | Externe | 2 nd semestre |

| | | | | | | |
|--------------------|-------------------------------------|---|--|----|---------|--------------------------|
| Jeunesse et sports | Accueil de public spécifique | Adapter son accueil en fonction des types de handicaps | Agents des bases (chef de base + animateurs + éducateur sportif) | 2j | CNFPT | 2 nd semestre |
| | Surveillant de baignade | Être en mesure de surveiller la baignade pour les groupes accueillis ou les séjours de vacances organisés en régie. | Agents des bases (éducateurs sportifs + animateurs) | 2j | Externe | A déterminer |

| | | | | | | |
|----------------------------|--|--|---|----|---------|--------------------------|
| Médiathèque départementale | Méthode et outils nécessaires à la mise en place d'une politique documentaire | Appréhender le caractère raisonné d'une politique documentaire, connaître les différentes étapes de la mise en œuvre, intégrer les outils nécessaires au suivi des collections, participer à l'élaboration d'une charte documentaire | Bibliothécaires et assistantes | 2j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| | L'évolution du territoire, de la commune à l'intercommunalité. Les modifications en matière culturelle et notamment la lecture publique | Connaître l'organisation institutionnelle dans laquelle la MDT peut être amenée à intervenir. | Agents de la Médiathèque départementale | 1j | CNFPT | 2 nd semestre |

| | | | | | | |
|-------------------------|--|---|--------------------------------------|--------|-------------------------|--------------|
| Conservation des musées | Traitements de fonds photographique | Etre capable de traiter les fonds photographiques présents dans les collections des musées. | Agents de la Conservation des Musées | 1 à 2j | Ministère de la Culture | 1er semestre |
|-------------------------|--|---|--------------------------------------|--------|-------------------------|--------------|

| | | | | | | |
|--------------------------|---|---|---------------------|----|------------------|--------------------------|
| Archives départementales | Enjeux archivistiques du RGPD | Connaître et maîtriser ce droit dans la gestion des Archives départementales. | Agents des Archives | 1j | CNFPT ou interne | 1 ^{er} semestre |
| | Prise en compte du risque amiante aux Archives départementales | Appréhender avec sérieux et sérénité le risque amiante dans la conservation de documents. Modifier les procédures en conséquence. | Agents des Archives | 1j | Interne | 1 ^{er} semestre |
| | Archivage électronique : niveau débutant | Partage d'une culture/base commune relative à l'archivage électronique. | Agents des Archives | 1j | Externe | A déterminer |

FORMATIONS COLLECTIVES – DGAS

| Service | Intitulé de l'action de formation | Objectifs attendus | Public | Durée du stage | Organisme | Dates pressenties |
|---------|--|---|--|---------------------------|--------------------|--------------------------|
| DGAS | Prévention et gestion de l'agressivité de l'usager, optimiser ses ressources en situation d'accueil | Mieux gérer l'agressivité de l'usager afin de pouvoir conserver une réponse et un positionnement adaptés. | Agents d'accueil de la DGAS | 3j | CNFPT | 1 ^{er} semestre |
| | La communication dans les relations professionnelles : gestion des conflits et agressivité | Identifier, comprendre et s'adapter efficacement dans une situation de conflit. | Agents de la DGAS | 2 à 3j | CNFPT | 1 ^{er} semestre |
| | Transition numérique dans le travail social | Transition numérique dans le travail social aujourd'hui et demain / accompagnement aux usages numériques / connaître et appréhender l'illectronisme. | Agents d'accueil et secrétaires / travailleurs sociaux | 2j | Externe | A déterminer |
| | Ecrits professionnels | Maîtriser des outils et méthodes pour structurer ses écrits. Dynamiser et valoriser ses messages. Rédiger de manière synthétique et captivante. Gagner du temps dans la rédaction. Rédiger un compte rendu et une note de synthèse. Mettre en valeur ses idées, à l'écrit. | Travailleurs sociaux | 2j | CNFPT | 2 nd semestre |
| | Gestion des données dans le cadre du RGPD | Connaître la réglementation GPD, les appliquer dans la gestion quotidienne des données et savoir les partager/communiquer. | Référents dans chaque Direction | 1j | Interne ou externe | A déterminer |
| | Apprentissage linguistique : Enseignement de la Langue des Signes Française et de l'anglais | Objectif de définir sur les territoires des référents ayant été formés et maîtrisant la langue des signes française et l'anglais afin d'accueillir au mieux les usagers malentendants ou pratiquant une langue étrangère. | Référents sur les territoires | Plusieurs sessions de 10j | Externe | A déterminer |

| | | | | | | |
|--------|--|--|---|--------------|---------|---|
| DACPPS | Approfondissement de l'étude des ERRD et établissement d'une grille d'analyse pour les contrôleurs tarificateurs | Etablir une méthodologie d'étude. Construire une grille facilitant l'analyse de l'ERRD. Méthodologie d'étude et d'analyse du PGFP. Gain de temps d'analyse et assurance quant aux motivations. | Agents du service Tarification Planification | 5j (3+2) | ACTIF | 1 ^{er} semestre |
| DVSI | Les différents dispositifs d'aide sociale | Maîtriser les prestations de l'aide sociale légale et les modalités de mise en œuvre/ appréhender les interactions entre les différents dispositifs et le RSA. | Agents du service développement social | 2j | CNFPT | A voir |
| | Méthode MAPPI version 2020 | Accompagnement des personnes dans un parcours adapté à leur besoin et faciliter les liens entre les acteurs. Coordonner et articuler un parcours d'insertion socio-professionnelle. | Travailleurs sociaux / Chargés d'insertion professionnelle et Cadres | 1j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| | ECONOVIE | S'approprier la méthodologie et l'approche spécifique pour la mise en place d'un accompagnement individuel et éventuellement une action collective avec la mise en place de nouveaux modes de communication. | Travailleurs sociaux et cadres | A déterminer | Externe | 1 ^{er} semestre |
| MDA | Formations transversales et croisées sur la connaissance des prestations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées | Connaître et comprendre les prestations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Informer sur ces prestations. Participer à des ateliers communs au sein de la MDA. | Agents d'accueil non formés lors de la session 2020 | 5j | Externe | 1 ^{er} ou 4 ^{ème} trimestre |
| | Accueil familial PA PH : cadre réglementaire et administratif | Connaître la réglementation et les dernières évolutions, appréhender la responsabilité du Conseil départemental pour cette mission. | Evaluateurs, médecins, psychologue, référents techniques, secrétaires | 4j | Externe | 1 ^{er} semestre |

| | | | | | | |
|-----------------|--|---|--|------|------------------|--------------------------------|
| MDA | Seniosimulation | Mieux comprendre les besoins des personnes âgées en simulant concrètement l'accumulation de difficultés que vivent les personnes âgées dans leur quotidien : baisse de la vision, de la vue, de la mobilité, de l'agilité... | Evaluateurs, psychologue et médecins coordonnateurs | 0,5j | Externe | 2nd semestre |
| | Intervenir en accueil familial : les pratiques, les responsabilités | Connaître le statut accueillant, accueillis, appréhender la pratique de l'accompagnement, différencier le contrôle et l'accompagnement. | Evaluateurs médicosociaux, médecins, psychologue | 3j | Externe | 1^{er} semestre |
| D.A.S.T. | Recueillir la Parole de l'enfant | Sécuriser l'enfant dans l'entretien, lui donner la possibilité de s'exprimer librement et permettre aussi de traiter fidèlement et efficacement la parole de l'enfant après l'entretien. | AS, éducateurs et psychologues | 1j | Externe | A voir |
| | Le débat contradictoire lors des Audiences au Tribunal pour Enfants | Représenter le service lors des audiences. Connaître les attentes des magistrats afin d'ajuster le débat. Apporter les éléments de réponse au magistrat. Savoir où commence et où s'arrête sa responsabilité lors des audiences. | AS, éducateurs et psychologues | 1j | Juge des Enfants | A voir |
| | Gestion en équipe des situations d'agressivité et d'agression | Avoir des apports théoriques afin d'identifier les situations, la prise de risque. Notions sur les pathologies psychiatriques, les produits toxiques (alcool, drogues). Disposer de techniques d'entretien pour aider à l'apaisement. | Travailleurs sociaux, médico sociaux, administratifs | 2j | Externe | A voir |
| | Conférence : l'accompagnement des enfants dont les parents sont en situation d'addiction et/ou de troubles psychiatriques | Mieux prendre en compte ces addictions qui peuvent parfois être un peu moins visibles, moins palpables chez certains usagers. Apporter un éclairage théorique sur les principales pathologies et leurs effets concrets dans les situations rencontrées. | AS, éducateurs, CESF et psychologues | 1j | Externe | A voir |
| | Les violences conjugales et leurs impacts sur les enfants | Appréhender la violence intrafamiliale en explorant ses conséquences sur les enfants. Aborder les stratégies de protection de l'enfance. | AS, éducateurs, CESF et psychologues | 3j | CNFPT | A voir |

| | | | | | | |
|----------|---|---|---|--------------|---------|--------|
| D.A.S.T. | Comment accompagner les enfants dont les parents souffrent de pathologies mentales ? | Identifier les différentes pathologies y compris les addictions. Evaluer les conséquences de la pathologie parentale et ses incidences sur l'enfant. | Professionnels travailleurs sociaux et médico sociaux | 4 à 5j | Externe | A voir |
| | Visites médiatisées : 2ème volet de formation | Assurer les visites médiatisées en ayant les outils pour l'analyse des relations interpersonnelles, intra familiales. Repérer les changements de comportements de l'enfant et savoir décoder les signes. Permettre les échanges parents/enfants/fratries. | Professionnels travailleurs sociaux, médico sociaux, administratifs | A déterminer | Externe | A voir |

| | | | | | | |
|-------|--|---|---|-------------|-------------|-------------------------|
| DPPEF | Les écrits professionnels dans le champ de la protection de l'enfance | Faire le point sur les principes juridiques et éthiques qui régissent l'écriture en protection de l'enfance. Connaître ce que la loi impose, propose et autorise en matière d'écrits. | Travailleurs sociaux et médico-sociaux des plateaux techniques et suivi de placements (DAST) | 2j | CNFPT | 1er semestre |
| | FI Assistants familiaux 240H de formation d'adaptation à l'emploi en alternance préparant au DEAF | Acquérir des compétences dans les domaines de l'accueil et de l'intégration de l'enfant ; de l'accompagnement éducatif de l'enfant et de la communication professionnelle (Arrêté du 14 Mars 2006). | Assistants familiaux | 2j par mois | Croix Rouge | Tout au long de l'année |
| | GAPP - journée de régulation | Ajustement et régulation de l'animation des GAPP mis en place par les encadrants techniques du SAF. | Encadrants techniques et cadres | 2j | CCI | Juin et décembre |
| | Journée départementale des assistants familiaux | Proposer une journée de formation à l'ensemble des assistants familiaux et travailleurs sociaux du Département sur une thématique définie en concertation avec la directrice DPPEF. | Assistants familiaux, agents du SAF, travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département, partenaires | 1j | Externe | Décembre |

| | | | | | | |
|-------|--|--|---|--------------|------------------|--------------------------|
| DPPEF | Formation continue des Assistants familiaux | Parcours annuel de formations professionnelles pour les Assistants familiaux sur plusieurs thèmes définis avec le service Accueil familial. | Assistants familiaux | 2j | CNFPT et externe | A déterminer |
| | L'attachement du jeune enfant : de la théorie et des concepts à la pratique. Les troubles précoce de l'attachement : savoir accompagner et orienter | Présenter les données récentes sur la théorie de l'attachement: - définir les différents types de trouble de l'attachement, - proposer les techniques observations et outils de repérage : échelles d'évaluation, - à partir de situations cliniques réfléchir sur le positionnement et les pratiques professionnelles. | Médecins, puéricultrices, sages-femmes, EJE | 2 à 3j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| | Programme "petits pas grand pas" | Mise en place du dispositif « petit pas grand pas » démarche globale de prévention et d'intervention précoce à destination des services de PMI : - affiner l'offre de service PMI, - communiquer efficacement, - améliorer l'expertise des professionnels pour renforcer leur capacité d'intervention précoce, - renforcer le rôle préventif de la visite à domicile. | Puéricultrices, sages-femmes, médecins, EJE | A déterminer | Externe | Tout au long de l'année |
| | Entretien Prénatal Précoce et Transmission éthique des données confidentielles | Optimiser la gestion de l'entretien prénatal précoce en expérimentant à travers un outil novateur : - une prise en compte efficiente des facteurs de risques et de vulnérabilité en partenariat avec la femme enceinte ou le couple, - une transmission éthique des données confidentielles, - une coordination respectueuse des fonctions de chacun des acteurs de périnatalité. | Sages-femmes | 3j | Externe | 1 ^{er} semestre |
| | Mineurs non accompagnés | Avoir des connaissances sur la situation dans le Tarn des MNA (parcours / problématique...). Prise en charge nationale, départementale. Procédures, enjeux et perspectives. | Travailleurs sociaux | 2j | Externe | 2 nd semestre |

FORMATIONS COLLECTIVES – DGASTE

| Service | Intitulé de l'action de formation | Objectifs attendus | Public visé | Durée du stage | Intervenant | Dates présentes |
|----------------|--|--|---------------------------------|-------------------------|--------------------|---------------------------|
| Pôles routiers | Journée d'accueil des nouveaux arrivants | Accueil des nouveaux arrivants et présentation globale de la collectivité et de la DR. | Nouveaux arrivants de la DR | 1j | Interne | Septembre ou octobre 2020 |
| | Formation « Prise de poste » | Appréhender la prise de poste pour les nouveaux arrivants. | Nouveaux arrivants de la DR | 5j | Interne | Mars 2020 et octobre 2020 |
| | Mécanique Hydraulique Électricité | Effectuer les réparations et entretiens nécessaires au bon fonctionnement des matériels dans le respect des règles de sécurité pour l'agent et l'usager. | Mécaniciens | Variable suivant module | Externe | 1 ^{er} semestre |
| | Utilisation des cylindres et compacteurs | Maîtriser les techniques de compactage et la conduite de ces engins afin d'appréhender les risques. | Chefs de centres et agents | 1j | Interne ou externe | 1 ^{er} semestre |
| | Signalisation horizontale | Implantation et application de la signalisation horizontale. | Equipe marquage et référents SH | 2 à 3j | Externe | 1 ^{er} semestre |

| | | | | | | |
|--------------------------------|--|---|------------------------------|----|---------|--------------------------|
| Direction Eau et Environnement | Débitmétrie et Limnimétrie | Réaliser des mesures ou installer des mesures de débit conformes. Réaliser des prélèvements conformes. | Agents SREMA | 4j | Externe | 1er semestre |
| | Débitmétrie et Echantillonage | | Agents SREMA | 4j | Externe | 1er semestre |
| | Recyclage botanique et reconnaissance faune et flore | Maintien à niveau des connaissances en matière de botanique. | Agents SENB | 3j | Externe | 1er semestre |
| | Détermination plantes exotiques envahissantes | Pouvoir géopositionner les foyers de plantes envahissantes. | Agents de la DR et de la DEE | 1j | Externe | 1er semestre |
| | Optimisation filières traitements eaux usées et boues | Maintien et mise à niveau des connaissances. | Agents SATESE | 4j | Externe | 2 nd semestre |

| | | | | | | |
|-----|---------------------------------------|---|-----------------|-----|---------|--------------|
| DSI | DBA Oracle | Etre en capacité d'administrer un serveur de bases de données ORACLE. | Techniciens DSI | 10j | Externe | 1er semestre |
| | DBA Postgre | Etre en capacité d'administrer un serveur de bases de données PostgreSQL. | Techniciens DSI | 5j | Externe | 1er semestre |
| | Windows 10 paramétrage avancée | Configuration et dépannage avancés. | Techniciens DSI | 3j | Externe | 1er semestre |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/08. UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE GESTION DU PATRIMOINE HORS BÂTIMENTS SCOLAIRES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu les lois des :

- 11 février 2005 (n°2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- 23 novembre 2018 (n°2018-1021) dite loi ELAN portant évolution de logement, de l'aménagement et du numérique, et ses décrets d'application,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 21 mars 2013 approuvant les orientations du schéma directeur de l'immobilier départemental,
- 11 septembre 2015 approuvant le principe d'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée des bâtiments du département du Tarn,
- 12 février 2021 relative aux Orientations Budgétaires pour 2021,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission finances et administration,

Après en avoir délibéré.

– **APPROUVE** comme suit le programme d'intervention sur le patrimoine départemental pour 2021 avec les inscriptions budgétaires correspondantes, détaillées en annexe :

1-1 Mettre en œuvre et actualiser le schéma directeur de l'immobilier

1-1-1 Améliorer la connaissance du patrimoine et mettre à jour le schéma directeur de l'immobilier

- Réalisation de diagnostics, d'études et de relevés divers
****Inscription** des crédits suivants :
- En CP 100 000 €

1-1-2 Accompagner la mise en œuvre des politiques du Département

- Plan Pluriannuel d'Investissement dans les Centres d'Exploitation des Routes
****Inscription** des crédits suivants :
- En CP 1 000 000 €

- Aménagement de la Maison de l'Autonomie sur le site de l'IFSI
****Inscription** des crédits suivants :
- En CP 200 000 €

- Extension et restructuration du Foyer Départemental Enfance et Famille
****Inscription** des crédits suivants :
- En CP 200 000 €

- Dépenses de fonctionnement (frais de location de bâtiments modulaires pour la MDA)..... 10 000 €
- Travaux de rénovation de l'ancienne école Camille Claudel pour accueillir LE LAIT
****Inscription** des crédits suivants :

- En AP 1 200 000 €
- En CP 200 000 €

1-1-3 Améliorer les conditions d'accueil des usagers

- Hôtel du Département : travaux de rénovation
****Inscription** des crédits suivants :
- En CP 400 000 €

- Maisons du Département : travaux de réaménagement
****Inscription** des crédits suivants :
- En CP 300 000 €

- Rénovation des galeries du Musée-Mine à Cagnac-Les-Mines
****Inscription** des crédits suivants :
- En CP 800 000 €

- Travaux de mise en accessibilité des musées départementaux
****Inscription** des crédits suivants :
- En CP 180 000 €

- Travaux d'adaptation de la signalétique extérieure sur les bâtiments départementaux
****Inscription** des crédits suivants :

• En CP 10 000 €

1-1-4 Rationaliser les occupations et les implantations de bâtiments

- Travaux d'aménagement sur le site de l'ancienne École Normale
****Inscription** des crédits suivants :

• En CP 250 000 €

- Produit des cessions d'immobilisations

****Inscription** des crédits suivants :

• En Recettes 1 000 000 €

- Dépenses de fonctionnement

(diagnostics, frais d'actes, loyers, charges et indemnités de résiliation de baux emphytéotiques) 894 000 €

- Recettes de fonctionnement

(loyers et redevances) 75 400 €

1-1-5 Améliorer la performance énergétique de l'ensemble du parc immobilier

- Hôtel du Département : Etudes sur la rénovation énergétique

****Inscription** des crédits suivants :

• En AP 500 000 €

• En CP 200 000 €

1-1 Maintenir et assurer l'exploitation du patrimoine bâti

1-2-1 Réaliser les travaux de réparation et d'entretien permettant de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de maintenance et d'hygiène au sein des bâtiments départementaux

- Travaux de grosses réparations

****Inscription** des crédits suivants :

• En CP de 60 000 € pour l'Hôtel du Département.

• En CP de 50 000 € pour les Centres d'Exploitation des Routes.

• En CP de 20 000 € pour la Médiathèque Départementale.

• En CP de 50 000 € pour les bases de loisirs.

• En CP de 50 000 € pour le Foyer Départemental Enfance Famille.

• En CP de 100 000 € pour les musées départementaux.

- En CP de 50 000 €
pour les Archives Départementales.
 - En CP de 50 000 €
pour les Maisons du Département.
 - En CP de 130 000 €
pour les autres bâtiments départementaux.
 - Acquisition de matériel divers lié à l'entretien des bâtiments départementaux
**Inscription des crédits suivants :
 - En CP 20 000 €
 - Achat de matériaux nécessaires à l'activité des ateliers départementaux,
**Inscription des crédits suivants, en fonctionnement :
 - En CP 90 000 €
- 1-2-2 Exploiter, contrôler et réaliser les opérations de maintenance de tous les équipements des bâtiments**
- Inscription d'un crédit global en fonctionnement de 290 000 €
pour assurer l'entretien, l'exploitation, le contrôle et la maintenance
des installations de l'ensemble du patrimoine bâti départemental.
 - **AUTORISE** M. le Président :
- 1/ **À VALIDER** les avant-projets dans le cadre des inscriptions budgétaires,
- 2/ **À SIGNER** les différentes demandes d'autorisation administrative,
- 3/ **À SOLLICITER** toutes les aides possibles sur les programmes d'investissement,
- 4/ **À LANCER** les procédures de consultation des mandataires, bureaux d'études, maîtres d'œuvres et entreprises nécessaires à la réalisation des opérations précitées,
- 5/ **À SIGNER** les conventions et marchés correspondants,
- 6/ **À METTRE** en vente les immeubles bâties ou non bâties dont la conservation dans le patrimoine départemental ne présente plus aucun intérêt.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/09. SYSTÈMES D'INFORMATION

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : Mme Florence BELOU

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 3 juillet 2020 portant sur le projet de transformation numérique,

Vu la délibération du 12 février 2021 relative aux Orientations budgétaires 2021,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration départementale,

Après en avoir délibéré,

– **DONNE ACTE** à M. le Président de sa présentation du rapport sur les systèmes d'information,

– **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2021 concernant cette orientation :

En autorisations de programme :

- INDLOG 2021-1 Acquisition de logiciels 1,5 M€
- INDIVE 2021-1 Acquisition de matériel informatique 1,5 M€
- INDTEL 2021-1 Système de téléphonie 0,2 M€
- En crédits de paiement - investissement :
- Au chapitre 018..... 145 000 €

- | | |
|-----------------------|-------------|
| • Au chapitre 20..... | 1 088 000 € |
| • Au chapitre 21..... | 670 000 € |

En crédits de paiement - fonctionnement :

- | | |
|------------------------|-------------|
| – Au chapitre 011..... | 1 587 750 € |
| – Au chapitre 017..... | 50 000 € |

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

8 Avril 2021

Affichée le :

8 Avril 2021

N° AR :

081-228100012-20210401-lmc136955d8eb75-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

0/10. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - CONTRIBUTION 2021

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : Mme Florence BELOU

Présents :

MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents :

AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu l'article L 1424-35 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du SDIS du TARN des 2 décembre 2020 et 29 janvier 2021,

Vu la convention d'objectifs et de moyens (2019-2022) entre le Département et le SDIS du TARN du 19 avril 2019, l'avenant n° 1 du 12 mai 2020 et l'avenant n°2 du 23 novembre 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après avis de la Commission finances et administrative départementale,

Après en avoir délibéré

– **FIXE** comme suit, pour 2021, la contribution du Département au budget du SDIS du Tarn :

- En fonctionnement : 14 884 000 €
- En investissement : 616 262 €

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

8 Avril 2021

Affichée le :

8 Avril 2021

N° AR :

081-228100012-20210401-lmc136a15d8ebbc-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

1/02. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE, L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI, L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteurs : M. Gilles TURLAN, Mme CLAVERIE

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLÉ.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la sécurité sociale,
Vu le Code du travail,
Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renouvé,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la délibération du 12 février 2021 relative aux Orientations budgétaires pour 2021,
Vu le règlement départemental d'aide sociale,
Vu le guide des principales interventions départementales,
Vu le rapport de M. le Président,
Après avis de la Commission cohésion sociale,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les politiques publiques «Assurer une présence de proximité en partenariat» et « Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement », de la politique départementale de la solidarité pour 2021,

- **DECIDE** l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif tels que précisés en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

8 Avril 2021

Affichée le :

8 Avril 2021

N° AR :

081-228100012-20210401-lmc136bf5d8ebc4-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

ANNEXE

ASSURER UNE PRESENCE DE PROXIMITE EN PARTENARIAT

FAVORISER LA COHESION SOCIALE, L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI, L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Orientation I : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité

- Gérer l'allocation RSA dans le cadre de la convention qui nous lie avec la CAF et la MSA
- | | |
|----------------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | 66 817 000 € |
| Recettes de fonctionnement..... | 29 626 690 € |

Orientation II : Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté

- Développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté, orienter et réorienter
- | | |
|---|-------------|
| Dépenses de fonctionnement | 23 000 € |
| • Assurer un accompagnement personnalisé pour lever les freins sociaux à l'emploi, à l'insertion sociale ou professionnelle | |
| Dépenses de fonctionnement | 836 000 € |
| • Mobiliser les mesures de l'emploi, des partenaires et outils au profit des publics en difficultés (ces crédits sont mentionnés hors ceux inclus dans le rapport garantir la maîtrise de la gestion administrative du personnel) | |
| Dépenses de fonctionnement | 3 391 600 € |
| - dont subvention Initiative Tarn (chapitre 017, fonction 564, nature 6574) | 106 000 € |
| - dont accompagnement organismes consulaires (chapitre 017, fonction 564, nature 65738) | 75 000 € |
| (soit : 30 000 € au bénéfice de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, 30 000 € au bénéfice de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et 15 000 € au bénéfice de la Chambre d'Agriculture du Tarn) | |
| - dont insertion reprise ou création d'activité (Chapitre 017, fonction 564, nature 6558)..... | 10 000 € |
| Recettes de fonctionnement..... | 3 458 000 € |

Orientation III : Lutter contre les exclusions et les discriminations

- Répondre aux problèmes d'isolement social, économique, culturel et éducatif
- | | |
|--|----------|
| Dépenses de fonctionnement | 55 000 € |
| • Garantir une solidarité départementale complémentaire aux publics en difficultés | |
| Dépenses de fonctionnement | 60 000 € |

Orientation IV : Favoriser l'insertion par et dans le logement

- Favoriser l'accès à l'information et aux conseils en matière de logement

| | |
|--|-----------|
| Dépenses de fonctionnement | 356 000 € |
| • Permettre l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficultés | |
| Dépenses de fonctionnement | 817 500 € |
| Dépenses d'investissement..... | 170 000 € |
| Recette de fonctionnement | 237 000 € |
| Recette d'investissement | 170 000 € |
| • Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique | |
| Dépenses de fonctionnement | 251 300 € |
| Dépenses d'investissement..... | 10 000 € |
| Recette de fonctionnement | 100 000 € |

Orientation V : Soutenir l'investissement et aider aux opérations de bâti en matière de logement social

- Développer du logement très social

| | |
|--|-----------|
| Dépenses d'investissement..... | 381 500 € |
| • Réhabiliter les quartiers prioritaires et lutter contre la précarité énergétique | |
| Dépenses d'investissement..... | 112 000 € |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

1/03. ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : Mme Claudie BONNET

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le règlement départemental d'aide sociale,

Vu la délibération du 12 février 2021 relative aux orientations budgétaires 2021,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission cohésion sociale,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** comme suit, la politique publique « accompagner et soutenir les populations les plus fragiles », de la politique départementale de la solidarité pour 2021

– **DECIDE** l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif tel que précisé ci-après :

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

Prévenir la perte d'autonomie : Elaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de financement d'actions individuelles et collectives de prévention

- Soutenir financièrement les actions de prévention 1 099 820 €
- Recettes de fonctionnement..... 804 700 €

Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles

- Accompagner les bénéficiaires et leurs familles755 300 €
- Recettes fonctionnement.....515 300 €

Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles

- Soutenir financièrement le maintien à domicile
des personnes âgées et en situation de handicap45 871 700 €
- Recettes fonctionnement.....22 485 000 €

Offrir un hébergement de qualité en établissement ou en famille d'accueil

- Favoriser un hébergement de qualité à un coût maîtrisé : formation des accueillants familiaux SMSEA.....11 300 €
- Soutenir financièrement les personnes les plus fragiles en établissement et en famille d'accueil82 880 000 €
- Soutenir financièrement la modernisation et l'adaptation des établissements PA dans le cadre de la solidarité sociale et territoriale (crédits de paiement)1 155 090 €

Assurer les recouvrements et la gestion des reversements

- Dépenses de fonctionnement32 000 €
- Recettes fonctionnement12 650 000 €

Participer à la protection des personnes majeures vulnérables

- Accompagner les majeurs vulnérables en matière sociale et budgétaire....76 000 €

Participer au fonctionnement du GIP MDPH

- Dotation d'équilibre180 000 €

Résultat des votes :

- Abstentions : 14 (MMES AT, AUSSAGUEL, BORGHESE, BRETAGNE, LAPERROUZE, MASSOUTIE-GIRARDET, DE VILLENEUVE, MM. ALIBERT, DALLA-RIVA, FRANQUES, GUILLAUMIN, MONSARRAT, RUFFEL, SERIEYS)
- ont voté pour : 32

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc1369b5d8eb8c-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

1/05. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : Mme Florence BELOU

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FOLLIOT, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret 2020-1691 du 25 décembre 2020 modifiant les décrets 2020-1262 du 16 octobre 2020 et 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret 2021-51 du 21 janvier 2021, modifiant les décrets 2020-1262 du 16 octobre 2020 et 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après avis de la Commission Cohésion Sociale,

Après en avoir délibéré

– **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département la convention à intervenir avec l'ARS Occitanie dans le cadre de la participation du Département à la campagne de vaccination.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

2 Avril 2021

Affichée le :

2 Avril 2021

N° AR :

081-228100012-20210401-lmc136ec57dcd41-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

2/01. FACILITER LA MOBILITÉ DES TARNAIS

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Daniel VIALELLE

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, CABANIS, CLAVERIE, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHÉ-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME CLAVERIE), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), MME LHERM (POUVOIR À M. VIALELLE), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHÉ-FERNANDEZ) M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN), M. SALVADOR (POUVOIR À M. HOULÈS).

Absente : MME BRETAGNE

Le Conseil départemental,

Vu les articles L131-1 à L131-3 du Code de la voirie routière relatifs aux compétences octroyées au Département en matière de voirie,

Vu les articles L1111-10, 3211-1 et 3211-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État et leurs textes subséquents,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 26 juin 2009 relative à la gestion du matériel routier ;
- 9 juillet 2015 relative au CPER Midi-Pyrénées 2015-2020 – approbation des conventions d'application pour le Tarn – Volet « enseignement supérieur, recherche, innovation » - volet « mobilité multimodale » (programme routier) ;
- 30 mars 2017 décidant de procéder au renouvellement des engins et véhicules départementaux œuvrant sur les routes départementales ;
- 12 février 2021 relative aux orientations budgétaires

Vu le règlement départemental fixant les modalités de répartition des amendes de police,

Vu le règlement départemental des aides à la voirie consécutives aux intempéries,

Vu le règlement du Fonds départemental d'aide à la voirie d'intérêt local,

Vu le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 volet mobilité multimodale modifié par avenant n°1 signé le 6 janvier 2017 concernant la mise en œuvre du programme routier pour le Département du Tarn,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Territoriale,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'inscrire les crédits globaux nécessaires au BP 2021 concernant les dispositifs stratégiques suivants :

➤ Assurer un développement du réseau en respectant les territoires :

FONCTION 621 :

- Autorisations de programme :

| | |
|---|--------------|
| Plan pluriannuel RD612 | 3 000 000 € |
| Aménagement tunnels d'Ambialet | 5 300 000 € |
| Réparation Pont sur le Viau | 600 000 € |
| Réparation Pont de Viterbe | 1 200 000 € |
| Réparation Pont de Hauterive | 700 000 € |
| Aménagement des RD (Participation départementale aux travaux de traverses)..... | 4 000 000 € |
| - Crédits de paiement investissement..... | 12 390 000 € |
| (dont 200 000 € pour les travaux de traverse) | |
| - Inscrit en recettes investissement..... | 1 000 000 € |
| (Participation de la Région Occitanie concernant la RD612) | |
| - Inscrit en recettes fonctionnement..... | 1 000 € |
| (concernant les produits exceptionnels de voirie) | |

FONCTION 61 :

| | |
|---|-----------|
| - Crédits de paiement investissement..... | 110 000 € |
| (Déplacement de réseaux) | |

➤ Participer à l'aménagement des routes d'intérêt local :

FONCTION 628 :

- Autorisations de programme :

| | |
|---|-------------|
| Fonds de Développement Territorial / Voirie d'intérêt local | 7 300 000 € |
| - Crédits de paiement investissement..... | 2 100 000 € |

➤ Participer à la réparation des dégâts causés par les intempéries sur les routes d'intérêt local :

FONCTION 628 :

- Autorisations de programme :

| | |
|---|-----------|
| Subvention pour les dégâts causés par les intempéries | 300 000 € |
| - Crédits de paiement investissement..... | 50 000 € |

➤ Participer à l'aménagement des routes nationales :

FONCTION 628 :

- Autorisations de programme :

| | |
|---|-----------|
| Fonds concours Contrat de Plan CPER | 110 000 € |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| - Crédits de paiement investissement..... | 150 000 € |
|---|-----------|

➤ Assurer le renouvellement, l'entretien et la réparation du patrimoine routier départemental :

FONCTION 621 :

| | |
|---|--------------|
| - Crédits de paiement investissement..... | 13 195 000 € |
|---|--------------|

| | |
|--|-------------|
| - Crédits de paiement fonctionnement | 1 882 700 € |
|--|-------------|

| | |
|--|-----------|
| - Autorisation de programme acquisition véhicule | 300 000 € |
|--|-----------|

FONCTION 01 :

| | |
|---|----------|
| - Crédits de paiement fonctionnement (taxe à l'essieu)..... | 17 000 € |
|---|----------|

➤ Exploiter, maintenir et améliorer la viabilité et la traçabilité du réseau :

FONCTION 622 :

| | |
|--|-----------|
| - Crédits de paiement fonctionnement | 163 000 € |
|--|-----------|

➤ Avoir une connaissance des déplacements et améliorer la sécurité du réseau :

FONCTION 621 :

| | |
|---|-----------|
| - Crédits de paiement investissement..... | 200 000 € |
|---|-----------|

| | |
|--|----------|
| - Crédits de paiement fonctionnement | 19 000 € |
|--|----------|

| | |
|---|-----------|
| - Inscrit en recettes..... (concernant les produits des amendes et radars) | 660 000 € |
|---|-----------|

➤ Gérer le domaine public routier :

FONCTION 621 :

| | |
|--|----------|
| - Crédits de paiement fonctionnement | 40 400 € |
|--|----------|

| | |
|--|-----------|
| - Inscrit en recettes (somme prévisionnelle) | 410 000 € |
|--|-----------|

- **VALIDE** la répartition ci-dessous du fonds de développement territorial/voirie d'intérêt local au titre du droit à tirage pour l'année 2021.

| CANTONS | 2021 |
|------------------------|--------------|
| ALBI 2 | 28 839,50 |
| ALBI 3 | 49 731,25 |
| ALBI 4 | 14 157,49 |
| CARMAUX 1 | 270 112,49 |
| CARMAUX 2 | 247 704,99 |
| CASTRES 2 | 37 276,21 |
| CASTRES 3 | 9 974,70 |
| GAILLAC | 3 373,79 |
| GRAULHET | 36 204,95 |
| LA MONTAGNE NOIRE | 75 374,75 |
| LAVAUR COCAGNE | 121 598,85 |
| LE HAUT DADOU | 287 794,91 |
| LE PASTEL | 84 429,32 |
| LES DEUX RIVES | 230 644,87 |
| LES HAUTES TERRES D'OC | 306 379,68 |
| LES PORTES DU TARN | 72 240,99 |
| MAZAMET 1 | 29 768,52 |
| MAZAMET 2 | 70 240,72 |
| PLAINE DE L'AGOUT | 218 425,43 |
| SAINT-JUERY | 42 596,94 |
| VIGNOBLES ET BASTIDES | 194 937,77 |
| | 2 431 808,12 |

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc1369a5d8eb85-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Jeudi 01 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

2/02. ASSURER UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Rapporteur : M. Christophe HERIN

Présents : MMES BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, CABANIS, DE VILLENEUVE, ESTRABAUD, GERAUD, LAPERROUZE, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHÉ-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE, FRANQUES, GUILLAUMIN, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RUFFEL, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLÉ

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME BONNET), MME CORBIERE-FAUVEL (POUVOIR À M. HERIN), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), MME LHERM (POUVOIR À M. VIALELLÉ), MME MALROUX (POUVOIR À MME REDO), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHÉ-FERNANDEZ) M. MONSARRAT (POUVOIR À MME DE VILLENEUVE), M. RAYNAUD (POUVOIR À MME ESTRABAUD), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. TURLAN), M. SALVADOR (POUVOIR À M. HOULÈS).

Absentes : MMES AT, BORGHESE, BRETAGNE

Le Conseil départemental,

Vu les articles L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1425-1, L1612-1, L3211-1, L3232-1, L3232-1-1, L2224-7, L2224-8, L3334-10, R3232-1, R3232-1-1 à 1-4 et l'annexe IX du Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code des postes et des communications électroniques ;

Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive n° 2000/60) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu le décret n°2012-1390 du 11 décembre 2012 approuvant la Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL) ;

Vu l'arrêté du 8 février 2016 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2015 fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles ;

Vu l'arrêté portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Adour Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 29 janvier 1996 et 22 janvier 1997 approuvant les grands principes de mise en œuvre du schéma routier départemental,
- 8 février 2002 approuvant le protocole d'accord sur la gestion de l'aéroport de Castres-Mazamet,
- 23 mars 2012 n° 3/04 portant sur le règlement Départemental d'attribution des aides en matière d'alimentation en eau potable,
- 9 novembre 2012 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Tarn,
- 27 juin 2013 approuvant la convention relative à la réalisation, à la remise et au financement des équipements publics de la ZAC « Les Portes du Tarn » revenant au Département du Tarn et à l'Etat,
- 4 avril 2014 n° 03-3/06 portant sur le règlement Départemental d'attribution des aides en matière d'assainissement et le schéma départemental d'assainissement,
- 4 avril 2014 et 24 avril 2015 arrêtant les axes de sa politique en matière de réseau très haut débit et inscrivant au budget primitif les crédits nécessaires,
- 31 octobre 2014 : les usages du numérique au service du développement des territoires tarnais,
- 9 juillet 2015 n° 2/38 fixant les modalités d'intervention du S.A.T.E.S.E.,
- 18 mai 2018 approuvant le principe d'une délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit du Tarn,
- 19 avril 2019 approuvant le projet de convention de délégation de service public et autorisant le Président à la signer,
- 13 septembre 2019 approuvant le protocole d'accord sur la gestion de l'aéroport de Castres-Mazamet,
- 7 mai 2020 n°0/06 adoptant le plan de soutien départemental,
- 3 juillet 2020 n°2/04 modifiant les règlements d'attribution des aides en matière d'alimentation en eau potable en milieu rural et d'assainissement,
- 11 décembre 2020 n°2/14 modifiant le règlement relatif à l'attribution des aides en matière d'alimentation en eau potable en milieu rural,
- 11 décembre 2020 n°2/15 prolongeant les mesures transitoires liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19 en matière de gestion des boues d'épuration décrites dans l'annexe au règlement assainissement validé lors de la séance du 3 juillet 2020,

Vu le "contrat de progrès" entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil départemental du Tarn 2019-2024, signé le 30 janvier 2020 entre le Département et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

Vu les Orientations budgétaires du 12 février 2021 ;

Vu le règlement du Fonds de Développement Territorial,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Cohésion territoriale,

Après en avoir délibéré,

– APPROUVE comme suit le programme pour 2021 de l'intervention départementale en matière de solidarité territoriale, avec les inscriptions budgétaires correspondantes :

I. POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS STRATEGIQUES ESSENTIELS POUR L'ECONOMIE TARNAISE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

1.1 Développer les infrastructures de haut et très haut débit

Il est décidé :

- De poursuivre l'action départementale engagée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les intercommunalités pour finaliser le financement des montées en débit,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec tous les tiers pour la réalisation du RIP ainsi qu'à signer les documents y afférents,
- De déléguer à la commission permanente l'approbation des dossiers de demande de subvention de l'État, de la Région et de l'Europe,
- D'inscrire au budget primitif les crédits suivants :

Budget annexe Réseau Haut Débit :

DEPENSES

En fonctionnement :

Des crédits de paiement :

- Pour le chapitre 011 au titre des fournitures, location réseaux, redevances et remboursement de frais à hauteur de 66 300 €,
- Pour les dépenses imprévues à hauteur de 15 000 €; article 022 (env 15608),
- Pour le personnel affecté au contrôle de la DSP à hauteur de 155 900 €; article 6215 (env 17628).

En investissement :

Des crédits de paiement :

- Pour les dépenses imprévues à hauteur de 20 000 €; article 020; (env 12586),
- Pour les frais d'insertion à hauteur de 5 000 € article 2033 (env 4551).

RECETTES

En fonctionnement :

- Redevance d'affermage à l'article 757 (env 17627) : 700 000 €,
- Redevance pour frais de contrôle 757 (env 17634) : 183 700 €.

En investissement :

- Subvention de l'Etat à l'article 1311 (env 5) : 50 000 €,
- Subvention Région à l'article 1312 (env 16624) : 50 000 €.

Budget principal :

DEPENSES

En fonctionnement :

- Autres honoraires de conseils à hauteur de 245 000 € article 62268 (env 45293),
- Concours divers à hauteur de 6 115 € article 6281 (env 36148),
- Annonces et insertions à hauteur de 5 000 € article 6231 (env 46476).

En investissement :

- Subvention équilibre investissement 1er équipement à hauteur de 2 000 000 € article 20422 (env 44175),
- Subvention équilibre raccordements à hauteur de 800 000 € article 20422 (env 44176).

RECETTES

En fonctionnement :

- Mise à disposition du personnel au budget HD à hauteur de 155 900 € article 70841 (env 44115),
- Remboursement frais de structure à hauteur de 27 800 € article 70872 (env 44178),

En investissement :

- Subvention État à hauteur de 1 940 000 € article 1311 (env 45381),
- Subvention Région à hauteur de 2 000 000 € article 1312 (env 46481).

1.2 Développer les usages du numérique au service du développement des territoires tarnais

Il est décidé :

- D'autoriser Monsieur le Président à poursuivre notre action départementale en matière d'usages du numérique,
- D'autoriser Monsieur le Président à approuver le diagnostic territorial et à lancer la rédaction du SDUSN et les opérations afférentes,
- D'inscrire au budget primitif les crédits suivants :

DEPENSES

En fonctionnement :

- Schéma des usages numériques à hauteur de 80 000 € article 617 (env 45253).

1.3 Améliorer les communications électroniques mobiles et la couverture de téléphonie mobile

Il est décidé :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec tous les tiers pour la réalisation des pylônes de téléphonie mobile ainsi qu'à signer les documents afférents,
- D'autoriser Monsieur le Président à engager les investissements nécessaires à la réalisation des pylônes pour la couverture en téléphonie mobile et à percevoir la subvention de l'État,
- D'autoriser Monsieur le Président à poursuivre notre action départementale en matière de téléphonie mobile et en particulier dans le cadre du dispositif de couverture ciblée,

II. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.1 -Soutenir le développement d'un territoire

Soutenir l'aménagement des Portes du Tarn

Au niveau de la participation du Département au Syndicat Mixte des Portes du Tarn :

Il est décidé d'inscrire en fonctionnement : sur l'enveloppe 41888, chapitre 65, fonction 71 : 155 000 € et en investissement sur l'enveloppe 41866, chapitre 204, fonction 71 : 45 000 €

Favoriser la préservation et le développement d'un territoire d'exception : le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Il est décidé :

- de poursuivre le soutien départemental aux opérations portées par le Parc
- d'inscrire au budget :
 - o au chapitre 65, article 6561 la somme de 296 000 € correspondant au paiement de la participation statutaire,
 - o au chapitre 65, article 65737 la somme de 60 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Projet d'aménagement de liaison autoroutière Castres Toulouse

Il est décidé d'inscrire au budget :

- en dépenses d'investissement à la fonction 928, article 45441, la somme de 346 000 € pour les opérations d'aménagement foncier,
- et en recettes d'investissement à la fonction 928, article 45 442, la somme de 346 000 € pour les opérations d'aménagement foncier.

2.2. -Favoriser le développement communal et intercommunal en matière d'équipement

FONCTION 74

En investissement :

- DECIDE de soutenir les opérations d'études des collectivités publiques dans le cadre de notre règlement et d'inscrire au budget une autorisation de programme de 100 000 € (AP FDT/ETUDES 2021/1) et un crédit de paiement correspondant de 30 000€ article 204141 env 46446).
- DECIDE de poursuivre nos actions auprès des communes de moins de 2000 habitants au titre de l'axe 1 mesure 1 (participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local) et de l'axe 4 mesure 4 (patrimoine rural non protégé) dans le cadre de notre règlement du FDT.
- DECIDE d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 2 000 habitants et d'inscrire une autorisation de programme de 10 000 000 € pour la période 2021-2023 (AP FDT/FAPIC 2021/1) et un crédit de paiement de 1 000 000 € (article 204142 env 46447).
- DECIDE d'inscrire sur l'AP FDT/FAPIC 2018-1, chapitre 204, fonction 74, à l'article 204142 (env 43005) les crédits de paiement d'un montant de 1 000 000 €.
- DECIDE d'inscrire sur l'AP FDT/FAPIC 2015-1, chapitre 204, fonction 74, à l'article 204142 (env 39564) les crédits de paiement d'un montant de 150 000 €.

Aider les territoires à réaliser leurs projets structurants : les contrats Atouts Tarn:

- DECIDE de poursuivre notre action au titre des contrats Atouts-Tarn en soutenant les projets territoriaux (Axe 3 Mesure 1) et les projets des communes de plus de 2 000 habitants (Axe3 Mesure2).
- DECIDE d'inscrire une autorisation de programme de 20 000 000 € (AP FDT/SOLTER 2021/1) et un crédit de paiement de 700 000 € (article 204142 env 46445).
- DECIDE d'inscrire sur l'AP FDT/SOLTER 2018-1, chapitre 204, fonction 74, à l'article 204141 (env 43053) les crédits de paiement d'un montant de 2 870 000 €.
- DECIDE d'inscrire sur l'AP FDT/SOLTER 2015-1, chapitre 204, fonction 74, à l'article 204141 (env 39611) les crédits de paiement d'un montant de 400 000 €.

Intervention en faveur des mutations et du développement des territoires ruraux :

En fonctionnement :

- Au chapitre 65, article 65737 (env 25930) en crédit de paiement la somme de 90 000 € pour les subventions à répartir,
- Au chapitre 65, article 65734 (env 25928) en crédit de paiement la somme de 45 000 € pour les subventions à répartir,FONCTION 73

En investissement:

- DECIDE de soutenir les opérations d'aménagements portés par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale s'intégrant dans les axes du Plan départemental « Tarn à Vélo » dans le cadre de notre règlement et d'inscrire au budget un crédit de paiement correspondant de 500 000€ article 204141 env 46459)

2.3 Participer au désenclavement aérien - Contribuer à la desserte aérienne du Tarn

Considérant qu'il convient d'honorer les engagements du Département dans le cadre de sa participation au Syndicat Mixte de gestion de l'aéroport de Castres/Mazamet et pour le soutien à l'équilibre de la ligne Castres Mazamet/Paris

Il est décidé d'inscrire en fonctionnement :

- Participation statutaire au syndicat mixte 46 200 €
- Castres/Mazamet – désenclavement aérien. 846 620 €

III. FAVORISER L'ACCES DES SERVICES POUR TOUS

Mettre en œuvre le SDAASP (Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public)

Il est décidé d'inscrire au budget :

- Au chapitre 65, fonction 93, article 65738,
Plan de soutien organismes consulaires : 50 000 €
- Au chapitre 011, fonction 95, la somme de 30 000 € correspondant à des prestations diverses liées à la mise en œuvre du Plan Tarn Santé

IV. FAVORISER LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET SA PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Favoriser l'accès équitable à une eau potable de bonne qualité et à un coût acceptable

**Il est décidé :

- de poursuivre le partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne selon les modalités du contrat de progrès conclu en début d'année 2020,
- d'inscrire au titre de l'accompagnement financier des projets d'investissement sur les systèmes de production et de distribution d'eau potable, porteurs d'une cohésion territoriale forte et permettant un mode de gestion sûr, rationnel et pérenne :
- en investissement :
 - ° en AP 1 200 000€
 - ° en CP 1 250 000€

4.2 Favoriser la mise en conformité et l'aide au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs publics

**Il est décidé :

- au titre de l'accompagnement de collectivités maître d'ouvrage en assainissement collectif pour l'aide à la décision concernant le choix des filières et dispositifs épuratoires, le suivi des projets, les modalités d'exploitation :
- de maintenir les modalités d'intervention du S.A.T.E.S.E.,
- de reconduire, à hauteur de 249 000 €, la participation départementale au budget annexe du S.A.T.E.S.E.,
- d'inscrire au titre des aides à la résorption des problèmes liés à la collecte et au traitement des eaux usées résiduaires domestiques par le financement de projets d'investissement en matière de réseaux et de station d'épuration des eaux usées :
- en investissement :
 - ° en AP 1 000 000 €
 - ° en CP 955 000 €
- en fonctionnement : 30 000 €

V. DEVELOPPER L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Conforter l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de projets de construction, d'amélioration énergétique, d'accessibilité, de valorisation du patrimoine ou de l'espace public, d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de la voirie et d'habitat

Financer le CAUE

- Versement taxe CAUE, chapitre 65, article 6558, enveloppe 32405 : 500 000 €

Soutenir l'ingénierie locale

- Je vous propose également de poursuivre notre partenariat avec l'ADEFPAT (association pour le développement par la formation des pays de l'Aveyron et du Tarn) en lui accordant une avance de 61 000 € qu'elle remboursera dès perception des financements qui lui sont attribués au titre des fonds européens et de m'autoriser à signer avec cette association la convention financière précisant les modalités de cette intervention.
- Je vous propose d'attribuer pour 2021 les dotations de fonctionnement suivantes, à imputer à l'article 6574 env. 11967, chap. 65, enveloppe subventions à répartir de 58 000 € au total :
 - 28 000 € à l'ADEFPAT,
 - 30 000 € à l'ATAG.

Et en matière d'études et prestations :

Au chapitre 011, fonction 74 (Études et recherches) 180 000 €
dont 120 035 € affectés au marché d'inventaire du patrimoine
(cf. rapport « faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales »)

Et en recette, au chapitre 74, fonction 94 :

- Subvention Région inventaire du patrimoine 60 000 €

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210401-lmc136875d8eb5e-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...



**Charte
Départementale
des territoires
2021-2023**



Notre ambition : assurer l'avenir de nos territoires

Le Conseil départemental, en tant que partenaire privilégié des communes et des intercommunalités, s'engage auprès des collectivités tarnaises afin de les aider à réaliser des projets d'envergure, ainsi que « leurs petits projets », qui participent tous à l'attractivité et au dynamisme du Tarn.

Cette charte constitue un engagement politique fédérateur en faveur des intercommunalités en déterminant les axes de l'action publique départementale pendant la durée de nos prochains contrats Atouts-Tarn (2021-2023).

Notre bilan sur la période 2015-2020

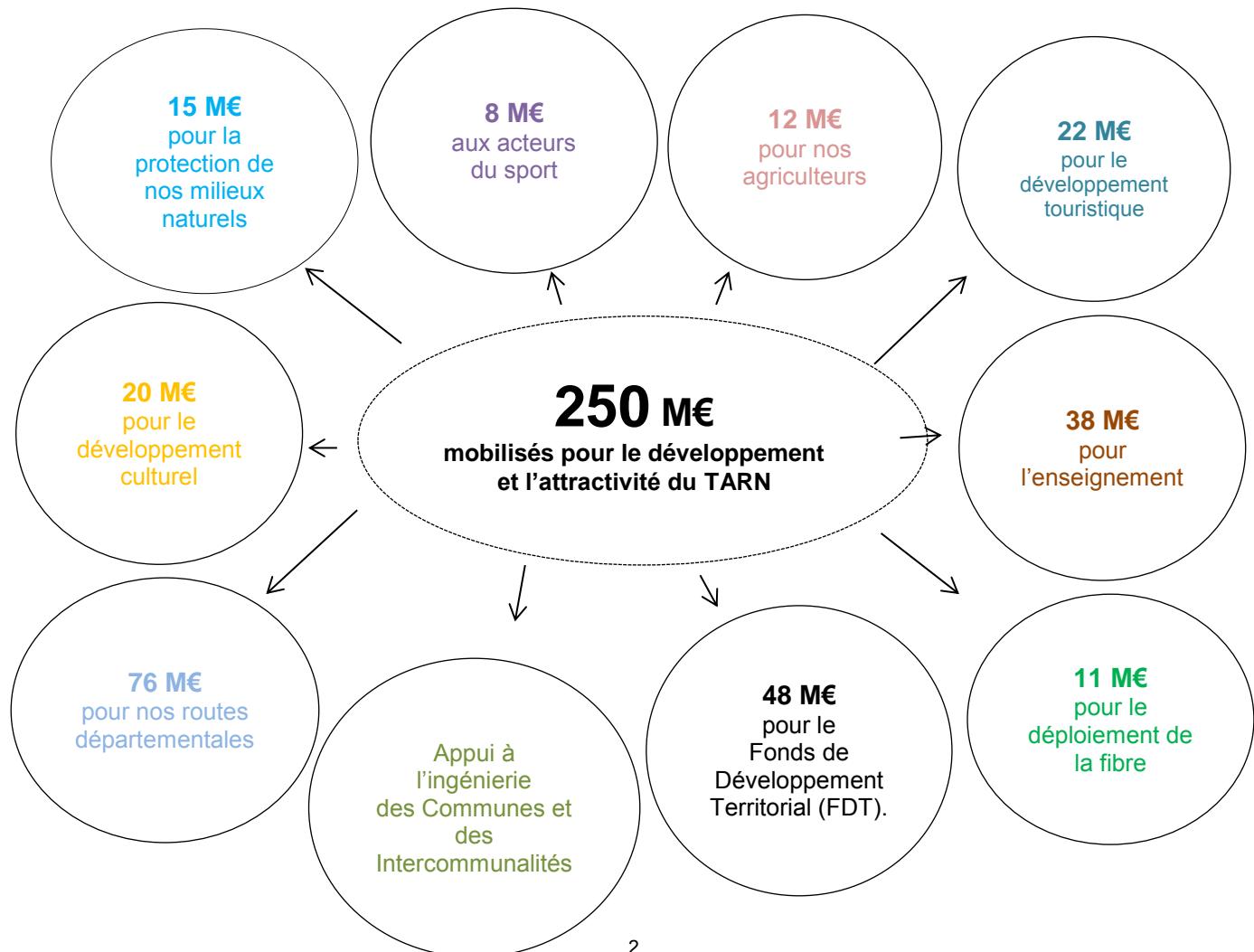
Appui au développement des territoires TARNAIS

Deux périodes de contractualisation auprès des territoires

2015-2018 et 2018-2020

Plus de 250 M€ mobilisés par le Département

Le Département du Tarn met en œuvre des politiques d'appui volontaristes au développement des territoires en faveur de l'amélioration du cadre de vie des Tarnaises et des Tarnais, de l'attractivité du Département, tout en portant un effort particulier en faveur des populations les plus jeunes et les plus âgées :





Le plan de soutien départemental : 31 M€

Le Département a renforcé son intervention auprès des tarnais, en apportant, dans le cadre de son Plan de relance (2020-2022)

A titre d'exemples :

- **Commerces et artisanat de proximité**, notamment via la participation du Département au Fonds de solidarité à destination des entreprises / Fonds l'OCCAL et FSN (400 000 € mobilisés),
- **Agriculture, agro-alimentaire et valorisation des producteurs locaux**, avec la mise en place sur le territoire du Drive fermier solidaire et 100% local (investissement 50 000 €), et click and collect (avec les consulaires), ou encore le projet de casiers fermiers connectés (investissement estimé à 80 000 €)
- **Rénovation énergétique des bâtiments**, qui concerne par exemple le déploiement de panneaux photovoltaïques dans les collèges du département (1,2 M€ pour la première tranche), la construction du nouveau collège à Castres (10,6 M€), ou encore la rénovation des centres d'exploitation,
- **Préservation de la ressource en eau et adaptation face au changement climatique**, avec par exemple la réhausse du barrage de Saint-Géraud (investissement estimé à 2,2 M€) et la mise en place d'une unité de production hydroélectrique (investissement estimé à 600 000 €),
- **Mobilités et territoires**, qui prévoit, outre le plan vélo et la création d'aires multimodales et de covoiturage, l'engagement massif du Département en faveur du projet d'autoroute A69 entre Castres-Mazamet et Toulouse (financement d'équilibre à hauteur de 31 M€).



Notre objectif pour l'avenir: un renforcement des solidarités humaines et le développement harmonieux et ambitieux de notre département

Pour 2021 un montant de plus de 9 M€ consacré à nos projets au titre du Fonds de Développement Territorial

1 - Investir pour le développement de tous les territoires tarnais avec le renouvellement de nos contrats territoriaux (FDT)

Nouvelle période de contractualisation triennale (2021-2023) de nos politiques d'intervention, dans le cadre du fonds de développement territorial (FDT) afin d'agir de manière durable sur nos territoires et à favoriser leur développement économique et l'emploi.

Sont concernées l'ensemble des collectivités publiques : les communes de - 2 000 habitants (axe 1 mesure 1), les communes de + 2 000 habitants et les communautés de communes ou d'agglomération (contrat Atout Tarn).

Les financements apportés par le Département auront pour objectifs de répondre aux enjeux de :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité
 - ❖ santé (développement d'une offre de soins de proximité avec l'aide à la création de **maisons de santé** enveloppe de **3 M€**),
 - ❖ actions en faveur des plus jeunes (soutien à la **création de crèche**),
 - ❖ et de nos aînés (soutien à la création d'**habitat partagé** et aux **aménagements d'accessibilité**),
- Attractivité territoriale :
 - ❖ aménagement et rénovation du cadre de vie (**requalification des traverses** de centre bourg, aménagement des **espaces publics et de mobilité** (dont **aires de co-voiturage**, des **réseaux d'eau potable**), et des places de village lieux de convivialité, rénovation des salles municipales, de salles associatives, soutien aux projets culturels et touristiques).
 - ❖ Dans le cadre du schéma numérique : soutien à la **création de tiers-Lieux** accueillants des espaces collaboratifs, de formation (de professionnels et de scolaires) et d'échanges intergénérationnels. Aide à la création de **médiathèques**.

- Adaptation des territoires aux changements climatiques :
 - ❖ développement des **aménagements cyclables dans le cadre du Plan Vélo (1,5 M€ en 2021)**,
 - ❖ soutien aux **créations de jardins familiaux** respectueux de l'environnement (objectif zéro pesticides)
 - ❖ aménagement des **Espaces Naturels Sensibles**,
 - ❖ **rénovation énergétique** des bâtiments,
 - ❖ des actions en faveur du changement climatique : **lutte contre l'artificialisation des sols.**
 - ❖ mise en place du **Guichet Unique** : service public de la rénovation énergétique
 - ❖ Lutte contre la déforestation : **Plantation d'arbres** et création d'ilots de fraîcheur.
- Afin de mettre en œuvre leurs projets les maîtres d'ouvrage publics auront la possibilité de solliciter une aide en matière **d'Ingénierie territoriale** : Le Département offre un appui aux communes et EPCI (Communauté de communes ou communauté d'agglomération) en matière d'ingénierie publique. Les domaines traités sont : eau, assainissement, environnement, solidarité territoriale (aide aux montages de dossiers et de plans de financement), voirie, archives, musée, lecture publique, projet culturel, sports et jeunesse.

2 – Engager des partenariats afin de renforcer les moyens d'action de nos territoires

Les petites villes jouent un rôle important de centralité et d'accès aux services publics dans le monde rural, en particulier **les centre-bourgs**. Nous interviendrons donc en partenariat avec l'État au titre du dispositif **Petites Villes de Demain** et **Action Cœur de Ville** pour soutenir les projets des collectivités tarnaises ainsi que dans le cadre des **Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**.

Poursuite de nos interventions avec la Région dans le cadre des **contrats territoriaux Occitanie** et de leur déclinaison touristique « les **contrats Grand Site** » ou les **contrats Bourg-centre**.

Enfin volonté départementale de signer la nouvelle génération des contrats « **Leader** » afin que les collectivités tarnaises puissent afficher des contreparties nationales dans leur plan de financement.

*Le
à Albi*

Le Président de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala
Didier SOMEN



Le Président de la Communauté de Communes Centre Tarn
Jean-Luc CANTALOUBE



Le Président de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse
Bernard ANDRIEU



Le Président de la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire
Michel CASTAN



Le Président de la Communauté de Communes Lauragais-Revel-Sorezais
Laurent HOURQUET



Le Président de la Communauté de Communes du Lautrécois et Pays d'Agout
Thierry BARDOU



Le Président de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune - Montagne du Haut-Languedoc

Daniel VIDAL



Le Président de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois
Jean-Luc ESPITALIER



Le Président du Conseil départemental du Tarn

Christophe RAMOND



Le Président de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux
Jean-Marie FABRE



Le Président de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Sylvain FERNANDEZ



Le Président de la Communauté de Communes Tarn-Agout
Gérard PORTES



Le Président de la Communauté de Communes Val 81
Guy GAVALDA



La Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL



Le Président de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
Pascal BUGIS



Le Président de Gaillac-Graulhet Agglomération
Paul SALVADOR



ANNEXE 2**FDT, Axe 1 - Mesure 1**

| Communes de moins de 500 habitants | Population INSEE (sans doubles comptes) | Taux 2021 |
|---|--|------------------|
| Aguts | 223 | 40% |
| Algans | 203 | 35% |
| Almayrac | 293 | 40% |
| Alos | 93 | 40% |
| Amarens | 68 | 35% |
| Ambialet | 459 | 45% |
| Andillac | 123 | 35% |
| Andouque | 406 | 40% |
| Appelle | 72 | 40% |
| Arfons | 168 | 40% |
| Arifat | 164 | 40% |
| Assac | 144 | 40% |
| Aussac | 263 | 40% |
| Bannieres | 206 | 35% |
| Barre | 207 | 40% |
| Beauvais-sur-Tescou | 362 | 45% |
| Belcastel | 237 | 40% |
| Belleserre | 162 | 40% |
| Berlats | 105 | 40% |
| Bernac | 186 | 40% |
| Bertre | 118 | 35% |
| Boissezon | 397 | 45% |
| Bournazel | 192 | 40% |
| Brousse | 419 | 40% |
| Broze | 119 | 35% |
| Cabanès | 289 | 40% |
| Cadix | 228 | 40% |
| Cahuzac | 375 | 45% |
| Cambon-les-Lavaur | 333 | 40% |
| Cambounes | 331 | 40% |
| Campagnac | 152 | 40% |
| Carbes | 225 | 40% |
| Castanet | 199 | 40% |
| Caucalières | 286 | 40% |
| Cestayrols | 466 | 40% |
| Combefa | 155 | 40% |
| Courris | 80 | 35% |
| Crespin | 131 | 40% |
| Crespinet | 174 | 40% |
| Cuq | 495 | 45% |
| Curvalle | 398 | 40% |
| Donnazac | 80 | 40% |
| Durfort | 249 | 40% |
| Escroux | 49 | 40% |
| Espérausses | 172 | 40% |
| Faussergues | 141 | 45% |
| Fayssac | 347 | 40% |
| Fenols | 245 | 45% |
| Fraissines | 93 | 40% |
| Frausseilles | 85 | 35% |
| Garrevaques | 398 | 40% |
| Garrigues | 252 | 40% |
| Gijounet | 129 | 40% |
| Itzac | 152 | 40% |
| Jonquières | 447 | 40% |
| Jouqueviel | 96 | 35% |
| Labarthe-Bleys | 75 | 40% |
| Laboulbène | 144 | 45% |
| Laboutarié | 489 | 40% |
| Lacabarède | 310 | 45% |
| Lacapelle-Pinet | 77 | 40% |

FDT, Axe 1 - Mesure 1

| Communes de moins de 500 habitants | Population INSEE (sans doubles comptes) | Taux 2021 |
|---|--|-----------|
| Lacapelle-Ségalar | 99 | 40% |
| Lacaze | 298 | 45% |
| Lacougotte-Cadoul | 171 | 35% |
| Lacroisille | 114 | 40% |
| Lagardiolle | 238 | 45% |
| Lamontélarie | 68 | 35% |
| Laparrouquial | 101 | 40% |
| Larroque | 158 | 40% |
| La-Sauziere-Saint-Jean | 267 | 40% |
| Lasfaillades | 81 | 40% |
| Le Dourn | 114 | 40% |
| Le Fraysse | 392 | 40% |
| Le Masnau-Massuguiès | 270 | 45% |
| Le Rialet | 55 | 35% |
| Le Riols | 103 | 40% |
| Le Ségur | 258 | 40% |
| Le Verdier | 224 | 40% |
| Le Vintrou | 85 | 35% |
| Lédas-et-Penthie | 140 | 40% |
| Les Cabannes | 369 | 45% |
| Les Cammazes | 340 | 45% |
| Livers-Cazelles | 216 | 40% |
| Loubers | 78 | 35% |
| Loupiac | 408 | 40% |
| Lugan | 421 | 40% |
| Magrin | 130 | 40% |
| Mailhoc | 300 | 40% |
| Marnaves | 77 | 35% |
| Marzens | 298 | 35% |
| Massac-Séran | 386 | 35% |
| Massaguel | 405 | 40% |
| Massals | 100 | 40% |
| Maurens-Scopont | 187 | 45% |
| Mezens | 490 | 40% |
| Milhars | 239 | 45% |
| Milhavet | 86 | 40% |
| Miolles | 106 | 40% |
| Missècle | 97 | 45% |
| Montauriol | 52 | 35% |
| Montcabrier | 304 | 35% |
| Montdurausse | 425 | 40% |
| Montels | 103 | 35% |
| Montfa | 488 | 40% |
| Montgaillard | 375 | 40% |
| Montgey | 290 | 40% |
| Montirat | 249 | 35% |
| Montpinier | 190 | 40% |
| Mont-Roc | 190 | 40% |
| Montrosier | 33 | 35% |
| Montvalen | 237 | 40% |
| Moularès | 273 | 45% |
| Moulayrè | 208 | 40% |
| Moulin-Mage | 313 | 40% |
| Mouzens | 125 | 40% |
| Mouzièys-Panens | 236 | 40% |
| Nages | 333 | 40% |
| Noailles | 215 | 40% |
| Orban | 333 | 45% |
| Padiès | 191 | 40% |
| Palleville | 435 | 40% |
| Péchaudier | 188 | 40% |
| Peyregoux | 80 | 40% |
| Poudis | 259 | 40% |
| Poulan-Pouzols | 498 | 40% |

FDT, Axe 1 - Mesure 1

| Communes de moins de 500 habitants | Population INSEE (sans doubles comptes) | Taux 2021 |
|------------------------------------|--|-----------|
| Prades | 130 | 35% |
| Pratviel | 87 | 40% |
| Puechoursi | 99 | 40% |
| Puycalvel | 221 | 40% |
| Puycelsi | 449 | 40% |
| Rayssac | 242 | 45% |
| Roquemaure | 450 | 40% |
| Roquevidal | 135 | 35% |
| Rouairoux | 367 | 35% |
| Roussayrolles | 80 | 40% |
| Saint-Agnan | 229 | 40% |
| Saint-Amancet | 189 | 40% |
| Saint-André | 100 | 40% |
| Saint-Avit | 265 | 40% |
| Saint-Beauzile | 129 | 40% |
| Saint-Christophe | 125 | 35% |
| Saint-Cirgue | 210 | 40% |
| Sainte-Cécile-du-Cayrou | 113 | 40% |
| Sainte-Croix | 378 | 40% |
| Saint-Genest-de-Contest | 289 | 40% |
| Saint-Germier | 160 | 40% |
| Saint-Grégoire | 462 | 40% |
| Saint-Jean-de-Marcel | 368 | 40% |
| Saint-Jean-de-Rives | 497 | 40% |
| Saint-Jean-de-Vals | 75 | 40% |
| Saint-Julien-du-Puy | 431 | 40% |
| Saint-Julien-Gaulène | 215 | 40% |
| Saint-Marcel-Campes | 210 | 40% |
| Saint-Martin-Laguépie | 395 | 45% |
| Saint-Michel-de-Vax | 71 | 40% |
| Saint-Michel-Labadie | 94 | 40% |
| Saint-Salvi-de-Carcaves | 72 | 45% |
| Saint-Sernin-les-Lavaur | 166 | 40% |
| Saint-Urcisse | 212 | 40% |
| Salles | 186 | 40% |
| Sauveterre | 167 | 40% |
| Senaux | 33 | 40% |
| Sérénac | 487 | 45% |
| Sieurac | 266 | 45% |
| Souel | 165 | 40% |
| Taïx | 468 | 45% |
| Tauriac | 339 | 40% |
| Teillet | 443 | 40% |
| Teulat | 496 | 40% |
| Teyssode | 372 | 45% |
| Tonnac | 108 | 40% |
| Tréban | 45 | 40% |
| Trébas | 409 | 45% |
| Trévien | 184 | 35% |
| Vaour | 317 | 45% |
| Veilhes | 144 | 35% |
| Vieux | 224 | 40% |
| Villeneuve-les-lavaur | 148 | 35% |
| Villeneuve-sur-Vère | 494 | 40% |
| Vindrac-Alayrac | 150 | 40% |
| Virac | 234 | 40% |
| Viterbe | 361 | 40% |
| Viviers-les-Lavaur | 221 | 35% |

FDT, Axe 1 - Mesure 1

| Communes de 500 à 1999 habitants | Population INSEE (sans doubles comptes) | Taux 2021 |
|---|---|-----------|
| Alban | 938 | 30% |
| Albine | 509 | 30% |
| Ambres | 980 | 30% |
| Anglès | 508 | 30% |
| Bellegarde-Marsal | 712 | 30% |
| Blan | 1 125 | 30% |
| Bout-du-Pont-de-l'Arn | 1 261 | 30% |
| Brassac | 1 290 | 30% |
| Busque | 745 | 30% |
| Cadalen | 1 530 | 30% |
| Cahuzac-sur-Vère | 1 157 | 30% |
| Cambounet/Sor | 932 | 30% |
| Carlus | 678 | 30% |
| Castelnau-de-Lévis | 1 594 | 30% |
| Castelnau-de-Montmiral | 1 033 | 30% |
| Cordes | 869 | 30% |
| Cunac | 1 558 | 30% |
| Cuq-Toulza | 699 | 30% |
| Damiatte | 1 025 | 30% |
| Dénat | 792 | 30% |
| Dourgne | 1 315 | 30% |
| Escoussens | 601 | 30% |
| Fauch | 536 | 30% |
| Fiac | 925 | 30% |
| Florentin | 680 | 30% |
| Fontrieu | 947 | 30% |
| Frejairolles | 1 323 | 30% |
| Frèjeville | 667 | 30% |
| Giroussens | 1 484 | 30% |
| Grazac | 604 | 30% |
| Guitalens-L'Albarède | 866 | 30% |
| Labastide-de-lévis | 909 | 30% |
| Labastide-Gabausse | 512 | 30% |
| Labastide-Rouairoux | 1 410 | 30% |
| Labastide-Saint-Georges | 1 929 | 30% |
| Labessière-Candeil | 749 | 30% |
| Lacrouzette | 1 689 | 30% |
| Lagarrigue | 1 823 | 30% |
| Lamillarié | 513 | 30% |
| Lasgraïsses | 519 | 30% |
| Lautrec | 1 783 | 30% |
| Le Bez | 831 | 30% |
| Le Garric | 1 252 | 30% |
| Le Séquestre | 1 809 | 30% |
| Lempaut | 868 | 30% |
| Lescout | 711 | 30% |
| Lombers | 1 141 | 30% |
| Mirandol-Bourgnounac | 1 042 | 30% |
| Monestiès | 1 367 | 30% |
| Montans | 1 431 | 30% |
| Montdragon | 622 | 30% |

FDT, Axe 1 - Mesure 1

| Communes de 500 à 1999 habitants | Population INSEE (sans doubles comptes) | Taux 2021 |
|---|---|-----------|
| Mouzieys-Teulet | 514 | 30% |
| Murat/Vèbre | 846 | 30% |
| Navès | 687 | 30% |
| Noailhac | 853 | 30% |
| Pampelonne | 851 | 30% |
| Parisot | 959 | 30% |
| Paulinet | 547 | 30% |
| Penne | 579 | 30% |
| Peyrole | 580 | 30% |
| Puybegon | 645 | 30% |
| Rivières | 1 048 | 30% |
| Rosières | 744 | 30% |
| Rouffiac | 622 | 30% |
| Saint-Affrique-les-Montagnes | 729 | 30% |
| Saint-Amans-Soult | 1 577 | 30% |
| Saint-Amans-Valtoret | 902 | 30% |
| Sainte-Gemme | 902 | 30% |
| Saint-Gauzens | 855 | 30% |
| Saint-Germain-des-Prés | 915 | 30% |
| Saint-Lieux-les-Lavaur | 1 046 | 30% |
| Saint-Paul-Cap-de-Joux | 1 117 | 30% |
| Saint-Pierre-de-Trivisy | 621 | 30% |
| Saint-Salvy-de-la-Balme | 522 | 30% |
| Saliès | 824 | 30% |
| Salvagnac | 1 184 | 30% |
| Saussenac | 587 | 30% |
| Senouillac | 1 109 | 30% |
| Serviès | 637 | 30% |
| Tanus | 533 | 30% |
| Técou | 976 | 30% |
| Terre-de-Bancalié | 1 710 | 30% |
| Terszac | 1 193 | 30% |
| Vabre | 774 | 30% |
| Valdériès | 852 | 30% |
| Valdurenque | 835 | 30% |
| Valence-d'Albigeois | 1 316 | 30% |
| Vénès | 813 | 30% |
| Verdalle | 992 | 30% |
| Viane | 534 | 30% |
| Vielmur-sur-Agout | 1 464 | 30% |
| Villefranche-d'Albigeois | 1 256 | 30% |
| Viviers-les-Montagnes | 1 930 | 30% |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

1/01. VIEILLER AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET SOUTENIR LES FAMILLES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIALEILLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À MME MASSOUTIE-GIRARDET), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu :

- le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L112-3 et suivants, les articles L221-1 et suivants,
- le Code de la santé publique, notamment l'article L2112-2 et suivants,
- le Code civil, notamment l'article 375-3,
- la loi du 22 juillet 1983 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé,
- la loi du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance,
- la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et assistants familiaux,
- la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption,
- la loi du 5 mars 2007, portant réforme de la protection de l'enfance,
- la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009, réformant l'organisation de la santé,
- la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, complétant la loi du 5 mars 2007,
- le règlement départemental d'action sociale,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'avis de la Commission cohésion sociale,

Après en avoir délibéré,

....

– APPROUVE comme suit l'inscription des crédits 2021 nécessaires à la mise en œuvre de la politique départementale « Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles ».

– DECIDE d'inscrire au budget primitif départemental 2021 les crédits suivants :

ASSURER UNE PRESENCE DE PROXIMITE EN PARTENARIAT

Orientation II : Elaborer et suivre les schémas sociaux départementaux en lien avec les partenaires

- en dépenses de fonctionnement
 - Schéma départemental enfance famille **9 000 €**

VEILLER AU BIEN-ETRE DES ENFANTS ET SOUTENIR LES FAMILLES

I - CONFORTER LE TRAVAIL PREVENTIF DE LA MATERNITE A LA PARENTALITE

1.1 Soutenir l'exercice de la fonction parentale de façon individuelle et collective

1.1.1 Accompagner les familles avec enfants de moins de 6 ans requérant une attention particulière

- en dépenses de fonctionnement
 - matériel éducatif (actions collectives) **3 300 €**

1.1.2 Évaluer les situations et intervenir à domicile en prévention de l'enfance

- en dépenses de fonctionnement
 - aides financières : secours d'urgence, financement à l'internat scolaire, bons alimentaires, fonds d'aide aux projets éducatifs (FAPRED)..... **257 690 €**
 - accompagnement éducatif (actions collectives) **5 000 €**
 - services éducatifs de jour..... **2 200 000 €**

1.1.3 Réaffirmer le rôle des TISF dans le cadre de la prévention

- en dépenses de fonctionnement
 - frais d'interventions à domicile des techniciens en intervention sociale et familiale (TISF) et des auxiliaires de vie sociale (AVS)..... **390 000 €**

1.2 Promouvoir la santé comme outil global de prévention

1.2.1 Permettre une plus grande accessibilité en matière de soin dans l'ensemble du département

a) La mission de planification et d'éducation familiale

- en dépenses de fonctionnement
 - financement des centres de planification et d'éducation familiale..... **340 000 €**
 - frais d'analyses de biologie médicale **.3 000 €**
- en recettes de fonctionnement
 - recouvrement des actes des centres de planification et d'éducation familiale **5 000 €**

b) Les consultations médicales et les actions de prévention PMI

| | |
|---|----------|
| ➤ en dépenses de fonctionnement | |
| • vaccins | 15 000 € |
| • petit matériel médical et produits pour les consultations | 10 000 € |
| • médicaments | 500 € |
| • entretien et réparation du matériel et remboursement indus CPAM : | 690 € |
| ➤ en dépenses d'investissement | |
| • matériel médical | 6 000 € |
| ➤ en recettes de fonctionnement | |
| • remboursement des actes de PMI..... | 70 000 € |
| • remboursement des vaccins | .2 000 € |

c) Les Centres d'action médico-sociale précoce

| | |
|---|-----------|
| ➤ en dépenses de fonctionnement | |
| • participation du Département du Tarn au financement des centres d'action médico-sociale précoce | 433 000 € |

II - DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL ET PERENNISER L'EXISTANT AFIN DE REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES, TANT EN MATIERE D'ACCUEIL INDIVIDUEL QUE COLLECTIF

2.1 Contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'accueil du jeune enfant

2.1.1 Pérenniser, optimiser et valoriser l'accueil individuel

| | |
|--|----------|
| ➤ en dépenses de fonctionnement | |
| • frais de formation des assistants maternels | 35 000 € |
| • frais de garde des enfants | .2 000 € |
| • indemnisation des assistants maternels membres de la CCPD..... | 500 € |

III - MIEUX REPERER ET TRAITER LES SITUATIONS D'URGENCE

3.1 Améliorer le traitement des informations préoccupantes

3.1.1 Assurer le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes

| | |
|---|----------|
| ➤ en dépenses de fonctionnement | |
| • participation aux frais de gestion du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED) | 15 000 € |

3.2 Assurer la mission d'accueil d'urgence

3.2.1 Accueillir en urgence, évaluer et orienter

| | |
|---|-------------|
| ➤ en dépenses de fonctionnement | |
| • dotation au Foyer départemental enfance famille | 3 511 500 € |
| • service d'accueil d'urgence associatif..... | 880 000 € |

3.2.2 Mettre à l'abri et évaluer la situation d'isolement et de minorité des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés

- en dépenses de fonctionnement
 - service d'évaluation, d'hébergement et d'orientation 840 000 €
 - hébergement d'urgence et restauration..... 350 000 €
- en recettes de fonctionnement
 - participation financière de l'Etat au dispositif d'évaluation des mineurs non accompagnés et recouvrement autres Départements..... 200 000 €

IV - Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles

4.1 Donner une famille à un enfant

4.1.1 Garantir les conditions d'adoption offrant aux enfants un projet de vie répondant au mieux à leur intérêt

- en dépenses de fonctionnement
 - les frais d'accouchement anonyme..... 10 000 €

4.2 Améliorer l'accueil des femmes enceintes ou des parents avec enfant de moins de 3 ans

4.2.1 Accueillir et accompagner le(s) parent(s) et l'enfant de moins de 3 ans

- en dépenses de fonctionnement
 - centres maternels associatifs..... 600 000 €
 - lieux de vie et d'accueil mère-enfant 225 000 €

4.3 Adapter l'accueil familial

4.3.1 Pérenniser l'accueil familial

- en dépenses de fonctionnement
 - cotisation CNFPT 71 000 €
 - frais de déplacements pour formation des assistants familiaux..... .27 000 €

4.3.2 Prendre en charge financièrement le placement de l'enfant en accueil familial

- en dépenses de fonctionnement
 - rémunération des assistants familiaux..... 13 329 000 €
 - frais de déplacements des assistants familiaux 494 000 €
 - frais de transports (trains, taxis, avions)..... 114 000 €
 - remboursements autres Départements 100 000 €

4.3.3 Prendre en charge financièrement les autres frais liés à la vie, à l'éducation et à la santé de l'enfant en accueil familial

| | | |
|---|---------------------------------|-----------|
| ➤ | en dépenses de fonctionnement | |
| • | vêture et argent de poche | 334 500 € |
| • | frais de scolarité | 205 000 € |
| • | frais de loisirs | 70 000 € |
| • | frais de santé..... | 60 500 € |
| • | frais d'obsèques | 1 500 € |

4.4 Renforcer les dispositifs constituant une alternative au placement

4.4.1 Intervention à domicile dans un cadre administratif et judiciaire

| | | |
|---|---|-------------|
| ➤ | en dépenses de fonctionnement | |
| • | services d'aide et de maintien à domicile | 1 450 000 € |
| • | actions éducatives en milieu ouvert..... | 1 600 000 € |

4.5 Diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement en établissement

4.5.1 Garantir la mise en œuvre des décisions relatives aux accueils

| | | |
|---|---|--------------|
| ➤ | en dépenses de fonctionnement | |
| • | maisons d'enfants à caractère social..... | 10 200 000 € |
| • | lieux de vie et d'accueil | 2 400 000 € |
| • | foyers des jeunes travailleurs | 15 000 € |
| • | placements établissements scolaires : | 160 000 € |
| • | autres types d'accueils..... | 300 000 € |
| • | services dédiés à l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés gérés par des Maisons d'enfants à caractère social..... | 4 000 000 € |
| • | Maisons d'enfants à caractère social pour l'hébergement des mineurs non accompagnés en internat : | 3 400 000 € |
| • | lieux de vie pour l'hébergement des mineurs non accompagnés : | 340 000 € |
| • | placements en établissements scolaires pour les mineurs non accompagnés | 300 000 € |
| • | autres types d'accueil des mineurs non accompagnés..... | 750 000 € |

4.6 Diversifier les modalités d'accueil chez des tiers

4.6.1 Développer les dispositifs d'accueillants bénévoles

| | | |
|---|--|-----------|
| ➤ | en dépenses de fonctionnement | |
| • | allocations tiers dignes de confiance..... | 240 000 € |
| • | allocations familles solidaires..... | 135 000 € |

4.7 Accompagner et prendre en charge les jeunes au profil « complexe »

4.7.1 Crédit d'une structure expérimentale

- en dépenses de fonctionnement
 - service éducatif et thérapeutique 530 000 €

4.8 Favoriser la participation des familles à l'accueil des enfants et autres tiers (CAF, MSA, autres Départements)

4.8.1 Recouvrement des recettes liées à l'accueil des enfants

- en recettes de fonctionnement
 - recouvrement sur organismes de sécurité sociale et mutualistes 150 000 €
 - recouvrement sur bénéficiaires tiers payants, successions 40 000 €
 - le recouvrement sur autres départements : 350 000 €

V- FAVORISER LA CONTINUITE DES PARCOURS DES ENFANTS JUSQU'AU PASSAGE A L'AGE ADULTE

5.1 Faciliter l'accès à l'autonomie des 16-25 ans suivis ou ayant été suivis au titre de l'aide sociale à l'enfance

5.1.1 Accompagner vers l'autonomie les jeunes majeurs en difficulté

- en dépenses de fonctionnement
 - allocations jeunes majeurs 65 000 €
 - allocations jeunes majeurs ex. MNA 100 000 €
 - dispositifs d'accompagnement au logement autonome 1 000 €
 - financement de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance 150 000 €
 - accueils de jeunes majeurs dans les foyers de jeunes travailleurs 103 000 €
- en dépenses d'investissement
 - Caution de loyer 800 €

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210402-lmc136965d8ecea-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

1/04. ADOPTION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE 2021 - 2025

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À MME MASSOUTIE-GIRARDET), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale territoriale et notamment son article L112-3 qui définit la protection de l'enfance,

Vu la loi du 22 juillet 1983 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé,

Vu la loi du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance,

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et assistants familiaux,

Vu la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption,

Vu la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après avis de la Commission cohésion sociale,

Après en avoir délibéré,

–ADOpte les axes et les actions du Schéma départemental Enfance Famille 2021-2025 tels qu'ils figurent dans le document ci-annexé.

–DECIDE la création d'un comité d'usagers qui sera associé à la mise en œuvre des actions du schéma, de son suivi et de son évaluation.

–PRECISE que l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance (ODPE), comité de suivi du schéma de l'enfance, de la jeunesse et des familles, participera à l'évaluation du schéma par une analyse quantitative et qualitative des actions et des résultats.

–PRECISE que les actions à mettre en œuvre seront déclinées dans un plan d'actions pluriannuel.

–DECIDE de privilégier la définition d'objectifs stratégiques partagés avec les établissements et services habilités par la mise en œuvre de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

–AUTORISE la Commission permanente, dans la limite de ses compétences, à prendre les décisions de mise en œuvre des actions, sous réserve des dotations budgétaires correspondantes.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

8 Avril 2021

Affichée le :

8 Avril 2021

N° AR :

081-228100012-20210402-lmc1368f5d8ecb9-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

Schéma enfance famille

2021 - 2025

*Écouter les enfants, accompagner les parents
et réunir les professionnels
dans une démarche participative*

Le mot du Président

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance, a un rôle primordial et déterminant pour l'avenir de nos enfants.

La protection de l'enfance est en soi un objectif et une politique publique. C'est une responsabilité partagée par l'ensemble des institutions et acteurs publics ou privés qui interviennent auprès des enfants et des familles.

Cette politique constitue un axe majeur de nos politiques de solidarité. Elle représente, avec une enveloppe de dépenses de fonctionnement de 51 M€, 11% du budget du Département et 20 % des dépenses de solidarité.

En engageant une démarche ambitieuse qui donne la parole aux principaux intéressés, les enfants et les familles, au même titre que nos partenaires associatifs et institutionnels, nous avons souhaité que le Schéma enfance famille 2021-2025 soit centré sur « l'usager », en veillant particulièrement à ce que soient prises en compte les spécificités du territoire tarnais et les problématiques qui lui sont propres.

Pour cela, nous avons fait le choix, avec la Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à l'enfance et à la famille, de lui donner une dimension citoyenne par une démarche participative. Ce choix répond à la volonté de changer de paradigme, en croisant les points de vue de tous les acteurs, y compris des jeunes accueillis et des familles accompagnées, en faisant évoluer nos pratiques et émerger de nouvelles idées.

Partenaires institutionnels, associatifs, professionnels et bénévoles, nous le savons, nos responsabilités nous obligent. Chacun d'entre nous doit pouvoir mener à bien sa mission, une réponse inappropriée peut mettre en péril le parcours de vie des enfants que nous suivons.

L'engagement du Département exprime l'ampleur de ses missions et de son ambition partagée pour les politiques publiques de l'Enfance.

Le Président du Conseil départemental du Tarn

Introduction du schéma 2021 - 2025

Le cadre juridique dans lequel intervient le schéma

L’article L112-3 du code de l’action sociale et des familles, modifié par loi n°2016-297 du 14 mars 2016 – définit, dans son article 1er, les finalités et le champ d’action de la protection de l’enfance :

« *La protection de l’enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l’enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.*

Elle comprend des actions de prévention en faveur de l’enfant et de ses parents, l’organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l’enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection. [...]

Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

La protection de l’enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d’assurer leur prise en charge.[...]

La loi 2002-2, du 2 janvier 2002, rénovant l’action sociale et médico-sociale, modifiée par la loi 2009-879, du 21 juillet 2009, portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a confirmé l’obligation d’établir des Schémas d’organisation sociale et médico-sociale pour une durée maximale de 5 années.

La loi 2002-2, du 2 janvier 2002, rénovant l’action sociale et médico-sociale, modifiée par la loi 2009-879, du 21 juillet 2009, portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a confirmé l’obligation d’établir des Schémas d’organisation sociale et médico-sociale pour une durée maximale de 5 années.

Le Président du Conseil départemental, chef de file de la protection de l’enfance depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l’enfance, fixe donc les orientations dans ce domaine au regard d’une double responsabilité, préventive et protectrice, à travers un Schéma départemental.

C’est dans ce cadre que le Département a engagé une démarche ambitieuse et innovante de co-conception du nouveau Schéma départemental enfance famille pour les 5 années à venir.

Quatre orientations préalables aux travaux

Travailler avec les familles : prévenir pour bien grandir.

Accompagner les enfants : construire des parcours structurants et sécurisants.

Répondre aux besoins des enfants et des familles : composer des dispositifs adaptés et adaptables.

Nourrir une ambition commune : piloter la politique de la protection de l’enfance dans une démarche participative et partenariale.

Une méthode innovante pour co-construire un schéma

Cette démarche d'élaboration répond à plusieurs enjeux :

- comprendre les problématiques vécues par les usagers et dégager avec eux des pistes de solutions,
- intégrer les savoirs et les expériences des professionnels,
- faire du Schéma un outil de pilotage et d'évaluation de la politique départementale de l'enfance et de la famille,
- faire du Schéma un outil d'information et de communication accessible et identifiable par tous.

Une ambition forte et partagée, les intentions du document

- Un schéma apprenant et évolutif qui laisse place aux initiatives du terrain
- Un schéma organisé autour d'un nouveau phasage du parcours de service
- Un schéma connecté aux différentes politiques publiques départementales et partenariales
- Un schéma-outil à destination des professionnels de terrain
- Un schéma centré sur les besoins des différents bénéficiaires
- Un schéma qui favorise la coopération entre les professionnels
- Un schéma communiquant pour des citoyens plus éclairés
- Un schéma qui évalue et pilote l'amélioration permanente des actions

C'est en prenant appui sur ce constat, ainsi que sur le travail d'analyse et de réflexion conduit avec les élus concernés, par l'ensemble des services de la Direction générale adjointe de la solidarité et "l'Agence Indivisible" que le nouveau Schéma prendra tout son sens.

PARTIE 1 :

Le bilan du Schéma 2012 - 2017

Ce bilan se présente comme un effort de synthèse à partir :

- des observations formulées par la Direction de la prévention, de la protection de l'enfant et des familles (DPPEF),
- des contributions élaborées en interne au sein de nos services
- des contributions élaborées par nos partenaires, impliqués de façon directe ou incidente, dans la protection de l'enfance, au sens large du terme.

Ces apports ont été collectés suite à la constitution de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) dont la création faisait l'objet d'un objectif stratégique du Schéma enfance famille 2012-2017.

Il convient de relever le degré élevé de mobilisation de nos partenaires qui ont été associés à notre démarche dès l'élaboration du bilan.

Le Schéma Départemental de protection de l'enfance 2012-2017 (prorogé jusqu'au 31 décembre 2020) a été bâti sur la base de cinq grandes orientations, déclinées en objectifs stratégiques (OS) et déclinaisons opérationnelles (actions).

Rappel des cinq orientations :

- conforter le travail préventif, de la maternité à la parentalité,
- mieux repérer et traiter les situations d'urgence,
- adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leur famille,
- favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte,
- rénover les outils de la protection de l'enfance.

Le travail qui suit va s'attacher à dresser le constat de leur réalisation afin de dégager des axes d'améliorations nécessaires.

Orientation 1 : Conforter le travail préventif, de la maternité à la parentalité.

Optimiser et renforcer les dispositifs de prévention précoce en périnatalité.

Dans cet objectif, le Département :

- a participé à la réalisation de l'enquête nationale périnatale 2016, pour renforcer le **recueil de données épidémiologiques** ;
- a initié l'**informatisation progressive du service PMI** (déploiement du logiciel "HORUS" en 2020) pour développer ses outils d'analyse en interne (le recueil et l'exploitation des données issues des certificats de santé de l'enfant étaient inopérants du fait de logiciels obsolètes);
- a participé à la "Semaine mondiale de l'allaitement maternel" qui a lieu tous les ans en octobre et permet la mise en place d'actions territorialisées à Albi, Castres et Lavaur, avec le réseau d'allaitement du Tarn. Des rencontres sous forme d'ateliers ou de tables rondes sont organisées, ainsi qu'une soirée formative à destination des professionnels, contribuant à la **construction d'un réseau de professionnels dans le champ de la périnatalité**.
Les échanges partenariaux ont permis l'élaboration d'un annuaire périnatal du Tarn et un travail sur le parcours de naissance avec la CAF et la CPAM;
- a co-organisé, avec le Réseau santé environnement, le **colloque « Santé environnementale, perturbateurs endocriniens : quelles conséquences pour nos enfants ? »**, le 20 novembre 2019. Ce colloque, à vocation scientifique, initié dans le cadre du Plan Départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens adopté par l'Assemblée Départementale le 27 juin 2019, s'adressait aux professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la famille du Tarn, mais également en provenance d'autres Départements, qu'ils exercent dans le secteur public ou privé;
- a programmé la première **journée départementale des assistants maternels** le 23 novembre 2019, en partenariat avec la Caf et le réseau des Relais d'Assistants Maternels (RAM).

Soutenir l'exercice de la fonction parentale.

Le Schéma Départemental du service aux familles 2016-2021, initié par l'Etat et dont le pilotage est mis en œuvre en lien étroit avec le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales, a été approuvé par délibération de la commission permanente lors de sa séance du 9 décembre 2016 a permis :

- de mieux identifier les besoins en accueil du jeune enfant, en soutien de la parentalité et pour lutter contre les inégalités, repérés sur la base d'un diagnostic partagé ;
- la formalisation de partenariats et de conventionnements approuvés lors de la commission permanente du 15 mars 2019, le développement d'activités collectives dans l'ensemble du Département et la création de postes d'éducateurs de jeunes enfants.

Promouvoir la santé comme outil global de prévention

L'UNICEF promeut, par le concept des 1 000 premiers jours qui va de la conception aux deux premières années de l'enfant, la prise en compte de l'enfant, de sa santé, de son développement dans la dimension environnementale.

→ Les personnels de PMI, médecins, sages-femmes, puéricultrices, favorisent dans leurs pratiques professionnelles, une approche globale de la santé de la mère et de l'enfant, en cohérence avec le concept des "1000 premiers jours" promu par l'UNICEF.

→ L'organisation des bilans de santé des enfants de 3 - 4 ans scolarisés en école maternelle :la nouvelle procédure de réalisation de ces bilans en petites et moyennes sections, décidée en 2016, a permis d'en accroître le taux de couverture à 90%. Sachant toute l'importance qu'il revêt en termes de dépistage de troubles ou de handicaps, maintenir ce niveau demeure un objectif essentiel.

Réaffirmer le rôle des techniciens en intervention sociale et familiale (TISF) dans le cadre de la prévention.

Un lieu dédié aux visites médiatisées a été créé dans le sud du département. Son fonctionnement repose sur l'intervention de l'association d'aide et intervention à domicile (AID 81) dans des locaux situés à Castres.

Il répond à certaines problématiques familiales (absence de logement ou insalubrité, conflits familiaux), repérées par les travailleurs sociaux du Département et les professionnels de l'association, qui impliquent que les visites enfants-parents soient accompagnées sur un lieu neutre.

Il s'agit de garantir un accueil organisé pour l'enfant, avec préparation de repas, soins, sieste et change pour les plus petits, jeux associant les parents.

Orientation 2 : Mieux repérer et traiter les situations d'urgence

Améliorer le traitement des informations préoccupantes en favorisant l'intervention administrative.

La Cellule départementale de recueil et de traitement des Informations Préoccupantes (CRIP) a initié des interventions auprès de directeurs d'école, de principaux de collèges, des bases de loisirs départementales et d'autres partenaires.

Elles répondent à la nécessité d'engager une concertation avec les partenaires impliqués dans une situation, avant le déclenchement d'une information préoccupante.

Traiter de manière coordonnée les situations d'urgence

→ Augmentation de capacité d'accueil d'urgence

La mission d'accueil d'urgence assurée par le Foyer Départemental enfance famille (FDEF) est bien identifiée par les acteurs du dispositif de l'enfance en danger.

Afin de rééquilibrer l'offre et assurer sa meilleure répartition, l'association Sainte Marie assure, avec le service d'accueil d'urgence (SAU) de Castres-Mazamet, la mission d'accueil d'urgence sur le sud du département. Six places ont été autorisées en 2014 à Castres, puis 6 places également sur Mazamet en 2017.

Cette nouvelle réponse a vocation à permettre aux jeunes d'éviter une rupture avec le parcours scolaire. Le maintien de la proximité est également de nature à renforcer la relation, le travail avec les familles.

Tout comme le FDEF, le SAU rencontre des problématiques de prises en charge et d'orientations des jeunes présentant des troubles du comportement.

→ Dispositifs d'accueil d'urgence spécifiques pour les mineurs non accompagnés

La création de places dédiées à la mise à l'abri, l'accueil et l'évaluation des personnes qui se présentent comme mineurs non accompagnés (MNA) sur le territoire du Tarn a permis de ne plus solliciter le dispositif classique de l'accueil d'urgence, comme cela a été le cas quelques années auparavant.

Orientation 3 : Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leur famille.

Renforcer les dispositifs constituant une alternative au placement institutionnel.

→ Pour apporter une réponse au niveau important de judiciarisation des situations d'enfants en danger en proposant des alternatives au placement, le Département a initié la création de places en services d'aide et de maintien à domicile (AMD). Elles sont ouvertes aux jeunes âgés de 6 à 18 ans dont la situation impose une intervention en soutien afin d'éviter une détérioration qui conduirait au placement institutionnel de l'enfant.

Trois associations ont été habilitées pour mettre en œuvre cette nouvelle offre de services :

- territoire sud : association Sainte Marie, 21 places
- territoire ouest : association AEP La Landelle, 21 places
- territoire nord : association ANRAS, 21 places

Il s'agit de maintenir l'enfant dans son milieu familial avec un accompagnement éducatif renforcé et le cas échéant, la possibilité d'être accueilli, dans le cadre d'une solution de repli sur le lieu exerçant la mesure, si la situation le nécessite.

Ce dispositif est monté progressivement en charge. Les juges des enfants s'en sont emparés de telle sorte qu'il tend à être majoritairement utilisé à leur initiative. Aujourd'hui, les 63 places s'avèrent insuffisantes pour satisfaire la demande puisque se constitue une liste d'attente importante.

Diversifier les modalités d'intervention en établissement.

→ Restructuration du Foyer Départemental enfance famille (FDEF)

Le projet architectural de restructuration du FDEF est en cours. La phase initiale s'est terminée avec la finalisation du programme technique détaillé. Ce document servira de base à l'élaboration du marché de maîtrise d'œuvre afin de recruter l'architecte qui sera chargé du projet. Les travaux se réaliseront sur site occupé, en trois phases, avec une livraison définitive prévue en 2024.

→ Création de nouveaux lieux de vie et d'accueil

Les lieux de vie et d'accueil sont des structures de petite taille assurant un accueil et un accompagnement personnalisé d'un petit nombre d'enfants, confiés au Département du Tarn dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance ou de jeunes majeurs de moins de 21 ans.

Neuf nouveaux lieux de vie et d'accueil ont été autorisés.

| Lieux de vie | Ville | Nombre de places | Date d'autorisation |
|---|-----------------------|------------------|---------------------|
| Adelante | Castres | 7 | 15 avril 2014 |
| Lestourié | Saliès | 7 | 15 avril 2014 |
| La Faine (accueil de jeunes femmes enceintes et jeunes mères) | Montredon Labessonnié | 7 | 15 avril 2014 |
| Les Ateliers de l'Aubépine | Puylaurens | 7 | 15 avril 2014 |
| L'Arche de Capimont | Carmaux | 6 | 14 juin 2018 |
| Le Relais | Carmaux | 6 | 25 septembre 2018 |
| Le Domaine du vieux cèdre | Payrin-Augmontel | 6 | 16 octobre 2018 |
| La Relève | Saint Julien du Puy | 4 | 24 mars 2020 |
| La Parenthèse Éducative Occitane | Puylaurens | 7 | 2 juillet 2020 |

Protocole de coopération avec les maisons d'enfants à caractère social (MECS) et lieux de vie et d'accueil.

Le Département a initié un protocole de coopération spécifique aux MECS et lieux de vie et d'accueil du Tarn, par ailleurs directement placés dans son domaine de compétence en termes d'autorisation de fonctionnement, de contrôle et de tarification. Il leur a ainsi octroyé une délégation de sa mission d'accompagnement des enfants confiés et de travail sur la relation avec leur famille.

Ce protocole a eu pour effet :

- de concentrer au sein des MECS la fonction éducative liée à l'accueil de l'enfant et la fonction plus sociale d'accompagner sa famille ;
- de recentrer l'intervention des travailleurs sociaux du Département sur le suivi des enfants accueillis chez les assistants familiaux.

L'accompagnement et la prise en charge des jeunes au profil « complexe » par une structure expérimentale spécialisée.

Le Département a cofinancé, avec la direction territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS), la création du service éducatif thérapeutique, d'une capacité de 5 places (SET'5) situé à Réalmont.

Il accueille de façon intermittente pour une durée maximale de 90 jours par an, 20 jeunes en file active de 13 à 18 ans, confiés au service de l'aide sociale à l'enfance. Le nombre limité de places revêt une importance significative : des structures de ce type ont pu être mises en échec par l'accueil simultané d'un nombre de jeunes trop important.

Il vise à soutenir les différents dispositifs d'accueil des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance pouvant se trouver confrontés à des situations complexes allant des troubles de la personnalité (troubles de l'attachement par exemple) aux comportements opposants et violents envers eux-mêmes et les autres.

Il propose un accompagnement spécialisé et individualisé, à dimension humaine, à des jeunes supportant mal les internats ordinaires et la vie de groupe. Il apporte ainsi une réponse différente, très personnalisée, dans un cadre bienveillant et structuré où vont se combiner action éducative et action thérapeutique, de façon séquentielle, en lien constant avec le lieu d'accueil principal.

Adapter l'accueil familial.

Au 31 décembre 2010 le placement familial représentait 57% des enfants pris en charge. Plusieurs enjeux se présentent, dans un contexte d'évolution des problématiques rencontrées :

- une meilleure reconnaissance du métier d'assistant familial ;
- l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants ;
- la formation des accueillants, dans un contexte d'évolution des problématiques rencontrées.

Pour y répondre, le Département a créé en 2014 la mission accueil familial, auxquelles différentes missions ont été confiées :

- l'accompagnement professionnel individuel et collectif ;
- la formation et la communication ;
- le pilotage des places d'accueils ;
- la gestion administrative des assistants familiaux ;
- le lien fonctionnel avec la PMI dans le cadre de l'agrément.

Cette organisation a permis d'initier :

- au plan individuel, un travail sur la fonction des assistants familiaux, leurs droits et devoirs, leur bilan annuel d'activité en associant des représentants de la profession à ces réflexions,
- au plan collectif, la structuration de groupes de parole, l'organisation d'une journée annuelle qui leur est dédiée. Le plan de formation continue des assistants familiaux a été intégré au plan de formation des agents du Département.

Pour compléter le dispositif d'accueil familial existant, **un service d'accueil familial d'urgence (SAF-U)**, rattaché au FDEF, a été créé. Son ouverture est programmée pour 2021. Il s'appuie sur le concours de cinq assistants familiaux, chacun disposant d'une autorisation d'accueil de deux places.

Orientation 4 : Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte

Mettre en place le projet pour l'enfant.

Malgré l'obligation légale résultant de la loi du 5 mars 2007, le constat est fait d'une mise en place assez disparate du PPE selon les territoires et le cadre de l'accueil. La question de l'élaboration et du suivi du PPE dans le cadre de l'accueil d'urgence semble appeler une clarification.

Créer une instance pluri-institutionnelle positionnée sur les situations dites « complexes ».

Pour répondre aux difficultés rencontrées dans la prise en charge des enfants relevant du secteur social, médico-social et sanitaire, tant au niveau de la définition des interventions adaptées que de leur articulation, une instance pluri-institutionnelle - le « Réseau situations complexes » - a été mise en place.

Il réunit mensuellement les partenaires suivants : les juges des enfants, des représentants des institutions médico-sociales, des maisons d'enfants à caractère social, du FDEF, du SET'5, des représentants des deux secteurs de pédopsychiatrie, de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'ARS, de l'Education nationale, de la DPPEF.

Toute situation complexe peut y être présentée dès lors qu'elle requiert une coordination spécifique des prises en charge et une meilleure cohérence des interventions.

Cette instance répond aux enjeux suivants :

- éviter les ruptures de parcours et les exclusions ;
- proposer des réponses adaptées à chaque situation ;
- favoriser la cohérence d'intervention de chaque acteur ;
- mieux connaître et respecter les possibilités et limites de chacun ;
- renforcer le partenariat (décloisonnement).

Après une phase expérimentale de septembre 2018 à février 2020, le " Réseau situations complexes " est devenu « Parcours Ado 81 ». Il est porté par le secteur de psychiatrie infanto-juvénile rattaché au centre hospitalier du Bon sauveur, à Albi et a reçu une validation délivrée par l'ARS Occitanie.

Faciliter l'accès à l'autonomie des 16-25 ans suivis ou ayant été suivis au titre de l'Aide sociale à l'enfance

Pour améliorer l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs à leur sortie de l'aide sociale à l'enfance et mobiliser des dispositifs de droit communs orientés vers les jeunes âgés de 16 à 25 ans, plusieurs solutions ont été développées.

Le Département s'est appuyé sur son partenariat historique avec l'Association ÊTRE, association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance.

Elle dispose désormais de 6 places d'accueil, consacrées à des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans, sous contrat avec l'ASE. Elle leur propose ainsi un accès progressif à l'autonomie à travers la gestion d'actes de la vie courante, liés aux droits et obligations des locataires, à la gestion d'un budget, à la réalisation de diverses démarches visant une insertion sociale et professionnelle.

Plusieurs MECS ont également mis en place un groupe d'accompagnement dédié à la préparation à l'autonomie pour les jeunes à partir de 16 ans.

La mise à l'abri, l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

Les questions relatives à la prise en charge des mineurs non accompagnés, vivant sur le territoire français, se sont imposées à l'agenda du précédent Schéma.

Dès 2013, vingt jeunes ont été accueillis, mais c'est à partir de 2015 que le nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés a progressé de façon importante : de 54 en 2015, ils passent à 111 l'année suivante et à 249 en 2017, pour atteindre 307 fin 2020. Ils se répartissent en 117 mineurs et 190 majeurs.

La singularité de leur situation confronte les services à la nécessité d'adapter en permanence les dispositifs pour répondre à leurs besoins. Pour autant, les contraintes réglementaires et organisationnelles qui régissent les collectivités territoriales peuvent apparaître de nature à limiter les capacités de réactivité.

→ Un **protocole de coopération interinstitutionnel** entre les services de l'Etat, les autorités judiciaires et le Département du Tarn concernant les personnes se présentant comme mineurs non accompagnés dans le cadre de la mise à l'abri, a été signé le 21 octobre 2016 et actualisé en octobre 2019.

Un comité de suivi de son application a été mis en place, élargi aux principaux partenaires institutionnels : la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), l'Éducation Nationale, les services de police, l'ARS, l'Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (ANRAS). Il a permis d'améliorer l'organisation du dispositif et la communication entre les institutions afin d'orienter plus rapidement les jeunes migrants après évaluation.

→ En juin 2018, pour faire face à la présence de plus de 100 jeunes en attente d'évaluation, le Département a mis en place un dispositif expérimental qui a opéré jusqu'en septembre 2019. Ce dispositif a été pérennisé par l'autorisation de création du **Dispositif Départemental d'accueil d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés** (DDAEOMI 81), géré par l'ANRAS, pour 30 places d'accueil.

Une évaluation de qualité, effectuée par une équipe pluridisciplinaire sur une durée moyenne de 15 jours, permet d'orienter rapidement l'ensemble des jeunes évalués comme mineurs, vers les dispositifs habilités dans le Tarn ou vers d'autres Départements le cas échéant.

→ Les jeunes migrants confiés par mesure judiciaire au Président du Département sont accueillis et accompagnés dans leur projet d'insertion sociale, scolaire et professionnelle. Des dispositifs d'accueil dédiés ont été créés, en partenariat avec les MECS, dans lesquels ils bénéficient, au-delà de l'hébergement, d'un encadrement par des équipes pluridisciplinaires formées pour répondre à leurs besoins sur le plan administratif, l'apprentissage de la langue, l'accompagnement scolaire ou la formation professionnelle et l'accompagnement médical. Il s'agit de les préparer à l'autonomie pour leur permettre, une fois le titre de séjour obtenu, de pouvoir accéder à un logement et à un emploi et d'entrer dans le droit commun.

142 places ont été ouvertes au sein de 5 établissements :

| Établissement | Ville | Nombre de places en internat | Nombre de places dans d'autres logements |
|--------------------|------------|------------------------------|---|
| Foyer Leo Lagrange | Graulhet | 40 | 25 places dans des logements en colocation |
| Foyer protestant | Lagarrigue | 29 | 5 places en appartements |
| | Albi | | |
| | Castres | | |
| MECS Sainte-Marie | Castres | | 5 places en appartements et maisons de ville |
| | Mazamet | | 10 places en appartements et maisons de ville |
| MECS La Landelle | Castres | 3 | 12 places en appartements et maisons |
| MECS Lucie Aubrac | Albi | | 13 places en appartements |
| | Gaillac | | |

→ Depuis le 1^{er} septembre 2019, un **dispositif d'accueil en familles solidaires** est venu compléter l'offre d'accueil des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés : des personnes volontaires reçoivent les jeunes au sein de leur foyer, afin de leur permettre de poursuivre un projet de vie, au sein d'un environnement familial.

Une convention a été signée avec deux associations - ALPHA PROTEC au Séquestre et ENSEMBLE à Castres - pour effectuer l'évaluation des conditions d'accueil, le recrutement et l'accompagnement de citoyens tarnais volontaires pour devenir « familles solidaires ».

Orientation 5 : Rénover les outils de la protection de l'enfance.

Créer un observatoire de protection de l'enfance

La création d'un observatoire dans chaque Département répond à une obligation instaurée par la loi du 5 mars 2007 : l'Observatoire Départemental de protection de l'enfance (ODPE) du Tarn a été installé le 8 juillet 2014 en présence des partenaires associatifs et institutionnels.

En novembre 2014, quatre groupes de travail dont les travaux font l'objet de restitutions en séance plénière de l'ODPE, ont été créés :

- recueil de données ;
- alternatives aux placements ;
- prise en charge des cas complexes ;
- prévention précoce.

Un comité technique a été mis en place pour suivre l'avancée des travaux. Il s'est réuni à sept reprises jusqu'en 2017. Parallèlement l'ODPE a siégé en formation plénière à trois reprises.

Mettre en place des formations pluri-institutionnelles de l'enfance et de la famille

Le Département a organisé et/ou participé à plusieurs instances pluri-institutionnelles afin de développer des connaissances partagées et tendre vers une culture commune en matière de protection de l'enfance :

- Formation interinstitutionnelle sur la radicalisation (Etat, PJJ, Département) ;
- Formation-action contre les violences intrafamiliales à Graulhet (développée en lien avec la politique de la ville) ;
- Organisation d'un colloque sur la thématique « repérer les souffrances du très jeune enfant » en novembre 2016
- Organisation d'un colloque sur le délaissé parental en mars 2017
- Organisation d'un colloque sur l'allaitement maternel et les perturbateurs endocriniens dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel (SMAM) 2019
- Journée de la PMI Occitanie en 2017 et 2019 (élaborée par le réseau des PMI d'Occitanie).

PARTIE 2 :

Le diagnostic territorial

Le Tarn : portrait du territoire

La démarche de diagnostic, dans le cadre de l'élaboration collective du Schéma enfance famille, vise à connaître et comprendre le territoire, porter des éclairages sur les problématiques identifiées et révéler des caractéristiques spécifiques.

Elle favorise la réflexion, la vérification des représentations et la recherche de mobilisation et de modalités d'actions adaptées.

Le diagnostic s'appuie sur les données du Département du Tarn, ainsi que sur les travaux de l'INSEE et de la DREES.

Les 88 Départements de province ont été classés par l'INSEE en huit groupes de Département partageant des caractéristiques proches. Cette classification permet de décrire de manière objective les spécificités de chaque Département au regard de ceux de son groupe au niveau national ou au sein de la région, en s'appuyant sur quelques autres indicateurs pour compléter l'analyse.

Au sein de la région Occitanie, le Tarn partage des similitudes avec le Tarn-et-Garonne et l'Ariège. Au plan national, il présente des similitudes avec le Lot-et-Garonne, la Charente maritime, l'Ardèche.

La démographie

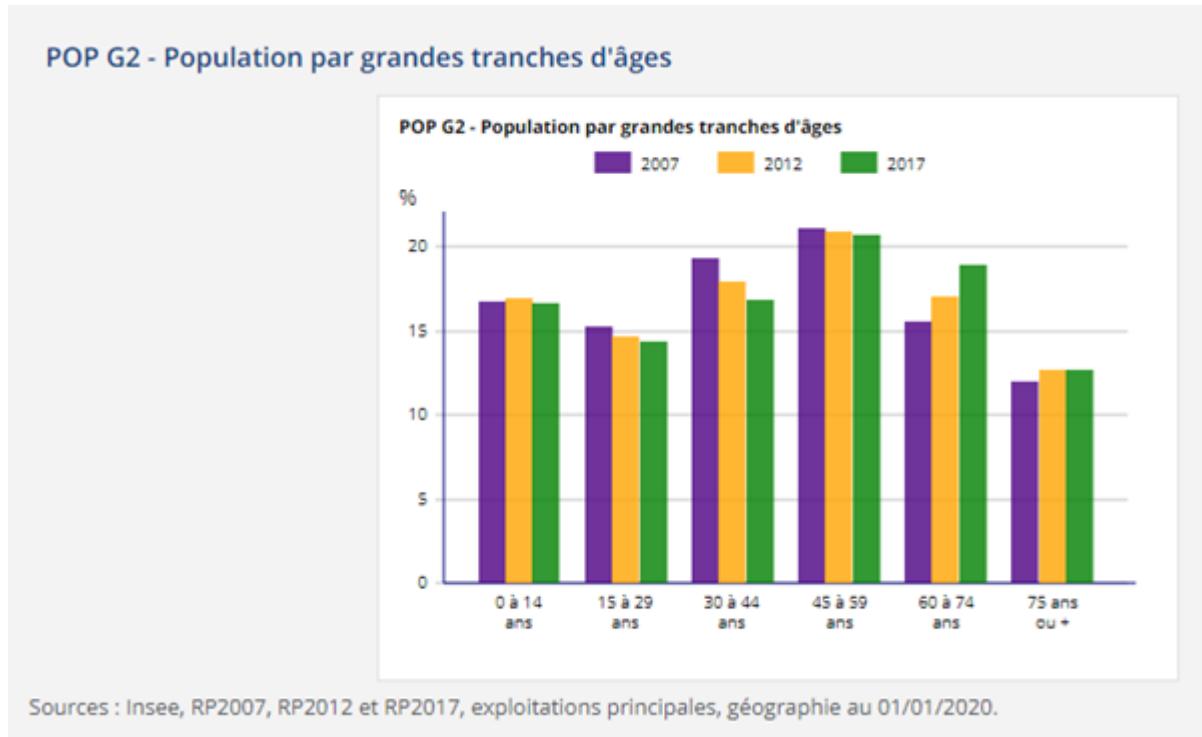
La croissance démographique place le Tarn parmi les Départements relativement dynamiques au niveau national avec 387 898 habitants au 1er janvier 2020.

Il reste en milieu de classement par sa population au sein des Départements de province et au 5e rang des 13 Départements d'Occitanie. Les naissances étant presque aussi nombreuses que les décès, c'est l'excédent migratoire qui explique la croissance démographique.

Au 1er janvier 2020, les moins de 25 ans représentent 26.2% de la population tarnaise, (21.9% pour les moins de 20 ans).

Le Département compte 78 361 mineurs (moins de 18 ans) dont 2% font l'objet d'une mesure d'aide sociale à l'enfance, et 15 103 jeunes majeurs (18-21 ans).

Évolution de la population Tarnaise



Le contexte économique

Le niveau de chômage est relativement important dans le Tarn. Avec 10,3 % des actifs à la recherche d'un emploi en 2017, le Tarn se classe ainsi au 24e rang des 88 Départements de province, et dans la moyenne des Départements d'Occitanie.

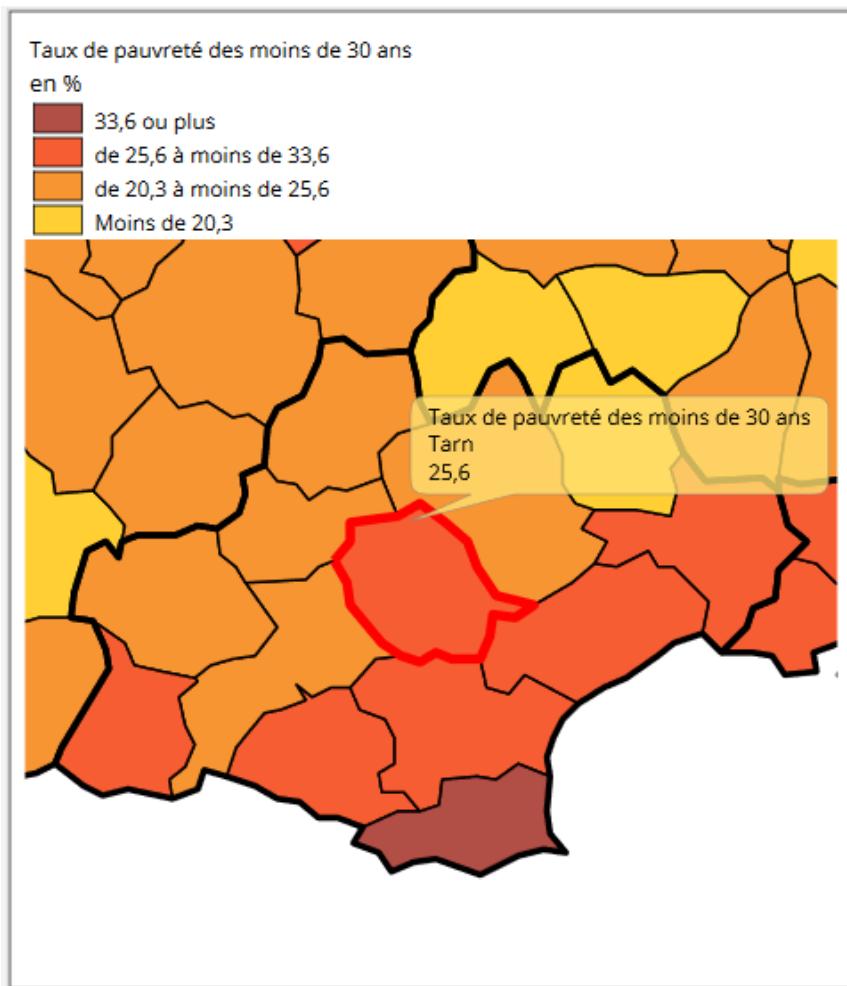
L'histoire industrielle du Département et de sa composition « ouvrière » demeure un marqueur de la cartographie actuelle de la pauvreté et des problématiques sociales associées, repérées par les dispositifs de la Politique de la ville.

Les indicateurs de pauvreté et de précarité

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian : en France, le seuil de pauvreté monétaire s'établit à 1 063 euros par mois pour une personne seule en 2018.

Avec un taux de pauvreté de 15.6% contre 14,6% à l'échelle métropolitaine, le Tarn est au-dessus de la moyenne nationale en 2018. La part des moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté dans le Tarn est un peu plus élevée qu'au niveau national : 25.6% contre 22.2%.

Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal en 2018 : comparaisons Départementales



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Pour comparaison, le taux de pauvreté des moins de 30 ans dans le Tarn en 2018 (25,6%) est plus proche de celui de la Haute-Garonne qui s'élève à 24%, que de celui de l'Hérault ou de l'Aude qui dépasse les 30%.

Dans le Tarn, **si l'intensité de la pauvreté est marquée dans certains territoires ruraux, la majorité des personnes précaires se concentre, en valeur absolue, dans les principales polarités urbaines.**

L'indice de précarité confirme ce diagnostic, en prenant en compte la précarité dans son caractère multidimensionnel :

- le logement : part de logements HLM dans le parc total de logements ;
- la situation familiale : part de familles monoparentales parmi les ménages ;
- l'emploi : part des actifs occupés employés ou ouvriers ;
- le niveau de revenus : part des foyers fiscaux non imposés.

Zoom sur les allocataires des minimas sociaux fin 2018

Au 31 décembre 2018, 9.4% de 15 -64 ans sont allocataires minimas sociaux dont 3.6% de l'AAH, 1.1 % de l'ASS et 4.7% RSA socle. Le Tarn se trouve là encore dans une position médiane et au niveau des Départements du même groupe INSEE de la région.

Le "RSA jeune" accessible sous conditions aux jeunes de 18 à 25 ans ne concerne qu'un faible nombre de personnes (conditions d'accès restrictives et existence de dispositifs "concurrents" tels que la prime d'activité et la garantie jeunes).

Tableau 2 Répartition de la population couverte par le RSA* par département au 31 décembre 2019

| N° Dep | Libelle Dep | 2019 | | | |
|--------|-----------------------|----------------|------------|-----------|-----------|
| | | RSA non majoré | RSA majoré | RSA jeune | Total RSA |
| 07 | Ardèche | 10 484 | 2 108 | 4 | 12 596 |
| 09 | Ariège | 9 696 | 1 784 | 2 | 11 482 |
| 17 | Charente-Maritime | 25 229 | 4 761 | 13 | 30 003 |
| 47 | Lot-et-Graonne | 16 594 | 3 118 | 2 | 19 714 |
| 81 | TARN | 17 773 | 3 777 | 12 | 21 561 |
| 82 | Tarn-et-Garonne | 11 411 | 2 393 | 3 | 13 806 |
| | France métropolitaine | 2 826 700 | 585 000 | 800 | 3 412 400 |
| | France | 3 178 100 | 688 800 | 800 | 3 867 600 |

* "population couverte par le RSA" : l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge

Sources : CNAF, MSA

Note : Les données portant sur les allocataires relevant des Caf sont établies selon le territoire de gestion des Caf et non selon le lieu de résidence

Nombre de bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap en 2018

Tableau 3 - Nombre de bénéficiaires de la PCH par âge, au 31 décembre 2018

Source : DREES, Enquête Aide sociale

Champ : France métropolitaine et DROM, hors Mayotte

NR : donnée non renseignée

| Code région | Code département | Département | 0 à 4 ans | 5 à 9 ans | 10 à 14 ans | 15 à 19 ans | 20 à 24 ans | 25 à 49 ans | 50 à 75 ans et + | TOTAL |
|-------------|------------------|-------------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|-------|
| 84 | 07 | Ardèche | NR | NR | NR | NR | NR | NR | NR | NR |
| 76 | 09 | Ariège | 3 | 16 | 32 | 22 | 36 | 213 | 388 | 708 |
| 75 | 17 | Charente-Maritime | 1 | 33 | 64 | 84 | 154 | 1 217 | 2 109 | 3 662 |
| 75 | 47 | Lot-et-Garonne | 1 | 11 | 28 | 26 | 69 | 433 | 630 | 1 198 |
| 76 | 81 | TARN | 2 | 30 | 47 | 49 | 93 | 601 | 929 | 1 751 |
| 76 | 82 | Tarn-et-Garonne | NR | NR | NR | NR | NR | NR | NR | 1 546 |

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

Les 105 quartiers prioritaires de la politique de la ville de la région Occitanie ont des profils variés. Au regard de différentes caractéristiques sociodémographiques de leurs habitants (âge, niveau de vie, formation, emploi, etc.).

11 quartiers prioritaires se situent dans le Tarn répartis dans les unités urbaines de Castres, Albi, Carmaux, Gaillac, Graulhet et Mazamet..

Ils regroupent 18 480 habitants soit 5 % de la population des quartiers prioritaires de la région Occitanie. 5 % des Tarnais vivent dans un quartier prioritaire.

Les anciens bassins industriels et ouvriers Carmaux, Graulhet, Castres/Mazamet demeurent des zones où se perpétuent et se cumulent les difficultés. Cette caractéristique est à rapprocher de la question des flux migratoires. En effet, l'accès au logement y est « plus facile » et ces zones voient s'implanter de nouvelles populations modestes, voire en situation de précarité multifactorielle.

Les indicateurs relatifs à l'enfance et aux familles

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

| | 2012 | % | 2017 | % | Evolution en % |
|-----------------------|---------|------|---------|------|----------------|
| Ensemble | 110 012 | 100 | 111 835 | 100 | +1.7 |
| Aucun enfant | 59 726 | 54.3 | 61 020 | 54.6 | +2.2 |
| 1 enfant | 22 714 | 20.6 | 22 540 | 20.2 | -0.8 |
| 2 enfants | 20 144 | 18.3 | 20 892 | 18.7 | +3.7 |
| 3 enfants | 5 899 | 5.4 | 5 425 | 4.9 | -8 |
| 4 enfants ou + | 1 529 | 1.4 | 1 957 | 1.8 | +28 |

Source : INSEE, RP20120 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

La situation économique des jeunes parents et des enfants

11.5 % des enfants vivent dans une famille sans actif occupé.

20.4 % des enfants vivent dans une famille monoparentale.

Parmi eux, 35.1% sont dans une famille sans actif occupé.

La scolarité

4.4 % des élèves entrent en 6^{ème} avec au moins un an de retard. Le Tarn présente le plus faible taux de la région et se situe en dessous du taux national (5.9%).

16.8 % des 20-24 ans non scolarisés ne sont pas diplômés (national 17%) et 13 % des 25 -34 ans (national 12.8 %).

Les indicateurs relatifs aux politiques sociales

La part des mesures des 0-20 ans (20‰) est proche de la moyenne nationale hors Île-de-France (22‰).

| Départements | Mesures d'ASE (mesures de placements et actions éducatives) en ‰ des 0-20 ans |
|--|---|
| | en ‰ |
| Ardèche | 16 |
| Charente-Maritime | 20 |
| TARN | 20 |
| Tarn-et-Garonne | 22 |
| Lot-et-Garonne | 28 |
| Ariège | 32 |
| Région Départements du groupe retenu | 24 |
| France métropolitaine hors Île-de-France | 22 |

Sources : DREES, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2019

La part des mineurs faisant l'objet d'une mesure de saisine du juge des enfants en assistance éducative (en 2019) : le Tarn présente un profil singulier

| Département | Part des mineurs dont le juge est saisi (en %) | Parmi les mineurs dont le juge est saisi, part des mineurs... | | | | |
|---|--|---|--|--|---|---------------------------|
| | | ...signalés au Parquet par l'ASE (en %) | ...signalés au Parquet par un autre canal (en %) | ...signalés par la famille, le mineur, le gardien (en %) | ...dont le juge est saisi d'office (en %) | ...Autres origines (en %) |
| 17 Charente-Maritime | 8.4 | 58.8 | 9.3 | 4.6 | 2.7 | 24.6 |
| 82 Tarn -et-Garonne | 8.9 | 28.6 | 36.8 | 7.2 | 1.9 | 25.5 |
| 07 Ardèche | 9.7 | 7.2 | 47.4 | 6.9 | 1.9 | 36.7 |
| 09 Ariège | 10.8 | 55.8 | 11.6 | 4.6 | 0.3 | 27.7 |
| 47 Lot-et-Garonne | 13.7 | 41.8 | 24.1 | 4.0 | 3.2 | 26.9 |
| 81 TARN | 14.1 | 46.7 | 9.7 | 11.9 | 1.0 | 30.6 |
| Région + Départements du groupe INSEE retenus | 11 | 46.8 | 18.6 | 8.1 | 2.3 | 25.3 |
| France métropolitaine hors Ile-de-France | 10.0 | 66.8 | 14.1 | 8.9 | 2.8 | 18.6 |

Source : Insee, *Estimations de population au 1er janvier 2019 et au 1er janvier 2020 (résultats provisoires arrêtés fin 2019) ; Ministère de la Justice - SDSE*

14.1 mineurs tarnais pour mille font l'objet d'une saisine du juge. **Le Tarn se situe 4.1 point au-dessus du taux national** hors Île-de-France, il est au premier rang des Départements d'Occitanie et des Départements du groupe INSEE retenus.

Cela correspond au constat d'un taux de judiciarisation élevé souligné par les Tribunaux pour enfants de Castres et d'Albi.

Typologie et évolution des mesures ASE dans le Département entre 2018 et 2021

Source ; iodas /bo sap actualisation des données 03/03/2021

| | JANVIER 2018 | JANVIER 2021 | Taux d'évolution en % |
|---------------------------|--------------|--------------|-----------------------|
| NOMBRE DE MINEURS | 1792 | 1803 | 0,6 |
| NOMBRE DE MAJEURS | 116 | 308 | 165,5 |
| NOMBRE PRIS EN CHARGE ASE | 1908 | 2111 | 10,6 |

| | JANVIER 2018 | JANVIER 2021 | Taux d'évolution en % |
|-------------------------|--------------|--------------|-----------------------|
| mesure en milieu ouvert | AED | 82 | -13,4 |
| | AEMO | 538 | 4,8 |
| | SEJ | 116 | 17,2 |

| | | | JANVIER 2018 | | | | JANVIER 2021 | | | | Taux d'évolution des totaux en % |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--------------|---------------|----------|--------------------|--------------|---------------|----------|--------------------|----------------------------------|
| | | | TOTAL | Etablissement | dont AMD | Assistant familial | TOTAL | Etablissement | dont AMD | Assistant familial | |
| mesures enfants accueillis | MESURES ADMINISTRATIVES | AP MINEURS | 190 | 55 | 7 | 51 | 86 | 43 | 6 | 37 | -54,7 |
| | | DONT MNA | 91 | 23 | | | 10 | 10 | | | -89,0 |
| | | AP MAJEURS | 116 | 51 | | 16 | 308 | 140 | | 38 | 165,5 |
| | | DONT APJM "MNA" | 61 | 33 | | | 193 | 119 | | 4 | 216,4 |
| | MESURES JUDICIAIRES | DAP | 7 | 4 | | 3 | 18 | 4 | | 14 | 157,1 |
| | | TUTELLES | 6 | 2 | | 2 | 59 | 46 | | 3 | 883,3 |
| | | PLACEMENT EN ASSISTANCE EDUCATIVE | 742 | 242 | 18 | 372 | 760 | 266 | 61 | 350 | 2,4 |
| | | TDC | 81 | | | | 72 | | | | -11,1 |
| | | PLACEMENT DIRECT | 10 | | | | 4 | | | | -60,0 |

AED : aide éducative à domicile

AEMO : action éducative en milieu ouvert

APJM "MNA": accueil provisoire jeune majeur ex. mineurs non accompagnés

AP MAJEURS : accueil provisoire majeur

AP MINEURS : accueil provisoire mineurs

DAP : délégation d'autorité parentale

SEJ : service éducatif de jour

TDC : tiers digne de confiance

Le nombre de mineurs bénéficiant d'une mesure ASE demeure stable entre 2018 et 2021 (+ 0,6 %).

En 2018, le nombre de jeunes mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance était particulièrement important (91 jeunes confiés à l'ASE au 1er janvier 2018 contre 10 au 1er janvier 2021), dans un contexte migratoire générant un grand nombre d'arrivées de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés. La mise en place du Dispositif départemental d'accueil, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés a permis de gérer ces arrivés dans les meilleures conditions et de réguler la situation dans le Département.

En 2020, la situation pandémique a conduit à un quasi-arrêt des flux migratoires et les orientations imputables à la péréquation nationale ont été suspendues plusieurs mois.

La part des **contrats jeunes majeurs** a fortement augmenté, passant de 116 en 2018 à 308 en 2021, soit + 165 %. Ceci s'explique par le nombre d'ex-mineurs non accompagnés devenus majeurs et accompagnés dans le cadre d'un contrat jeune majeur (61 contrats jeunes majeurs signés en 2018 avec des ex-mineurs non accompagnés, 193 en 2021).

Le Département du Tarn veille à ne laisser aucun jeune suivi atteignant la majorité sans solution et signe donc, avec la quasi-totalité des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance au moment d'atteindre leur majorité, un contrat jeune majeur.

Le taux de judiciarisation dans le département du Tarn est plus élevé que le taux relevé au niveau national. Cette tendance s'est encore accentuée entre 2018 et 2021 : en janvier 2018, 79.6 % des placements sont judiciaires contre 20.4 % administratifs ; en janvier 2021, les placements judiciaires atteignent 89.8 % contre 10.2 % administratifs.

Evolution du taux d'équipement

| Département | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2018 |
|------------------------------|---|-------------------------|
| | Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance | |
| | pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans | |
| <i>Lot-et-Garonne</i> | 6.8 | 8.6 |
| <i>Tarn-et-Garonne</i> | 2.9 | 3 |
| TARN | 8.3 | 6.4 |
| <i>Charente-Maritime</i> | 4.5 | 3.4 |
| <i>Ardèche</i> | 4 | 2.5 |
| <i>Ariège</i> | 12.9 | 5 |
| France métropolitaine | 4.6 | 3.8 |

Sources : DREES - DRJSCS, Panorama Statistique Jeunesse Sports Cohésion Sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2019

Les données chiffrées masquent l'évolution réelle des dispositifs avec le déploiement de nouvelles modalités de prise en charge (efforts de diversification, de développement d'accueil modulés...).

Répartition des établissements par territoire et nombre de places par mesure

Le Département du Tarn est découpé en trois territoires comprenant chacun quatre Maisons du département qui déclinent l'ensemble des politiques d'actions sociales : le territoire nord, le territoire sud, le territoire ouest.

Le tableau ci-dessous recense les établissements habilités à l'aide sociale à l'enfance du Tarn, répartis par territoire.

| Territoire | Catégorie | Communes | Etablissements | Services | Capacité | |
|------------------|------------------------------------|-------------------|--------------------------------------|--------------|----------|--------|
| | | | | | Lits | Places |
| Territoire nord | Foyer départemental de l'enfance | ALBI | Foyer Départemental | Internat | 34 | |
| | AEMO | ALBI | Service AEMO | AEMO | | 500 |
| | Centre maternel Dominique Malvy | ALBI | MAFEDI | Internat | 16 | |
| | Maison d'enfant à caractère social | ALBI | MECS Saint Jean | Internat | 55 | |
| | | | | AMD | | 10 |
| | | | | SEJ | | 15 |
| | Maison d'enfant à caractère social | ALBI | MECS Saint Jean du Caussels | Internat | 58 | |
| | | | | AMD | | 11 |
| | | | | SEP | | 60 |
| | Maison d'enfant à caractère social | TONNAC | MECS le Roc de Tonnac | Internat | 7 | |
| | | CARMAUX | | SEJ | | 15 |
| | Lieu de vie | CARMAUX | LVA L'Arche de Capimont | Internat | 6 | |
| | Lieu de vie | CARMAUX | LVA Le Relais | Internat | 6 | |
| | Lieu de vie | ARIFAT | LVA l'Auriole | Internat | 7 | |
| | Lieu de vie | SALIES | LVA Lestourié | Internat | 7 | |
| Territoire sud | Maison d'enfant à caractère social | CASTRES | MECS Le Foyer Protestant | MNA - BETHEL | 29 | |
| | | | | Internat | 30 | |
| | | | | SAMVA | 5 | |
| | Maison d'enfant à caractère social | MAZAMET | MECS Sainte Marie | Internat | 18 | |
| | | CASTRES | | AMD | | 21 |
| | | CASTRES - MAZAMET | | SEJ | | 15 |
| | PALLEVILLE | | | SAU | 12 | |
| | PALLEVILLE | | | MNA | 15 | |
| | Maison d'enfant à caractère social | CASTRES | | Internat | 61 | |
| | | Lescout - CASTRES | | AMD | | 21 |
| | | REALMONT | | MNA | 15 | |
| | Lieu de vie | PAYRIN AUGMONT | LVA Domaine du Vieux Cèdre | SEJ | | 45 |
| | Lieu de vie | BRASSAC | | SET'S | 5 | |
| Territoire ouest | Maison d'enfant à caractère social | GRAULHET | MECS La Barthe | Internat | 40 | |
| | | GRAULHET - LAVAUR | | SEJ | | 30 |
| | Maison d'enfant à caractère social | GAILLAC | MECS Lucie Aubrac | Internat | 28 | |
| | | GAILLAC | | SEJ | | 18 |
| | | GAILLAC | | MNA | 13 | |
| | Lieu de vie | SERVIES | LVA La Cavalcade | Internat | 7 | |
| | Lieu de vie | MAGRIN | LVA La Faine | Internat | 7 | |
| | Lieu de vie | PUYLAURENS | LVA Les Ateliers de l'aubépine | Internat | 6 | |
| | Lieu de vie | PUYLAURENS | LVA La Parenthèse éducative occitane | Internat | 7 | |
| | Lieu de vie | ST JULIEN DU PUY | LVA La Relève | Internat | 4 | |
| | Maison d'enfant à caractère social | GRAULHET | MECS Leo Lagrange | Internat | 40 | |
| | | | | Diffus | 25 | |

AEMO : action éducative en milieu ouvert

AMD : accompagnement et maintien à domicile (placement à domicile)

LVA : lieu de vie et d'accueil

MAFEDI : maison d'accueil des femmes en difficulté

MECS : maison d'enfants à caractère social

MNA : mineurs non accompagnés

SAMVA : service d'accompagnement des mineurs en voie d'autonomie

SAU : service d'accueil d'urgence

SEJ : service éducatif de jour

SEP : service éducatif et pédagogique

SET'S : service éducatif thérapeutique (5 lits)

PARTIE 3 :

La méthode d'élaboration du nouveau Schéma enfance famille

Afin de dresser un panorama sensible et concret de la situation de la prévention et de la protection de l'enfance sur le territoire du Tarn et dans le but de construire un Schéma enfance famille plus proche des réalités du terrain et des enjeux de notre époque, le Département a choisi d'opter pour une approche innovante, le socio-design.

Cette approche associe les savoirs et savoir-faire issus à la fois des sciences humaines et sociales et du design de services.

La co-construction a été le maître-mot de ce Schéma, fruit de l'implication d'une diversité remarquable d'actrices et d'acteurs : enfants, parents, jeunes majeurs, assistants familiaux, éducateurs spécialisés, assistants de services sociaux, travailleurs sociaux en maisons d'enfants à caractère social, en lieux de vie et d'accueil, soignants, magistrats, gestionnaires, décideurs, etc. qui ont directement contribué à l'élaboration du document, notamment lors d'ateliers de co-conception multi-acteurs.

Les approches mobilisées durant la mission

La méthode proposée fut croisement de plusieurs approches.

Le socio-design : l'alliance de deux disciplines

D'un côté, la sociologie a fourni un ensemble d'outils qui ont permis d'enquêter et de comprendre la situation du territoire, de l'autre, le design a permis de proposer des solutions.

La co-construction

La co-construction répondait à la nécessité d'adopter une dynamique plus horizontale pour concevoir les services de prévention et protection des enfants et des familles.

L'innovation centrée sur l'utilisateur

Le processus d'élaboration du Schéma a placé au centre de l'attention l'ensemble des parties prenantes : le grand public, les enfants placés et les parents d'enfants placés, les travailleurs sociaux ainsi que les décideurs afin de faire émerger des solutions et orientations susceptibles d'être plus pertinents au regard de leurs besoins réels.

Le phasage méthodologique

Phase 1

Réalisation du diagnostic territorial et sociologique auprès des acteurs de la protection de l'enfance

- **Copil** : Lancement de la démarche (**20 Juillet**)
- **Résidence 1** : Diagnostic territorial en immersion (**du 27 aout au 4 septembre**)
- Production d'une étude filmée (**2 au 4 septembre**)
- Analyse et production du diagnostic
- **Copil** : Partage du pré-diagnostic (**21 septembre**)
- **Réunion d'exposition** : partage des premiers éléments de diagnostic aux partenaires lors de l'ODPE (**22 septembre**)

Phase 2

Co-Conception du schéma et de ses actions autour des thématiques identifiées

- Préparation des méthodes de conception participatives
- **Résidence 2** : Parcours de 4 ateliers de co-conception (**7 et 8 octobre**)
- Production des résultats

Phase 3

Production des éléments stratégiques du Schéma et réalisation d'un livrable innovant

- **Copil** : partage des résultats et des actions co-construites avec les partenaires (**9 novembre**)
- **Atelier inter-professionnel** : hiérarchisation des actions à développer et organisation des axes stratégiques (**10 novembre**)
- **Atelier communication** : définition des stratégies de communication du schéma et du format du livrable innovant (**10 novembre**)
- Structuration du schéma de son positionnement et de ses axes stratégiques
- Passation pour la rédaction du document officiel
- Production d'un livrable innovant (communication)
- **Copil** : clôture de la démarche et diffusion du schéma et de ses supports de communication (**mi décembre**)

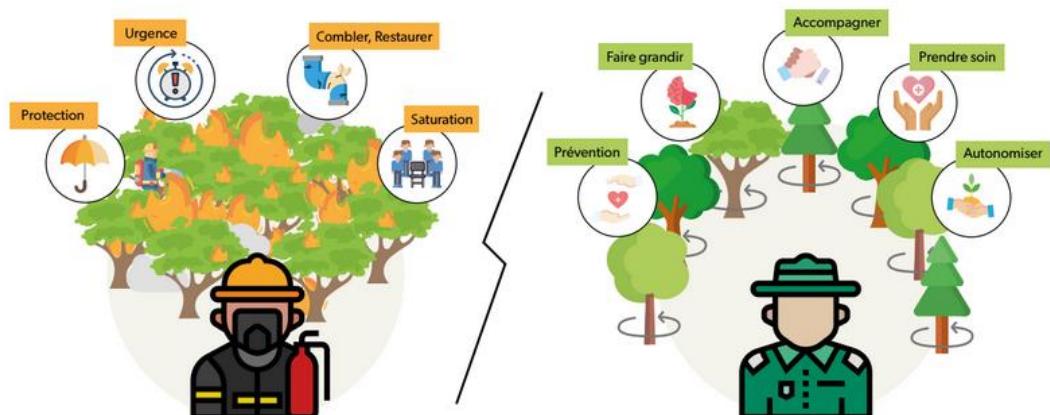
Une ambition pour la durée de vie du Schéma

Le Schéma enfance famille 2021-2025 ambitionne de passer d'une logique de "soldat du feu" à celle du "garde forestier". Les feux de forêts comme les milliers d'hectares perdus par maladie et sécheresse ont beaucoup à nous apprendre : alors que notre monde est chaque jour davantage uniformisé, il se fragilise. La tentation est grande d'essayer d'unifier chaque procédure, chaque approche, chaque profession sous un principe unique, dans le but de mieux appréhender la complexité, mais cela représente à terme un risque d'augmenter notre vulnérabilité.

Comme les forêts ont besoin de diversité biologique pour résister au feu et à la maladie, la protection de l'enfance doit assumer une forme de foisonnement pour augmenter sa capacité à s'adapter à toutes les situations.

À la question «comment s'orienter ?», la réponse n'est donc pas d'uniformiser la diversité, mais de renforcer le rôle de guide. Le Schéma peut représenter un tel intermédiaire qui, à la fois donne de grandes directions, délimite des parcours et recense les combinaisons vertueuses de dispositifs. Comme un guide en forêt, le Schéma se doit d'être apprenant ; à ses dépositaires de recenser régulièrement les nouveautés et évolutions pour redessiner les parcours, encourager les dispositifs qui sortent de terre et diagnostiquer de nouveaux besoins de chaque individu comme du collectif. Le Schéma enfance famille se veut être un guide qui prend soin d'un écosystème plus diversifié et plus évolutif.

Un nouveau schéma pour passer d'une logique de "soldat du feu" à celle du "garde forestier"



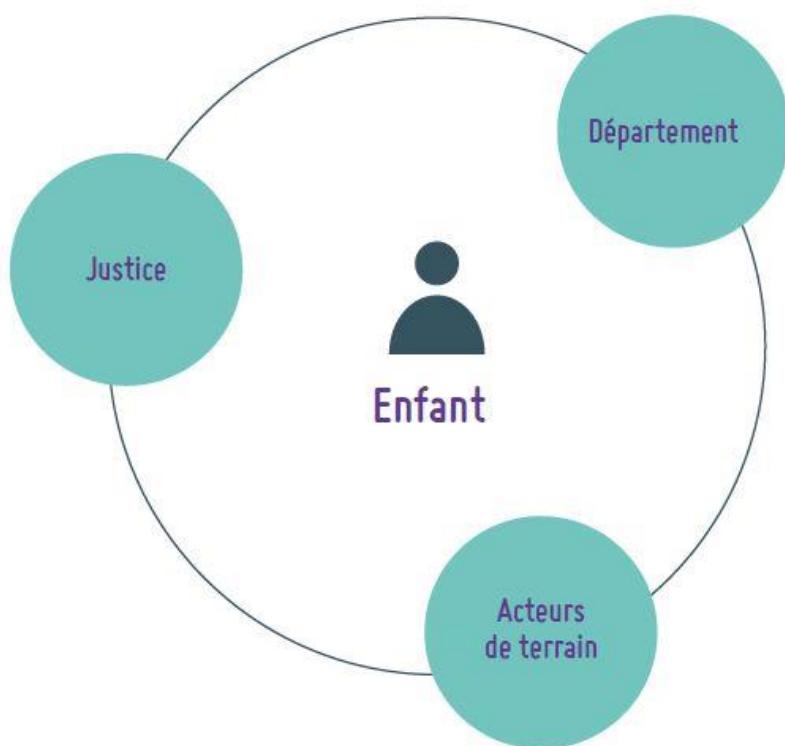
PARTIE 4 :

Les partis pris stratégiques du Schéma enfance famille

Un Schéma centré sur l'enfant

La phase d'immersion a permis de recueillir les représentations des acteurs ainsi que leurs besoins et a mis plus particulièrement en exergue un manque d'espace de parole pour les enfants : ces derniers expriment le désir de pouvoir d'avantage s'exprimer sur leur vision du quotidien comme sur leurs souhaits d'avenir.

Ce Schéma a la volonté de placer l'enfant au centre du dispositif de protection de l'enfance.



Un Schéma apprenant et évolutif qui laisse place aux initiatives du terrain

Un Schéma enfance famille a pour vocation d'établir les orientations et les stratégies portées par le Département en matière de prévention et de protection des enfants et des familles. L'objectif de ce type de document demeure ainsi de fournir des moyens de guidage suffisamment explicites afin que s'opèrent des actions concrètes, raisonnées et harmonisées sur le territoire.

Pour autant, l'ensemble des parties prenantes fait chaque jour face à des situations spécifiques et singulières qui font évoluer leur vision et leur travail afin d'être toujours plus pertinents et efficaces. L'enjeu est donc que les moyens opérationnels mis en œuvre quotidiennement s'ajustent pertinemment avec des orientations générales fixées en amont.

Pour satisfaire à cet enjeu, le Département du Tarn a choisi une stratégie innovante en optant pour un format qui permettra au Schéma de laisser une place significative aux initiatives de terrain afin que l'ensemble des acteurs puissent conjointement y trouver des outils de guidage, mais également, puissent l'enrichir par leur travail du terrain et les améliorations de pratiques que celui-ci exige.

Un Schéma connecté aux différentes politiques publiques départementales et partenariales

De manière générale, l'efficacité des actions menées à l'égard des enfants et de leurs familles dépend dans une large mesure du maillage tissé entre ces politiques publiques dédiées et les autres politiques existantes ainsi qu'avec les partenaires pertinents du territoire.

Ce Schéma s'inscrit donc en cohérence avec les priorités des autres documents d'orientations et de planifications de la politique départementale et plus particulièrement avec le "Plan Tarn Jeunesse 2021 - 2025" ainsi que "le Schéma départemental des services aux familles".

Il croise également les priorités départementales en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens et de développement durable (agenda 2030).

Améliorer et inscrire de telles collaborations dans le temps, c'est à la fois s'outiller d'expertises complémentaires précieuses et également développer des collaborations qui pourront permettre à terme de réduire la charge qui pèse sur les décideurs et les travailleurs sociaux.

En centrant ses préoccupations sur les situations existantes empiriquement, ce Schéma a donc pour vocation à rassembler autour des enfants et des familles tous les acteurs qui doivent assurer la continuité de la qualité de l'offre de services et l'innovation dans l'émergence de nouvelles solutions et approches souhaitables.

Un Schéma-outil à destination des professionnels de terrain

Ce Schéma a été pensé comme un support de guidage et d'outils à construire, mobilisables au quotidien par celles et ceux qui assurent le travail de terrain auprès des enfants et de leurs familles.

Le principe est donc que ce Schéma puisse à la fois fournir un répertoire d'actions réalisables en situation tout en inspirant d'autres initiatives qui émergeront au regard des enjeux concrets rencontrés sur le territoire.

Pour garantir son utilité opérationnelle, il sera également pertinent de construire de nouveaux outils qui permettront conjointement de mettre les initiatives qui le composent à l'épreuve du réel et d'y intégrer les solutions éprouvées qui ont montré leur efficacité.

Cette dynamique, résolument orientée vers l'expérimentation et la réflexivité, garantira de faire vivre le Schéma au-delà de sa forme initiale afin qu'il puisse nourrir et se nourrir de ce qui est accompli par les professionnels de terrain.

Un Schéma centré sur les besoins des différents bénéficiaires

L'approche centrée usager, dont a bénéficié l'élaboration de ce Schéma, offre l'opportunité de rapprocher au maximum la construction de solutions aux besoins réels identifiés directement auprès des publics.

Le processus de conception de ce document a donc été conduit à la fois avec et pour les professionnels et les publics de manière à assurer une pertinence accrue dans les directions adoptées et dans les dispositifs à développer pour améliorer l'accompagnement des enfants et des familles.

De la même manière, acter une dynamique de conception de nouvelles solutions en associant le plus souvent possible celles et ceux qui les mettront en œuvre ou en bénéficieront vise à favoriser l'efficience des actions mises en œuvre.

Enfin, considérer les besoins et ressentis des bénéficiaires durant les processus de réflexion et de conception fait indéniablement gagner du temps en optimisant les collaborations entre les acteurs. Ce gain de temps se révèle particulièrement précieux au regard du quotidien des professionnels de terrain comme des décideurs.

Un Schéma qui favorise la coopération entre les professionnels

Le travail de prévention et de protection engage les efforts d'une diversité importante de professionnels de terrain et de partenaires stratégiques. Pour favoriser les collaborations, voire, les synergies entre les acteurs et les structures, ce Schéma met l'accent sur les besoins identifiés chez les publics et les professionnels. En rendant également plus visibles les savoirs, savoir-faire et champs de compétences de chacun, il permet de dresser un inventaire exhaustif de l'offre de services disponible afin que chaque acteur puisse rapidement se représenter l'éventail des solutions accessibles sur le territoire et gagne un temps précieux dans l'accomplissement de son travail.

Un Schéma communiquant pour des citoyens mieux informés, plus impliqués

Le regard du public vis-à-vis des politiques publiques de prévention et de protection des enfants et de leur famille est encore aujourd’hui significativement impacté par des représentations souvent parcellaires de la réalité.

Rendre plus concrètes les missions des travailleurs sociaux et médico-sociaux, mais surtout, les enjeux auxquels ils sont confrontés et les réussites que leur engagement permet à terme doit donc être considéré comme une orientation à part entière de ce Schéma. Il ne s’agit, par ailleurs, pas seulement de provoquer l’acceptation, mais bien de susciter l’engagement de celles et ceux qui pourraient demain s’inscrire activement dans le soutien de la jeunesse du territoire. Les forces vives sont déjà là et le sentiment de vouloir davantage s’impliquer également. Le Schéma propose donc des initiatives à même d’embarquer ces citoyens afin de convoquer l’ensemble des personnes volontaires autour des besoins fondamentaux de l’enfant et de la famille.

Un Schéma qui évalue et pilote l’amélioration permanente des actions

Les spécificités des situations rencontrées, autant que les transformations sociétales en constante accélération, exigent de la part des acteurs de terrain comme des décideurs de se renouveler régulièrement afin de continuer à apporter des réponses adaptées. Cette réalité fonde déjà le quotidien des travailleurs sociaux, mais les outils à leur disposition souffrent quant à eux souvent d’un manque de flexibilité et d’actualisation.

La phase opérationnelle du Schéma sera établie dans un document distinct de programmation annuelle des actions, conforme aux priorités départementales et en articulation avec les outils de programmation budgétaire.

Pour rapprocher ce qui est pensé en théorie de ce qui est vécu en pratique, ce Schéma fera l’objet d’une évaluation annuelle.

Un Comité d’usagers sera créé et associé à la mise en œuvre des actions du suivi et de l’évaluation du Schéma.

De plus, l’Observatoire départemental de la protection de l’enfance (ODPE), Comité de suivi du Schéma de l’enfance, de la jeunesse et des familles, évaluera les résultats de ce dernier après une analyse quantitative et qualitative des actions.

PARTIE 5 :

Les orientations du Schéma enfance famille

LA COMMUNICATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Pour assurer leur succès opérationnel, les politiques de prévention et de protection des enfants et de leurs familles doivent pouvoir bénéficier de l'adhésion du public, qu'il soit directement concerné ou non, ainsi que de l'ensemble des professionnels au contact de la sphère familiale.

Le devenir des enfants est l'affaire de tous et il est indispensable d'assurer une transparence des efforts menés par les services afin de prévenir l'apparition et le renforcement de représentations faussées.

La communication permet également aux parents et enfants de pouvoir verbaliser leur expérience sensible afin qu'ils puissent prendre du recul et être plus à même de se réapproprier leur histoire.

| | |
|--|--|
| Enfants <p>“J'ai commencé à écrire récemment, j'aurais souhaité pouvoir parler de certains problèmes avec d'autres personnes à l'époque.”</p> <ul style="list-style-type: none"> - un jeune vivant en LVA | Parents <p>“Je les vois un peu comme des nounous, ce sont des partenaires avec qui j'aimerais garder contact à l'avenir.”</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mère d'enfants précédemment confiés à une famille d'accueil <p>“Cela peut arriver à tout le monde, une mauvaise erreur peut suffire”</p> <ul style="list-style-type: none"> - une mère d'enfants confiés |
| Professionnels <p>“Il faudrait plus de maillage pour soutenir l'enfant. On devrait prendre des décisions collégiales en échangeant des informations entre tous les intervenants afin que les informations soient moins cloisonnées.”</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une assistante familiale | Citoyens <p>“Pour moi, l'ASE protège les enfants qui ont des problèmes.”</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une commerçante <p>“Je n'ai pas fait de signalement, car on a pris mon nom et j'ai eu peur d'en subir des répercussions par la suite.”</p> <ul style="list-style-type: none"> - une citoyenne |

Contexte global

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance, souhaite rendre lisibles ses actions en faveur des enfants, adolescents, jeunes majeurs et de leurs familles.

Trop souvent, la communication auprès du grand public est une communication de "faits divers", mettant en avant des situations dramatiques ou des reportages "à charge" ne donnant pas la parole aux principaux acteurs.

LES ENJEUX

- **Rendre plus visible les actions du Département en matière de prévention et de protection de l'enfant et des familles.**
- **Faciliter l'accessibilité des services de la prévention et de la protection de l'enfant et des familles.**
- **Améliorer de façon continue les dispositifs par la prise en compte de la parole des usagers.**

| Nom de l'action | Résultats attendus |
|---|--|
| Action 1. Campagne de communication écrite et/ou numérique à travers des messages et témoignages sur la réussite des jeunes (interventions adultes ex-enfants confiés, etc.). | Changer l'image du "service de l'Aide sociale à l'enfance" qui peut parfois être considéré comme "rapteur d'enfants". |
| Action 2. Rendre plus accessible le recours aux services d'accompagnement à la parentalité (brochures informatives sur les actions collectives PMI, témoignages de parents sur le site tarn.fr). | Lever les craintes et faire en sorte que les familles se sentent autorisées à venir chercher aide et soutien auprès du Département. |
| Action 3. Événement annuel autour de l'anniversaire de la convention des droits de l'enfant. | Favoriser les échanges entre les professionnels et le grand public pour sensibiliser sur des thématiques qui peuvent parfois paraître difficiles d'approche telles que l'inceste, le consentement du mineur, les violences sur enfants au sein de la cellule familiale, le délaissé parental, etc. |
| Action 4. Diffuser un kit de communication "Que faire si je suis témoin de violence ou de maltraitance autour de moi" ? | Libérer les paroles et intervenir le plus précocement possible au sein des familles pour prévenir les risques de dangers des enfants. |

LA COMMUNICATION ENTRE LES PROFESSIONNELS

Afin de permettre à l'ensemble des intervenants de pouvoir mieux comprendre les missions conduites par les services qui concourent aux missions de prévention et de protection de l'enfance, les enjeux rattachés à la protection des enfants et des familles, et les moyens disponibles pour y répondre, il est souhaitable de pouvoir mieux les informer et les outiller.

Pour ce faire, la mise en dialogue représente une stratégie efficace et permet de contourner les croyances individuelles et les représentations sociales.

La sensibilisation implique donc d'aider à mieux repérer et à agir lorsqu'apparaît une situation préoccupante pour le bien-être des enfants.

| | |
|---|--|
| Enfants “Devoir sans cesse se répéter face aux différents tuteurs en plus du changement de référents et sans transfert de dossier, c'est épuisant” - une jeune en contrat jeune majeur | Parents “J'ai rencontré beaucoup d'interlocuteurs et entendu pas mal d'avis divergents. Ça a rendu difficile l'installation d'un rapport de confiance” - une mère d'enfants confiés |
| Professionnels “Beaucoup de choses seraient plus simples s'il n'y avait pas une telle méconnaissance de ce que nous pouvons apporter aux familles.” - une professionnelle travaillant dans un service de PMI | Citoyens |

LES ENJEUX

- Rendre plus visible le rôle de chacun.
- Améliorer le maillage partenarial.

Contexte global

Les professionnels agissant dans les dispositifs d'aide sociale à l'enfance ont tous des connaissances et savoir-faire qui nécessitent une harmonisation afin de répondre de façon co-construite et cohérente aux besoins des enfants et des familles sur l'ensemble du territoire.

| Nom de l'action | Résultats attendus |
|---|--|
| Action 5. Cartographie des lieux d'accueil et des dispositifs de la protection de l'enfance. | Avoir une visibilité en temps réel des dispositifs de protection de l'enfance. |
| Action 6. Répertoire/annuaire dématérialisé de l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire à destination des professionnels. | Faciliter les recherches. |
| Action 7. Améliorer l'interconnaissance des professionnels à travers des formations inter-institutionnelles (ex : addictologie, parentalité positive, théorie de l'attachement, etc.). | Mieux se connaître pour éviter les doublons et être plus efficents dans l'intérêt des enfants et de leurs familles. Développer les compétences des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Décloisonner les relations entre les acteurs. |
| Action 8. Outiller les écoles pour repérer les violences intrafamiliales. | Repérer le plus précocement possible les difficultés des familles et leur proposer un soutien éducatif. Favoriser la pluridisciplinarité des évaluations. Améliorer la protection des mineurs par une meilleure coordination partenariale. |
| Action 9. Développer des réunions d'information sur les dispositifs de protection de l'enfance (informations préoccupantes, prévention, protection) auprès des partenaires autres que les partenaires habituels (éducation populaire, clubs sportifs, associations culturelles). | Repérer des situations de maltraitance qui pourraient passer au travers de nos dispositifs actuels. |
| Action 10. Valoriser le travail des professionnels (campagne de promotion avec le Centre national de la fonction publique territoriale, développer des temps de présentation des métiers). | Améliorer l'attractivité des métiers de protection de l'enfance. |

LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION

Les situations de rupture ne sont pas une fatalité et peuvent parfois être évitées lorsque l'on identifie à temps les bons indicateurs. Cette vigilance est complexe puisqu'elle doit pouvoir recouvrir une multitude de facteurs.

Pour autant, initier au plus tôt le dialogue et proposer des accompagnements dédiés sont des moyens de permettre aux familles de prendre un recul qui pourra s'avérer bénéfique pour leur avenir.

Cette dynamique peut également prendre la forme de temps et de lieux qui seront autant d'occasions de "souffler" et de mieux identifier les causes, notamment environnementales, des comportements à risque pour l'enfant comme pour le parent.

| | |
|--|--|
| Enfants | Parents <i>"La Maison des femmes aurait été une solution plus adaptée pour moi."</i> - une mère d'enfants confiés |
| Professionnels <i>"Il serait intéressant de développer encore le maillage entre les acteurs pour soutenir davantage l'enfant et développer un réseau unique de partage d'informations pour sortir du silo du mail"</i> - une assistante familiale | Citoyens <i>"L'école ne donne aucune information, elle devrait informer sur les questions de prévention et de protection des enfants."</i> - une mère interrogée devant une école |

LES ENJEUX

- prévenir les risques de mise en danger des enfants et accompagner les familles dans leur parentalité.
- Intervenir au plus tôt et au plus près des situations.
- Investir pour l'avenir.

| Contexte global |
|--|
| <p>Citation "Les études scientifiques montrent que la biologie ne décide pas de notre destin et que c'est le vécu des enfants lors des tous premiers jours et années qui conditionne et définit leur avenir" Anthony Lake, Directeur exécutif de l'UNICEF, 2016.</p> <p>Les moyens d'intervention et d'accompagnement des familles dans les prémices et l'arrivée de la parentalité sont insuffisamment développés.</p> <p>La prévention précoce doit consister à placer les parents ou futurs parents en position d'experts. La relation entre les personnes accompagnées et les professionnels demeure encore asymétrique, situant encore trop souvent le professionnel comme étant celui qui "sait".</p> |

| Nom de l'action | Résultats attendus |
|--|--|
| Action 11. Renforcer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité durant la période des 1 000 jours (entretien prénatal précoce, visites à domicile périodiques, ateliers collectifs, groupes de parole, partenariat avec les maternités, etc.). | Favoriser la mise en place d'un attachement sûr. Valoriser les compétences parentales. Éviter les troubles du développement qui peuvent entraîner des prises en charge lourdes. |
| Action 12. Permettre aux parents de développer les compétences psycho-éducatives afin de repérer les besoins de leurs enfants et d'y apporter des réponses adaptées : <ul style="list-style-type: none"> • en développant un accompagnement sûr au domicile des parents pour "faire avec". • en renforçant le « aller vers » pour les familles les plus vulnérables. • en donnant davantage la parole aux familles et aux enfants pour identifier avec eux leurs propres ressources et celles intrafamiliales et élargies. | Donner les outils de repérages en termes de besoins fondamentaux aux familles les plus vulnérables pour éviter des interventions tardives qui sont mal vécues et incomprises. Permettre une nécessaire co-construction pour faciliter l'épanouissement de l'enfant. |
| Action 13. Développer les accueils en internat scolaire comme alternative aux placements. <ul style="list-style-type: none"> • en mettant en place un partenariat avec des internats scolaires pour faciliter l'accueil d'adolescents. | Diminuer le nombre de mesures de placement. |
| Action 14. Développer des Aides éducatives à domicile (AED), notamment dès le plus jeune âge (0-6 ans), ainsi que les AED renforcées. Définir les modalités et le rythme de ces interventions en créant un référentiel commun de l'aide éducative à domicile. | Soutenir les parents en fonction de leurs compétences mobilisables dans la prise en compte des besoins de l'enfant en matière de développement, d'éducation, de santé et d'épanouissement de ce dernier. Éviter que les situations ne se dégradent et aboutissent à une séparation parent - enfant par une mesure de placement. Diminuer le nombre de mesures judiciaires. |
| Action 15. S'appuyer sur le bilan des services éducatifs de jour pour faire évoluer les modalités de prise en charge en concertation avec nos partenaires. | Définir en collaboration avec les Maisons d'enfants à caractère social, exerçant ce mode d'accompagnement, une culture commune et des modalités d'intervention adaptées aux situations de façon homogène quel que soit le territoire. |
| Action 16. Initier un projet d'accueil de jour préventif en développant le partenariat avec les communes et les intercommunalités (coordination avec la CAF et le Schéma Départemental des services aux familles). | Permettre à des parents en difficulté ponctuelle de bénéficier de places d'accueil pour leur enfant en journée. |
| Action 17. Renforcer la Cellule Départementale de recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP) par un médecin référent « protection de l'enfance » (loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant). | Faciliter les coordinations avec le secteur médical et optimiser les prises en charge des enfants. |

LA PROTECTION DES MINEURS

Pour assurer le bien-être de l'enfant tout au long de son accompagnement par les services, il est nécessaire d'identifier et de prendre en compte les spécificités de l'enfant comme de sa famille, qu'elles soient d'ordre affectif, social ou psychologique et psychiatrique, afin de mieux le situer dans son contexte et d'ainsi pouvoir l'installer dans un environnement favorable à sa construction. Cette approche environnementale induit une collaboration efficiente à la fois entre les professionnels et avec les familles. Il s'agit donc de passer d'une logique de culpabilité par rapport au passé à une dynamique de responsabilité à l'égard de l'avenir.

| | |
|---|--|
| Enfants "Quand une ado arrive, on peut lui faire la promesse qu'elle en sortira plus forte et qu'on va l'aider !" - une jeune vivant en FDEF | Parents "Lorsque l'enfant est en demande d'un retour et que la mère est stable, l'ASE ne pourrait-elle pas proposer des alternatives ?" - un parent d'enfants confiés |
| Professionnels "Pour chaque sortie, chaque décision, je dois demander l'autorisation aux parents et remplir des documents. Ça rend difficile l'émancipation des jeunes." - un directeur de LVA | Citoyens "L'école et l'ASE devraient davantage donner la parole aux enfants." - une grand-mère de deux enfants |

LES ENJEUX

- Poursuivre le développement des dispositifs de protection de l'enfance en maintenant l'enfant dans son environnement habituel.
- Adapter les modes d'accueil et d'accompagnement en fonction des besoins des enfants et des familles.
- Travailler le retour au domicile de l'enfant en résitant le parent comme acteur essentiel.

| Contexte global |
|---|
| De nombreux mineurs sont placés en institution ou auprès d'assistants familiaux à long terme avec des parcours trop souvent marqués par des ruptures et de l'instabilité. Certains enfants présentent des troubles qui ne correspondent pas à un accueil classique dans le cadre des missions de protection de l'enfance. Le dispositif de protection de l'enfance doit s'adapter aux besoins évolutifs et spécifiques de ces jeunes accueillis en se dotant de moyens différenciés correspondant au projet individualisé de chaque jeune et aux problématiques qui lui sont propres. |

| Nom de l'action | Résultats attendus |
|--|---|
| Action 18. Recentrer les structures d'accueil d'urgence sur leur mission première. | <p>Garantir l'accueil d'urgence dans des dispositifs adaptés et sécurisés.</p> <p>Assurer des accueils de qualité.</p> <p>Orienter les enfants dans les quatre mois suivants leur admission en service d'urgence.</p> |
| Action 19. Développer des dispositifs flexibles en Maisons d'enfants à caractère social (MECS) et en accueil familial pour favoriser l'accueil de fratries. | <p>Éviter les séparations des fratries en créant des places spécifiques dédiées à leur accueil dans les établissements et services habilités à l'Aide sociale à l'enfance.</p> |
| <p>Action 20. Développer différents niveaux d'intervention en Action éducative en milieu ouvert (AEMO) adaptés aux situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement familial global incluant les rencontres en présence de tiers. • Actions éducatives en milieu ouvert renforcées. | <p>Répondre aux besoins individuels et adapter nos interventions aux situations.</p> <p>Accompagner les jeunes qui mettent en échec tous les modes de placements.</p> <p>Diminuer le nombre de mesures de placements.</p> |
| Action 21. Développer le dispositif d'aide au maintien à domicile et l'élargir aux 0-6 ans. | <p>Éviter la séparation parent-enfant en permettant le placement à domicile dès le plus jeune âge.</p> |
| Action 22. Développer et encadrer les accueils chez les tiers bénévoles et tiers digne de confiance (loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant). | <p>Diminuer les placements classiques en institution ou famille d'accueil en favorisant la prise en compte de l'environnement social et familial de l'enfant.</p> <p>Permettre aux enfants confiés de sortir de l'institution ou de la famille d'accueil et de créer d'autres liens affectifs avec des adultes non professionnels.</p> <p>Préserver des liens existants entre l'enfant et un tiers.</p> |
| Action 23. Développer les accueils modulés / séquentiels (établissements, parents, familles d'accueils, etc.). | <p>Permettre des prises en charge adaptées à chaque situation qui préservent le bien-être tant des accueillants que des accueillis.</p> <p>Construire des parcours cohérents pour les jeunes et leurs familles.</p> |
| Action 24. Développer des séjours de rupture. | <p>Création d'un lieu dédié à l'accueil de jeunes en situation de rupture sur leur lieu habituel (développement de partenariats avec les Départements limitrophes).</p> |
| Action 25. Élaborer avec les services de justice un référentiel des visites médiatisées et visites en présence d'un tiers. | <p>Favoriser une pratique commune en matière de visites médiatisées sur le territoire.</p> <p>Diminuer à terme les droits de visites médiatisées en faveur de droits de visites libres.</p> |
| Action 26. Créer des lieux de visites médiatisées opérationnels 7/7 jours. | <p>Garantir les droits des parents et des enfants conformément aux ordonnances des magistrats.</p> <p>Initier une réflexion avec l'Union Départementale des associations familiales.</p> |

| | |
|---|--|
| Action 27. Mettre en place la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle d'examen des situations des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance depuis plus d'un an (loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant). | Rechercher un statut juridique adapté pour l'enfant, stable et protecteur pour tous les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance : délégation d'autorité parentale, retrait d'autorité parentale, déclaration judiciaire de délaissé parental, adoption. |
| Action 28. Mener une réflexion sur le délaissé parental et l'adoption simple. | Optimiser la réalisation des projets d'adoption par le dépôt de requête en déclaration judiciaire de délaissé parental le plus tôt possible. |
| Action 29. Favoriser l'intervention des professionnels de psychiatrie au sein des établissements de protection de l'enfance. | Compléter le travail éducatif par un regard clinique qui devra améliorer la prise en charge des jeunes à profils complexes et, le cas échéant, faciliter l'orientation des jeunes vers des lieux plus adaptés. |
| Action 30. Co-développer avec l'Agence régionale de santé (ARS) des accueils familiaux thérapeutiques et des lieux de vie thérapeutiques (petits collectifs). | Améliorer la prise en charge des situations qui nécessitent un regard pluridisciplinaire et une intervention complémentaire entre le secteur pédopsychiatrique et la protection de l'enfance. Renforcer, les complémentarités d'actions entre le secteur psychiatrique et la protection de l'enfance. |
| Action 31. Construire avec l'ARS, le secteur pédopsychiatrique et la Maison de l'autonomie des modes de prise en charge individualisés pour les jeunes présentant à la fois des problématiques de handicap et de santé mentale. | Avoir une offre de prise en charge spécialisée, diversifiée et modulaire pour l'accompagnement des jeunes (ou des parents) qui présentent des problématiques de handicap et de santé mentale. |

LE SUIVI DES MINEURS ET DES FAMILLES

La construction du jeune citoyen est un processus continu qui réclame à la fois une attention particulière sur sa situation initiale autant que sur son trajet de vie avec les services de prévention et de protection de l'enfance. L'accompagnement par les services, en ce sens qu'il induit le travail d'une multitude d'acteurs, offre l'opportunité d'apporter une richesse à la fois plurielle et singulière au développement de l'enfant. Ce dernier, soumis à la nécessité de "grandir plus vite", doit dès lors être mis en capacité de pouvoir prendre en main son destin afin de réduire les chances de reproduire plus tard ce qu'il a pu vivre souvent trop tôt.

| | |
|--|--|
| Enfants "On a mis entre parenthèses notre projet professionnel pour accepter celui proposé par l'institution, car il semble que c'est là qu'il y ait du travail." - des jeunes vivant dans un CEP | Parents "Après la naissance de mon enfant, j'ai eu l'impression d'avoir un couperet au-dessus de la tête, que l'on attendait que je commette à nouveau une erreur." - un parent d'enfants confiés |
| Professionnels "Le placement, c'est émotionnellement violent, il faudrait quelqu'un d'extérieur pour recueillir les mouvements émotionnels du jeune." - un travailleur social | Citoyens "À travailler souvent dans l'urgence, je me demande s'il n'y a pas un manque de continuité dans ces services." - un commerçant |

LES ENJEUX

- Garantir la continuité de parcours et un suivi individualisé et bienveillant.
- Favoriser l'implication des parents dans le suivi du parcours co-construit avec l'enfant.
- Assurer le suivi éducatif, médical et psychologique de l'enfant.

| Contexte global |
|---|
| <p>La protection de l'enfance a progressivement évolué en lien avec la loi du 5 mars 2007, portant réforme de la protection de l'enfance, qui a réaffirmé l'importance de la place des parents.</p> <p>Le projet pour l'enfant est une des dispositions de la loi de 2007, confortée par la loi du 14 mars 2016, relative à la protection de l'enfant.</p> <p>Bien que mis en place dans le Département du Tarn, son application demeure insuffisante.</p> <p>Ce projet personnalisé doit être partagé par l'ensemble des intervenants auprès de l'enfant. De plus, les rapports et études sur les droits de l'enfant soulignent l'importance pour l'enfant accueilli d'avoir accès à son histoire, et dans la mesure du possible, s'agissant des enfants adoptés, le droit de connaître ses parents.</p> |

| Nom de l'action | Résultats attendus |
|--|--|
| Action 32. Mettre en place une instance de coordination tripartite par territoire : Département, PJJ, Tribunal pour enfants. | Rendre nos actions plus efficientes par un dialogue continu. Améliorer la mise en œuvre et le suivi des mesures. |
| Action 33. Dématérialiser le dossier unique du parcours de l'enfant. | Garantir aux enfants et aux familles l'accès à leur histoire personnelle. Permettre un accès sécurisé autorisant les seules personnes concernées à accéder aux informations confidentielles liées au parcours de l'enfant. |
| Action 34. Formaliser les Projets pour l'enfant pour l'ensemble des mesures de protection de l'enfance. | Articuler et coordonner les actions partenariales et la transmission des informations. Renforcer et repositionner les parents dans les actions à mener auprès de leur enfant. Favoriser la lisibilité du projet et réévaluer les objectifs tout au long du parcours. |
| Action 35. Construire un parcours de santé pour tous les enfants dès leur entrée dans le dispositif de protection de l'enfance. | Permettre un dépistage précoce et une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des enfants, en particulier pour les troubles du développement et de l'attachement. |
| Action 36. Travailler autour des modalités d'accompagnement à la sortie des mesures de placement : <ul style="list-style-type: none"> • en renforçant les mesures d'accompagnement au retour à domicile. • en élaborant un livret de sortie notifiant une mise à disposition du service si nécessaire en indiquant les démarches indispensables à entreprendre du côté du droit commun. | Consolider le lien parent/enfant et éviter un nouveau placement ou une mesure de type AEMO. |
| Action 37. Renforcer le partenariat avec l'éducation nationale pour pouvoir apporter à tous les jeunes accompagnés par le service de l'aide sociale à l'enfance une réponse scolaire en adéquation avec leurs projets. | Éviter les décrochages scolaires et permettre une insertion professionnelle future adaptée. |
| Action 38. Tenir un journal de vie retraçant les moments importants du parcours de l'enfant. | Permettre la mise en récit par l'enfant de son histoire (album photo numérique, vidéo, etc.). |
| Action 39. Favoriser la représentation de l'enfant par un avocat dans le cadre des mesures en assistance éducative lorsque la situation le nécessite. | Défendre l'intérêt de l'enfant dans le cas de conflits familiaux. Sécuriser l'expression de la parole de l'enfant. |

L'AUTONOMIE DES JEUNES ADULTES

La transition entre l'accompagnement par les services et le début de vie en autonomie du jeune est une étape majeure qui peut se révéler particulièrement difficile pour lui.

Durant ces premières années de bouleversement, il est stratégique que les politiques de prévention et de protection de l'enfance se dotent de dispositifs innovants susceptibles d'alléger la charge mentale que ces jeunes adultes éprouvent durant cette période afin de prévenir le retour à toute forme de précarité.

Il est aussi pertinent d'envisager des formes de suivi assouplies, par exemple par l'intervention d'interlocuteurs privilégiés ayant accompagné le jeune durant les années précédentes afin qu'il soit mieux outillé pour s'inscrire activement dans la société.

| | |
|---|--|
| Enfants "Avant d'arriver, on vivait dans la peur, maintenant, alors qu'on aimerait réussir, on est dans l'angoisse de la suite, quand tout va s'arrêter." - des jeunes mineurs non accompagnés vivant en LVA | Parents "J'aurais souhaité encore pouvoir échanger avec l'éducateur. Cet accompagnement était important pour moi." - un parent d'enfants précédemment confiés |
| Professionnels "On a à cœur d'aider à la responsabilisation des familles comme des jeunes." - des travailleurs sociaux œuvrant en MECS | Citoyens "J'ai eu un jeune qui vivait dans un de ces lieux et j'ai apprécié sa détermination et son sérieux. On voit qu'il en voulait!" - un employeur |

LES ENJEUX

- Assurer la transition, dans les meilleures conditions, de l'accompagnement vers le début de vie en autonomie du jeune.
- Prévenir toute forme de précarité et éviter l'isolement des jeunes à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.
- Favoriser une orientation choisie et désirée par le jeune.

| Contexte global |
|--|
| Trop souvent les jeunes accompagnés par le service de l'Aide sociale à l'enfance se voient refuser l'accès à des dispositifs de soutien et d'action sociale du fait du suivi "ASE". Aussi, la précarité et le risque de marginalisation des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance persistent. De plus, par méconnaissance et absence d'information, ces jeunes sont parfois étiquetés à tort de "délinquants", y compris par des professionnels. Agir contre la stigmatisation de ces jeunes en les accompagnant vers les dispositifs de droit commun (logement, formation, emploi, etc.) est une priorité. |

| Nom de l'action | Résultats attendus |
|--|--|
| Action 40. Élaborer un règlement jeunes majeurs pour préciser les modalités d'accompagnement. | Garantir une équité d'accès aux droits à tous les jeunes majeurs. Rendre plus efficents nos dispositifs d'accompagnement. |
| Action 41. Organiser des sessions d'information pour les travailleurs sociaux, médico-sociaux et assistants familiaux sur les dispositifs de droit commun. | Favoriser la cohérence d'intervention et les compétences professionnelles en faveur du jeune majeur. |
| Action 42. Renforcer l'accompagnement du passage à l'âge adulte par des actions collectives sur les thématiques du logement, de la gestion du budget, de l'emploi, de la santé (Conseillères en économie sociale et familiale – CESF, Service Habitat Logement, Caisse primaire d'assurance maladie). | Favoriser l'inscription des jeunes majeurs dans les dispositifs de droit commun. |
| Action 43. Créer des actions collectives pour éviter l'isolement des jeunes majeurs. | Favoriser l'accès des jeunes au sport et à la culture notamment via les équipements Départementaux. |
| Action 44. Favoriser l'orientation des jeunes majeurs vers les dispositifs d'hébergement autonome et développer l'accompagnement éducatif en milieu ouvert. | Éviter de maintenir les jeunes majeurs en structures institutionnelles. |

Liste des abréviations

- AAH : allocation adulte handicapé
- AED : aide éducative à domicile
- AEMO : action éducative en milieu ouvert
- AEP : association d'éducation populaire
- AMD : aide et maintien à domicile
- ANRAS : association nationale de recherche et d'action solidaire
- ARS : agence régionale de santé
- ASE : aide sociale à l'enfance
- ASS : allocation de solidarité spécifique
- CAF : caisse d'allocations familiales
- CESF : conseillère en économie sociale et familiale
- CPAM : caisse primaire d'assurance maladie
- CRIP : cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes
- DDAEOMI : dispositif départemental d'accueil, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés
- DPPEF : direction de la prévention, de la protection de l'enfant et des familles
- EPCI : établissement public de coopération intercommunale
- FDEF : foyer départemental enfance famille
- HLM : habitation à loyer modéré
- INSEE : institut national de la statistique et des études économiques
- LVA : lieu de vie et d'accueil
- MECS : maison d'enfants à caractère social
- MNA : mineur non accompagné
- ODPE : observatoire départemental de la protection de l'enfance
- PCH : prestation de compensation du handicap
- PE : perturbateur endocrinien
- PJJ : protection judiciaire de la jeunesse
- PMI : protection maternelle et infantile
- PPE : projet pour l'enfant
- QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville
- RSA : revenu de solidarité active
- SAF -U: service d'accueil familial d'urgence
- SAU : service d'accueil d'urgence
- SEJ : service éducatif de jour
- SET'5 : service éducatif et thérapeutique
- SMAM : semaine mondiale de l'allaitement maternel
- TISF : technicien de l'intervention sociale et familiale

Schéma enfance famille

2021 - 2025

Travailler avec les parents

Accompagner les enfants

Répondre aux besoins des familles

Nourrir une ambition commune



Direction Générale Adjointe
de la Solidarité

Hôtel du Département
81013 ALBI CEDEX 9
Tél : 05.63.45.64.64
Mail : president@tarn.fr

Direction de la Prévention,
de la Protection de l'Enfant
et des Familles

Tél : 05.63.48.69.63
Mail : enfance-famille-ds@tarn.fr

*Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle
à Monsieur le Président du Conseil Départemental*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

2/03. AGIR EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DU MAINTIEN D'EMPLOI DE PROXIMITÉ

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs : MM. Didier HOULES, Paul SALVADOR

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CLAVERIE, CABANIS, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE, FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À MME MASSOUTIE-GIRARDET), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu les articles 94 et 104 de la loi du 7 août 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les articles L 211-1 à L 213-5 du Code du tourisme portant sur l'activité des centrales de réservation départementales,

Vu la convention signée avec la Région Occitanie en matière d'intervention agricole et agro-alimentaire signée le 11 septembre 2017,

Vu la délibération du 12 février 2021 relative aux Orientations budgétaires pour 2021,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission cohésion territoriale,

Après en avoir délibéré,

– DÉCIDE :

Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement agricole et agro-alimentaire en cohérence avec le SRDEII

1/ D'approuver les propositions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépense,

Au chapitre 011, fonction 74 :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| - Achats divers | 10 000 € |
| - Études et Recherches | 180 000 € |

Au chapitre 011, fonction 95 :

- Prestation restauration collective et circuits courts 15 000 €

Au chapitre 011, fonction 928 :

- A l'article 62261, Honoraires vétérinaires..... 90 000 €

- A l'article 6281, Concours divers (cotisations) 31 000 €

dont 3 600 € de cotisation à Agri Sud-Ouest Innovation, 8 548 € à l'ANEM, 15 € au GDSAT, 7 879 € à Agrilocal.fr et 10 000 € à Occitanie Europe)

Au chapitre 65, fonction 928 :

- A l'article 6574,

Subventions à répartir Agriculture 420 000 €

donc 18 000 € attribués au Pôle de Compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation et 31 500 € au Comité départemental du tourisme (CDT) pour l'action au bénéfice du vignoble tarnais (2^{ème} tranche).

Subvention Agropoint..... 380 000 €

Prophylaxie animale (éleveurs) 25 000 €

Plan de soutien Drive Fermier (subvention à l'ASAT)..... 15 000 €

- A l'article 65738,

Subvention Agriculture et autres Ets publics 75 000 €

Au chapitre 65, fonction 921 :

- A l'article 6568,

Participation départementale pour analyses
au bénéfice des éleveurs..... 450 000 €

En investissement :

En dépense,

- Au chapitre 204, fonction 928, article 20422, Fonds de Développement Agricole (AP 2021 -1): 400 000 € en AP et 335 000 € en CP.
- Au chapitre 204, fonction 94, article 20421, Plan de soutien Inv. Agriculture (AP 2020-3): 100 000 € en CP.
- En investissements hors autorisations de programme :

Au chapitre 204, fonction 928, article 20421, Travaux connexes et échanges amiables: 3 000 €

2/ d'autoriser M. le Président à passer convention, si nécessaire, avec chacune des structures bénéficiaires de subventions départementales dans le cadre du développement agricole et foncier, et à signer tout document à cette fin.

3/ de donner délégation au Président pour fixer, si nécessaire, par voie d'arrêté, le relèvement des tarifs applicables en 2021 aux analyses et prestations réalisées par le laboratoire œnologique départemental.

4/ d'approuver l'adhésion du Département du Tarn à l'association AGRILOCAL.FR à compter du 1^{er} mai 2021 :

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette adhésion,
- de désigner en qualité de représentant du Conseil départemental du Tarn à l'association AGRILOCAL.FR : Monsieur Didier HOULES,
- de déployer progressivement la plate-forme AGRILOCAL sur le territoire départemental à partir du 1^{er} mai 2021.

– DÉCIDE :

Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement touristique départemental répondant aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière et soutenir l'ingénierie touristique

1) D'approuver les propositions budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

En dépense,

Au chapitre 65, fonction 94 :

- Subvention Comité départemental du tourisme 1 800 000 €
- Subvention Loisirs Accueil Tarn 265 000 €
- Subvention à répartir (tourisme) 300 000 €
- Subvention à répartir (tourisme-OTSI)..... 146 800 €
- Participation Syndicat Mixte d'Aménagement de la Découverte..... 1 500 000 €

Investissement :

En dépense,

- Au chapitre 23, fonction 94 (hors AP), aménagement site accueil et info touristique (panneaux occitans): 5 000 € en CP.
- Au chapitre 204, fonction 94 (AP TOURIS 2021-3), subvention accueil et mise en valeur du patrimoine touristique : 100 000 € en AP et 20 000 € en CP.
- Au chapitre 204, fonction 94 (AP TOURIS 2020-3) des crédits de paiement à hauteur de 300 000 € pour le plan de soutien hébergements touristiques.

2) D'autoriser le Président à passer convention, si nécessaire, avec chacune des structures bénéficiaires de subventions départementales dans le cadre du développement touristique et à signer tout document à cette fin.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210402-lmc136885d8ecb0-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

02^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

2/04. PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES SITES NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Christophe TESTAS

Présents :

MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés :

MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À MME MASSOUTIE-GIRARDET), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOU (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents :

AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA),

Vu la Directive européenne du 19 novembre 2008,

Vu les lois :

- n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

- n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu les articles L 113-8 et 10, et L 331-3 du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L 143-1, R 143-2 et R 143-3 du Code forestier,

Vu les articles L 361-1 du Code de l'environnement et L 311-3 du code du sport,

Vu l'article L 1111-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 211-7 du Code de l'environnement à l'exclusion des compétences du bloc communal,

Vu l'arrêté de la Préfecture de Région Midi-Pyrénées d'aménagement forestier du 30 juin 2009

Vu l'arrêté de la Préfecture du Tarn du 23 juillet 2014 relatif au régime forestier de parcelles situées en forêt départementale du Tarn,

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations,

Vu les délibérations du Conseil départemental du Tarn des :

- 25 janvier 2005 confirmant les conditions de participation départementale aux dépenses du syndicat TRIFYL,
- 27 juin 2019 relative à l'adoption du plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens,
- 03 juillet 2020 relative à l'adoption du plan « le Tarn à vélo »
- 03 juillet et 13 novembre 2020 relatives à l'adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn

Vu la délibération de la Commission Permanente du 03 juillet 2020 relative à l'adoption du plan d'actions contre l'Ambroisie

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la commission Cohésion territoriale,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE : comme suit le programme pour 2021 de l'intervention départementale en matière de préservation des ressources, des sites naturels et de l'environnement avec les inscriptions budgétaires correspondantes :

I - AGIR EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DES MILIEUX NATURELS, DE LA RESSOURCE EN EAU

I-1 PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES HABITATS NATURELS

I-1.1 Connaitre la diversité, la spécificité des espaces naturels de notre territoire

** il est décidé d'inscrire en fonctionnement un CP de 40 000 €

I-1.2 Faire connaître les espaces naturels et accompagner techniquement les porteurs de projet

** il est décidé d'inscrire en fonctionnement un CP de 55 000 €

I-1.3 Agir en préservant et en gérant les espaces naturels en propriétés Départementales et en appui financier des porteurs de projets

** il est décidé d'inscrire :

- en investissement un CP de (crédits couverture AP 2020 compris) 129 300 €

- en fonctionnement :

un CP de 101 000 €

une recette de 2 177 831,01 €

S'agissant du programme départemental « un arbre par collégien »,

** il est décidé d'inscrire une Autorisation de Programme de 500 000 €

I-2 CONTRIBUER AU MAINTIEN OU RETOUR AU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET À L'ÉQUILIBRE QUALITATIF ET QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU, À LA GESTION INTÉGRÉE DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE DÉPARTEMENT

I-2.1 Organiser l'animation et la concertation en matière de gouvernance et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin Tarn-Aveyron

** Il est décidé :

- d'achever la réflexion sur la gouvernance de la ressource en eau et d'inscrire en fonctionnement :

Analyse gouvernance : 20 000 €

- de poursuivre l'animation territoriale auprès des structures de bassins versants et d'inscrire en fonctionnement :

 Animation territoriale : 78 000 €

 Participations statutaires aux syndicats mixtes : 61 500 €

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides en la matière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

I-2.2 Favoriser la restauration ou le maintien des débits d'étiage et garantir la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

**Il est décidé :

- d'inscrire en fonctionnement pour la participation financière du Département aux modalités de soutien d'étiage du bassin du Tarn :

 en CP 10 000 €

- d'inscrire en fonctionnement pour la participation financière du Département aux modalités de soutien d'étiage du bassin de l'Aveyron :

 en CP 8 000 €

- d'inscrire au titre de la participation statutaire du Département au syndicat mixte de la Bancalié :

 * en fonctionnement :

 en CP 55 000 €

 * en investissement :

 en CP 35 000 €

- d'inscrire en investissement au titre de la participation statutaire du Département à l'Institution des Eaux de la Montagne Noire :

 en CP 70 000 €

- d'inscrire au titre de la participation statutaire du Département à l'Institution Interdépartementale du barrage de Saint Géraud :

 * en fonctionnement :

 en CP 40 000 €

 * en investissement :

 en CP 100 000 €

- d'inscrire au titre de la gestion du réservoir de Fourogue :

 * en fonctionnement :

 en CP 10 000 €

 * en investissement :

 en CP 86 000 €

- de mettre en place un dispositif de récupération partiel des coûts de gestion du réservoir de Fourogue auprès de bénéficiaires,
- de mettre en place les compteurs communicants auprès des irrigants de la vallée de la Vère,
- de demander à l'Agence de l'Eau Adour Garonne la participation financière la plus élevée possible pour le soutien d'étiage Tarn,

- de demander à l'Agence de l'Eau Adour Garonne la participation financière pour chaque opération en matière de suivi de barrage,
- de demander aux départements de Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne leur participation au soutien d'étiage du Tarn,
- de renégocier les conventions de soutien d'étiage arrivant à leur terme.

I-2.3 Développer et animer l'évaluation qualitative et quantitative des masses d'eau départementales : l'observatoire de l'eau

**Il est décidé :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides en la matière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
 - d'inscrire en fonctionnement au titre de l'animation de l'observatoire départemental de l'eau :
- | | |
|-------------|-----------|
| en CP | 132 000 € |
|-------------|-----------|

I-2.4 Favoriser la restauration, l'entretien et le bon état écologique des cours d'eau

Considérant les objectifs du SDAGE Adour Garonne et la loi du 30 décembre 2017 relative aux compétences de gestion des milieux aquatiques,

**Il est décidé :

- de reconduire les soutiens aux syndicats de rivières dans leurs opérations de gestion des milieux aquatiques en insistant sur les enjeux d'hydro-morphologie et de continuité écologique des cours d'eau,
- d'agir en faveur des zones humides et de concourir à l'observatoire départemental de l'Eau,
- d'autoriser Monsieur le Président :
 - à signer les conventions appropriées avec les structures concernées,
 - à signer les conventions avec la fédération de pêche du Tarn,
 - à solliciter les aides en la matière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- d'inscrire en investissement au titre de ces actions :

| | |
|-------------|-----------|
| en AP | 140 000 € |
| en CP | 142 000 € |

II - PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

II - 2 AMÉNAGER ET STRUCTURER DES LIEUX RÉCRÉATIFS DE PLEINE NATURE (TOURISTIQUES ET/OU DE PROXIMITÉ).

Considérant que les politiques de développement de randonnées, de voies vertes et de sports de nature sont adaptées à la découverte des paysages tarnais et confortent le Tarn pour son cadre de vie et sa destination touristique,

**Il est décidé :

- d'animer et de suivre les travaux de l'accord cadre pour la randonnée Tarnaise 2020-2023 en faveur de la pérennisation et la qualification des randonnées au service du Tarn,
- d'autoriser Monsieur le Président :
 - à renouveler la convention avec le CDRP 81 au titre des actions de structuration, de promotion de la randonnée tarnaise, et du soutien à la pratique sportive au cours de l'année 2021,
 - à signer les conventions de gestion et de valorisation des sentiers d'intérêt départemental (labellisation),

- de poursuivre, sur les sentiers d'intérêt départemental et voies vertes, les travaux d'aménagement et d'entretien, confiés à des structures d'insertion, à des entreprises spécialisées et aux agents départementaux,
- d'inscrire au BP 2021 les crédits ci-après :

Sentiers de randonnée :

| | |
|-----------------------|-----------|
| * en investissement : | |
| en CP | 42 000 € |
| * en fonctionnement | |
| en CP | 133 400 € |

III - AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

III-1 PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DOUCE ET DU QUOTIDIEN ET L'ITINÉRANCE TOURISTIQUE.

Plan vélo voies vertes

**Il est décidé

- de lancer les études nécessaires à la conception du plan vélo pour la période 2020-2025 et de rechercher des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des actions qui seront proposés dans ce plan,
- de poursuivre les études et travaux liés aux aménagements de voies vertes : entretien des voies existantes et mise en œuvre de la liaison vers Cordes (Albi-Blaye les mines),
- de poursuivre l'entretien des voies vertes gérées par le Département,
- de renouveler la cotisation d'adhésion à l'association "réseau villes et territoires" au titre de 2021,
- de soutenir les projets en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements portés par les collectivités contribuant aux objectifs du plan vélo en application du règlement d'aide adopté en juillet 2020
- de démarrer la campagne de signalétique directionnelle des axes structurants définis dans le plan vélo.

- d'inscrire :

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| * en investissement : | |
| en CP | 1 561 000 € (ENVIRO 2020/1) |
| * en fonctionnement : | |
| en CP | 80 000 € |

III-4 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.

III-4.1 AGIR POUR L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

Considérant les incidences de la loi NOTRe et de la loi Transition Energétique pour la croissance verte,

**Il est décidé :

- de poursuivre nos actions du domaine de la « Transition énergétique » en interne, sur le patrimoine et les compétences du Département et d'initier une démarche "Zéro plastique"
- d'organiser la 8^{ème} foire de la récup' et du réemploi
- de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoines et compétences » 2021 sur les données 2020

- d'inscrire en fonctionnement :

en CP 30 600 €

III-4.2 SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Syndicat départemental TRIFYL

**Il est décidé d'inscrire :

* en investissement :

en CP : 1 000 000 € (ENVIRO 2020/2)

en AP : 6 000 000 € (ENVIRO 2021/1) ⁽¹⁾

⁽¹⁾ (au titre de notre participation au financement du projet d'une usine de méthanisation)

* en fonctionnement :

en CP 1 650 000 €

III-5 APPUYER DES DÉMARCHES ASSOCIATIVES CONTRIBUANT À LA SENSIBILISATION ET À L'ANCRAGE LOCAL DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

III-5.1 SOUTENIR DES PROJETS ASSOCIATIFS STRUCTURÉS ET ADAPTÉS AU TERRITOIRE D'INTERVENTION

**Il est décidé d'inscrire en fonctionnement, un CP de 155 000 € pour le soutien des projets associatifs de dimension départementale dans le cadre conventionnel parmi lesquels la 21^{ème} édition du festival Cinéfeuille qui sera soutenue à hauteur de 70 000 €.

III-6 ÉDUQUER À L'ENVIRONNEMENT, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Promouvoir l'Eco-citoyenneté

**Il est décidé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec le CPIE des Pays tarnais au titre du programme d'éducation à l'environnement,

- d'inscrire en fonctionnement :

en CP 190 000 €

Diffuser la culture scientifique dans le domaine de l'Environnement

**Il est décidé d'inscrire en fonctionnement :

en CP 12 700 €

III-7 PROMOUVOIR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens

**Il est décidé :

- de mettre en œuvre des actions de prévention et de lutte contre des perturbateurs endocriniens prévus dans le plan y compris des actions de communication auprès du grand public dans ce domaine,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec le Réseau Environnement Santé à hauteur de 10 000 €,
- de lancer un appel à projet auprès des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « ma crèche sans perturbateurs endocriniens »,

- de rechercher des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du Plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens et de m'autoriser à signer les documents contractuels afin de formaliser ces partenariats,
- d'inscrire à cet effet en fonctionnement :
en CP 30 000 €.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

8 Avril 2021

Affichée le :

8 Avril 2021

N° AR :

081-228100012-20210402-lmc136695d8ec97-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

2/05. PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES SITES NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT VOLET 1

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Christophe TESTAS

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À MME MASSOUTIE-GIRARDET), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu les lois :

- n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

- n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu les articles L 113-8 et 10, et L 331-3 du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L 143-1, R 143-2 et R 143-3 du Code forestier,

Vu l'article L 1111-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 211-7 du Code de l'environnement à l'exclusion des compétences du bloc communal,

Vu l'arrêté de la Préfecture de Région Midi-Pyrénées d'aménagement forestier du 30 juin 2009,

Vu l'arrêté de la Préfecture du Tarn du 23 juillet 2014 relatif au régime forestier de parcelles situées en forêt départementale du Tarn,

Vu les délibérations du Conseil Départemental du Tarn du :

- 27 juin 2019 relative à l'adoption du plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens,
- 03 juillet et 13 novembre 2020 relatives à l'adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 03 juillet 2020 relative à l'adoption du plan d'actions contre l'Ambroisie,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Cohésion territoriale,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe de l'intervention départementale en matière de :

- promotion de la santé environnementale,
- d'atténuation des effets annoncés du changement climatique, notamment par le programme « un arbre par collégien »,
- prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les actions d'entretien du domaine routier.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210402-lmc136a45d8ed02-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

2/06. PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES SITES NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT VOLET 2

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Christophe TESTAS

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIAELLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À MME MASSOUTIE-GIRARDET), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu les articles L 113-8 et 10, et L 331-3 du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L 1111-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 211-7 du Code de l'environnement à l'exclusion des compétences du bloc communal,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Tarn du 3 juillet 2020 relative à l'adoption du plan « le Tarn à vélo »,

Vu les lois :

- n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

- n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

- n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

- n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Cohésion territoriale,

Après en avoir délibéré,

– APPROUVE le principe de l'intervention départementale en matière de :

- poursuite du déploiement du Plan Tarn à Vélo,
- poursuite de l'implantation et de l'accompagnement coordonné d'aires multimodales,
- facilitation des accès à la route aux modes alternatifs,
- fédération des initiatives tarnaises en matière de développement de la filière Hydrogène,
- d'initiation et de participation active à l'élaboration du plan d'actions pour promouvoir la filière Hydrogène.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210402-lmc136a25d8ecfb-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

2/07. ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE : VALIDATION ET SIGNATURE AVEC L'ÉTAT DE L'ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Didier HOULES

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, LHERM, MALROUX, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME ESTRABAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À M. FRANQUES), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME AT), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 7 mai 2020 approuvant le plan de soutien départemental,

Vu les circulaires du Premier Ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020 et n°6231/SG du 20 novembre 2020 relatives à la territorialisation de France Relance et à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

Vu l'accord régional de relance du 9 janvier 2021 signé par l'État et la Région Occitanie, Agissant en vertu de la délégation accordée le 15 septembre 2017,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2021 approuvant les orientations budgétaires 2021,

Vu le rapport de M. le Président,

Après Avis de la Commission cohésion territoriale,

Après en avoir délibéré,

– **VALIDE** l'accord départemental de relance à intervenir entre l'État et le Département tel que proposé en annexe du présent rapport ;

– **AUTORISE** M. le Président à signer l'accord départemental de relance entre l'État et le Département du Tarn et tout autre document nécessaire à la bonne conduite de ce partenariat en faveur de la relance de l'activité sur le territoire.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
9 Avril 2021

Affichée le :
9 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210402-lmc136985e803f4-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...



PRÉFET DU TARN



AVRIL 2021

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

Entre la Préfète du Tarn
et le Président du Département du Tarn



Accord de relance départemental du Tarn

Version projet du 15 mars 2021

établi entre :

- L'Etat, représenté par Catherine FERRIER, Préfète du Tarn,

et

- le Conseil départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, Président du Département,

Considérant l'intérêt de confirmer le cadre dans lequel sont établis les engagements mutuels de l'Etat et du Département, par l'adoption d'un accord départemental de relance jusqu'en 2022, il convient ce qui suit :



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

Préambule

La crise sanitaire et les mesures de lutte contre l'épidémie ont un impact sur l'économie française. De nombreux secteurs socio-économiques sont touchés par une forte baisse de la production, menaçant des emplois dans tous les territoires et touchant particulièrement les personnes les plus vulnérables. Dans le Tarn, l'Etat et le Département ont agi de concert dès le début de la crise pour soutenir l'activité et préserver la cohésion sociale.

Dès 2020, le Département a adopté le plan de soutien départemental en faveur des acteurs du Tarn pour faire face à la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences. Ce plan opérationnel, qui comporte 88 mesures, a fait l'objet d'une forte mobilisation de la collectivité, avec un budget de 31 M€, pour répondre à l'état d'urgence, repenser le vivre ensemble et soutenir l'emploi ainsi que l'économie dans le Tarn par des investissements à la fois d'urgence et durables.

Etat et Département sont intervenus, aux côtés de la Région, dans le cadre du Fonds de solidarité à destination des entreprises pour des avances sur trésoreries et des subventions sur des investissements propres à la relance et aux préconisations sanitaires. Dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture, plusieurs aides ont été mobilisées pour soutenir les filières face à la crise.

La circulaire du 23 octobre 2020 sur la territorialisation du plan de relance précise que certaines mesures de France Relance sont mises en œuvre au niveau local, via des appels à projets ou dans le cadre d'une gestion entièrement déconcentrée confiée aux préfets (par exemple via la dotation de soutien à l'investissement départemental).

Ces différentes actions concomitantes répondent à un objectif clair : préserver l'emploi et en créer tout en accompagnant l'économie départementale vers un modèle plus durable et résilient.

Article 1 – Objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune de l'Etat et du Département d'apporter une réponse puissante et coordonnée aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le développement économique et l'emploi tarnais et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Département du Tarn.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) renforcée ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale. A ce titre, les contrats territoriaux de relance et de transition énergétique (CRTE) sont les nouvelles démarches contractuelles de l'Etat avec les collectivités infra-départementales.



**ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE
LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN**

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Article 2 – Opérations permettant la transition écologique et la préservation de la biodiversité

1 - Rénovation énergétique des bâtiments

Un plan d'investissement massif de l'Etat dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des travaux tels que le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Le Département du Tarn poursuit son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Dès 2020, la construction du **nouveau collège à Castres**, au lieu-dit « La Pause » (**10,6 M€**), a fait l'objet d'un investissement du Département soutenu par l'Etat à hauteur de 1,06 M€ (aide acquise).

Le Département a pour projet la **rénovation énergétique des collèges** avec le **remplacement des menuiseries extérieures** (investissement de **275 000 €** en 2021, dossier déposé, éligible DSID rénovation énergétique) ainsi que le **déploiement de panneaux photovoltaïques dans les collèges** (investissement de **1,2 M€** en 2021 et de **2,14 M€** en 2022, dossier déposé, éligible DSID). La **restructuration du collège Louis Pasteur à Graulhet** représente quant à elle un investissement pluriannuel de **13 M€** dont **450 000 €** en 2021 et de **450 000 €** en 2022 (à l'étude DSID). Le Département souhaite également engager des opérations de **rénovation énergétique dans différents bâtiments de son patrimoine**, tels que les centres d'exploitation, l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (investissement prévisionnel de **1,25 M€**, dossier déposé, à l'instruction) ou encore la rénovation de locaux du Conseil départemental (investissement de **5 M€** sur 5 ans dont **400 000 €** en 2021, dossier déposé, éligible DSID rénovation énergétique et de **600 000 €** en 2022, à l'étude DSID).

Pour rappel, l'étude d'opportunité menée sur tout l'Ouest du Département ayant confirmé la nécessité de compléter les établissements existants par un **nouveau collège de 600 élèves** et la ville de **Couffouleux** ayant été retenue pour son implantation, le programme de construction et la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre est prévue en 2021 (investissement estimé à 14 M€, début des travaux prévu en 2023). Bien que ce projet ne relève pas du présent accord de relance, il semble important de le rappeler.

Plusieurs travaux de mise en accessibilité seront par ailleurs programmés sur plusieurs sites, comme **l'implantation du Département à Castres-Malroux** ou les **Musées départementaux** (investissement prévisionnel de **180 000 €** en 2021).

Enfin, le Département s'engage fortement en faveur de la rénovation énergétique auprès des particuliers à travers la **mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique**. A l'échelle du département et en coordination avec les opérations de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, ce guichet unique s'articulera à partir de mars 2021 avec l'ensemble des programmes existants et apportera son appui aux animations portées par les collectivités partenaires (investissement de **80 000 €**, dossier éligible DSID, à l'étude).



**ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE
LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN**

2 - Investissement dans les filières énergétiques face au changement climatique

- **Energies renouvelables**

- o **Construction d'une nouvelle usine**

Le Département soutient le syndicat mixte TRIFYL qui s'est engagé dans la transformation de son mode de traitement des Déchets Ménagers ou Assimilés. Un projet prévu pour 2023.

Une démarche d'excellence : cette transformation est voulue pour maintenir une qualité de service public élevée à un coût supportable et maîtrisé pour les 450 000 usagers concernés, en s'appuyant sur l'innovation dans l'organisation et la technologie. Le traitement des déchets résiduels permet ainsi un objectif de 80% de valorisation matière et énergétique et 20% d'enfouissement de déchets ultimes, pour un coût global optimisé inférieur à 110 € par tonne, toutes taxes incluses et hors TVA.

Une démarche d'anticipation et d'adaptation : dès 2014, TRIFYL a engagé une démarche prospective pour anticiper la prise en compte des nouvelles orientations du contexte législatif (réduction de 50% à l'horizon 2025 des quantités de déchets stockés). Le projet de TRIFYL est réfléchi de telle manière qu'il puisse s'adapter à la nécessaire réduction de la production annuelle par habitant (de 243 kg/an à 196 kg/an en 2025). Pour autant, l'existence du bio-réacteur actuel (stockage) constitue également, sur un sujet socialement et techniquement sensible, une opportunité géographique et une variable d'ajustement adaptée à l'échelle du périmètre de compétence désormais régional défini par la loi NOTRe.

Une démarche d'innovation technologique : le projet industriel permet la prise en charge des déchets collectés en s'appuyant sur les objectifs suivants :

- La contribution active à la réduction des déchets à la source et au développement du tri à la source, en particulier s'agissant de la collecte et la prise en charge séparée des bio-déchets issus des ménages : le projet industriel prévoit une baisse de 20% des tonnages de 2015 à 2023, et le dimensionnement de l'unité de traitement à 91 000 tonnes /an.
- L'optimisation des équipements existants par la modification et la transformation des plateformes de tri actuelles en les spécialisant, l'une sur l'amélioration et la massification du tri sélectif pour en accroître l'efficience et en maîtriser le coût, l'autre sur la transformation des Tout Venant issus des déchetteries en un Combustible Solide de Récupération (CSR) à fort pouvoir calorifique. L'investissement prévu par TRIFYL sur ces deux sites est de 17,2 M€ HT et doit être finalisé pour mars 2023.
- L'unité de traitement multi fonctionnelle choisie par TRIFYL après 1 an de dialogue compétitif propose une capacité nominale de traitement de 110 000 tonnes par an réparties en 91 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), de 8 000 tonnes de bio-déchets, et de 11 000 tonnes de Tout Venant de Déchetterie (TVD) triés et destinés à être transformés en Combustibles Solides de Récupération. Le traitement séparatif permet à la fois une production de biogaz après méthanisation, transférable sur les réseaux de collecte locaux existants, la production d'un combustible permettant, selon le PCI, l'approvisionnement en chaleur du site ou de combustible en cimenterie, et la production de compost destiné au réemploi. Le coût d'investissement est de 93 M€ et le Département y apportera **6 M€** (pour mémoire).

- o **Filière hydrogène**

Par ailleurs le Département s'engage dans une démarche collective visant à impulser, à fédérer et à soutenir l'ensemble des initiatives locales autour de la **thématique hydrogène**.



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

En effet, le Tarn dispose d'acteurs dans la totalité de la chaîne énergétique à savoir la production / la distribution / l'usage. En accord avec les chambres consulaires et les industriels, le Département organise en partenariat la réponse tarnaise aux appels à projets nationaux et européens en vue de permettre au territoire de conserver son leadership, en s'appuyant sur l'expertise de l'IMT Albi et en permettant à chaque projet de disposer des moyens utiles à la recherche, l'expérimentation et la mise en œuvre au service des usagers. Outre les différents partenaires dont les collectivités qui sont naturellement associées, un outil de type SEM est en cours d'étude, d'autres structures étant envisageables à ce stade.

- Préservation de la ressource en eau et production hydroélectrique

Dans le cadre du réseau de suivi départemental pour les ressources en eau considérées stratégiques, le Département soutient financièrement les projets et dispositifs techniques de régulation suivants :

La réhausse du barrage de Saint-Géraud. Opération portée par l'Institution Interdépartementale du Barrage de Saint-Géraud, elle permet l'augmentation de la capacité de la retenue de barrage de 1,5 Mm³ en vue de sécuriser la ressource et permettre une gestion interannuelle du volume stocké. Ce projet permet l'augmentation du débit réservé, le maintien de l'activité agricole sur les territoires au regard des changements climatiques, la sanctuarisation des débits nécessaires à la vie aquatique en dehors des périodes d'étiage et la modulation des débits restitués en fonction des contraintes biologiques en aval (investissement prévisionnel de **2,2 M€**, calendrier 2020-2022, dossier DSID, à l'étude).

La mise en place d'une unité de production hydroélectrique. Opération portée par l'Institution Interdépartementale du Barrage de Saint-Géraud. Le barrage de Saint-Géraud, d'une hauteur de chute importante, peut être équipé d'une unité de production hydroélectrique. Une étude de faisabilité a été réalisée et a montré que l'opération était rentable sur 12 ans et dans le cadre du développement des énergies renouvelables non carbonées (Investissement prévisionnel de **600 000 €**, calendrier 2022-2024, dossier DSID, à l'étude).

Concernant le projet de territoire du Tescou, le Département est prêt à subventionner les « solutions eau » retenues.

3 – Protection et valorisation de la biodiversité

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des métiers de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

Le Département du Tarn identifie plusieurs axes d'interventions, à travers notamment son **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles**, en matière de connaissance, de conservation de la biodiversité, de valorisation du patrimoine naturel et de poursuite des dynamiques territoriales scientifiques, pédagogiques et récréatives avec les acteurs de la biodiversité tarnaise. Plus spécifiquement, le Département souhaite la valorisation prioritaire des **Espaces Naturels Sensibles de Sérénac, Sivens et Razisse**, ainsi que la **mise en œuvre de parcours permanent de trail et de course d'orientation** (investissement prévisionnel de **250 000 €**, dossier à l'étude). Sur le site de la **base départementale de Razisse**, le projet d'un pôle escalade pour 2022 est estimé à **290 000 €** comprenant un mur d'escalade (70 000 €) et la rénovation thermique du gymnase (200 000 € + 20 000 € d'études, éligible FNADT Tourisme, dossier à l'étude).



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

La présence sur le territoire départemental du **Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc** est un atout à privilégier pour la protection et la valorisation de la biodiversité. Le Département du Tarn soutient les projets du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc notamment concernant le **Plan Alimentaire Territorial, la grande itinérance et la forêt**. Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc a également la volonté d'engager en 2021 des travaux de **rénovation énergétique de la Maison du Parc** (dont le siège est situé à Saint-Pons de Thomières, dans l'Hérault).

D'ores-et-déjà le Département renforce son programme de soutien à la filière forêt/bois. Le Département s'engage pour plus d'oxygène, plus de biodiversité, moins de CO₂ et une meilleure santé pour tous. L'arbre contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. Notre collectivité plantera un arbre par collégien tarnais, soit **19 000 arbres** sur 3 ans au total sur le territoire, soit un investissement de **1,4 M€** dont **400 000 €** en 2021 et **1 M€** en 2022 et 2023 (dossier DSID, à l'étude). Le Département encouragera aussi les communes à programmer et intégrer des plantations d'arbres dans chaque projet d'aménagement (aires de jeux, écoles, espaces publics, ...)

Article 3 – Opérations œuvrant à la cohésion sociale et territoriale

1 - Plan Tarn Santé

Dans le cadre du Plan Tarn Santé qu'il coordonne avec les partenaires en matière d'attractivité médicale, le Département souhaite le maintien et le développement d'une offre de soins de qualité sur le territoire. Ainsi le Département continuera de soutenir les **projets d'équipements interprofessionnels de santé** dont le volet immobilier est porté par les communes et intercommunalités à hauteur de **3 M€** par an.

Cette volonté passe également par un **projet ambitieux pour accueillir les internes de médecine générale dans de bonnes conditions à Albi et le Tarn Nord**. Une opportunité de **rénovation de l'internat actuel de la Fondation du Bon Sauveur à Albi** permettrait d'accueillir à la fois les internes du Centre Hospitalier et ceux du Bon Sauveur dans un premier temps, puis les stagiaires des autres professions de santé à l'échelle du Tarn Nord afin de préparer l'avenir.

Estimation financière de l'opération de réhabilitation : **3 M€** (à l'étude, ARS).

Portage de l'opération à déterminer (Centre Hospitalier, Mairie d'Albi, CA du Grand Albigeois, Fondation du Bon Sauveur par convention, ...).

Partenariat : Etat, ARS, Région, Département, CA du Grand Albigeois, Mairie, CH, Bon Sauveur, Ordre des Médecins, URPS, ...

2 – Solidarités humaines

Acteur des solidarités humaines, le Département amplifie sa politique de **soutien à l'investissement des EHPAD afin de moderniser leurs infrastructures** en leur allouant 1 M€ supplémentaire en 2021 et permettre ainsi de meilleures conditions d'accueil sécurisées face à la crise sanitaire pour les résidents, les familles et les professionnels. L'investissement du Département est ainsi de **4,4 M€** en 2021-2022 (dossier à l'étude, ARS). Suite au recensement conduit auprès des EHPAD et établissements assimilés, l'achat d'équipements, matériels ou installations pourrait concerter les nouvelles technologies pour les résidents, la domotique, les économies d'énergie ou encore la protection sanitaire de type filtre de ventilation, assainissement de l'air, légionnelle ou tout autre besoin en investissement émergeant de la crise sanitaire.



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

Le Département souhaite mener l'**aménagement de la Maison Départementale de l'Autonomie** (MDA) à travers une opération importante de rénovation énergétique dès 2022 avec l'objectif de bâtiments à énergie positive. La MDA a pour but de réunir ensemble des politiques départementales conduites en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, et plus largement des personnes majeures vulnérables, en proposant aux tarnais, sous la forme d'un guichet unique, un accompagnement global pour toutes les prestations liées à la perte d'autonomie (investissement prévisionnel de **5,5 M€** dont **450 000 €** en 2021 et de **2,8 M€** en 2022, dossier éligible DSID, à l'étude).

Le programme partenarial, mené par le Département avec l'Etat, s'agissant de la **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie** (CFPPA), permet de développer des actions de sensibilisation et de prévention dans le Tarn et sera maintenu en 2021 avec comme priorité la lutte contre la fracture numérique et l'isolement social. Pour mémoire, **1,029 M€** sont ainsi mobilisés en 2021 pour le financement des actions collectives, des aides techniques, des prestations d'ergothérapie et des packs domotiques.

Le Département entend également engager la **restructuration du Foyer départemental de l'Enfance**, pour d'importants aménagements relatifs à l'amélioration des conditions d'hébergement des enfants, de travail des salariés et pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, dès 2022, avec un budget prévisionnel de **5 M€** dont **200 000 €** en 2021 et de **700 000 €** en 2022 (dossier éligible DSID, à l'étude). Le Foyer départemental de l'Enfance a notamment pour objectif d'accueillir et traiter les situations d'urgence, dans le cadre de la compétence du Département en matière de prévention des mauvais traitements et de protection des mineurs en danger.

Le Département et l'Etat soutiennent l'investissement et l'aide aux opérations de bâti en matière de **logement social**, avec la production ou l'amélioration de logements sociaux avec les aides financières à un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et les aides financières de Tarn Habitat. La rénovation des **2 quartiers ANRU de Cantepau, à Albi, et Laden Petit Train, à Castres**, se traduit par la **démolition-reconstruction** d'une nouvelle offre de logements sociaux et de **revalorisation-requalification du bâti existant** pour répondre aux attentes des habitants de ces quartiers. Pour mémoire, il s'agit ainsi d'un investissement de **772 000 €** pour Cantepau, auxquels le Département s'est aussi engagé à participer à hauteur de **615 500 €** pour les aménagements urbains du quartier, et d'un investissement de **210 000 €** pour Laden Petit Train (pour la période 2020-2025).

Enfin, l'engagement du Département en faveur de l'habitat partagé représente **500 000 €** par an.

Article 4 – Opérations en faveur des mobilités et territoires de demain

1 - Mobilités douces et multimodales

En matière de transition énergétique, le **Plan Vélo** du Département du Tarn est une action territoriale phare visant l'adaptation de notre société aux enjeux climatiques et écologiques. Le Département souhaite prioriser les opérations suivantes dans le développement du maillage du territoire (budget de **6 M€** sur 5 ans dont **1,5 M€** en 2021 et **1,5 M€** en 2022, dossier DSID, à l'étude) :

- Axe Gaillac – Tersac en coordination avec la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et la Communauté d'Agglomération du Grand Albiégois,
- Axe Albi – Cordes (travaux en cours / diagnostic des OA en 2021),
- Axe Vallée du Tarn.



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

Le développement d'un réseau routier adapté aux mobilités actuelles et du futur s'inscrit dans la démarche volontariste du Département pour la **création d'aires multimodales et d'aires de covoiturage**. C'est pourquoi, les aménagements suivants sont portés par le Département pour répondre aux attentes et besoins des territoires et des tarnais, et pour un investissement de **500 000 €** en 2021 pour les opérations suivantes (dossiers DSID, à l'étude) :

- Aires multimodales de la RD 612 (Garabian, Mousquette, RD 59, RD 30),
- Aire de covoiturage de Tanus (RD 988),
- Aire de covoiturage de Miolles (RD 999),
- Aire de covoiturage du Col de Peyronnenc (RD607).

En 2022, un investissement de **500 000 €** est à nouveau prévu.

2 – Désenclaver, sécuriser et relier les territoires

Le Département investit pour améliorer et entretenir les routes. A ce titre, il s'engage à poursuivre son action en faveur de l'amélioration des dessertes avec le **projet d'autoroute A69 entre Castres-Mazamet et Toulouse** pour lequel le Département s'engage, pour mémoire, sur un financement d'équilibre à hauteur de **31 M€**.

Dans la poursuite de ses engagements, le Département apportera sa participation financière aux **opérations inscrites au CPER 2015-2020 et en particulier la sécurisation de la RN88** dans la traverse de Lescure-d'Albigeois dont la réalisation de la première phase devrait intervenir en 2021. Il conviendra de préparer l'avenir et d'éviter la congestion de la RN88 en sortie d'Albi. Enfin, pour consolider le calendrier futur, il s'emploiera à œuvrer auprès de l'Etat afin que la déviation de **Saint-Alby** puisse entrer au plus tôt en phase opérationnelle en parallèle des travaux de l'autoroute A69.

La **modernisation et la sécurisation de la RD612 entre Albi et Castres** demeure une grande cause départementale avec un investissement, pour mémoire de **6 M€**, afin de permettre la création de créneaux de dépassement, la suppression des accès riverains dangereux et la réalisation de voies de désenclavement. Au total, le Département dédie un budget de **29 M€** sur cet axe.

L'amélioration du réseau routier départemental c'est aussi les **travaux d'élargissement et de consolidation de la RD964** qui se poursuivent sur la commune de Técou (pour mémoire, budget de **1,5 M€**), ainsi que la **mise aux normes des tunnels d'Ambialet** visant à sécuriser les accès et empêcher les véhicules hors gabarit de pénétrer dans les tunnels (budget de **5 M€** dont **700 000 €** en 2021 et **de 1,5 M€** en 2022, dossier éligible à la DSID).

Le Département s'engage dans une programmation pluriannuelle de **l'entretien de réseau routier, des ouvrages d'art et des murs de soutènement**. Ainsi, la politique de suivi et d'auscultation du patrimoine des **1 200 ponts** est amplifiée, un effort particulier sur l'entretien des grands ouvrages sera porté (notamment le pont de Viterbe, le pont d'Hauterive et celui sur le Viau à Nages) tout comme pour le patrimoine des murs de soutènement (budget de **1,5 M€** en 2021 et **de 3 M€** en 2022 sur un programme d'entretien de **13 M€**, dossier DSID à l'étude pour la sécurisation des ouvrages d'art et des ponts).

3 – Infrastructures et usages numériques

Le Département développe les infrastructures de haut et très haut débit avec les travaux de **déploiement de la fibre optique sur le territoire**. Avec, pour mémoire, un investissement de **6 M€** en 2021-2022, l'objectif départemental du 100% FttH à la fin de l'année 2022 est maintenu.



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

En lien et dans la continuité des importants investissements en matière d'infrastructures numériques, le Département souhaite engager en 2021 des politiques publiques départementales relatives aux usages numériques. Pour cela, le Département finalise cette année son **Schéma Départemental des Usages et Services du Numérique (SDUSN)** qui permettra d'approfondir et préciser les projets à développer.

- Accompagnement de la transformation numérique de la collectivité départementale

Le Département du Tarn s'est engagé dans la mise en œuvre d'un **Plan de Transformation Numérique de l'Administration de 500 000 €** comprenant 4 volets :

- Une administration agile : davantage de mobilité
- Une administration qui accompagne le changement
- Une administration zéro papier
- Une administration tournée vers l'usager.

Les deux premières actions engagées de ce plan sont la refonte du SIRH (désignation d'un AMO en 2021 pour un montant de **50 000 €**) et le déploiement d'une solution de gestion de la relation usager multicanal, pour un montant de **80 000 €** (dossiers déposés, à l'instruction).

Article 5 – Opérations pour une relance de l'activité économique et un nouveau modèle de développement

1 - Tourisme, culture et patrimoine

Le plan de relance a pour ambition de faire émerger et grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le secteur du tourisme. La transition durable des entreprises du tourisme doit permettre de répondre à leurs besoins particuliers et d'accompagner l'évolution de leurs modèles économiques dans un contexte contraint.

Le Département du Tarn s'engage pleinement, à la fois dans le soutien aux sites et entreprises touristiques existants et dans le développement de nouveaux projets, qui ont vocation à continuer de faire du Tarn une destination attractive. Avec son action phare « **Destination Campagne** », portée par son Comité Départemental du Tourisme, le Département du Tarn mise sur le soutien aux opérateurs privés et l'accompagnement des prestataires touristiques. C'est pourquoi, en 2021, l'action en faveur de la démarche « **Destination Campagne** » en soutenant les projets des entreprises privées du territoire ainsi que l'évènement annuel porté par Tarn Tourisme, est un levier majeur de l'innovation touristique du territoire (investissement estimé à **60 000 €**, dossier à l'étude). Le Département continue de soutenir l'amélioration des hébergements touristiques professionnels (hôtels, gîtes, campings) pour une montée en gamme et une attractivité accrue du Tarn (pour mémoire, aides départementales à l'investissement de **1 M€**).

Le Département, avec le soutien de l'Etat, entend notamment **appuyer l'attractivité de sites majeurs**, avec des interventions nécessaires à leur rayonnement touristique, patrimonial et culturel.

Dès 2020, avec la réfection des galeries du **Musée Mine départemental**, le Département investit **1,8 M€**, avec une aide de l'Etat de 160 000 € (aide acquise). Il engage en 2021 un nouvel investissement en faveur de l'attractivité touristique en milieu rural avec la **conception d'outils numériques d'accompagnement à la visite au Musée-mine départemental**. Il s'agit de doter le musée de nouveaux outils pour rendre son patrimoine accessible sous de nouvelles formes et à de nouveaux publics par la conception d'un film



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

utilisant la technologie 3D au sujet du charbon (de sa formation à son exploitation) et par la conception d'outils de médiation ludiques et numériques de type *escape game* et jeux interactifs. Investissement de **120 000 €** (éligible au FNADT Tourisme).

L'acquisition par le Département d'un **médiabus**, outil d'animation des territoires, est prévu en 2021 pour développer de nouveaux services aux usagers. Investissement départemental de **150 000 €** avec une participation de l'Etat (DRAC) d'un montant de 105 000 € (dossier éligible).

En 2021, le relogement de l'association d'art contemporain **le LAIT** sur le site de l'ancienne école normale fait l'objet d'un investissement de **1,2 M€** dont **400 000 €** du Département et 50 000 € de l'Etat (pour les études, aide acquise ; à l'étude pour les travaux).

La restauration et la mise en valeur du Palais de la Berbie constitue un projet ambitieux porté par le syndicat mixte dans le cadre du Plan Patrimoine 2021-2027 avec un investissement général estimé à **4 M€**. Les opérations suivantes sont d'ores-et-déjà identifiées, dont **502 000 €** d'investissement dès 2021 (dossiers éligibles):

- **la restauration du Monument Historique :**
 - o des charpentes et couverture de l'aile des Suffragants, du pavillon Metge et travaux complémentaires du donjon Saint-Michel, investissement de 637 000 € TTC (dont **64 000 €** pour la toiture et pour le donjon Saint-Michel dès 2021),
 - o des façades dont les menuiseries extérieures et appuis, investissement de 300 000 €,
 - o des remparts, investissement de 700 000 € dont **85 000 €** pour le diagnostic général et la mise en sécurité du chemin de ronde, dès 2021,
 - o des parquets classés, investissement de **100 000 €** pour les parquets et la rénovation de la salle des affiches dès 2021,
 - o des vitraux de la chapelle Notre-Dame-de-Beaucaire, investissement de 28 000 €,
- **la mise en valeur touristique et culturelle du site**, afin de proposer aux visiteurs un circuit de visite passant sur le chemin de ronde :
 - o mise en lumière du Palais de la Berbie, élargie au Pont Vieux et à la cathédrale Sainte-Cécile, en partenariat avec la Mairie d'Albi, investissement de 423 000 € dont 50 000 € d'études pour 2021-2022.
- **la sécurisation du Monument Historique et du site :**
 - o mise en sécurité du bâtiment abritant le Musée Toulouse-Lautrec avec la pose de portails afin d'ouvrir le circuit de visite, investissement de 98 000 € dont 15 000 € d'études dès 2021,
- **les travaux intérieurs de rénovation du Musée Toulouse-Lautrec :**
 - o restauration des décors de Notre-Dame de Beaucaire, chapelle, sacristie, tribune, diverticule. Investissement de 295 000 € dont 45 000 € en 2021,
- **de grosses interventions sur le matériel du Musée Toulouse-Lautrec :**
 - o système de sécurité incendie, investissement de 74 000 € dès 2021,
 - o installation de traitement d'air, investissement de 69 000 € dès 2021.
- Le syndicat mixte du Palais de la Berbie prévoit aussi un investissement concernant les **économies d'énergie par le remplacement des luminaires de la salle d'exposition par des LED**, investissement de **442 000 €** avec une demande de participation de l'Etat de 221 000 € au titre de la rénovation énergétique (dossier DSIL déposé, en cours d'instruction).



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

- Au vu du contexte de fermeture des musées, le syndicat mixte est en train d'établir une étude pour chiffrer les **travaux intérieurs de remise à niveau**.

Le développement de l'Abbaye-Ecole de Sorèze / Musée Dom Robert prévoit un investissement pluriannuel estimé à **5,3 M€** qui est nécessaire à la reprise d'une activité touristique d'envergure dans ce site naturel et patrimonial, notamment pour la relance de l'activité d'hôtellerie-restauration par un nouveau prestataire. Ainsi en 2021, pour un montant de **2,8 M€**, les opérations suivantes (dossiers à l'étude), portées par le syndicat mixte, concernent :

- le **remplacement des menuiseries et la pose de vitrage solaire** pour l'isolation et le confort thermique de l'aile dédiée à l'hôtel, la restauration et la salle de séminaire (investissement de **1,7 M€**)
- la **remise à niveau de l'hôtel – volet rénovation énergétique**, avec le remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation (investissement de **566 000 €**),
- la **remise à niveau de l'hôtel – volet attractivité touristique en milieu rural**, avec les interventions de maçonnerie, plâtrerie, électricité et peinture (investissement de **543 000 €**),
- la **création d'audio-guides** à destination du public familial au titre de l'attractivité touristique en milieu rural (investissement de **40 000 €**),

Le Département soutient par ailleurs l'aménagement des locaux de la scène labellisée **Lo Bolegason** porté par la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet (investissement de 735 000 €), ainsi que la rénovation du **Musée Goya** portée par la Ville de Castres (investissement de 7,39 M€ dont **767 781 €** du Département).

2 - Commerces et artisanat de proximité

Dès 2020, le Département a renforcé son action et son accompagnement auprès des petites structures économiques du territoire relevant des secteurs du commerce et de l'artisanat. Le Département porte ainsi un dispositif d'aides à la reprise et à la transmission d'activités artisanales et commerciales en milieu rural ou en quartiers politiques de la ville par une **convention de partenariat et de financement renforcé conclue avec la Chambres des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre d'Agriculture du Tarn** (aide départementale de **170 500 €** en 2020). L'accompagnement des travailleurs non-salariés bénéficiaires de Revenu de Solidarité Active a quant à lui fait l'objet d'une aide départementale de **95 000 €** en 2020 auprès des chambres consulaires, reconduite en 2021 pour **95 000 €**.

Le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, ont lancé en 2020 la **plateforme www.achat-tarn.com** afin que les commerçants et les artisans tarnais puissent proposer leurs produits en ligne via le système *click&collect*. Cette action a fait l'objet d'un investissement de **100 000 €** en 2020 de la part du Département, et de **50 000 €** en 2021 (à l'étude).

Le Département est également intervenu, avec l'Etat, la Région, les EPCI et la Banque des Territoires, en faveur des petites entreprises de proximité à travers sa participation au **Fonds de solidarité à destination des entreprises** qui s'articule avec le **Fonds l'OCCAL**. Ces aides opérationnelles, décidées collectivement en comités d'engagement départementaux, pour des avances remboursables et des subventions à l'investissement des entreprises tarnaises, représentent pour le Département et pour mémoire, un engagement financier de **400 000 €** en 2020.



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

3 - Agriculture, agro-alimentaire et valorisation des producteurs locaux

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'Etat s'est fixé dans le cadre du plan de relance et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des outils permettant d'accélérer la transition agro-écologique de nos modèles de consommation.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Association Solidarité Agricole Tarnaise, afin de soutenir les producteurs locaux et les accompagner dans la commercialisation de leurs produits, le Département a souhaité la mise en place d'un **Drive fermier solidaire et 100% local** (investissement de **50 000 €**, à l'étude) qui continue de se développer en 2021. En proposant des produits de qualité et de saison via le site internet www.drivefermiertarn.fr, les producteurs et les consommateurs disposent de 6 points de retrait sur le territoire : à Albi, Brens, Sainte-Gemme, Labruguière, Labastide-Saint-Georges et Lavaur.

Dans le cadre de l'appel à projet France Relance relatif à l'alimentation durable et solidaire, le Département soutient le **projet de casiers fermiers connectés** développés par l'Association Solidarité Agricole Tarnaise afin de faciliter encore davantage l'accès aux produits locaux sur le territoire. Ces actions répondent au besoin grandissant de visibilité des agriculteurs locaux par le numérique et l'innovation (pour mémoire, un investissement prévisionnel de **80 000 €**).

Le Département accompagne l'agriculture et l'agro-alimentaire dans les mutations à travers un **soutien à l'innovation des exploitations agricoles** d'un montant de **500 000 €** dès 2021 : structuration des circuits courts, transition agro-écologique et développement de la filière viticole.

Par ailleurs, le Département soutiendra le projet structurant porté par l'**abattoir de Carmaux**, outil nécessaire à l'ensemble de la filière (montant à déterminer).

4 - Insertion professionnelle

Le **Programme Départemental d'Insertion** et le **Pacte Territorial d'Insertion** mis en œuvre pour la période 2019-2024 sont résolument orientés vers l'insertion par l'activité économique en :

- Proposant un cadre renouvelé de la **politique départementale d'insertion** : partenariat avec Pôle emploi (accompagnement global et application Emploi Store), l'AFPA, Cap Emploi et les missions locales,
- Mettant en place le **portail Job Tarn (145 000 € par an)**,
- Identifiant des initiatives dynamiques et durables favorisant le retour à l'emploi : organisation régulière d'actions comme les **Job dating** et la mise en place d'une **plateforme d'offres d'emplois locales**,
- Se concentrant sur **l'employabilité des bénéficiaires du RSA** : conventions avec les organisations consulaires et accords avec les agences de travail temporaires.

Cette politique volontariste du Département dans sa mobilisation pour l'emploi se complète par la systématisation de la clause sociale ou d'insertion sur ses marchés publics.

(Investissement prévisionnel de **120 000 €**).



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN

Article 6 - Engagements partagés

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Pour l'Etat, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle est un outil puissant et déjà opérationnel, puisque d'ores-et-déjà ___ M€ ont été attribué en 2020 à ce titre pour des projets émanant de collectivités tarnaises. En 2021, la DSIL sera également accrue et une enveloppe supplémentaire de ___ M€ de soutien à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales a été décidée. En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue en effet un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence écologique.

A travers l'ensemble de ses dispositifs, le Département du Tarn accompagne, notamment avec le Fonds de Développement Territorial, les projets des communes et intercommunalités grâce à des **dispositifs d'assistance en ingénierie** ainsi qu'en **subventions** pour soutenir le patrimoine bâti, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité des lieux publics ou encore l'entretien de la voirie. Il favorise la réduction de l'empreinte carbone par la diminution des dépenses énergétiques et le développement des mobilités propres, et il met en œuvre de nombreux projets dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture et l'attractivité. Cet engagement du Département en faveur des projets des communes et intercommunalités représente sur la période 2021-2022 une aide à l'investissement de **22,4 M€**, dont 4,4 M€ au titre de l'eau potable et de l'assainissement, qui devrait générer **112 M€** de travaux.

Pour 2021 et 2022, l'Etat et le Département s'attacheront à renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions pour renforcer les effets leviers des financements publics, et notamment via les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ainsi, l'engagement du Département s'élève à **106 M€** dont **47 M€** au titre de l'accord de relance sur la période 2021-2022 et la réalisation des opérations actées dans cet accord représente un montant de travaux de **163 M€** sur la période 2021-2026.

Article 7 – Modalités de mise en œuvre de l'accord

Le pilotage du plan de relance départemental est co-présidé par la Préfète du Tarn et le Président du Département pour une période allant jusqu'à fin 2022.

**ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE
LA PRÉFÈTE DU TARN / LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU TARN**



A Albi, le

La Préfète du Tarn

Le Président du Conseil départemental

Catherine FERRIER

Christophe RAMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

3/01. AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR À TOUS LES JEUNES TARNAIS LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSITE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs : Mmes Christelle CABANIS, Catherine RABOU et MM. Guy MALATERRE,
Laurent VANDENDRIESSCHE

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE,
BRETAGNE, CABANIS, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD,
MALROUX, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT,
BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE, FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES,
MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SERIEYS, TESTAS,
VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À
MME GERAUD), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME ESTRABAUD), MME
DE VILLENEUVE (POUVOIR À M. FRANQUES), MME ESPINOSA (POUVOIR
À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M.
GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPEROUZE
(POUVOIR À M. SERIEYS), MME LHERM (POUVOIR À M. VIALELLA), MME
MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME AT), M. MONSARRAT
(POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M.
RAMOND), M. SALVADOR (POUVOIR À M. HOULES), M. TURLAN
(POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L 213-2 attribuant la charge des collèges aux Départements,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1111-4,

Vu les lois des :

- 29 juillet 1998 (n°98-657) d'orientation relative à la lutte contre les exclusions notamment son article 140,
- 11 février 2005 (n°2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République,
- 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- 27 janvier 2017 (n° 2017-86) relative à l'égalité et à la citoyenneté notamment son article 55,
- 30 octobre 2018 (n° 2018-938) pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.
- 23 novembre 2018 (n° 2018-1021) dite loi ELAN portant évolution de logement, de l'aménagement et du numérique.

Vu la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) du 20 novembre 1989,

Vu le contrat de plan État-Région 2015-2020,

Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2020 fixant les tarifs des courses de taxi pour l'année 2020,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 25 novembre 2004 fixant les modalités de l'intervention départementale relative au financement des installations sportives nécessaires à l'enseignement de l'EPS dans les collèges publics,
- 26 juin 2006 décidant de mettre en place un chéquier collégien,
- 23 mars 2012, approuvant le principe de la mise en œuvre d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges (PPIC) pour la période 2012-2020,
- 21 mars 2013 approuvant les orientations du schéma directeur de plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens l'immobilier départemental,
- 8 novembre 2013 (modifié) approuvant le règlement d'aide à l'acquisition de matériel de cuisine pour les collèges publics,
- 30 juin 2014 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'exploitation des installations thermiques dans les collèges publics du Tarn,
- 11 septembre 2015 approuvant le principe d'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée des bâtiments du département du Tarn,
- 6 novembre 2015 organisant le service restauration du collège Victor Hugo à CARMAUX à compter du 1^{er} janvier 2016,
- 9 février 2018 approuvant le principe de la mise en œuvre d'un Plan Départemental du Numérique dans les Collèges,
- 16 novembre 2018 approuvant le protocole 2018 conclu avec la Région Occitanie pour les travaux sur la Cité Scolaire Bellevue,
- 30 mars 2018 approuvant le règlement « subventions pour l'équipement des collèges publics tarnais en matériel et mobilier » à compter du 1^{er} janvier 2018,
- 27 juin 2019 adoptant le plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens pour la période 201-2021,
- 7 mai 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020,
- 3 juillet 2020 approuvant le principe de la mise en œuvre d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement des Collèges 2020-2030,
- 3 juillet 2020 approuvant le règlement de l'aide à la restauration scolaire ainsi que le règlement départemental des transports scolaires,
- 13 novembre 2020 approuvant le Plan Tarn Jeunesse 2021-2025,
- 12 février 2021 relative aux Orientations Budgétaires pour 2021.

Vu les délibérations de la Commission permanente des :

- 14 septembre 2018 approuvant les conventions-cadre de partenariat et de groupement des commandes pour la 3^{ème} phase du programme ENT 2015 -2019,
- 27 juin 2019 adoptant le plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens 2019-2021.
- 7 mai 2020 arrêtant la tarification de la restauration scolaire dans les collèges avec effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2019,
- 3 juillet 2020 approuvant la convention relative aux conditions et aux modalités de prise en charge par le Département du surcoût des frais de fonctionnement de la cuisine satellite du collège Victor Hugo à CARMAUX,
- 3 juillet 2020 approuvant la signature de la convention de délégation de compétence du transport des élèves handicapés à la FEDERTEEP,
- 3 juillet 2020 approuvant les tarifs applicables aux transports des élèves handicapés.

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture et Vie associative,

Après en avoir délibéré,

Considérant la création en 1992 d'un Conseil départemental jeunes,

— APPROUVE comme suit, les grands axes de la politique départementale en faveur de l'éducation pour 2021.

— APPROUVE comme suit le programme d'intervention sur le patrimoine départemental des collèges pour 2021 avec les inscriptions budgétaires correspondantes.

— APPROUVE, comme suit, la mise en œuvre de la politique publique « agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes Tarnais les mêmes chances de réussite » pour 2021 ;

AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR A TOUS LES JEUNES TARNAIS LES MEMES CHANCES DE REUSSITE

I. CONTRIBUER A LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS ET LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

1.1 Rendre l'école accessible à tous, accompagner les familles

1.1.1 Soutenir financièrement les familles pour l'accès de tous à la restauration scolaire

- en dépense 420 000 €
- en recette 2 000 €

1.1.2 Transport des élèves et étudiants handicapés vers les établissements scolaires :

Inscription de crédits en CP :

- Transport par la SPL 1 100 000 €
- Transport avec des véhicules appartenant aux familles ou à des professionnels 150 000 €
- Subvention de gestion à la FEDERTEEP 11 000 €

Inscription en recettes :

- Participation des familles 7 000 €
- Participation des communes 25 000 €

1.1.3 Kit de rentrée au collège

- Élaboration du kit collégien 86 000 €

1.2 Faire vivre les écoles primaires

1.2.1 Soutenir le fonctionnement des réseaux d'écoles rurales

- Participation départementale aux réseaux d'écoles 110 000 €

1.3 Construire, rénover et adapter les collèges

➤ Lancement de diagnostics et de relevés divers

****Inscription des crédits suivants :**

- En CP 80 000 €

➤ Études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau collège à Couffouleux

**** Incription des crédits suivants :**

- En AP (augmentation AP Centrale)..... 5 000 000 €
- En CP 750 000 €

➤ Études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du collège Louis Pasteur à Graulhet

**** Incription des crédits suivants :**

- En AP (augmentation AP Centrale)..... 3 800 000€
- En CP 450 000 €

➤ Travaux de construction d'un nouveau collège à Castres

**** Incription des crédits suivants :**

- En CP 5 750 000 €

➤ Finalisation des travaux de restructuration des collèges de Brassac et de Lacaune

** **Inscription** des crédits suivants :

• En CP 140 000 €

➤ Études sur le volet Amélioration de la Performance énergétique des Collèges

** **Inscription** des crédits suivants :

• En AP 5 000 000 €

• En CP 300 000 €

➤ Participation aux travaux menés par la Région sur la Cité Scolaire Bellevue

** **Inscription** des crédits suivants :

• En CP 700 000 €

➤ Équipement matériel et mobilier pour les collèges

** **Inscription** des crédits suivants :

• En CP 300 000 €

1.4 Maintenir et faciliter l'exploitation du patrimoine des collèges

➤ Acquisition de matériel divers lié à l'entretien des collèges.

** **Inscription** des crédits suivants :

• En CP 20 000 €

➤ Poursuite des travaux annuels de grosses réparations sur l'ensemble des établissements, en lien avec la sécurité, l'hygiène, la maintenance, des opérations pédagogiques ou d'amélioration du cadre de vie des collégiens.

** **Inscription** des crédits suivants :

• En AP 1 200 000 €

• En CP 930 000 €

** **Inscription** des crédits suivants, en fonctionnement :

➤ Inscription d'un crédit de 250 000 €

Pour le financement de la prestation P3 des marchés d'exploitation des installations de chauffage dans les collèges

➤ Inscription d'un crédit global de 175 000 €

Pour toutes les interventions ponctuelles sur les bâtiments des collèges ainsi que la prise en charge des locations temporaires de préfabriqués, les analyses et diagnostics divers.

1.5 Favoriser le fonctionnement et l'équipement des collèges

1.5.1 Participer au fonctionnement des collèges publics

a) Les dotations de fonctionnement des collèges publics

Dotations de fonctionnement 2021 3 500 000 €

b) Les dotations pour l'utilisation des installations sportives

Dotations « utilisation installations sportives » 125 000 €

c) L'entretien des espaces verts

Entretien des espaces verts des collèges de Gaillac 20 000 €

d) Les carnets de liaison et flyers d'information 45 000 €

1.5.2 Participer aux charges de fonctionnement des collèges privés

* le forfait « part matériel » 970 000 €

* le forfait « part personnel » 1 305 000 €

1.5.3 Participer à l'équipement des collèges

a) Dotations en mobilier et matériel

CP 93 000 €

Dépenses d'équipement des collèges (SEGPA)

CP 12 000 €

b) Casiers cartables

AP 2021-2024 500 000 €

CP 150 000 €

| | |
|---|-------------|
| <u>c) Équipement nouveau collège de Castres</u> | |
| En CP | 124 000 € |
| En recette DDEC..... | 1 348 720 € |

1.6 Contribuer au développement de l'informatique du numérique et de ses usages dans les collèges

a) Équipements informatiques

| | |
|---|-------------|
| - Achat dans le cadre du plan numérique (PC, vidéoprojecteurs, Wifi, matériel informatique et serveurs) : | |
| AP 2018/2 | 125 000 € |
| CP | 300 000 € |
| AP 2021/2 | 1 500 000 € |
| - Subventions pour l'achat de nouveaux matériels informatique | 55 000 € |
| - Prestations pour réparation de tablettes..... | 4 000 € |
| - Premier équipement matériel informatique..... | 202 000 € |

b) Infrastructure télécom

| | |
|--------------------------------|-----------|
| - Infrastructure télécom | 170 000 € |
|--------------------------------|-----------|

c) Espaces Numériques de Travail (E.N.T)

| | |
|----------------------------|----------|
| - Partie Forfaitaire | 20 000 € |
|----------------------------|----------|

II. FAVORISER L'EDUCATION CITOYENNE

2.1 Favoriser la participation des collégiens à l'exercice de la démocratie représentative

| | |
|--|----------|
| - Autres frais divers - Conseil départemental des Jeunes | 35 000 € |
| - Concours divers – cotisations - ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) | 3 500 € |

2.2 Permettre aux jeunes de devenir acteurs de la sécurité civile

2.2.1 Encourager l'engagement des jeunes sapeurs pompiers

| | |
|---|----------|
| - Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes sapeurs-pompiers par une participation au financement du permis de conduire..... | 12 000 € |
|---|----------|

III. MIEUX ETRE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE

3.1 Offrir une restauration de qualité

Dépenses de fonctionnement

| | |
|--|----------|
| Étude plateaux repas sans perturbateurs endocriniens | 5 000 € |
| Hygiène et sécurité sanitaire des aliments..... | 70 000 € |
| Surcoût des achats de repas par le collège Victor Hugo à Carmaux | 55 000 € |
| Subvention collège Renée Taillefer location frigorifique | 20 000 € |

Recettes de fonctionnement

| | |
|---|-------------|
| Contribution des familles et des commensaux aux charges de personnels de la restauration sur les repas achetés au titre du Fonds départemental pour la rémunération des personnels..... | 1 390 000 € |
|---|-------------|

Dépenses d'investissement

| | |
|--|-----------|
| Acquisition véhicule frigorifique | 30 000 € |
| Aide à l'acquisition du matériel de cuisine..... | 100 000 € |

3.2 Promouvoir le bien-manger et l'éducation à la consommation de produits frais, de qualité et locaux

Subvention approvisionnement de proximité 60 000 €

IV. FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES POUR UNE OUVERTURE SUR LE MONDE

4.1 Favoriser un égal accès de tous les jeunes aux activités scientifiques, artistiques, culturelles et sportives

4.1.1 Diffuser le Chéquier collégien

Chéquier collégien : 370 000 €

Impression Chéquier collégien : 16 000 €

4.1.2 Réduire les inégalités d'accès à la culture par l'Éducation Artistique et Culturelle des jeunes

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires :

- pour soutenir les collèges pour les projets d'Éducation Artistique et Culturelle : (Enveloppe 25913).... 107 000 €
- pour soutenir les associations culturelles dans leurs initiatives en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (Enveloppe 23866) 276 000 €
- pour soutenir le Syndicat mixte du CMDT dans le domaine des classes à horaire aménagé en danse (CHAD) et musique (CHAM) (Enveloppe 44153)..... 60 000 €

4.2 Donner à l'art et à la culture une place essentielle dans le parcours scolaire des jeunes tarnais

- pour enrichir la collection d'œuvres de l'artothèque départementale 5 000 €

V. INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR OFFRIR AUX JEUNES TARNAIS LA POSSIBILITE DE SUIVRE DES ETUDES SUPERIEURES DE PROXIMITE DANS DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

4.1 Participer à l'aménagement, à la restructuration et à l'entretien des locaux d'enseignement supérieur

Fonctionnement Syndicat Mixte Sup' Albi-Tarn 200 000 €

Fonctionnement Syndicat Mixte Enseignement Supérieur Castres..... 244 650 €

Investissement

➤ Syndicat Mixte Enseignement Sup' Albi-Tarn

En CP 200 000 €

➤ Syndicat Mixte Enseignement Supérieur Castres

En CP 80 000 €

INSCRIT en conséquence au budget primitif pour 2021, les crédits nécessaires.

- AUTORISE le Président :

– **À SIGNER** les conventions et les avenants financiers, dans le cadre des inscriptions budgétaires, ainsi que tous documents à intervenir pour la mise en œuvre des actions concernant le domaine de l'Éducation ;

– **À SIGNER** les conventions et avenants avec les partenaires et associations culturelles dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (EAC) ;

– **À VALIDER** les avant-projets dans le cadre des inscriptions budgétaires et à signer les différentes demandes d'autorisation administrative,

– **À SOLICITER** toutes les aides possibles sur les programmes d'investissement,

– **À LANCER** les procédures de consultation des mandataires, bureaux d'études, maîtres d'œuvres et entreprises nécessaires à la réalisation des opérations précitées et à signer les conventions et marchés correspondants.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210402-lmc136a95d8ed0b-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

DÉPARTEMENT DU TARN

Direction Générale Adjointe des Services Techniques

et de l'Environnement

Direction des Bâtiments et Ressources Techniques

Annexe 1

TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS - PROGRAMME 2022

| Ville | Batiments | Désignation |
|----------|----------------------|--|
| ALBAN | Collège A. FOURNIER | Réfection complète du portillon accès public Traitement de diverses infiltrations CDI (test et trappe à créer) et cuisine (tourelles) Raccordement du collège à la fibre optique Résolution problème d'odeur en réserve (colmatage du tuyau) |
| ALBI | Collège H. De BALZAC | Complément en Hauts-Parleurs sur la passerelle labo - problème d' audibilité SS1 Installation de trappes d'accès pour maintenance VMC Seuils à remplacer circulation R+2 rafraîchissement logement gestionnaire |
| ALBI | Collège BELLEVUE | Mise en place du PPMS et sonnerie fin de cours Ajout de 4 prises informatiques en salle d'études Etudes pour création bloc sanitaire complémentaire Traitement des infiltrations sur la façade mur rideau |
| ALBI | Collège A. BRUANT | Sécurisation du quai de chargement cuisine Traitement des problèmes de fonctionnement des réseaux sanitaires élèves Traitement du problème de ventilation de la plonge |
| ALBI | Collège J. JAURES | Traitemet affaissement descente EP coté cuisine traitement des infiltrations Remplacement en partie de chéneaux et descentes EP Remplacement émetteurs chauffage atelier SEGPA |
| BLEY | Collège A.MALROUX | Mise en conformité des cuisines (déplacement de l'armoire) Traitement des infiltrations restauration et foyer et bâti. C (cheminée) Mise en place de protections collectives pour le nettoyage des toitures (hors administration) Réparation/Remplacement visiophone Modification des sanitaires élèves (carrelage, pb évacuation, de plafond et modif accès) |
| BRASSAC | Collège la CATALANIÉ | Traitement fuite en toiture salle de cours technologie Intervention sur escalier extérieur accès plateau sportif Remplacement sanitaires dans logement de fonction |
| CARMAUX | Collège V. HUGO | Traitement salpêtre (locaux agents et salle de cours) Amélioration installation PPMS (ajout HP) Travaux de réaménagement de la plonge Travaux de protection de l'ascenseur |
| CASTRES | Collège J.JAURES | Sécurisation de la cour Traitement infiltrations salles B15-B11 Purge béton en sous-face des coursives mise en peinture du CDI Infiltrations entrée d'eau sous porte B12 B13 B15 Remplacements menuiseries dans les logements Remise en service lave-main demi pension |
| CASTRES | Collège J.MONNET | Accès portillon à sécuriser pour les visiteurs Réparation projecteurs sur éclairages extérieurs Remplacements des portes (atelier, cuisine, et bâti principal) Mise en place éclairage vestiaire SEGPA Remise en état évacuation réseaux d'évacuation des eaux pluviales Remplacement faux plafond sanitaires filles et garçons Mise en place de têtes thermostatisques logements de fonction |
| CORDES | Collège Val CEROU | Mise hors gel sanitaires technologie Traitement des infiltrations toit terrasse en cuisine Reprise toiture verrière Remplacement laverie demi-pension |
| DOURGNE | Collège M.CROS | Complément sirène alarme intrusion (bâti C) Changement barre anti panique porte vie scolaire Mise en place de fenêtres ouvrantes salles A02 A03 Suppression infiltrations réfectoire et salle d'études (tuiles et toit terrasse) Intervention nacelle pour volets roulants et parabole Réfection passe-plat demi-pension Réfection descentes eaux pluviales bâti.B et mise en place de protections |
| GAILLAC | Collège A.CAMUS | Complément équipements sonores PPMS dans lingerie et vestiaire agents Complément PPMS en SEGPA + manque sonnerie fin de cours Etude sur agencement atelier SEGPA Motorisation portail fournisseurs Reprise éclatement du béton du pilier d'angle et raccord peinture |
| GAILLAC | Collège R.TAILLEFER | Remplacement portes chaufferie, CTA et groupe froid Traitement infiltrations salles 101, commenseaux, foyer et logement 3 Traitement infiltrations CDI Réfection tôle d'habillage silo plaquettes bois Réfection douches 3 logements suite à sinistre Remplacement éclairages (hall, devant CDI, salle 101) |
| GRAULHET | Collège L.PASTEUR | Problème déclenchement PPMS vie scolaire Traitement des infiltrations niveau 6 et 7 Remise en état des menuiseries Traitement contre la chaleur puits de lumière niveau 6 et 7 Réparation fuite d'eau sur canalisation eau froide Installation poubelles extérieures et tables de ping pong Rebouchage trous dans la cour basse |

| Ville | Batiments | Désignation |
|---------------------|-----------------------|---|
| LABASTIDE-ROUAIROUX | Collège V.THORÉ | Traitement problème audibilité PPMS et sonnerie fin de cours Réparation du muret de la cour Traitement infiltrations (sanitaires) Réfection quai de chargement (élargissement ou garde corps) |
| LABRUGUIERE | Collège M.Noire | Complément PPMS et sonnerie fin de cours Remplacement luminaires sur faux plafonds démontable Traitement problème évacuation EU sanitaires administration Traitement des infiltrations vie scolaire + salle info (bât neuf) Reprise réglages hottes et CTA |
| LACAUNE | Collège L.MONTALET | Création infrastructures pour raccordement fibre Remplacement de blocs portes internat Traitement problème condensation en plonge |
| LAUTREC | Collège PORTANELLES | Levée des observations du rapport de vérification électrique Changement avaloir devant restauration suite infiltration porte d'entrée Traitement des infiltrations toiture CDI et hall devant CDI Traitement dysfonctionnement de nombreuses menuiseries et volets roulants Rajout détecteurs sur les luminaires de la cours et modification commandes éclairages |
| LAVAUR | Collège CLAUZADES | Réglage des portes coupe feu (escalier int du bat principal) Remplacement du portail à l'arrière du collège (en lien avec la demande de réaménagement) Révision portail entrée principal Poursuite reprise faux plafonds (salles ap et bureau gest) Réaménagement complet de la laverie et de la zone de dépôse en demi-pension (études) Reprise clôture long du stade (grillage déboité/appui élèves) Réfection étanchéité zone des groupes des chambres froides (toiture) |
| LISLE/TARN | Collège JMG LE CLEZIO | Remplacement camera cassée et commande éclairage CDI Réglage 2 portes coursives Réfection étanchéité suite à infiltration restauration (DO) Remplacement blocs ambiance Traitement du joint de dilatation 2ème étage Intervention passe-plat et meuble vide-ordures |
| MAZAMET | collège JL ETIENNE | Réfection clôtures du collège Complément clôtures entre atelier complémentaire et zone SEGPA Problème d'alimentation électrique du variocooking et turbo self Réfection éclairage chaîne de self Réfection des réseaux en demi-pension Coffrage inox des siphons des sanitaires élèves Traitement des fissures en plafond dans bâtiment demi-pension Suppression flaqué d'eau devant entrée collège |
| MAZAMET | Collège M.PAGNOL | Traitement problème d'audibilité cuisine PPMS et ajout déclencheur en cuisine Traitement des infiltrations (lingerie, salle 27, salon logement de fonction) Traitement problème de salpêtre réfectoire et salles de cours Porte drapeau à replacer |
| PUYLAURENS | Collège J.DURAND | Aménagement extérieur pour arrivée fibre Reprise peinture porte couloir (avec renforcement panneau posé en partie basse) Reprise SSI suite à l'ajout des flashes lumineux |
| RABASTENS | Collège L.GAMBETTA | Remplacement moteurs volets roulants Portier vidéo à installer dans bureau secrétariat Réfection joints de sol dans partie neuve Modification mur plonge en demi-pension Mise en place module préfabriqué pour salle de cours complémentaire |
| REALMONT | Collège L.PAULIN | Reprise dalle de plafond sous la tour Traitement des infiltrations niveau trappe de désenfumage (skydome) Traitement infiltration toiture logement Fermeture des puits de lumières salles musique et physique chimie Remise en état de la prairie pour pratique sportive (bouchage de trous, nivellement) |
| ST JUÉRY | Collège S.SABO | Traitement problème évacuation sanitaires Remplacement luminaires du auvent d'entrée Peinture dégagements bâtiment B et pose de protection Remplacement menuiseries bâti B Hydrocurage du réseau EP partie restauration |
| ST Sulpice | Collège P. SUC | Remplacement portail blanc de l' atelier Mise en place de déstratificateurs 2ème tranche Traitement du salpêtre sur les murs du couloir chambres froides demi-pension Raccordement informatique demi-pension Extension de la cour de récréation |
| VALENCE D'ALBIGEOIS | Collège E.BEAUMARCAIS | Remplacement porte local transformateur Traitement dégradation sol réfectoire (joint de dilatation) Remplacement dalle faux plafonds réfectoire Reprise du supportage réseau aéralique Travaux suite à DO (étanchéité, évacuation sanitaires et infiltrations jonction bâtiments) Remplacement volets roulants |
| VIELMUR/AGOUT | Collège R.CASSIN | Ajout visiophone avec commande portillon dans bureau principal ou vie scolaire Création d'une porte entre vie scolaire et bureau CPE Traitement infiltrations d'eau au niveau des puits de jour (hall, CDI, bureau CPE, vie scolaire) Pose d'une ventouse asservie SSI sur porte cuisine Mise à niveau du dispositif PPMS |

Annexe 2

**CRITÈRES ET TAUX RETENUS POUR LA RÉPARTITION
DES DOTATIONS PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT
DES COLLÈGES PUBLICS
EXERCICE 2021**

DOTATION DE FONCTIONNEMENT

Depuis les lois de décentralisation de 1986 confiant la responsabilité des collèges aux Départements, il appartient à notre Assemblée de déterminer sa participation aux dépenses de fonctionnement des 31 collèges publics.

La dotation universelle de fonctionnement pour chacun des collèges a été calculée à partir des critères de répartition suivants et après concertation avec les chefs d'établissements (tableau de répartition joint).

VIABILISATION

Elle permet de faire face aux conditions matérielles d'accueil des collégiens.

Elle a été évaluée par référence aux consommations d'électricité et eau des trois dernières années. Les cas particuliers ont été pris en compte dès lors qu'ils correspondent à des situations spécifiques telles que constructions, rénovations ou modifications des installations de chauffage.

Aucune revalorisation du prix unitaire de l'eau n'a été appliquée pour 2021.

À compter du 1er janvier 2015 a été mis en place un groupement de commandes pour des marchés d'exploitation globaux sur les installations thermiques des collèges publics tarnais.

Quant aux tarifs de l'électricité qui ne sont plus règlementés par l'État depuis le 1er janvier 2016, les établissements scolaires ont mis en concurrence les fournisseurs.

La dépense ainsi évaluée a été diminuée de la part qui incombe aux familles au titre de la restauration.

Ce poste s'élève donc à 1 519 984€.

ENTRETIEN

Sont pris en charge sur la base des dépenses de l'année n-1, les contrats à caractère obligatoire concernant la maintenance (ascenseurs, monte-charges, installations thermiques, extincteurs, alarmes incendie, défibrillateurs) et la sécurité (installations électriques et gaz, installations sportives).

La part dévolue à ce poste s'élève à 418 824 €.

ADSL

Il s'agit de soutenir les 6 collèges qui ne sont pas connectés à la fibre optique. La base de calcul retenue concerne les frais d'abonnement de l'année n-1 pour un montant global de 8 308 €.

EPS

Cette quote-part de la dotation d'un montant de 224 286 € permet de prendre en charge par référence aux dépenses de l'année n-1 d'une part, les frais de transport EPS et d'autre part, les entrées piscines relevant de l'enseignement obligatoire de la natation dont doivent bénéficier les collégiens au cours de leur cursus scolaire. Le Département a souhaité accompagner les collégiens des niveaux 6ème et 5ème.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, SEGPA, DIMA ET ULIS

La dotation forfaitaire par élève a été fixée à :

- 96,01 €, 76,99 €, 47,98 €, 23,42 € pour la section d'enseignement général professionnel adapté (SEGPA) respectivement au titre des enseignements industriels, textiles et bois, tertiaires et horticulture ainsi qu'enseignement général.

- 96,01 € pour les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et les Dispositifs d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA).

Soit un montant total de 54 407 €.

EFFECTIFS

Ce critère couvre les dépenses de fonctionnement pédagogique, administratif ou du service général.

L'augmentation des effectifs pour 2021 est de +1,11% et la dotation moyenne par élève de 233,87 €.

En 2021, la somme globale consacrée à ce critère s'élèvera à 1 234 557 €.

Annexe 3

**DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT DES
COLLEGES PUBLICS TARNAIS - EXERCICE 2021**

| COMMUNE | COLLÈGE | Part effectif (1) | Viabilisatio n hors SRH | Contrat obligatoire hors SRH | ADSL | EPS | SEGPA DIMA ULIS | 2021 |
|-------------------|------------------------------|----------------------|----------------------------|------------------------------------|--------------|----------------|-----------------------|------------------|
| ALBAN | Alain-Fournier | 22 793 | 62 738 | 15 621 | 1 584 | 1 598 | 0 | 104 334 |
| ALBI | Honoré de Balzac | 54 467 | 47 720 | 19 089 | 0 | 19 816 | 960 | 142 052 |
| ALBI | Bellevue | 64 980 | 60 598 | 31 692 | 0 | 7 833 | 7 765 | 172 868 |
| ALBI | Aristide Bruant | 38 563 | 38 662 | 9 324 | 0 | 23 718 | 576 | 110 843 |
| ALBI | Jean Jaurès | 56 596 | 46 667 | 9 900 | 0 | 8 180 | 4 542 | 125 885 |
| BLAYE-Les-MINES | Augustin Malroux | 47 613 | 47 305 | 12 853 | 0 | 8 564 | 4 230 | 120 565 |
| BRASSAC | BRASSAC | 23 592 | 45 152 | 10 166 | 0 | 9 017 | 0 | 87 927 |
| CARMAUX | Victor Hugo | 34 438 | 27 548 | 6 072 | 0 | 1 960 | 768 | 70 786 |
| CASTRES | Les Cèdres | 29 980 | 67 505 | 21 786 | 0 | 6 909 | 1 152 | 127 332 |
| CASTRES | Jean Jaurès | 43 487 | 47 826 | 15 801 | 0 | 16 703 | 1 056 | 124 873 |
| CASTRES | Jean Monnet | 47 014 | 62 804 | 21 750 | 0 | 12 318 | 8 991 | 152 877 |
| CORDES | Val Cérou | 25 654 | 49 050 | 10 209 | 0 | 1 223 | 0 | 86 136 |
| DOURGNE | Madeleine Cros | 33 173 | 38 627 | 10 560 | 1 570 | 3 683 | 0 | 87 613 |
| GAILLAC | Albert Camus | 51 938 | 73 208 | 11 234 | 0 | 3 200 | 4 401 | 143 981 |
| GAILLAC | Renée Taillefer | 40 293 | 63 129 | 22 427 | 0 | 5 780 | 0 | 131 629 |
| GRAULHET | Louis Pasteur | 61 919 | 67 520 | 18 465 | 0 | 13 744 | 4 589 | 166 237 |
| LABASTIDE- RX | Vallée du Thoré | 17 504 | 34 752 | 12 141 | 0 | 850 | 0 | 65 247 |
| LABRUGUIÈRE | Montagne Noire | 37 565 | 42 866 | 13 321 | 0 | 4 600 | 1 248 | 99 600 |
| LACAUNE | Montalet | 24 723 | 78 227 | 20 091 | 1 129 | 9 200 | 1 578 | 134 948 |
| LAUTREC | Les Portanelles | 22 860 | 25 649 | 5 316 | 0 | 3 060 | 0 | 56 885 |
| LAVAUR | Les Clauzades | 68 973 | 71 497 | 14 087 | 0 | 2 662 | 4 045 | 161 264 |
| LISLE SUR TARN | Jean-Marie Gustave Le Clézio | 33 972 | 38 806 | 9 395 | 0 | 8 489 | 960 | 91 622 |
| MAZAMET | Jean-Louis Etienne | 36 634 | 66 429 | 14 361 | 0 | 0 | 4 186 | 121 610 |
| MAZAMET | Marcel Pagnol | 28 449 | 36 974 | 11 934 | 0 | 812 | 0 | 78 169 |
| PUYLAURENS | Jacques Durand | 39 229 | 40 874 | 10 143 | 1 714 | 0 | 0 | 91 960 |
| RABASTENS | Léon Gambetta | 44 153 | 43 887 | 11 713 | 0 | 17 693 | 1 248 | 118 694 |
| RÉALMONT | Louisa Paulin | 37 565 | 44 180 | 12 468 | 0 | 2 875 | 1 152 | 98 240 |
| ST JUÉRY | Saut de Sabo | 51 605 | 46 870 | 7 636 | 0 | 22 422 | 960 | 129 493 |
| ST Sulpice | Pierre Suc | 57 195 | 33 946 | 12 239 | 0 | 792 | 0 | 104 172 |
| VALENCE | Eustache de Beaumarchais | 23 525 | 26 613 | 6 569 | 900 | 4 085 | 0 | 61 692 |
| VIELMUR SUR AGOÛT | René Cassin | 34 105 | 42 355 | 10 461 | 1 411 | 2 500 | 0 | 90 832 |
| TOTAL | TOTAL | 1 234 557 | 1 519 984 | 418 824 | 8 308 | 224 286 | 54 407 | 3 460 366 |

(1) Un coefficient de majoration est appliqué à la première centaine d'élèves (x 1,5) + quote-part de 1126 € pour l'équipement sportif



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

3/02. PROMOUVOIR LES PRATIQUES SPORTIVES ET AGIR POUR LA JEUNESSE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs : Mmes Christelle CABANIS, Eva GERAUD et M. Jean-Paul RAYNAUD

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, MALROUX, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME ESTRABAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À M. FRANQUES), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), MME LHERM (POUVOIR À M. VIALELLA), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME AT), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. SALVADOR (POUVOIR À M. HOULES), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu l'article L1111-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 100-1, L 100-2 et L 113-2 (soutien aux associations sportives), L 311-3 à L 311-6 (sports de nature) du Code du sport ;

Vu l'article 140 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu les délibérations du Conseil départemental et notamment celles des :

- 27 mars 2006 décident la reprise en régie directe de la gestion des Bases de plein air,
- 2 février 2007 instituant la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature (CDESI),
- 28 mars 2019 portant sur la rénovation de la politique sportive pour « promouvoir les pratiques sportives et mettre le sport au service de notre territoire »
- 8 novembre 2019 relative à la candidature du Département au Label Terre de Jeux 2024,
- 13 novembre 2020 approuvant le Plan Tarn Jeunesse 2021-2025,
- 12 février 2021 relative aux orientations budgétaires pour 2021.

Vu le rapport de M. le Président ;

Après avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture et Vie associative ;

Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE** comme suit, la mise en œuvre de la politique publique « Promouvoir les pratiques sportives et mettre le sport au service de notre territoire » et les actions de soutien aux acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes, dans le cadre du Plan Tarn Jeunesse 2021-2025.

• **APPROUVE** la création et la modification des règlements d'intervention telles que présentées en annexe.

• **APPROUVE** en conséquence, l'inscription au budget primitif 2021, des crédits nécessaires comme suit :

1. CONTRIBUER A L'ACCES AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LE PLUS GRAND NOMBRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, TOUT AU LONG DE LA VIE

1.1. Soutenir le mouvement sportif départemental à travers des conventions de partenariat rénovées

- Subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droits privés. – Subvention à répartir Sports Fonction 32 - nature 6574 (env.11974) :982 000 €

1.2. Contribuer à un équipement sportif de qualité : soutenir l'investissement dans les infrastructures et l'acquisition de matériel

1.2.b. Soutenir l'acquisition de matériel

Investissement : subventions aux associations sportives

- Acquisition de matériel pour les associations sportives Fonction 32 - nature 20421 (env. 35964) :50 000 €

2. METTRE LE SPORT AU SERVICE DE L'ANIMATION, L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TARN

2.1. Soutenir le développement des sports de nature pour inciter les tarnais à la pratique et attirer les touristes amateurs

2.2. Favoriser les loisirs sportifs et touristiques

2.2.a. Développer un outil départemental d'éducation l'environnement, au sport et au savoir-vivre ensemble : gérer en régie les Bases départementales

- Subvention aux Bases départementales370 000 €
chapitre 65 – nature 65821 (env. 30007)

2.2.b. Soutenir les associations et syndicats mixtes propriétaires ou gestionnaires de base de loisirs ou centre de vacances

- Participation au SM Vère-Grésigne22 000 €
Fonction 94 – article 6561 (env. 191)

Investissement

- Subventions aux associations pour centres de vacances et de loisirs :
- Crédits de paiement - 2020
Fonction 33 - nature 20422 (env.45262)11 900 €
- Autorisation de programme 2021110 000 €
- Crédits de paiement - 2021
Fonction 33 - nature 20422 (env.46436)25 000 €

2.3. Favoriser l'animation et l'attractivité du territoire, en soutenant l'organisation de manifestations sportives

- Autres matières et fournitures (Achat divers matériel)
Fonction 32 - nature 6068 (env. 13774) : 40 000 €
- Manifestations exceptionnelles
Fonction 32 – nature 6574 (env. 30028)..... 50 000 €
- Autres frais divers
Organisation de manifestations (location de matériel, prestations diverses lors de l'organisation de manifestations)
Fonction 32 - nature 6188 (env.31128)10 000 €

2.4. Favoriser le rayonnement du territoire à travers l'excellence sportive : soutenir les sportifs et clubs tarnais engagés dans la performance

2.4.a. Soutenir individuellement les jeunes sportifs tarnais qui se démarquent

- Encouragement au sport (parrainage sportif et « Club Tarn 2024 »)32 000 €
Fonction 32 – nature 6713 (env. 33616)

2.4.b. Soutenir les clubs engagés dans la performance

- Publicité, publication, prestations de service clubs sportifs et associations
Fonction 32 – nature 6238 (env. 43088).....396 000 €

3. SOUTENIR LES ACTEURS DEPARTEMENTAUX ET LOCAUX OEUVRANT POUR L'EPANOUISSSEMENT ET L'ACCES A L'AUTONOMIE DES JEUNES

- Subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droits privés. Subvention Jeunesse
Fonction 33 - nature 6574 (env. 25893) :478 000 €
- Subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droits privés. Poste FONJEP MJC de Graulhet
Fonction 33 - nature 6574 (env. 20049) :55 000 €
- Encouragement aux jeunes sapeurs-pompiers volontaires
Fonction 33 – nature 6713 (env. 46487)12 000 €

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210402-lmc1369c5d8ecf3-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

PARRAINAGE SPORTIF – SOUTIEN AUX SPORTIFS DE BON ET HAUT NIVEAU

RÈGLEMENT

Modification du règlement du 29 mars 2019, issu des règlements précédents, modifiés les 3 juillet 2007 et 29 mars 2010.

OBJET

A travers sa politique sportive, le Département entend mettre le sport au service de l'animation, l'attractivité et le rayonnement de son territoire à travers l'excellence. Pour cela, il entend soutenir le sport de bon et haut niveau.

Les clubs tarnais forment régulièrement de jeunes sportifs susceptibles d'atteindre un bon niveau national, voire le haut niveau national ou international.

Engagé dans la dynamique proposée autour de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, à travers le label Terre de Jeux, le Département entend étendre le dispositif des « Parrainages sportifs » en le déclinant désormais sur trois niveaux distincts :

- Les Parrainés sportifs
- Le Club Tarn 2024
- Les Présélectionnés et sélectionné Olympiques

En octroyant une aide à la famille, ou à l'athlète s'il est majeur, le programme du parrainage sportif vise à soutenir individuellement les jeunes sportifs tarnais prometteurs, engagés dans la voie du bon niveau, et qui ont fait le choix de mener parallèlement leurs projets sportifs, scolaires, universitaires ou préprofessionnels, et également des athlètes Tarnais de haut niveau reconnus comme tel, dans les disciplines olympiques et paralympiques.

BÉNÉFICIAIRES

- ❖ Le candidat au « **Parrainés sportifs** » doit répondre aux critères suivants :
 - être domicilié dans le département ou dans l'une des communes limitrophes (dans ce cas, être obligatoirement licencié dans le Tarn),
 - être licencié dans le Tarn prioritairement. Les demandes présentées par des jeunes licenciés hors Tarn seront étudiées, mais le jeune devra alors justifier d'un engagement fort dans la filière tarnaise les années précédentes (club, sélections départementales),
 - être âgé de moins de 26 ans à la date de dépôt du dossier,
 - pratiquer un sport individuel ou collectif hors structures professionnelles,
 - présenter un projet de parcours complet, comprenant des objectifs de progression dans le domaine sportif et des objectifs de formation ou d'insertion professionnelle.

- ❖ Le candidat au « **Club Tarn 2024** » doit répondre aux critères suivants :

- être inscrit sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (SHN) dans les catégories « Elite, Séniior, Relève » ou dans la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN),
- être domicilié dans le département ou dans l'une des communes limitrophes (dans ce cas, être obligatoirement licencié dans le Tarn),

- être licencié dans le Tarn prioritairement. Les demandes présentées par des sportifs licenciés hors Tarn seront étudiées, mais l'athlète devra alors justifier d'un engagement fort dans la filière tarnaise les années précédentes (club, sélections départementales),
 - être âgé de moins de 26 ans à la date de dépôt du dossier,
 - pratiquer un sport olympique individuel ou collectif, dans une discipline inscrite aux programmes des jeux olympiques ou paralympiques,
 - présenter un projet de parcours complet, comprenant des objectifs de progression dans le domaine sportif et des objectifs de formation ou d'insertion professionnelle.
- ❖ Le sportif Tarnais « **Présélectionné ou Sélectionné Olympique** » doit répondre aux critères suivants :
- être présélectionné aux prochains JO ou Jeux paralympiques par la fédération dont il dépend ou être inscrit sur la liste de la Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) pour proposition au Bureau exécutif du CNOSF,
 - être licencié dans le Tarn prioritairement. Les sportifs licenciés hors Tarn devront alors justifier d'un engagement fort dans la filière tarnaise les années précédentes (club, sélections départementales), afin d'être représentatif du territoire.

MODALITÉS ET CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

❖ **Les Parrainés sportifs et le Club Tarn 2024**

- les candidats ou leurs représentants pour les mineurs, sont invités à déposer chaque année, un dossier de demande de subvention spécifique à ces dispositifs. Dossiers à retirer auprès du Service de la jeunesse et des sports ou sur le site web du Département (www.tarn.fr),
- seuls les dossiers complets et parvenus au Service de la jeunesse et des sports dans les délais indiqués chaque année, seront étudiés.

La sélection des candidats se fait sur les critères suivants :

○ **Les Parrainés sportifs**

- niveau des performances sportives (la présence sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau Espoir est appréciée mais n'est pas systématiquement requise), durée de l'engagement dans la vie sportive tarnaise, implication éventuelle dans la vie de son club, équilibre du projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle, budget engagé pour la pratique (budget réalisé pour la saison n-1 et prévisionnel pour la saison en cours), situation économique des parents pour les mineurs, ou du jeune pour les majeurs, justifier d'un suivi médical adapté au sport de bon niveau,
- **l'avis du club et du Comité départemental** de la discipline pratiquée est **indispensable**,
- après instruction des dossiers par le Service de la jeunesse et des sports, le choix des parrainages est arrêté par la Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative du Département, puis validé par la Commission permanente, dans la limite annuelle de 20 parrainés sportifs, dont 2 jeunes maximum par discipline (sauf exception particulière liée à la qualité des candidatures dans les disciplines disposant de filières d'excellence reconnues dans le Tarn), toutes catégories et sexes confondus. La parité filles – garçons est recherchée.

- **Le Club Tarn 2024**

- niveau des performances sportives (**la présence sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (SHN) dans les catégories « Elite, Séniors, Relève » ou dans la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) est systématiquement requise**), durée de l'engagement dans la vie sportive tarnaise, implication éventuelle dans la vie de son club, équilibre du projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle, budget engagé pour la pratique (budget réalisé pour la saison n-1 et prévisionnel pour la saison en cours), situation économique des parents pour les mineurs, ou du jeune pour les majeurs, justifier d'un suivi médical adapté au sport de haut niveau,
- l'avis du club et du Comité départemental de la discipline pratiquée est sollicité,
- après instruction des dossiers par le Service de la jeunesse et des sports, la liste des athlètes ayant candidaté et respectant les critères évoqués plus haut est présentée à la Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative du Département, puis validé par la Commission permanente.

❖ **Les Sélectionnés Olympiques**

- la liste des athlètes respectant les critères évoqués plus haut est présentée à la Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative du Département, puis validée par la Commission permanente.

VALORISATION DU PARTENARIAT

❖ **Les Parrainés sportifs s'engagent à :**

- se rendre disponible lors de la présentation de la promotion des « Parrainés sportifs » au public et à la presse,
- participer à l'ensemble de la saison pour laquelle ils sont parrainés par le Département,
- participer à au moins une action de promotion du Département du Tarn en faveur du sport tarnais,
- participer aux Trophées du sport tarnais,
- convier le Département lors d'opérations de communication ou des compétitions organisées dans le Tarn,
- tout au long de leur saison, valoriser le soutien du Département dans leur pratique (apposition de logos sur les équipements) et lors des échanges qu'ils peuvent avoir avec la presse,
- rendre compte de l'actualité de leur saison sur l'espace dédié qui leur aura été signifié (résultats, photos, retombées presse...).

❖ **Les athlètes du Club Tarn 2024 s'engagent à :**

- se rendre disponible lors de la présentation de la promotion du « Club Tarn 2024 » au public et à la presse,
- participer à au moins une action de promotion du Département du Tarn en faveur du sport tarnais,
- participer à une action de promotion du sport et de l'engagement dans un collège tarnais,

- participer à une journée de promotion du sport dans le cadre de la « Caravane du sport tarnais » - « Tarn,Terre de jeux – Activ'Et Vous !»,
- participer aux Trophées du sport tarnais,
- convier le Département lors d'opérations de communication ou des compétitions organisées dans le Tarn,
- tout au long de leur saison, valoriser le soutien du Département dans leur pratique (apposition de logos sur les équipements) et lors des échanges qu'ils peuvent avoir avec la presse,
- rendre compte de l'actualité de leur saison sur l'espace dédié qui leur aura été signifié (résultats, photos, retombées presse...).

❖ **Les Présélectionnés ou sélectionnés Olympiques et Paralympiques** s'engagent à :

- répondre aux sollicitations du Département pour participer à des actions de promotion en faveur du sport tarnais et du Label « Terre de jeux » en particulier,
- convier le Département lors d'opérations de communication ou des compétitions organisées dans le Tarn,
- tout au long de leur saison, valoriser le soutien du Département dans leur pratique (apposition de logos sur les équipements) et lors des échanges qu'ils peuvent avoir avec la presse.

MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

❖ **Pour les Parrainés sportifs**

Une convention est signée avec les représentants de l'athlète s'il est mineur ou avec l'athlète s'il est majeur. Cette convention est valable pour l'année civile en cours. Elle fixe notamment les obligations du sportif, telles que citées précédemment.

L'aide financière est versée directement au bénéficiaire (ou ses représentants), sur présentation des justificatifs de dépenses. Son club et le comité départemental concernés en sont informés.

Il appartient au sportif de réitérer sa demande de parrainage s'il souhaite disposer d'un prolongement de ce parrainage la ou les saisons suivantes.

Un sportif peut prétendre à trois années de parrainage maximum, consécutives ou non.

❖ **Pour les athlètes du Club Tarn 2024 et les Présélectionnés ou sélectionnés Olympiques et Paralympiques**

Une convention est signée avec les représentants de l'athlète s'il est mineur ou avec l'athlète s'il est majeur. Cette convention est valable pour l'année civile en cours. Elle fixe notamment les obligations du sportif, telles que citées précédemment.

L'aide financière est versée directement au bénéficiaire (ou ses représentants). Son club et le comité départemental concernés en sont informés.

Service instructeur

Service Jeunesse et sports



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

3/03. FACILITER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mmes Eva GERAUD, Catherine RABOU et M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, MALROUX, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIALEILLE.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME ESTRABAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À M. FRANQUES), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOU (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), MME LHERM (POUVOIR À M. VIALEILLE), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME AT), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. SALVADOR (POUVOIR À M. HOULES), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu les articles L. 1111-4 et L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 410-1 et suivants du Code du patrimoine,

Vu l'article L. 216-2 du Code de l'éducation,

Vu l'article 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP),

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 6 mars 2015 adoptant le schéma directeur 2015-2025 de développement de la lecture publique,
- 1^{er} avril 2016 et 29 mars 2019 adoptant les règlements des aides dans le domaine culturel et de la vie associative.
- 8 novembre 2019 adoptant le schéma stratégique départemental de développement de l'occitan 2019-2025,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2021 relative aux orientations budgétaires pour 2021,

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 octobre 2013 approuvant les modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide à la création d'emplois d'avenir dans le domaine culturel,

Vu la délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 validant les conventions à intervenir avec la Région Occitanie pour la conduite des opérations d'inventaire général du Patrimoine sur son territoire (convention-cadre 2020-2023 et convention financière 2021),

Vu le Rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture et Vie associative,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** comme suit les grands axes de la politique départementale en faveur de la culture pour 2021.

– **APPROUVE** les inscriptions budgétaires en résultant.

– **AUTORISE** M. le Président à signer les conventions et avenants avec les partenaires et associations culturelles.

– **AUTORISE** M. le Président à signer les conventions d'objectifs et les conventions territoriales avec l'État, les collectivités locales et les partenaires culturels.

– **AUTORISE** M. le Président à mettre en œuvre l'opération d'inventaire général sur les territoires des Communautés de communes Carmausin-Ségala et du Cordais et du Causse.

FACILITER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES

I. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE TARNAIS / FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE DU PLUS GRAND NOMBRE

1. Structurer une politique culturelle départementale en prenant appui sur les associations et organismes culturels tarnais / permettre aux tarnais, et plus particulièrement aux jeunes, d'accéder à une offre culturelle de proximité et de qualité

Offrir un enseignement spécialisé sur l'ensemble du territoire tarnais

Il est décidé pour l'année 2021

D'**INSCRIRE** au budget primitif, les crédits nécessaires :

- participation au fonctionnement du Syndicat Mixte du CMDT.....1 545 000 €
- subvention investissement mobilier CMDT.....80 000 €

Soutenir le développement de la musique, de la danse, du théâtre et des arts de la rue

Il est décidé pour l'année 2021

D'**INSCRIRE** au budget primitif, les crédits nécessaires :

- soutien à l'Association Départementale de Développement des Arts (ADDA) : 520 000 €

Soutenir les partenaires culturels dans le domaine de la musique

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires :

- soutien à la scène labellisée Lo Bolegason.....50 000 €

Soutenir les partenaires dans le domaine de la culture, la vie associative et territoriale départementale

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires :

- soutien aux associations culturelles1 402 000 €
- soutien à l'investissement pour les associations culturelles.....AP 40 000 €
CP 30 000 €
- soutien aux collectivités63 500 €
- cotisation à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma.....550 €
- soutien aux organismes publics divers1 000 €
- acquisition d'œuvres d'art pour l'artothèque départementale5 000 €

2. Permettre aux tarnais d'accéder à un service de lecture publique de proximité et de qualité dans le cadre du schéma directeur de lecture publique

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif les crédits nécessaires, soit :

- . Pour le centre de ressource documentation générale12 500 €
 - Cotisations diverses1 100 €
 - Acquisition de livres, documents audiovisuels et numériques208 000 €
 - Fournitures administratives5 000 €
 - Fournitures de petit équipement9 000 €
 - Actions culturelles et animation :
 - frais d'impression4 000 €
 - prestations de services31 000 €
 - location de matériel5 000 €
 - frais de repas600 €
 - offre de formation21 000 €
 - En recette pour la vente d'ouvrages3 000 €
 - En recette de l'État (contrat territoire lecture).....25 000 €

II. RENDRE ACCESSIBLE LE PATRIMOINE TARNAIS AU PLUS GRAND NOMBRE

2.1 Assurer la gestion et la valorisation des archives du territoire tarnais

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif les crédits suivants :

- pour enrichir la bibliothèque des archives 8 000 €
- pour les prestations de services (numérisation notamment) 41 000 €
- pour les fournitures spécifiques (conservation) 10 000 €
- pour les expositions (fournitures administratives) 1 200 €
- pour les expositions (panneaux expo) 8 000 €
- pour les frais de publication et de reliure 29 000 €
- pour frais de réception des intervenants 2 000 €
- pour le soutien à la numérisation (subvention associations) 4 700 €
- en recettes de droit d'expédition des pièces d'archives 2 100 €
- en recettes de vente de publications 1 300 €

- pour l'acquisition des archives privées (en investissement) 15 000 €
- pour l'acquisition de boîtes de conditionnement (en investissement) 11 000 €
- pour la restauration des archives (en investissement) 33 000 €

2.2 Inventorier, conserver et promouvoir le patrimoine tarnais

2.2.1 Soutenir financièrement la restauration du patrimoine tarnais

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires en investissement, soit au titre :

- du petit patrimoine rural non protégé PRNP AP 30 000 €
CP 18 927 €
- des objets d'art et archives communales 20 000 €
- du patrimoine protégé
 - pour les monuments historiques – associations 1 700 €
 - pour les monuments historiques – communes, EPCI AP 40 000 €
CP 20 000 €

2.2.2 Faciliter l'inventaire du patrimoine tarnais

Poursuite de la conduite de l'inventaire du patrimoine avec une opération d'inventaire du patrimoine sur le territoire des Communautés de Communes du Cordais et du Causse et du Carmausin-Ségala.

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

- En dépense :

| | |
|--|-----------|
| chapitre 74, article 617, enveloppe 32404 (Études et recherche) pour la réalisation de la mission d'inventaire du patrimoine | 120 035 € |
|--|-----------|

- En recette :

| | |
|---|----------|
| Subvention du Conseil Régional d'Occitanie..... | 60 000 € |
|---|----------|

2.3 Gérer et développer les musées départementaux

Conserver et gérer les collections départementales

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

- pour acquérir des collections et œuvres d'art15 000 €
- pour restaurer des collections et œuvres d'art20 000 €
- pour créer scénographie numérique120 000 €

Valoriser les collections départementales par la médiation culturelle et la diffusion

Musée Textile

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

- pour le petit matériel pérenne800 €
- pour les contrats de prestation artistiques13 000 €
- pour les catalogues et imprimés5 000 €
- pour les cotisations500 €
- pour les autres services4 500 €
- pour la boutique5 000 €
- pour le petit équipement scénographique1 000 €
- pour les frais de réception500 €

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les recettes nécessaires, soit :

- pour les droits d'entrée et produits boutique6 000 €

Musée Mine

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

- pour le petit matériel pérenne 1 000 €
- pour les prestations artistiques 9 400 €
- pour les autres services 1 000 €
- pour la boutique 5 500 €
- pour le petit équipement scénographique 1 700 €
- pour les catalogues et imprimés 3 000 €
- pour les frais de réception 500 €

Actions transversales

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

- prestations artistiques 11 000 €
- pour les fournitures boutique 2 000 €
- pour la documentation générale et technique 500 €
- pour le petit équipement scénographique 1 000 €
- pour les cotisations aux organismes 350 €

Musée du Cayla

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

- pour les fournitures petit équipement 3 000 €
- pour les prestations artistiques 14 000 €
- pour les catalogues et imprimés 5 400 €
- pour le petit équipement scénographique 1 000 €
- pour les frais de réception 150 €
- pour les autres services 2 000 €
- pour la boutique 5 000 €

Il est décidé pour l'année 2021

D'INSCRIRE au budget primitif, les recettes nécessaires, soit :

- pour les droits d'entrée et les produits boutique 8 000 €

2.4 Soutenir les musées et les espaces d'interprétation tarnais

Assurer l'accompagnement et le soutien financier des autres musées et sites

Il est décidé pour l'année 2021

D'**INSCRIRE** au budget primitif, les crédits nécessaires, pour :

- Soutenir les autres musées tarnais communaux ou intercommunaux :
 - en investissement, pour l'acquisition de matériel.....6 500 €
- Soutenir les autres musées tarnais associatifs :
 - en fonctionnement49 000 €
 - en investissement, pour l'acquisition de matériel.....4 000 €
- Participer au fonctionnement du Syndicat Mixte du Saut du Tarn106 000 €
- Participer au fonctionnement du Syndicat Mixte du Palais de la Berbie.....23 000 €
- Subvention de fonctionnement Toulouse Lautrec Expo 2021 Esprit
Montmartre10 000 €
- Subvention d'investissement du Syndicat Mixte du Palais de la Berbie 185 000 €
- Subvention d'investissement du Syndicat Mixte de Sorèze100 000 €
- Participer au fonctionnement du Syndicat Mixte de Sorèze250 800 €

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
8 Avril 2021

Affichée le :
8 Avril 2021

N° AR :
081-228100012-20210402-lmc1366d5d8eca1-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2021 - Séance du Vendredi 02 avril 2021

- Budget primitif 2021 -

3/04. DISSOLUTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE MAURICE ET EUGÉNIE DE GUÉRIN

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Eva GERAUD

Présents : MMES AT, BARDOU, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BORGHESE, BRETAGNE, CABANIS, CORBIERE-FAUVEL, ESTRABAUD, GERAUD, MALROUX, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU ET REDO ; MM. ALIBERT, BENOIT, DALLA-RIVA, FABRE , FRANQUES, GUIPAUD, HERIN, HOULES, MALATERRE, PUJOL, RAMOND, RAYNAUD, RUFFEL, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE ET VIALELLA.

Étaient excusés : MME AUSSAGUEL (POUVOIR À M. DALLA-RIVA), M. BEDIER (POUVOIR À MME GERAUD), MME CLAVERIE (POUVOIR À MME ESTRABAUD), MME DE VILLENEUVE (POUVOIR À M. FRANQUES), MME ESPINOSA (POUVOIR À M. TESTAS), M. FOLLIOT (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. GUILLAUMIN (POUVOIR À MME BORGHESE), MME LAPERROUZE (POUVOIR À M. SERIEYS), MME LHERM (POUVOIR À M. VIALELLA), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME AT), M. MONSARRAT (POUVOIR À M. ALIBERT), MME RONDI-SARRAT (POUVOIR À M. RAMOND), M. SALVADOR (POUVOIR À M. HOULES), M. TURLAN (POUVOIR À MME BONNET).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 410-2 du Code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 juin 2018 décidant du principe de la dissolution du Musée Maurice et Eugénie de Guérin en tant qu'établissement public,

Vu le décret n°2021-72 du 26 janvier 2021 portant dissolution de l'établissement public du musée Maurice et Eugénie de Guérin,

Après information donnée au Comité Technique du 11 février 2021,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture et Vie associative,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la dissolution de l'Établissement public du Musée Maurice et Eugénie de Guérin.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

8 Avril 2021

Affichée le :

8 Avril 2021

N° AR :

081-228100012-20210402-lmc136865d8eca8-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.